

Mémoires

Société nationale des antiquaires de France

Harvard College Library



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TOME SOIXANTE-TROISIÈME

SEPTIÈME SÉRIE, TOME III

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SEPTIÈME SÉRIE

TOME TROISIÈME



PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC IV

Publication trimestrielle. Fascicule supplémentaire.

BULLETIN ET MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ NATIONALE
DES ANTIQUAIRES
DE FRANCE

SEPTIÈME SÉRIE
TOME TROISIÈME

MÉMOIRES 1902



PARIS
C. KLINCKSIECK
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
11, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC IV

INSCRIPTION DE L'ANNÉE 1172

RELATIVE A UNE CONVENTION

ENTRE LES ÉGLISES SS. COME ET DAMIEN

ET S. JEAN DELLA PIGNA

Par M. Étienne Michon, membre résidant.

Lu dans la séance du 23 décembre 1903.

Le Musée du Louvre possède un cippe sépulcral consacré par Truttedius Clemens, tribun de la deuxième cohorte des Vigiles, et sa femme Marrinia Procula à leur très cher fils, un enfant de sept mois, Sex. Truttedius, *Sex. fil(ius), Pol(lia tribu)*, Maximianus, — *fuit ad superos menses VII*[1], — sur lequel le *Corpus*[2] fournit les

1. *Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 1530. Il se trouvait alors sous l'escalier Daru. Exposé aujourd'hui dans la galerie Denon, dans l'embrasure de la deuxième fenêtre à gauche en entrant par le pavillon Denon. Je ne saurais dire à quelle époque le cippe, qui ne porte aucune indication d'inventaire, est entré au Musée. Ni les différentes éditions de la *Description des antiques* de Visconti et Clarac, ni le *Musée de sculpture* de Clarac ne le mentionnent. Il ne serait pas impossible qu'il ait fait partie de la collection Campana.

2. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, pars I, n° 2968.

renseignements suivants : « *In aedibus S. S. Cosmae et Damiani in regione pineae, retro Minervam, — apud Achillem Maffeium, apud Maffeios, — in aedibus Ceuli*[1], *ad viam Juliam, — in aedibus Altempsianis*[2], *ubi frustra quaesivimus*[3]. »

Il existe de cette même inscription, nous apprennent les rédacteurs du *Corpus*[4], comme c'est d'ailleurs le cas pour bon nombre de cippes et d'urnes funéraires, une réplique moderne, qui, après avoir été chez Constantin Huyghens, puis chez Gerard Papenbroek, est entrée au Musée de Leyde, où Janssen l'a décrite et reproduite comme authentique[5], et, par là même,

1. Aujourd'hui palais Sacchetti. Le palais Sacchetti a conservé un certain nombre d'antiques qui sont mentionnés dans les *Antike Bildwerke in Rom* de Matz-Duhn.

2. Les deux seuls monuments qui figurent au Louvre avec l'indication d'origine « palais Altemps » sont deux colonnes de porphyre ornées de bustes (*Catalogue sommaire des marbres antiques*, nos 1068 et 1069) dont il sera question à la fin de cette étude : elles appartenaient au Louvre dès le premier Empire et y sont sans doute entrées par l'intermédiaire du cardinal Fesch, qui s'en était rendu acquéreur en 1802.

3. L'indication *in aedibus Altempsianis* est donnée par Kellermann dans ses *Vigilum romanorum latercula* publiés en 1835. Il vit encore le cippe à cette date au palais Altemps.

4. *Corpus inscriptionum latinarum*, l. c., et pars IV, fasc. 1, *additamenta*, p. 3380.

5. L.-J.-F. Janssen, *Musei Lugduno-batavi inscriptiones graecae et latinae* (1842), p. 102 et pl. XVIII, 3. L'inscription du Musée de Leyde, qui vient de Rome, est gravée sur une plaque rectangulaire de marbre bleuté et présente plusieurs

il n'est pas inutile de signaler la présence au Louvre de l'exemplaire original. Mais, plus que dans l'épitaphe antique, la valeur du monument réside dans une seconde inscription, celle-ci du Moyen-âge, gravée sur la face opposée.

De cette inscription du revers le *Corpus* ne souffle pas mot et son existence a, je crois, été signalée pour la première fois dans notre *Catalogue sommaire des marbres antiques*, où le cippe est décrit en ces termes : « Cippe funéraire de Sex. Truttedius Maximianus ; au revers, inscription latine du Moyen-âge[1]. » Le texte même, il va de soi, ne pouvait trouver place dans le catalogue ; mais, ayant fait l'été dernier un examen particulier du cippe de Sex. Truttedius Maximianus, en vue de la réorganisation de la galerie Denon où sont maintenant réunis, avec les sarcophages les plus complets, le plus grand nombre des monuments funéraires à inscriptions latines, il m'a paru que l'occasion s'offrait de compléter cette mention fugitive. L'inscription est ainsi conçue :

+ ANN DNI ML · C · LXX · II · TPIB·PRI IOhIS SCORV
COSME ET DAMIANI ET PRI PETRI SCI IOhS G · TAVRI
NS·S·RICIVS·P. ODONIS·A·CABOCELLI·L·PIGIV' ELECT

fautes : à la l. 1, SEFIL; à la l. 3, EVIT · ADSVPEOS · MENS VII, avec les lettres ES plus petites en surcharge au-dessus de la ligne.

1. *Catalogue sommaire des marbres antiques*, n° 1530.

A P̄DICTIS PB̄RIS C̄S̄ESV VTRIVSQ ·. POPL̄ARIS PENA C · SŌL · LAVDAVER̄·VT PLATEA · A MEDIETATE TIBVr TINI · VSQVE AD VIĀ · ĀN SC̄M IŌH̄M ET VSQV AD ALIOS TIBVRTINOS TRANSVERSOS · SIT CŌMVNIS VTRIVSQ ·. EC̄L̄E AD CŌMVN̄E V TILITATĒ PRO QVA PB̄R IOH̄S DEDIT PB̄RO PETRO · XXXV · SŌL.

et doit se lire, ainsi qu'a bien voulu m'aider à le faire notre savant confrère M. Prou :

✝ *Ann(o) D(omi)ni M̄L·C·LXXII, t(em)p(or)ib(us) p(resbite)ri Joh(ann)is s(an)c(t)oru(m) Cosm(a)e et Damiani et p(resbite)ri Petri s(an)c(t)i Joh(anni)s, G. Taurin(u)s, S. Ricius, P. Odonis, A. Ca(m)bo(n)celli, L. Pigiu(s), elect(i) a p(rae)dictis p(res)b(ite)ris c(on)se(n)su utriusq(ue) pop(u)laris, pena C sol(idorum) laudaver(unt) ut platea a medietate tibu[r]tini usque ad via(m) an(te) s(an)c(tu)m Joh(anne)m et usqu(e) ad alios tiburtinos transversos sit com(m)unis utriusq(ue) ec(c)l(esia)e ad com(m)une(m) utilitate(m), pro qua p(res)b(ite)r Joh(anne)s dedit p(res)b(ite)ro Petro XXXV solidos.*

« L'an du Seigneur mil cent soixante-douze, du temps du prêtre Jean des SS. Côme et Damien et du prêtre Pierre de S. Jean, G. Taurinus, S. Ricius, P. Odonis, A. Camboncelli, L. Pigius, choisis par lesdits prêtres du consentement des fidèles des deux églises, ont convenu, sous peine

de cent sous, que la place, depuis la mitoyenneté de la borne de travertin jusqu'à la rue devant S. Jean et jusqu'aux autres bornes transversales, serait commune aux deux églises pour l'usage commun. En échange, le prêtre Jean a donné au prêtre Pierre trente-cinq sous. »

Il s'agit donc d'un règlement de bon voisinage conclu, au nom de deux prêtres qui desservaient deux églises voisines, par cinq délégués choisis par eux du consentement de leurs paroissiens, moyennant une soulte de la part de l'église la plus favorisée et sous peine d'amende en cas d'inexécution. De ces cinq délégués, la seule partie de l'inscription dont la lecture présente quelques difficultés, les noms sont des noms inconnus. S. Ricius, toutefois, est peut-être parent de Johannes Riccius[1], qui signa comme témoin le 8 février 1160, un acte relatif à S. Marie *nova*[2] et appartient à une famille dont la désinence italianisée Ricci se retrouve ailleurs. De même, P. Odonis, dont le nom garde sa forme patronymique de P. fils d'Odon, est à rapprocher d'un Johannes Oddonis qui figure dans deux actes presque contemporains du 5 juin 1158 et du 22 octobre 1168 et du Gorius Oddonis, *sacri romani imperii scriniarius*, d'un troisième acte

1. *Archivio d. R. Societa romana di storia patria,* 1902, p. 203.
2. Aujourd'hui S. Françoise romaine.

postérieur, en date du 16 décembre 1255, relatif au monastère de S. Silvestre *de Capite*[1]. Un acte, enfin, du 28 décembre 1099, porte la signature d'un Baroncellus de Caramana, dont le nom est formé sur le même modèle que celui de notre A. Camboncelli[2].

Il reste maintenant à retrouver à quelles églises et à quelle place la convention se rapporte. Avant d'être conservé au palais Altemps, antérieurement au palais Ceuli et d'abord chez les Maffei, le cippe de Sex. Truttedius Maximianus se trouvait, nous dit le *Corpus*, « *in ecclesia SS. Cosmae et Damiani in regione pineae* »; Pighius et autres ajoutent « *retro Minervam*[3] ». Il ne peut donc être question de l'église bien connue des SS. Côme et Damien, dite *in Silice*, l'ancien *templum sacrae Urbis*, sur le Forum, encore moins de l'église ou plutôt abbaye des SS. Côme et Damien *in Mica aurea* au Transtévère. Tout autre était la région, située à l'est des Thermes d'Agrippa, à laquelle la célèbre *pigna* de bronze aujourd'hui au Vatican avait fait attacher la dénomination « *de pinea*[4] », qui survit encore en particulier dans la *via* et la *piazza della Pigna*. Il

1. *Archivio d. R. Societa romana di storia patria,* 1899, p. 498 et 503; 1900, p. 93.
2. *Ibid.,* 1900, p. 444.
3. *Corpus inscriptionum latinarum,* l. c.
4. Voy. Lanciani, *Forma urbis Romae,* feuille XXI.

existe précisément, formant le côté nord de cette *piazza della Pigna*, une petite église consacrée à S. Jean Baptiste, remise à neuf au XIXe siècle, de laquelle Forcella, dans le grand recueil des *Iscrizioni delle chiese di Roma*[1], nous apprend qu'elle fut réédifiée en 1624 par Angelo Torroni aux frais de l'*Archiconfraternità della pietà verso i Carcerati*, à qui elle avait été concédée par Grégoire XIII en 1582[2], mais qu'elle remontait à une date beaucoup plus haute et avait sans doute été fondée par la famille des Porcari, dont l'habitation se trouvait dans le voisinage[3], au plus tard au XIIe siècle[4]. M. Armellini répète, après Forcella, que, avant d'être dédiée à S. Jean, elle l'avait été aux saints martyrs Eleuthère et Genesius[5] et ajoute qu'elle est une des plus anciennes églises qui portent le surnom de la *Pigna*[6]. Il cite

1. *Iscrizioni delle chiese e d'altri edificii di Roma*, t. IX (1877), parte XXI, p. 481.

2. M. Armellini, dans ses *Chiese di Roma*, indique la date de 1282, qui doit être une erreur typographique.

3. Le palais Porcari occupait le côté occidental de la place *della Pigna*.

4. Une pierre tombale d'un des membres de la famille des Porcari, datée de 1182, est encore conservée dans l'église (Forcella, p. 484, n° 970).

5. *Le chiese di Roma dal secolo IV al XIX*, 2e éd., p. 468. D'après Forcella, les reliques des deux martyrs auraient été transportées par Sixte V à S. Suzanne (p. 481); mais M. Armellini, tout en mentionnant la translation faite par Sixte V, indique que le corps de saint Genesius se trouve toujours sous l'autel.

6. *Ibid.*, l. c.

d'ailleurs une mention du *Liber censuum* qui permet de remonter à cette même date du XIIe siècle[1]. L'église, en fait, existait bien plus tôt encore, ainsi qu'en témoigne une bulle de Jean XII, datée du 8 mars 962, qui confirme au monastère de S. Silvestre *de Capite* la propriété de tous ses biens et où figure l'église « *S. Johannis que ponitur in Pinea cum sua pertinentia*[2] ». Mais, d'église située à proximité qui soit consacrée aux SS. Côme et Damien, il n'y a plus trace aujourd'hui. L'histoire, par contre, en a conservé le souvenir. Forcella note, en publiant une inscription de l'année 1768 qui est relative à cette prestation[3], que, pour la fête des SS. Côme et Damien, le 27 septembre, le Sénat romain offrait tous les quatre ans à l'église S. Jean un calice d'argent et quatre cierges[4]: de là, comme aussi de la présence dans la sacristie d'un tableau avec l'image de ces saints et de la célébration en leur honneur d'une messe solennelle anniversaire[5], naît déjà un indice. M. Armellini, aussi bien, consacre une courte notice à une église des « *SS. Cosma e Damiano de Pinea*[6] », appelée, dit-il, tantôt de S. Côme, tan-

1. *Ibid.*, p. 44.
2. *Archivio d. R. Societa romana di storia patria,* 1899, p. 269. La bulle est citée par M. Hülsen, *Römische Mittheilungen,* 1903, p. 39, note 2.
3. T. IX, p. 488, n° 978.
4. *Ibid.*, p. 481.
5. Armellini, *Le chiese di Roma,* p. 467.
6. *Ibid.*, l. c.

tôt des SS. Côme et Damien, détruite à la fin du XVIe siècle[1], époque où sa cure, qui est mentionnée comme paroissiale dans un document de 1450, fut unie à celle de S. Étienne *del Cacco*[2]. Il est possible, en effet, grâce aux différents catalogues qu'il a reproduits en tête de son livre, de fixer les points suivants de l'histoire des deux églises voisines. En 1625, ni l'une ni l'autre ne sont nommées dans la liste des églises paroissiales[3]; en 1569, au contraire, on les y trouve sous la dépendance de S. Marie *della Rotonda*, « *SS. Cosma e Damiano*, *S. Giovanni della Pigna*[4] », et de même dans une autre liste analogue du XVIe siècle, « *SS. Cosma e Damiano*, *S. Giovanni delle Pigne*[5] »; de même encore dans un catalogue du pontificat de Pie V (1566-1572)[6]. Antérieurement sont mentionnés, dans un catalogue du pontificat de Pie IV (1559-1565), « *S. Cosmo e Damiano nel rione della Pigna* » et « *S. Joanni della Pigna nel rione della Pigna*[7] »; dans un catalogue de Niccola Signorili, secrétaire du Sénat

1. M. Hülsen (l. c.) place la destruction sous Grégoire XIII; elle serait donc contemporaine de la reconstruction de saint Jean.
2. Armellini, l. c.
3. *Ibid.*, p. 88-89.
4. *Ibid.*, p. 87.
5. *Ibid.*, p. 84.
6. *Ibid.*, p. 80.
7. *Ibid.*, p. 72.

romain (1417-1431), les églises « *S. Cosmi de Pinea*, *S. Johannis de Pinea*[1] »; dans un anonyme de Turin, du XIVe siècle, « *ecclesia sancti Johannis de Pinea*, *ecclesia sancti Cosme de Pinea* », avec le renseignement pour chacune « *habet I sacerdotem*[2] », qui concorde avec notre inscription. Enfin, à la fin du XIIe siècle, dans le *Liber censuum*, une redevance de six deniers est imposée, non seulement, comme nous l'avons déjà relevé, à l'église « *S. Johannis de Pinea* », mais aussi à celle « *S. Cosme de Pinea*[3] ».

L'emplacement même qu'occupait exactement cette ancienne église des SS. Côme et Damien n'est indiqué par M. Armellini que par ces mots, qu'il emprunte à un auteur peu postérieur à sa disparition, « *era situata quasi dirimpetto all' anzidetta di S. Giovanni*[4] », et, ajoute-t-il, « *forte sull' angolo della piazza di S. Giovanni della Pigna*[5] ». M. Hülsen, dans une toute récente étude topographique consacrée au *Porticus Divorum* et au *Serapeum*[6], indique dans une note qu'elle apparaît sur le plan de Bufalini[7], ce qui semble

1. *Ibid.*, p. 62.
2. *Ibid.*, p. 51.
3. *Ibid.*, p. 43.
4. *Ibid.*, p. 467.
5. *Ibid.*, l. c.
6. *Porticus Divorum und Serapeum im Marsfelde, Römische Mittheilungen*, 1903, p. 17-57 et pl. I-II.
7. P. 39, note 2. Le plan est de 1551.

en contradiction avec la liste extraite de ce plan dressée par M. Armellini[1], et inscrit son nom, sur la planche jointe à son article, à l'angle sud-est de la place de la *Pigna*, dans le massif de constructions s'étendant jusqu'à la *via del Gesu*[2]. Telle devait être en effet sa position et l'on comprend alors très aisément tous les termes de la convention gravée sur le cippe du Louvre, depuis la *via ante S. Johannem*, qui ne peut guère être autre que la ruelle unissant la *via del Gesu* à la *via dei Cestari*, jusqu'à la *platea* elle-même, qui devait correspondre à peu de chose près à la place actuelle de la *Pigna*. Le petit problème de topographie médiévale soulevé se trouve donc résolu et, si l'on songe au petit nombre d'inscriptions d'une date aussi reculée qui nous sont parvenues, c'en est assez pour mériter que la nôtre ne reste point ignorée : au moment où M. Lanciani, dans sa *Storia degli scavi*, jette dans le domaine public, au delà même de ce que promet son titre, tant de textes inédits[3], où un savant autrichien, M. Hartmann, consacre une édition spéciale accompagnée de planches au cartulaire de S. Marie *in via Lata*[4], où enfin la Société

1. *Le chiese di Roma,* p. 68. Il y relève pourtant un « *S. Cosimatus* » dont il ne donne pas d'identification.

2. Pl. II.

3. *Storia degli scavi di Roma e notizie intorno le collezioni romane di antichità,* t. I, 1902 ; t. II, 1903.

4. L.-M. Hartmann, *Ecclesiae S. Mariae in via lata tabularium,* Vienne, 1895.

romaine pour la *Storia patria* suscite coup sur coup les publications de M. P. Fedele sur les *Carte del monatero dei SS. Cosma e Damiano in Mica Aurea*[1], de M. V. Federici sur le *Regesto del monastero di S. Silvestro de Capite*[2], de M. Fedele encore sur le *Tabularium S. Mariae novae*[3], de M. L. Schiaparelli sur *Le carte antiche dell' archivio capitolare di S. Pietro in Vaticano*[4], la Société des Antiquaires trouvera peut-être quelque intérêt à un document qui se rattache au même ordre d'études que le hasard des acquisitions a fait passer dans nos collections nationales.

Le nom de *pigna* ou *pinea* porté par la place où se trouvaient les églises de S. Jean et des SS. Côme et Damien m'amène, pour terminer, à ajouter quelques mots complémentaires sur la fameuse pomme de pin de bronze du Vatican[5] et la fon-

1. Parte I, secoli X et XI, *Archivio d. R. Societa romana di storia patria,* 1898, p. 459-534; 1899, p. 25-108, 383-448.

2. *Ibid.*, 1899, p. 213-300, 489-538; 1900, p. 67-128, 411-448.

3. Ab ann. 982 ad ann. 1200, *Ibid.,* 1900, p. 171-237; 1901, p. 159-196; 1902, p. 169-209.

4. *Ibid.,* 1901, p. 393-496; 1902, p. 273-354.

5. La *pigna,* on le sait, est aujourd'hui conservée, avec deux paons de bronze, à l'entrée de la grande abside de Bramante, dans la cour du Vatican dite elle-même de la *Pigna* (voy. l'étude de Lacour-Gayet, *La Pigna du Vatican, Mélanges d'archéologie et d'histoire,* 1881, p. 312-321, et la description que vient d'en donner M. Petersen dans le t. I des *Skulpturen des Vatikanisches Museums* par M. Amelung, nº 227, p. 896-904, que je n'ai pu consulter). M. Hülsen

taine de Saint-Pierre qu'elle décorait[1], placée sous

(*Römische Mittheilungen*, 1903, p. 47, note 2) reproche à tort à Visconti d'avoir écrit qu'elle fut transférée dans les jardins du Vatican par Innocent VIII, alors qu'un texte de 1588 atteste sa présence encore à cette date dans l'atrium de Saint-Pierre. M. Michaelis se trompe également (*Jahrbuch des Institutes*, 1890, p. 48, note 186) lorsqu'il attribue à Visconti l'assertion que le placement de la *pigna* sous l'abside serait l'œuvre de Bramante lui-même et y voit une contradiction avec les indications données par Gerhard (*Beschreibung der Stadt Rom*, t. II, 2, p. 106). Visconti, en réalité, n'a commis ni l'une ni l'autre de ces erreurs : il dit seulement que, avant de recevoir, à la fin du XVIIe siècle, la place qu'elle occupe actuellement, la *pigna*, ce que répète Gerhard, fut transportée dans les jardins du Vatican, près du Belvédère d'Innocent VIII (*Museo Pio-Clementino*, t. VII, p. 75, note *a*). L'auteur du transfert de Saint-Pierre au Vatican, tous les témoignages sont d'accord, fut Paul V. Il résulte en outre d'une remarque de M. Michaelis (l. c.) que dès 1628 la *pigna* avait reçu la disposition architecturale qu'elle a aujourd'hui.

1. La célèbre fontaine, dite *del Paradiso*, qui occupait le centre de l'atrium de l'ancienne basilique de Saint-Pierre, a souvent été décrite au cours des siècles et M. de Rossi a été amené à s'en occuper dans ses *Inscriptiones christianae urbis Romae* (t. II, p. 220, 229-230, 428-430), où il condense les renseignements fournis par les différents auteurs, S. Paulin de Nole, le *Liber pontificalis* au pontificat de Symmaque, le *Liber censuum*, le *De basilica liber* de P. Mallius, les *Mirabilia*, J. Rucellai, Panvinius. Le texte le plus détaillé et le plus compréhensible est celui de Grimaldi, conservé dans deux manuscrits, un au Vatican (n° 6437, fol. 7) et un à la bibliothèque Barberini (XXXIV, 50, fol. 134 et suiv.), et qui a été reproduit en son entier d'après la seconde de ces sources par Sarti-Settele (*Ad Philippi Laurentii Dionysii opus de Vaticanis cryptis appendix*, Rome, 1840, p. 14-15; cf. Mgr Duchesne, *Le liber pontificalis*,

un riche baldaquin porté par huit colonnes de porphyre, dont deux, ornées de bustes, sont

p. 266, note 23, d'après Vignoli, *Liber pontificalis*, t. II, p. 96): *Cantharum beatri Petri cum quadriporticu marmoribus ornavit. Hic cantharus erat pinea aerea in medio atrii ad usum fontis ita appellata. Habebat magnum aquae fontem egredientem de pinnaculo pineae, et alii fontes in singulis nucum nodis grato aspectu scatentes. Aqua cadebat in vas quadrum situm et fabrefactum in spatiis columnarum ex magnis marmoribus antiquis; in quolibet duo griphones erant marmore sculpti, pharetram tenentes in medio eorum; unum ex his servandum curavi sub fornice novi pavimenti. Sepiebant pineam octo nobilissimae columnae porphyreticae; in una ex his sculptus erat imperator unus, in altera olim ablatus fuit. Supra coronam columnarum cernebantur elegantissimi pavones aenei aurati..... Coronae zophorus sculptus erat crucibus graecis cum quatuor columbis supra, et infra crucis brachia cum draconibus* (M. de Rossi, *Inscriptiones christianae urbis Romae*, t. II, p. 429, corrige avec grande vraisemblance en *pavonibus*) *ad vas bibentibus, et aliis ornamentis; a corona zophori sursum totum erat ex aere opertorium cum signo Christi et quatuor delphinis in angulis, per quos decurrebat aqua pluens e caelo super opertorium, quod ad arcus factum erat cum cratibus aeneis ad arcus pariter elaboratis; hos delphinos sustinebant marmorei agni cum cophino panis, symbolum Christi. In medio intus erat signum Christi, item in vertice arcuum opertorii.* De tout cet ensemble, rien autre, croyait-on, n'avait subsisté que la *pigna* et les deux paons qui l'accompagnent. Quatre arcs de bronze, transportés par ordre de Paul V dans les jardins du Vatican lors du démembrement, furent presque aussitôt, en 1613, envoyés à la fonte pour servir à la statue de la Vierge érigée sur la colonne de la place S. Marie Majeure (*Inscriptiones christianae urbis Romae*, t. II, p. 30). Les deux griffons séparés par un carquois, que Grimaldi déclare (Sarti-Settele, l. c.) avoir fait conserver *sub fornice novi pavimenti*, n'y sont plus. De même, un fragment, avec le monogramme du Christ, sem-

aujourd'hui conservées au Louvre[1] et viennent d'être signalées par moi dans les *Mélanges Boissier*[2]. M. Hülsen, dans l'étude à laquelle j'ai fait plus haut allusion, a apporté à la question de l'origine et des péripéties par où a passé la *pigna* les plus précieux renseignements[3]. Il admet volontiers, avec l'opinion la plus générale[4], que sa

blant provenir de la fontaine, signalé par Ph.-L. Dionysius (*Sacrarum Vaticanae basilicae cryptarum monumenta*, 1773, p. 1-2, pl. I, 1) et commenté par Sarti-Settele (l. c.), a disparu. M. de Rossi, enfin, ajoute (*Inscriptiones christianae urbis Romae*, t. II, p. 129), en ce qui concerne les colonnes, que Sarti et Settele (l. c.) ont remarqué avec raison qu'elles ne se retrouvent plus maintenant nulle part et qu'elles ont dû être détruites: ce sont deux de ces colonnes que je crois (voy. les notes suivantes) avoir reconnu au Louvre.

1. *Catalogue sommaire des marbres antiques*, nos 1068 et 1069. Les colonnes étaient alors placées dans la salle de la Paix. Elles sont maintenant dans l'embrasure centrale de la salle des Saisons.

2. *Deux colonnes de porphyre ornées de bustes au Musée du Louvre, Mélanges Boissier*, 1903, p. 371 (paginée à tort 271) à 381 et pl. III-IV.

3. *Römische Mittheilungen*, 1903, p. 39-47.

4. Voy. en particulier Lacour-Gayet, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1881, p. 312-321. M. Lanciani, toutefois, l'a combattue (Fiorelli, *Notizie degli scavi di antichità*, 1882, p. 345, 346). L'autre tradition, soutenue par d'assez nombreux auteurs, d'après laquelle la *pigna* viendrait, au contraire, du mausolée d'Hadrien, a été réfutée par Jordan (*Topographie der Stadt Rom*, t. II, p. 269) et par M. Lacour-Gayet. M. de Rossi semble considérer l'une et l'autre comme sans fondement (*Inscriptiones christianae urbis Romae*, t. II, p. 430).

destination première ait été de couronner le Panthéon d'Agrippa[1]. Mais ce ne serait pas seulement par une adaptation tardive qu'elle aurait été convertie à l'office de fontaine[2]. Dès l'incendie de 80, ou peu après, elle aurait trouvé place au centre d'un bassin monumental[3], dont le plan de Septime Sévère atteste l'existence entre le *Porticus divorum* et le *Serapeum*[4], et, loin d'avoir été usurpée, comme on le répète, par le pape Symmaque au plus tard, pour la fontaine *del Paradiso*, elle serait restée dans la partie méridionale du Champ de Mars jusque tard dans le Moyen-âge, donnant son nom à de nombreuses églises et à toute la région[5]. Comment, en effet, si son transfert à S. Pierre datait du VIe siècle, aurait-elle pu avoir pareille influence trois siècles au

1. Hülsen, p. 46.

2. M. Hülsen (p. 35) déclare que le fait même que la *pigna* ait, à une certaine époque, servi de fontaine, est confirmé par l'étude qu'en a faite M. Petersen et ne peut être mis en doute.

3. Hülsen, p. 46. M. Hülsen attribuerait volontiers cette adaptation, en vue de laquelle des trous auraient été percés dans les rangs d'écailles, au règne de Domitien.

4. *Ibid.*, pl. I, fragment *n*; cf. p. 39 et 45. Le bassin figuré sur le plan de Septime-Sévère devait mesurer 22 mètres de diamètre extérieur, 16 mètres de diamètre intérieur: M. Hülsen estime que les dimensions de la *pigna*, 1^{m}75 de diamètre à la base, 2^{m}00 un peu plus haut, y conviennent fort bien pour le motif central.

5. *Ibid.*, p. 46.

moins plus tard[1]? La première allusion à une région dite *de pinea* se trouve dans la bulle déjà citée de Jean XII du 8 mars 962[2] et, remonterait-on jusqu'à la fondation de l'église de S. Étienne *del Cacco*, dite d'abord *de pinea*[3], par Paschal Ier, on n'atteindrait encore que le début du IXe siècle[4]. L'existence supposée dans la basse antiquité d'une voie ou d'une place du Champ de Mars tirant son surnom de la gigantesque pomme, et dont les mentions postérieures ne seraient en quelque sorte qu'une réapparition après une éclipse, ne semble pas à M. Hülsen une réponse[5]. Du passage même des *Mirabilia* relatif à la fontaine[6] il conclut que les auteurs, en réalité, n'avaient plus

1. *Ibid.*, p. 40.
2. *Archivio d. R. Societa romana di storia patria,* 1899, p. 269.
3. Il paraît même que c'est encore son titre officiel.
4. Hülsen, p. 40.
5. *Ibid.*, l. c.
6. Il est ainsi conçu et est rapporté *in extenso* par M. Hülsen (p. 41 ; cf. P. Fabre, *Le liber censuum de l'église romaine,* XLI, *De Vaticano et Agulio*, p. 269) : *In paradiso S. Petri est cantarum, quod fecit Symmachus papa columpnis porphireticis ornatum; que tabulis marmoreis cum griphonibus conexe, precioso celo ereo cooperte, cum floribus et delfinis ereis et deauratis aquas fundentibus. In medio canthari est pinea aerea, que fuit copertorium cum sinino ereo et deaurato super statuam Cibelis matris deorum in foramine Pantheon. In quam pineam subterranea fistula plumbea subministrabat aquam ex forma Sabbatina que toto tempore plena prebebat aquam per foramina nucum omnibus indigentibus ea.*

vu la pomme servant de jet d'eau[1]. Les dessins conservés montrent, de leur côté, que, disposée comme elle l'était, elle se fût malaisément prêtée au rôle de *cantharus* pour les purifications des pèlerins de la basilique[2]. Il faut donc se reporter

1. *Ibid.*, l. c. M. de Rossi lui-même admet que l'eau ne coulait plus dès le XIIe siècle, quoiqu'il soutienne que la *pigna* fut placée dès l'origine sous le *cantharus* (*Inscriptiones christianae urbis Romae,* t. II, p. 530); mais, pour lui, les tuyaux de plomb de grand module qu'a vus Grimaldi (Sarti-Settele, *Cryptae vaticanae,* p. 15) prouvent qu'antérieurement elle recevait bien, comme le disent les *Mirabilia,* l'eau *ex forma Sabbatina.* M. Hülsen remarque (p. 43, note 1) que ces tuyaux pouvaient appartenir au *cantharus* tel qu'il était constitué avant l'adjonction de la *pigna.* Il faudrait en outre, d'après M. de Rossi (l. c.) voir une imitation du rôle de jet d'eau joué par la *pigna* dans une fontaine ornée d'une pomme de pin, construite au XIe siècle à Aix-la-Chapelle par un abbé Udalricus, comme aussi dans deux fontaines analogues, du IXe siècle, à Constantinople. M. Hülsen, ici encore, répond (p. 45) que ces deux fontaines, érigées par l'empereur Basile le Macédonien (867-886) dans l'avant-cour de l'église τῆς Θεοτόκου καὶ Νικολάου, ne peuvent constituer une preuve à l'appui de l'existence de la *pigna* au IXe siècle dans la fontaine *del Paradiso.*

2. Hülsen, p. 42. Il aurait pu y avoir primitivement, selon M. Hülsen (p. 43), pour cet office, une fontaine sous le tabernacle. L'usage en serait tombé en désuétude avant l'adjonction de la *pigna* et, à la fontaine abandonnée, aurait peut-être été substitué depuis le IXe siècle (p. 47, note 1) un *vas magnum rotundum aereum,* dont le plan d'Alfaranus indique l'emplacement un peu en arrière (*Inscriptiones christianae urbis Romae,* t. II, p. 232 et 429) et au sujet duquel Grimaldi rapporte (Sarti-Settele, *Cryptae vaticanae,* p. 15) que Léon III avait fait faire *juxta ipsam pineam* cette seconde

au passage du *Liber Pontificalis*[1] et à la lettre de S. Paulin de Nole[2] qu'on allègue comme arguments. Mais le premier ne parle que d'ornements en marbre et de décoration de mosaïque, la lettre que de jets d'eau abondants pour le lavement de la figure et des mains, textes qui, l'un et l'autre, se peuvent comprendre et se comprennent même bien mieux du seul tabernacle abritant une fontaine que du tabernacle occupé par la *pigna*[3]. M. Hülsen ajoute[4], en outre, qu'un écrivain anonyme de 1410 écrit du pape Innocent II (1130-1143) qu'il fit transférer la pomme « *a Sancto Stephano de pinea, qui a dicta pinea sumpsit nomen*[5] ». Malgré l'autorité de M. de Rossi[6], le témoignage, écrit M. Hülsen, est malaisément négligeable[7] et l'attribution du déplacement au seul Innocent II lui paraît en effet devoir être adoptée[8].

fontaine plus commode pour boire, dont le grand bassin de bronze subsista en place jusqu'au temps de Grégoire XIII.

1. Mgr Duchesne, *Le Liber pontificalis,* LIII, *Vita Symmachi,* c. 7, t. I, p. 262.

2. Lettre de 397 *ad Pammachium,* éd. de Vérone, p. 73, citée par M. de Rossi (*Inscriptiones christianae urbis Romae,* t. II, p. 429) et M. Hülsen (p. 43).

3. Hülsen, p. 43.

4. *Ibid.,* p. 44.

5. Urlichs, *Codex topographicus urbis Romae,* p. 162.

6. *Inscriptiones christianae urbis Romae,* t. II, p. 430.

7. Hülsen, p. 44.

8. *Ibid.,* p. 45.

L'argumentation de M. Hülsen, alors même qu'on ne jugerait pas absolument démontrées toutes ses conclusions, offre difficilement prise à la critique et ce n'est que le point spécial des dessins représentant la pomme sous son tabernacle, dessins dont M. Hülsen reproduit le plus fidèle[1], qui me paraît appeler quelques observations. M. Hülsen se fonde sur un plan d'Alfaranus, tel qu'il est donné dans les *Cryptae vaticanae* de Sarti-Settele, pour évaluer à 20 palmes, soit 4m50, la distance d'axe à axe des colonnes angulaires[2]. Il en déduit, d'après les dessins, des dimensions égales pour leur hauteur[3]. Les colonnes du Louvre n'ont pourtant que 2m40 de haut. D'autre part, la *pigna* mesure, avec 2 mètres environ de diamètre, 12 pieds romains, soit 3m50 de haut[4]. Elle touchait presque le dais, remarque M. Hülsen[5]. Il va même plus loin et suppose que la suppression des trois rangées d'écailles supé-

1. M. Hülsen reproduit (p. 42, fig. 3) celui qui lui semble le plus exact et qui était resté jusqu'ici inaperçu, tiré de l'édition de la *Topographie* de Marliani publiée à Venise en 1588 par Girolamo Ferrucci. M. de Rossi en avait publié un autre de Philippe de Winghe conservé dans un manuscrit du Vatican (*Bullettino di archeologia cristiana,* 1881, pl. V); le P. Grisar un troisième de Tasselli, annoté par Grimaldi (*Analecta romana,* t. I, pl. XI).

2. P. 42.

3. *Ibid.,* l. c.

4. *Ibid.,* l. c.

5. *Ibid.,* l. c.

rieures, qui sont restaurées, aurait pu avoir pour cause la nécessité de placer le bronze gigantesque sous cet édicule qui ne lui était pas destiné[1]. N'y a-t-il pas là une légère contradiction? Entre le sommet de la pomme et le niveau supérieur des colonnes, il y aurait eu, selon les indications de M. Hülsen, un mètre d'écart. Supposez, au contraire, les colonnes de $2^{m}40$ seulement, ajoutez-y la hauteur des bases et la hauteur non négligeable des chapiteaux, la pomme se présentera davantage comme nous le montre le dessin, où son sommet apparaît comme engagé sous le baldaquin. Si l'on peut tirer du plan en question les calculs qu'en tire M. Hülsen, le dessin, il est vrai, ne se trouve plus alors à l'échelle dans le sens de la largeur. Mais n'est-il pas bien imprudent de demander à un plan d'ensemble, comme est celui d'Alfaranus, des évaluations particulières aussi précises? De toute manière, d'ailleurs, l'auteur du dessin ne faisait sans doute pas œuvre mathématique et, qu'on ne puisse s'y fier entièrement, au moins pour les détails, c'est ce que suffit à établir l'absence des bustes qui, assure Grimaldi, ornaient quatre des colonnes. Il ne me semble donc pas, jusqu'à nouvelle preuve, que les arguments qu'on puisse tirer des représentations parvenues jusqu'à nous de la fontaine *del Paradiso* doivent réduire

1. *Ibid.*, l. c.

à néant les témoignages formels qui paraissent assigner aux deux colonnes de porphyre du Louvre une place dans la décoration de l'édifice le plus vénérable de la Rome chrétienne, l'ancienne basilique de Saint-Pierre.

CLASSIFICATION CHRONOLOGIQUE

DES

ÉMISSIONS MONÉTAIRES DE L'ATELIER DE LYON

PENDANT LA PÉRIODE CONSTANTINIENNE

(305-337).

Par M. Jules Maurice, membre résidant.

Lu dans la séance du 9 mars 1904.

L'atelier de Lyon appartint à Dioclétien, ainsi que tout l'empire, pendant quelques mois, depuis le 17 novembre 284 jusqu'au 1er avril 285. Il fit ensuite partie des États attribués à Maximien Hercule jusqu'à l'élévation des Césars, Constance Chlore et Galère, qui eut lieu le 1er mars 293.

Constance Chlore obtint la Gaule en partage et la conserva jusqu'à sa mort, le 25 juillet 306, date à laquelle cette province passa par héritage à Constantin, proclamé *Imperator* par les soldats de son père. Ces dates et faits sont nécessaires à connaître pour comprendre le fonctionnement de l'atelier de Lyon et expliquer la valeur iconogra-

phique des effigies que l'on trouve sur ses monnaies[1].

L'atelier de Lyon n'était pas le principal atelier des Gaules ; il le cédait de beaucoup comme importance à celui de Trèves. Lyon ne fut jamais le séjour des empereurs Constance Chlore et Constantin, comme Trèves et Arles, ni celui des préfets du prétoire des Gaules, qui quittèrent Trèves pour Arles au ve siècle. Aussi, l'atelier de Lyon ne se trouva pas sous la surveillance directe de la chancellerie impériale, et l'on y tint moins la main qu'à Trèves à une exacte reproduction des portraits impériaux. Il faut ajouter qu'il n'émit que des monnaies de bronze courantes. L'on remarque sur ces monnaies une grande variété de légendes monétaires et de nombreuses incorrections épigraphiques et fautes grammaticales, des déplacements et des suppressions de lettres que l'on trouve généralement sur les monnaies dont la fabrication semble avoir eu lieu en dehors de l'hôtel des monnaies et de la surveillance directe des officiers monétaires. Il devait y avoir à Lyon un grand

1. Il m'est impossible de reprendre dans cette étude sur l'atelier de Lyon mes recherches sur l'Iconographie des empereurs de la fin du IIIe et du IVe siècle; je dois renvoyer aux communications faites par moi à la Société des Antiquaires les 12 mars et 3 décembre 1902 (*Bulletin*, année 1902) et à un article sur l'*Iconographie des empereurs romains de la fin du IIIe et du IVe siècle* que je publie dans la *Revue numismatique*, 1er trimestre 1904, p. 64 à 104 et planches II, III et IV.

nombre d'ouvriers travaillant en ville, ayant des officines privées. Ce fait est encore indiqué, suivant l'ingénieuse remarque de M. Babelon, par le grand nombre de coins monétaires et de moules en terre que l'on a trouvés un peu partout sur la colline de Fourvières[1].

Cette répartition du travail en ville rendit probablement inutile l'ouverture de plusieurs officines dans l'hôtel des monnaies. L'on ne trouve, en effet, que l'indication d'une seule officine sur les monnaies de Lyon jusqu'à la fermeture de l'atelier, en 326, et deux seulement après sa réouverture, en 333.

Cette ville eut pourtant une importance spéciale à de certains moments. Elle était bien placée au point de convergence des routes des trois provinces des Gaules[2]; c'est probablement à cette position géographique qu'elle dut d'être d'abord le siège du culte de Rome et d'Auguste dès le règne de cet empereur[3] et de réunir encore au IIIe et au IVe siècle le *concilium provinciae*[4], qui célébrait le culte d'Auguste et de l'empereur régnant, dont on trouvera l'expression sur ses monnaies[5]. Enfin, pendant la courte période de

1. E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, p. 870.

2. Strabon, *Géographie*, livre IV, ch. 6, 11.

3. L'an 12 avant l'ère chrétienne. Mommsen et Marquardt, *Manuel*, *traduction française*, t. IX, p. 131.

4. *Ibid.*, p. 132.

5. J. Maurice, Communication à la Société des Antiquaires de France du 6 mai 1903.

mars 307 à mai 309, où Constantin s'allia à Maximien Hercule, des mains de qui il reçut et le titre d'Auguste et sa femme Fausta, et à Maxence, fils d'Hercule, l'atelier de Lyon fut chargé spécialement d'indiquer cette alliance sur ses monnaies. L'on verra plus loin par quelles légendes et sigles il l'exprima.

Au point de vue de la politique religieuse de Constantin, l'atelier de Lyon, bien qu'il ne présente pas de signes chrétiens sur ses monnaies pendant le règne de cet empereur, n'en est pas moins intéressant par la disparition successive que l'on y observe de plusieurs types païens.

L'on y émit en effet, en 306-307, les dernières monnaies de consécration païenne parues dans les États de Constantin, celles de Constance Chlore. L'atelier frappa ensuite, de 307 à 309, au revers de ses pièces, avec la légende *Genio Populi Romani*, un type dans lequel je crois pouvoir reconnaître l'expression du culte provincial de l'empereur. Puis ce type disparut à son tour des monnaies et fit place aux effigies du Soleil et d'Apollon, divinités dont le culte revêtait un caractère plus abstrait. Ces nombreuses monnaies, qui présentent le buste du Soleil, ont été émises de 309 à 313 ou 314. A partir de l'une de ces deux dernières dates, ce culte dut être lui-même supprimé comme culte officiel et disparaître des monnaies de Constantin.

Première émission.

Cette émission a été frappée depuis le 1er mai 305, date de l'abdication de Dioclétien et de Maximien et de l'organisation de la seconde tétrarchie, jusqu'au 31 mars 307, date de l'élévation de Constantin au rang d'Auguste par Maximien Hercule[1].

En effet, l'on rencontre au début de cette période les monnaies de Dioclétien et de Maximien Hercule, désignés comme *Seniores Augusti*, et celles de Galère (*Maximianus*) et de Constance Chlore, désignés comme Augustes, en même temps que celles de Sévère II et Maximin Daza (*Maximinus*), désignés comme Césars.

Mais ce fut au cours de cette émission que Constance Chlore mourut à York, en Bretagne, le 25 juillet 306, et que Constantin fut proclamé *Imperator* par ses soldats[2]. Galère, chef de la tétrarchie, contraint par ce mouvement des troupes, et voulant maintenir l'ordre successoral de la tétrarchie impériale, éleva au rang d'Au-

1. La date de l'élévation de Constantin est indiquée par le *Calendrier de Philocalus*, *C. I. L.*, I, p. 405. L'année est déterminée par le *Panégyrique* d'Eumène, VI, 1 (*Maximiano et Constantino dictus*) prononcé avant l'entrée de Galère en Italie.

2. O. Seeck, *Geschichte des Untergangs des Antiken Welt*. Berlin, 1897, t. I, p. 46.

guste Sévère, et au rang de césar Constantin. Dès lors, Constantin fit paraître dans ses États les monnaies de Sévère Auguste et les siennes comme César.

C'est au cours de cette émission et de la suivante, jusqu'en 309, qu'apparut au revers des monnaies de Lyon, avec les légendes *Genio Populi Romani* et *Genio Pop. Rom.*, la représentation caractéristique, au IVe siècle, du culte provincial de l'empereur, c'est-à-dire le Génie, à demi nu, debout, coiffé du *Modius*, versant la liqueur d'une patère sur un autel allumé[1]. Ce type, qui se trouve au revers des monnaies des ateliers des villes d'Orient, Antioche, Nicomédie[2], Cyzique, où le culte provincial d'Auguste et de l'empereur était particulièrement en honneur, y est accompagné des légendes *Genio Imperatoris et Caesaris*. Mais, à Lyon et dans d'autres villes, le Génie du peuple romain fut identifié à celui de l'empereur, avec lequel il présidait aux destinées de l'empire. Ces faits indiquent que le symbolisme de cette époque (306-309) était encore entièrement païen.

D'autres types païens sont ceux des monnaies de consécration, au revers desquelles on lit les légendes CONSECRATIO ou MEMORIA·FELIX,

1. J. Maurice, Communication faite à la Société nationale des Antiquaires de France à la séance du 6 mai 1903.

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Nicomédie* (*Numismatic chronicle*. Londres, 1903, p. 225 à 229).

tandis qu'au droit on trouve DIVO·CONSTANTIO· AVG ou PIO. Les types des revers de ces monnaies expriment les rites de la consécration païenne d'un *Divus*. On voit un autel surmonté d'un aigle, ou deux aigles posés de chaque côté de l'autel, ou un temple à l'intérieur duquel se trouve un aigle, tandis qu'un autre se pose sur son sommet[1].

Il faut naturellement voir dans ces types, étant données les légendes qui les accompagnent, l'expression des rites de la consécration : l'aigle de la consécration, l'autel dressé au *Divus*, le temple qu'on est censé lui élever.

Sur une pièce d'or de Trèves, que je n'ai pas pu découvrir, l'on trouve, d'après Cohen[2], qui l'indique comme faisant partie de la collection de Quélen, le bûcher à quatre étages qui se rencontre fréquemment sur les monnaies de consécration des princes antérieurs, et, au-dessus du bûcher, le *Divus*, sans doute, sous les traits du Soleil, dans un

1. Sur les monnaies de bronze de Tarragone parues de 306 à 307, alors que l'atelier appartenait à Sévère, qui fit également frapper des monnaies de consécration de Constance Chlore à Aquilée, l'on voit un temple fermé sur le sommet duquel se pose un aigle; sur celles de Londres et de Trèves, ateliers de Constantin, l'on observe un autel sur lequel le feu est allumé et de chaque côté duquel se tient un aigle. D'autres types se voient sur les pièces d'or.

2. Cohen, VII, p. 28, de Constance Chlore, exergue $\frac{\mid}{\text{PTR.}}$ Au revers, CONSECRATIO; au droit : DIVVS · CONSTANTIVS.

quadrige, levant la main droite et tenant un fouet. L'on voit qu'aucun des rites de la consécration, que l'on rencontrait sur les monnaies, non seulement de Claude le Gothique et des derniers princes les plus populaires, mais même sur celles des Antonins, ne manque encore sur les médailles de Constance Chlore. Mais il est impossible de dire dans quelle mesure les types représentés sur les monnaies expriment encore à cette époque la réalité des faits et quels furent ceux des rites de la consécration qui furent réellement accomplis pour Constance Chlore[1]. Ce qui est certain, c'est que la représentation même de ces rites parut alors pour la dernière fois sur les monnaies sorties des ateliers de Constantin en 306-307, et que, lorsqu'en 311, Maximin Daza, Licinius et Maxence firent frapper des monnaies de consécration de Galère, avec des types analogues à ceux qui viennent d'être décrits, Constantin n'en fit plus émettre.

L'émission monétaire qui va être décrite se compose de *folles* de bronze dont les poids oscillent entre 7 gr. 50 et 11 gr. 50 et les diamètres entre 0m026 et 0m027. L'émission est divisée en deux parties par la mort de Constance Chlore. On constate un abaissement du poids des *folles* pendant la seconde partie de l'émission.

1. Il faut toutefois remarquer que le culte de l'empereur indiqué par d'autres types du revers était une réalité.

Première partie de l'émission frappée depuis le 1er mai 305 jusqu'au 25 juillet 306, date de la mort de Constance Chlore.

Première série :

T | F[1]
PLG

I. — On trouve au revers : PROVIDENTIA·DEORVM·QVIES·AVGG. Femme drapée et levant la main droite, donnant l'image du repos, debout à droite, en face de la Providence, qui tient un rameau baissé et s'appuie sur un sceptre.

Au droit : 1° D·N·DIOCLETIANO·BEATISSIMO·SEN·AVG. Son buste lauré à droite, avec le manteau impérial, tenant une branche d'olivier et le foudre (Cohen, 424, BR·MVS; Voetter; 0m024).

2° D·N·MAXIMIANO·FELICISSIMO·SEN·AVG. Buste analogue (Cohen, 493, BR·MVS, FR. 8249). Voetter. (Pl. I, n° 1.) Tête de Dioclétien.

La désignation de Maximien Hercule comme *Senior Augustus* au cours de cette émission prouve que les monnaies de l'*Imp*(*erator*) *Maximianus*

1. La lettre F qui accompagne partout la dynastie flavienne de Constance Chlore semble être l'initiale de l'adjectif *Flavianus*. On pourrait lire le sigle *Tempora Flaviana*. La lettre F est remplacée par la lettre H lorsque la dynastie herculéenne domine au lieu de la dynastie flavienne de 309 à 313, ainsi qu'on le verra plus loin. Cette lecture est toutefois hypothétique. Celle de l'exergue est certaine. *Percussa Lugduno*.

Aug(*ustus*), que l'on y rencontre, sont celles de Galère.

Deuxième série, avec l'étoile dans le champ et le même exergue :

| ⋆
PLG

I. — On trouve au revers : GENIO·POPVLI·ROMANI, avec le type dont il a été question plus haut, c'est-à-dire le Génie à demi nu, coiffé du *Modius*[1], debout à gauche, tenant une corne d'abondance et versant de la droite la liqueur d'une patère sur un autel allumé à ses pieds à gauche.

Au droit : 1° IMP·MAXIMIANVS·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 198, de Hercule). Cette pièce doit être attribuée à Galère, Hercule étant désigné comme *Senior Augustus* (BR·MVS, FR. 8198; 0m027; Voetter).

2° Même légende. Même buste à gauche (Cohen, 199; Voetter).

3° IMP·CONSTANTIVS·AVG. Son buste lauré et cuirassé à gauche (Cohen, 142; BR·MVS, FR. 8417-8; 0m027; Voetter).

4° Le n° 141 de Cohen, avec le buste de Constance à droite, doit se placer ici.

1. Cohen, 4e édition, t. VII, p. 135, a souvent indiqué comme tourelés les génies qui portent le *modius;* c'est une confusion facile à faire lorsque l'on n'a à sa disposition que des pièces un peu frustes.

5° SEVERVS·NOB·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 43, FR. 8752-3-4, Musée de Turin; Voetter).

6° FL·VAL·SEVERVS·NOB·C. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 44, FR. 8754; 9 gr. 15; BR·MVS).

7° MAXIMINVS·NOB·C. Son buste lauré et drapé ou lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 96, FR. 8864; 10 gr. 25, 0m026; BR·MVS; Voetter).

8° MAXIMINVS·NOB·CS. Même buste (Cohen, 97; Voetter).

9° GAL·VAL·MAXIMINVS·N·C. Son buste lauré et drapé à droite; Cohen, 99, dit lauré et cuirassé (FR. 8866).

Ce tableau est un premier exemple de la frappe des légendes monétaires très variées que l'on rencontre sur les monnaies qui sortent des ateliers particuliers des ouvriers travaillant en ville, pièces qui ne sont que présentées pour la vérification du titre, du poids, des exergues et des différents monétaires au contrôle de la monnaie.

Deuxième partie de l'émission frappée depuis les élévations de Sévère II au rang d'Auguste et de Constantin à celui de César qui suivirent la mort de Constance Chlore, survenue le 25 juillet 306.

Cette partie de l'émission est caractérisée par

les pièces de Sévère Auguste et de Constantin César, ainsi que par les monnaies de consécration du *Divus Constantius*. On y trouve encore les monnaies des *Seniores Augusti*, Dioclétien et Maximien Hercule.

Les *folles* de cette partie de l'émission ont des poids variant de 6 gr. 50 à 11 gr. 50; toutefois, c'est à la fin de l'émission que s'abaisse le poids moyen des monnaies.

Première série, avec l'exergue :



I. — On trouve au revers : CONSECRATIO, avec un aigle déployé, debout, regardant à droite et tenant le foudre dans ses serres.

Au droit : 1° DIVO·CONSTANTIO·AVG. Sa tête laurée à droite, avec le cou nu (variété de Cohen, n° 26); de Constance Chlore (FR. 8288; 0m027; Voetter (Pl. I, n° 2); effigie de Constance Chlore.

2° DIVO·CONSTANTIO·PIO. Même tête (pièce inédite; Voetter).

II. — Même légende du revers et même aigle, mais posé sur un autel.

Au droit : 1° DIVO·CONSTANTIO·AVG. Même tête à droite (pièce inédite; Voetter).

2° DIVO·CONSTANTIO·PIO. Même tête (Cohen, 27. Vente Gréau).

III. — Au revers, la légende MEMORIA·FELIX, et, comme type, un autel allumé et entouré de guirlandes. De chaque côté de l'autel un aigle.

Au droit : 1° DIVO·CONSTANTIO·AVG. Sa tête laurée à droite, avec le cou nu (Cohen, 180; Voetter).

2° DIVO·CONSTANTIO·PIO. Même tête (Cohen, 177, BR·MVS; 0m026).

3° Même légende. Son buste lauré, voilé et cuirassé à droite (Cohen, 179, BR·MVS; 0m026; Voetter).

IV. — Même légende du revers. Temple à quatre colonnes, dans l'intérieur et sur le sommet duquel on voit un aigle. Sur le fronton du temple, une couronne.

Au droit : DIVO·CONSTANTIO·PIO. Son buste lauré, drapé et voilé à droite (Cohen, 176, BR·MVS; Voetter).

Il reste à trouver une pièce analogue présentant la légende *Divo Constantio Aug.* au droit.

Les monnaies du *Divus Constantius* furent frappées après sa mort, survenue le 25 juillet 306, et elles furent émises au moins pendant un an, car l'on verra plus loin que l'on continua à les émettre avec un sigle caractéristique de l'émission qui parut à partir du 31 mars 307.

Deuxième série :

T | F
PLG

I. — On trouve au revers : GENIO·POP·ROM. Génie à demi nu, debout à gauche, coiffé du *Modius*, tenant une corne d'abondance et versant la liqueur d'une patère sur un autel allumé placé à ses pieds à gauche dans le champ de la monnaie.

Au droit : 1° IMP·MAXIMIANVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 144; Voetter).

2° FL·VAL·CONSTANTINVS·NOB·C. Son buste lauré et drapé ou lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 213, BR·MVS, FR. 9090; 7 gr. 55, $0^{m}026$).

3° GAL·VAL·MAXIMINVS·NOB·C. Son buste lauré et drapé ou lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 65, BR·MVS; $0^{m}027$; Voetter).

4° On doit trouver dans cette série une pièce de Sévère Auguste, comme dans la série suivante.

Troisième série, avec l'exergue :

| ★
PLG

I. — On trouve au revers : GENIO·POPVLI·ROMANI, avec le type déjà décrit avec cette légende.

Au droit : 1° IMP·MAXIMIANVS·P·F·AVG[1]. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 212, de Hercule, attribuable à Galère; FR. 8205 (Pl. I, n° 3), effigie banale de Dioclétien).

2° Même légende. Même buste à gauche (Cohen, 214, de Hercule, attribuable à Galère, FR. 8207).

3° IMP·SEVERVS·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 45, BR·MVS, FR. 8755; 10 gr. 25, 0m028, Musée de Turin)[2].

4° GAL·VAL·MAXIMINVS·NOBIL·C. Son buste lauré et drapé ou lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 101, Musée de Berlin; Voetter).

5° FL·VAL·CONSTANTINVS·NOB·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 227, BR·MVS, FR. 9108; 11 gr. 52, 0m027 à 0m028).

6° Même légende. Sa tête laurée à gauche (Cohen, 228, FR. 9109; 10 gr. 55, 0m028 (Pl. I, n° 4), effigie de Constance Chlore attribuée à Constantin.

7° FL·VAL·CONSTANTINVS·NOBIL·C. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 230, FR. 9110).

Sur toutes ces monnaies, l'on trouve l'effigie de Constance Chlore au lieu de celle de Constantin.

J'ai expliqué, dans mon étude sur l'atelier

1. Il faut remarquer que cette légende de Galère avec les titres *Pius Félix* n'a pas d'analogue dans celles de Constance Chlore inscrites sur les monnaies de la première partie de l'émission.

2. Le poids de ces pièces est aussi élevé que celui des *folles* de la première partie de l'émission.

d'Alexandrie[1] et dans deux communications à la Société des Antiquaires[2] comment se faisaient certaines substitutions d'effigies d'empereurs, chaque empereur régnant prêtant le plus souvent son effigie à ses corégents, de telle sorte qu'on trouve l'effigie d'un empereur, sur les monnaies sorties de ses ateliers, entourée des noms de ses corégents en légendes au droit des pièces, pendant la durée de son règne. J'ai expliqué comment ce désordre apparent était dû à ce que l'unité administrative de l'empire était rompue à cette époque et que l'on ne recevait pas dans chaque partie de l'empire les effigies de tous les empereurs. Dans d'autres cas, au début d'un règne, l'on ne possédait pas encore l'effigie d'un empereur, et on lui attribuait celle de son prédécesseur; c'est ce qui s'est produit dans le cas présent.

Quatrième série, avec les lettres dans le champ et exergue suivant :

S | C[3]
PLG

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Alexandrie* (*Numismatic chronicle*, 1902, p. 123 à 125).
2. Le 12 mars et le 3 décembre 1902.
3. J'ai indiqué dans mon étude sur l'atelier de Trèves que la lettre A se montre seule dans le champ du revers des monnaies lorsqu'il n'y a que des Augustes régnants dans l'empire et que la lettre C ne se montre que lorsqu'il y a des

I. — On trouve au revers : QVIES·AVGG. Femme drapée debout à gauche, peut-être la Providence, tenant un rameau baissé et s'appuyant sur un sceptre.

Au droit : 1° D·N·DIOCLETIANO·P·F·S·AVG. Son buste lauré à droite, avec le manteau impérial, tenant une branche d'olivier et la massue ou le foudre (Cohen, 428 ; 0m027 ; Voetter, anciennement Westphalen).

2° Il dut exister une pièce analogue de Maximien Hercule.

La lettre N, dans le champ du revers des monnaies, apparaît sur les monnaies de cette seconde partie de l'émission ; mais les mêmes pièces présentent tantôt simplement l'exergue $\frac{|}{\text{PLG}}$, tantôt la lettre N dans le champ à droite avec le même exergue.

L'on a donc :

Cinquième série, avec l'exergue :

$$\frac{|}{\text{PLG}} \text{ et } \frac{|\ \text{N}}{\text{PLG}}$$

I. — Au revers : QVIES·AVGVSTORVM. La

Césars. Mais y a-t-il là plus qu'une simple coïncidence? C'est ce que porterait à croire l'existence des pièces où l'on trouve deux lettres CR, et dont il sera question plus loin.

Providence debout à gauche, tenant un rameau baissé et s'appuyant sur un sceptre.

Au droit : 1° D·N·DIOCLETIANO·P·F·S·AVG. Son buste lauré à droite, avec le manteau impérial, tenant une branche d'olivier et le foudre (Cohen, 430, BR·MVS; 0m027; Voetter. Avec et sans N).

Avec :

| N[1]
PLG

I. — Au revers : GENIO·POPVLI·ROMANI, avec le revers déjà décrit avec cette légende.

Au droit : 1° D·N·MAXIMIANO·P·F·S·AVG. Son buste lauré et cuirassé ou lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 223, BR·MVS, FR. 8217; 7 gr. 05, 0m026; Voetter).

2° Même légende. Son buste lauré et cuirassé à gauche (Cohen, 224[2]; Voetter).

3° IMP·MAXIMIANVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 212, de Hercule, attribuable à Galère; BR·MVS; 0m027).

1. La lettre N n'apparaît qu'avec la seconde partie de cette émission.

2. Ces pièces prouvent par leur place même dans cette série que les monnaies des *Seniores Augusti* furent encore frappées en même temps que la seconde partie de l'émission jusqu'en 307, c'est-à-dire qu'elles le furent pendant environ deux ans. C'est la reprise violente du pouvoir par Hercule qui interrompit partout cette frappe.

4° Même légende. Son buste lauré et cuirassé à gauche (Cohen, 214, FR. 8209).

5° Au droit : FL·VAL·CONSTANTINVS·N·C. Son buste lauré, drapé ou cuirassé à droite (Cohen, 226, FR. 9107; 8 gr. 05, 0m027; BR·MVS; Voetter).

6° FL·VAL·CONSTANTINVS·NOB·C. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 227; Voetter).

7° GAL·VAL·MAXIMINVS·N·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 99, FR. 8867, BR·MVS; 0m027).

8° GAL·VAL·MAXIMINVS·NOB·C. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 100, FR. 8865).

Je n'ai pas trouvé de pièces de Sévère Auguste prenant place dans ce tableau ni dans le suivant.

Avec :

$$\frac{\text{I}}{\text{PLG}} \text{ et } \frac{\text{I N}}{\text{PLG}}$$

J'indiquerai la présence de la lettre N.

II. — On trouve au revers : GENIO·POP·ROM·, avec le même type, c'est-à-dire le Génie déjà décrit, coiffé du *Modius*, et avec l'autel allumé à ses pieds.

Au droit : 1° D·N·MAXIMIANO·P·F·S·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 197, de Hercule; FR. 8112; 8 gr. 70, 0m026; 8113, avec N dans le champ).

2° Même légende et même buste à gauche (Cohen, 149, FR. 8114, avec la lettre N).

3° IMP·MAXIMIANVS·IVN·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 50, FR. 8535; 6 gr. 70, 0m026 (Pl. I, n° 5), effigie banale de Constance Chlore attribuée à Galère; BR·MVS; 0m027; Voetter).

Galère porte sur cette pièce exceptionnellement le titre de *Junior Augustus;* il est très souvent appelé *Maximianus* simplement ou *C. Maximianus*, comme Hercule, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Mais Cohen n'a attribué à Galère que les monnaies qui portaient ce surnom de *Junior* ou le prénom *Galerius*. Aussi faut-il restituer à cet empereur un grand nombre de pièces de Lyon sur lesquelles Galère est représenté sous les traits de Constance.

4° MAXIMINVS·NOBIL·C. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 63, de Maximin Daza; FR. 8853).

5° GAL·VAL·MAXIMINVS·NOB·C. Son buste lauré et drapé ou lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 65, BR·MVS; 0m027; Voetter, avec N).

6° FL·VAL·CONSTANTINVS·N·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 212, FR. 9096-7-8-9; 8 gr. 60 et 7 gr. 32, 0m025 à 0m028; 9097, 9100, 9107, avec et sans N; BR·MVS; Voetter).

7° FL·VAL·CONSTANTINVS·NOB·C. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 213, Musée de Turin, FR. 9101; 6 gr. 60).

III. — Au revers : SECVRITAS·PERPET·D·D·N·N. La Sécurité drapée debout de face regardant à gauche, tenant un sceptre transversal et appuyant son coude sur une colonne et reposant sa tête sur sa main droite.

Au droit : 1° IMP·MAXIMIANVS·IVN·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 195, BR·MVS; 0m027; Voetter).

2° GAL·VAL·MAXIMINVS·NOB·C. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 151, FR. 8892; 6 gr. 25, 0m026).

IV. — On trouve également au revers : SECV-RIT·PEPRET· (*sic*) D·D·N·N· sur une pièce de Londres de Maximien Jeune ou Galère telle que celle qui vient d'être décrite (Cohen, 195). Cette faute d'orthographe est une de celles qui se rencontrent fréquemment sur les pièces frappées par des ouvriers travaillant en ville en dehors du contrôle direct des officiers de l'hôtel des Monnaies.

V. — Au revers : PRINCIPI·IVVENTVTIS. Le prince debout à gauche, en habit militaire, tenant deux enseignes militaires.

Au droit : 1° MAXIMINVS·NOBIL·C. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 145, FR. 8885; 6 gr. 85, 0m026 (Pl. I, n° 6), effigie banale et déformée de Constance Chlore).

2° GAL·VAL·MAXIMINVS·NOB·C. Même buste

(pièce inédite voisine de Cohen, 146, laquelle indique la même légende avec NOB · CAES; Voetter).

3° FL·VAL·CONSTANTINVS·NOB·C. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 442).

Deuxième émission.

Frappée depuis le 31 mars 307, date à laquelle Constantin épousa Fausta, fille de Maximien Hercule, et reçut de ce dernier le titre d'Auguste, qu'il fit dès lors inscrire dans ses légendes monétaires, jusqu'au mois de mai 309[1], *époque à laquelle Galère lui reconnut ce titre, ainsi qu'à Licinius, qu'il avait déjà élevé à ce rang, le 11 novembre 308*[2], *et à Maximin Daza.*

Les monnaies de cette émission présentent à leur revers, avec l'exergue PLG, un sigle très particulier qui caractérise la politique de Constantin et peut servir à déterminer l'époque de frappe de ces monnaies.

C'est le sigle

CI	H S
P L G	

1. J. Maurice, *L'atelier d'Antioche* (*Numismatic chronicle*), 1899, p. 217.

2. O. Seeck, *Gesch. des Untergangs des Antek. Welt*, t. I, p. 102 et 486. *Idatii Fasti* ou *Consularia Constantinopolitana*, dans les *Monumenta Germ. Hist. Chronica Minora*, t. I, p. 231.

La lettre H rappelle celle qui se trouve sur les monnaies de Carthage, où elle alterne avec la lettre I, distinguant les descendants de Maximien (Hercule) de ceux de Dioclétien (Jupiter), la lettre H étant l'initiale de *Herculius* et la lettre I celle de *Iovius*[1].

Mais, ici, une autre remarque se présente à l'esprit. La lettre F ne se rencontre pas au revers des monnaies de cette émission, tandis qu'elle existe sur les pièces de l'émission précédente et de la suivante[2]. Si, comme je l'ai supposé, cette lettre F désigne la dynastie des *Flavii*, il est très naturel qu'au moment où il vient d'épouser Fausta, fille de Maximien Hercule, Constantin, se rapprochant de cet empereur, ait signalé particulièrement ce rapprochement sur ses monnaies et ait proclamé quelque temps sa descendance herculéenne de préférence à sa descendance flavienne.

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Carthage* (*Revue numismatique*, 1902, p. 209); cf. R. Mowat, *Combinaisons secrètes de lettres dans les marques monétaires de l'empire romain* (*Revue numismatique*, 1897, p. 67). Parfois l'on trouve inscrites les trois premières lettres du nom de Hercules : HER.

2. Cette lettre en effet fut inscrite, sous le règne de Constance Chlore, 1er Auguste, sur un grand nombre de monnaies sorties des ateliers d'Orient aussi bien que de ceux d'Occident. Sous Constantin, elle suivit toujours l'extension de la dynastie flavienne et indiqua sa prééminence. Constance Chlore avait pour gentilice Flavius et fut le premier empereur de la seconde dynastie des Flaviens.

Le sigle $\dfrac{\mathrm{CI}\left|\begin{smallmatrix}\mathrm{H}\\ \mathrm{S}\end{smallmatrix}\right.}{}$ a été lu par le colonel Otto Voetter, *Herculi Conservatori Semper*[1]. La lettre H indique incontestablement le nom de Hercules, et la lecture *Herculi Conservatori* est probable, car l'on trouve dans l'émission en question des pièces dédiées à *Marti Conservatori*. Mais la position de l'adverbe *Semper* à la fin de la dédicace semble contraire aux règles de l'épigraphie et de la syntaxe. Il faut donc admettre que la lettre S a un sens encore inconnu.

Les monnaies d'Hercule furent frappées à Lyon au cours de l'émission présente, mais les noms de cet empereur, qui se trouvent inscrits sur ces pièces, IMP·C·VAL·MAXIMIANVS·P·F·AVG, ne le distinguent pas de Galère.

Sur les monnaies contemporaines de Trèves, au contraire, il porte parfois son prénom particulier de Aurelius : AVR[2].

Les monnaies de Maxence émises à Lyon le désignent dans leurs légendes du droit : IMP·C·M·A·VAL·MAXENTIVS·P·F·AVG. A partir de 307, Constantin se donna à lui-même le titre d'Auguste que lui refusait Galère. De 307 à 309, il ne fit émettre ni les monnaies de Galère ni celles de Maximin Daza, créature de Galère. Il ne reconnut

1. O. Voetter, *Herculi und Iovii* (*Numismatische Zeitschrift*, XXXIII, 1901, p. 148-164).

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves* (*Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1900, p. 181).

pas non plus l'élévation de Licinius au rang d'Auguste le 11 novembre 308, car ce ne fut que simultanément que parurent, en 309, dans ses ateliers (Londres, Trèves et Tarragone)[1] les monnaies de Maximin Daza Auguste, à qui ce titre ne fut reconnu par Galère qu'en mai 309, et celles de Licinius. Celles de Licinius n'y parurent donc pas au moment où il fut élevé au rang d'Auguste.

Le sigle $\dfrac{\mathrm{CI}\,\big|\,\substack{\mathrm{H}\\ \mathrm{S}}}{\qquad}$, ne se montrant que sur les pièces de cette émission, sert à y classer des monnaies de consécration de Constance Chlore, pièces d'un poids moyen inférieur à celles de l'émission précédente. On trouve dans ce fait l'indication de la continuation de la frappe de ces monnaies de consécration au moins pendant un an après la mort de Constance Chlore jusqu'au 25 juillet 307.

L'on doit classer également dans cette émission une série de monnaies présentant la lettre N dans le champ du revers à droite comme celles de l'émission précédente[2].

Les *folles* de cette émission pèsent les poids réduits des derniers de l'émission précédente, oscillant entre 6 gr. et 7 gr. 50.

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Londres* (*Numismatic chronicle*, 1900, p. 115 et 116). — *L'atelier de Tarragone* (*Revue numismatique*, 1900, p. 279, 280, 281). — *L'atelier de Trèves* (*Mémoires des Antiquaires de France*, LXIe année, 1900, p. 158).

2. Cette lettre indiquerait peut-être une valeur monétaire.

Les monnaies de cette émission peuvent se présenter avec l'exergue $\frac{|}{\text{PLG}}$ simplement ou avec des lettres dans le champ du revers et toujours le même exergue :

$$\frac{\text{N}\,|}{\text{P L G}} \text{ ou } \frac{|\,\text{N}}{\text{P L G}} \text{ et } \frac{\text{CI} \mid \substack{\text{H}\\ \text{S}}}{\text{P L G}}$$

J'indiquerai, à la suite de chaque description, les lettres ou sigles qui se rencontrent dans le champ du revers sur les pièces en question.

Il faut placer au commencement de cette émission les monnaies de consécration de Constance Chlore, qui ont été émises au moins pendant un an après sa mort jusqu'en juillet 307, puisque quelques-unes portent le sigle caractéristique de l'émission présente : $\frac{\text{CI} \mid \substack{\text{H}\\ \text{S}}}{}$

Ces pièces ont déjà été décrites.

I. — On trouve au revers : MEMORIA·FELIX. Un autel allumé orné de guirlandes ; de chaque côté de l'autel un aigle.

Au droit : 1° DIVO·CONSTANTIO·PIO (Cohen, 177, déjà décrit ; au revers CI $\boxed{\text{H}}$ S, c'est-à-dire la lettre H placée sur la face antérieure de l'autel. FR. 8430 (Pl. I, n° 7), effigie de Constance Chlore ; Voetter).

Les pièces qui présentent ce sigle inscrit à leurs revers sont d'un poids moindre que celles qui font partie de l'émission précédente. Il en est de même pour les suivantes.

2° DIVO·CONSTANTIO·AVG (Cohen, 180, déjà décrit; Voetter). Avec CI |H| S

L'absence des monnaies de Maximin Daza dans cette émission indique que Constantin a rompu avec les empereurs d'Orient, Galère et Maximin Daza, en se rapprochant de Hercule et de Maxence.

L'on remarquera qu'il n'existe plus dans cette émission de ***Maximianus*** *P*(*ius*) *F*(*elix*) *S*(*enior*) *A*(*ugustus*), ce qui démontre qu'Hercule a repris son titre d'Auguste avec un règne effectif.

Ainsi que dans l'émission précédente, l'on trouve :

II. — Au revers : GENIO·POP·ROM. Génie coiffé du *Modius*, debout à gauche, tenant une corne d'abondance et versant la liqueur d'une patère sur un autel allumé à ses pieds à gauche.

Au droit : 1° IMP·C·VAL·MAXIMIANVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 146, de Maximien Hercule, à qui cette pièce doit réellement être attribuée. BR·MVS, Voetter, FR. 8109-10-11; 6 gr. 20, avec les sigles

| — | N — CI | H/S

2° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste

lauré et drapé à droite (Cohen, 214, FR. 9103; 8 gr. 27, $0^{m}027$), avec le sigle $\frac{|\,\mathrm{N}}{\quad}$

3° IMP·C·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 215, FR. 9102-3, BR·MVS), avec les trois sigles $\frac{|}{\mathrm{PLG}}$ — | N — CI | H/S

III. — Au revers : MARTI·PATRI·PROPVGNATORI. Mars nu, le manteau flottant, marchant à droite en posture de combattant, tenant une haste transversale et un bouclier.

Au droit : IMP·C·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 369, FR. 9135-6; 7 gr. 09, $0^{m}026$; BR·MVS; Voetter), avec les sigles $\frac{|}{\quad}$ — $\frac{|\,\mathrm{N}}{\quad}$ — $\frac{\mathrm{N}\,|}{\quad}$ — $\frac{\mathrm{CI}\,|\,\mathrm{H/S}}{\quad}$

IV. — Au revers : MARTI·PATRI·CONSERVATORI. Mars debout à droite, tenant une haste renversée et appuyé sur un bouclier.

Au droit : IMP·C·VAL·MAXIMIANVS·P·F·AVG. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 360, FR. 9128; 6 gr. 25, $0^{m}026$; BR·MVS; Voetter, Mowat), avec les sigles $\frac{|}{\quad}$ — $\frac{|\,\mathrm{N}}{\quad}$ — $\frac{\mathrm{CI}\,|\,\mathrm{H/S}}{\quad}$

V. — Au revers : MARTI·PATRI·SEMP·VIC-

TORI. Mars marchant à droite et portant une haste transversale et un trophée.

Au droit : IMP·C·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 370, BR·MVS; 0m025), avec le sigle CI | H/S.

Les pièces suivantes attestent l'alliance de Constantin et de Hercule.

VI. — Au revers : CONCORDIA·PERPET·D·D·N·N. Maximien Hercule et Constantin en habit militaire se donnant la main et tenant chacun une haste.

Au droit : 1° IMP·C·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et drapé à droite (variété de Cohen, 70, BR·MVS). Sigle : |

2° IMP·C·VAL·MAXIMIANVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 58, FR. 8060). Sigle : |. (Pl. I, n° 8.) Effigie de Maximien Hercule.

VII. — Au revers : CONCORDIA·FELIX·D·D·N·N, avec le même type[1].

Au droit : 1° IMP·C·CONSTANTINVS·P·F·

1. Ces diverses formules consacrent l'union d'Hercule et de Constantin après que ce dernier eut épousé Fausta en 307 et reçu le titre d'Auguste que lui attribua Hercule à cette occasion.

AVG. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 66, FR. 9068; 5 gr. 60, 0m27). Sigle : —|—

2° IMP·MAXIMIANVS·P·F·AVG. Son buste lauré et drapé (Cohen, 49).

VIII. — Au revers : SECVRIT·PERPET·D·D. N·N. La Sécurité debout de face, regardant à gauche, tenant un sceptre transversal et s'appuyant sur une colonne.

Au droit : 1° IMP·C·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 490, BR·MVS, FR. 9157; 5 gr. 65, 0m026). Sigle : —|—. (Pl. I, n° 9.) Effigie de Constantin.

2° Il doit se placer ici une pièce de Maximien Hercule.

IX. — Au revers : TEMPORVM·FELICITAS. La Félicité debout à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance.

Au droit : 1° IMP·C·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 560, FR. 9168; 6 gr. 80, 0m026; BR·MVS). Sigle : |——

2° IMP·C·VAL·MAXIMIANVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 538, FR. 8278, BR·MVS; 0m027).

La légende PRINCIPI · IVVENTVTIS, qui se trouve sur les pièces dont la description va suivre, ne se rencontre que sur les monnaies frappées

aux noms de Constantin et de Maxence, récemment promus Augustes en 307 et 306, tandis que Hercule est considéré comme ayant repris un pouvoir qu'il n'avait jamais abandonné (*Perpetuus Augustus*)[1]. L'on inscrivait au IVe siècle la légende *Principi Juventutis* sur les monnaies des empereurs pendant qu'ils étaient Césars ou pendant un temps plus ou moins long après qu'ils avaient reçu le titre d'Augustes ; pour Constantin, ce fut jusqu'en 317, c'est-à-dire jusqu'à l'élévation des Césars ses fils.

X. — On trouve au revers : PRINCIPI·IVVENTVTIS. Le prince en habit militaire debout à gauche, tenant de chaque main une enseigne militaire, à laquelle est attaché un drapeau.

Au droit : 1° IMP·C·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et drapé ou lauré et cuirassé à droite (Cohen, 445, BR·MVS, FR. 9150-1 ; 7 gr. 08, $0^{m}026$; 9152-3 ; Voetter), avec les sigles

| — | N — CI | H/S

2° IMP·C·M·A·VAL·MAXENTIVS·P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 99, FR. 8990), avec le sigle CI | H/S. (Pl. I, n° 10.) Effigie banale de Constance Chlore.

1. « Imperator aeterne » (Eumène, *Panégyr.*, VI, c. 1 et 6). « Ita tu potes, Maximiane Imperium donare, non potes non habere, etc. » (8, 11, 12).

La frappe de cette monnaie de Maxence à Lyon au cours de l'émission présente, ainsi que l'inscription du sigle $\frac{\mathrm{CI} \mid {}^{\mathrm{H}}_{\mathrm{S}}}{\quad}$ au revers des pièces, indique que le rapprochement de Constantin et de Maximien Hercule, dont il est question dans Lactance[1] avait décidé Constantin à accepter l'alliance de Maxence. Ce fut son mariage avec Fausta, fille d'Hercule, le 31 mars 307[2], qui décida Constantin à accepter le rapprochement politique que Maxence lui proposait depuis quelque temps, car depuis son usurpation du pouvoir à Rome (28 octobre 306), il faisait émettre à Rome les monnaies de Constantin César[3]. Mais Constantin ne répondit à ses avances que lorsqu'il fut Auguste, c'est-à-dire après son mariage avec Fausta.

Ce fut au cours de l'émission présente, du 31 mars 307 à 309, que furent frappées les pièces au nom de Maxence dans les états de Constantin. Maxence faisait émettre de son côté un grand nombre de monnaies au nom de Constantin avec la légende CONSERV·VRB·SVAE et

1. Lactance, *De Mort. Pers.*, cap. 27.

2. Eumène, *Panégyr.*, VI. *Maximiano et Constantino dictus*, cap. 8, etc., c. 14. Lactance *De Mort. Pers.*, cap. 27. « Urbe munita et rebus coeptis inimicis diligenter instructis, proficiscetur in Galliam ut Constantinum partibus suis conciliaret, suae minoris filiae nuptiis. »

3. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome pendant la période constantinienne* (*Revue numismatique*, 1899, p. 342 à 347).

ses variétés dans ses ateliers de Rome, Aquilée, Tarragone et avec la légende CONSERVATOR·AFRICAE·SVAE à Carthage.

Enfin Constantin se rapprocha en 309 de Licinius et même de Galère, ainsi que le prouvent les émissions monétaires qui datent de mai 309 et sont sorties des ateliers des Gaules[1], et s'éloigna alors de Maxence.

XI. — Au revers : PRINCIP·IVVENT·B·R·P·NAT[2]. Constantin en habit militaire debout à droite, tenant une haste transversale et un globe.

Au droit : IMP·C·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 404, FR. 9144; 5 gr. 13, 0m026; BR·MVS), avec le sigle CI | H/S ———

XII. — Au revers : CONSTANTINO·P·AVG·B·R·P·NAT. Constantin lauré et en habit militaire debout à gauche, tenant un globe et appuyé sur un sceptre.

Au droit : 1° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 94,

1. J. Maurice, *L'atelier de Trèves* (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1900, p. 154 et 155).

2. La formule *Bono Reipublicae Nato* appliquée à Constantin se rencontre également dans de nombreuses inscriptions. *C. I. L.*, V, nos 8004, 8005, 8011, 8025, 8040, 8041, 8065, 8069, 8070, 8072, 8079, 8080; également *C. I. L.*, VIII, 1078, 4824, 10064, inscription datée de 314. Plusieurs sont datées de 328.

FR. 9180; 6 gr. 37, $0^{m}027$), avec le sigle $\frac{\mathrm{CI}\,\big|\,{}^{\mathrm{H}}_{\mathrm{S}}}{}$

2° IMP·C·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Même buste (Cohen, 93, FR. 9081; 7 gr. 18, $0^{m}026$, avec le sigle $\frac{\mathrm{CI}\,\big|\,{}^{\mathrm{H}}_{\mathrm{S}}}{}$; Musée de Berlin, avec le sigle $\frac{\mathrm{I}}{}$).

Ces trois pièces sont analogues par les sigles du revers et la fin de la légende : B(*ono*) R(*ei*) P(*ublicae*) NAT(*o*).

XIII. — Au revers : VIRT·PERP·CONSTANTINI·AVG. La Valeur casquée debout à gauche, tenant un globe surmonté d'une Victoire et appuyée sur un bouclier; une haste repose sur son bras à gauche; à ses pieds, à gauche, un captif assis.

Au droit : IMP·C·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 661, FR. 9169; 7 gr. 40, $0^{m}026$; BR·MVS), avec les sigles $\frac{\mathrm{I}}{}$ et $\frac{\mathrm{CI}\,\big|\,{}^{\mathrm{H}}_{\mathrm{S}}}{}$

Troisième émission.

Frappée depuis la reconnaissance des Augustes Maximin Daza et Constantin par Galère en mai

309 jusqu'à la mort de Maximin Daza en juin 313.

En effet, malgré la rareté des pièces de Maximin Daza sorties de l'atelier de Lyon au cours de cette émission, elles suffisent pour en déterminer la durée si l'on tient compte de la présence des mêmes pièces dans les émissions synchroniques des autres ateliers de Constantin, Londres, Trèves, Tarragone[1].

Les monnaies de Licinius font également partie de ces émissions synchroniques. Cela tient à ce que Constantin, s'éloignant de Maximien Hercule et de Maxence, dont les monnaies ne furent plus frappées à Lyon ni dans aucun de ses ateliers de 309 à 313, se rapprocha particulièrement de Licinius, à qui il fiança bientôt sa sœur Constantia, trois ans environ avant leur mariage, qui eut lieu à la conférence de Milan, en février 313[2].

L'on trouve sur des documents datés de l'année 311 des symptômes non équivoques de l'alliance de Constantin et de Licinius. D'une part, Maxence, l'adversaire déclaré de Constantin et de Licinius depuis leur rapprochement, chercha à

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Londres* (*Numismatic chronicle*, 1900, p. 116). — *L'atelier monétaire de Trèves* (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LXI, année 1900, p. 158). — *L'atelier monétaire de Tarragone* (*Revue numismatique*, Paris, 1900, p. 279 à 281).

2. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 146. J'ai traité cette question dans un article sur *L'atelier de Carthage* (*Revue numismatique*, 1902, p. 233).

provoquer en 311 la trahison des généraux de Licinius[1]; d'autre part, il rechercha l'alliance de Maximin Daza contre Constantin et Licinius[2]. Lactance nous dit que ce rapprochement de Maxence et de Daza fut causé par les craintes qu'inspiraient à ce dernier les fiançailles de Licinius et de Constantia[3]. L'on ne trouve plus, dans l'émission qui va être décrite, de monnaies d'Hercule. Pourtant, ce vieil empereur ne périt qu'en 310, après avoir attenté à la vie de Constantin; mais, après sa brouille avec Maxence, Hercule, chassé d'Italie, ne fut plus reçu par Constantin que comme simple particulier[4], ainsi que le prouve sa

1. Zosime, *Histoire*, lib. II, cap. 14. L'on trouve sur les confins de la Rhétie des inscriptions de Sévère, notamment *C. I. L.*, n° 5525, qui n'ont pu être martelées qu'à cette époque et viennent en confirmation du passage de Zosime. Sur le choix de l'année 311 comme celle de ces menées de Maxence, voir mon article sur *L'atelier de Carthage* dans la *Revue numismatique* de 1902, p. 233.

2. Ce fait est prouvé par l'émission dans l'atelier de Rome en 311, avec des exergues caractéristiques $\frac{|}{\text{RBP}}$ $\frac{|}{\text{RBS}}$ de monnaies frappées au nom de Maximin Daza par ordre de Maxence, à qui appartenait l'atelier. Cf. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome* (*Revue numismatique*, 1899).

3. Lactance, *De Mortibus Persecutorum*, cap. XLIII.

4. Eumène, *Panégyr.*, VII (*Constantino Augusto*), prononcé en 310 à Trèves en présence de Constantin. Au chapitre XV, il dit en parlant d'Hercule devant Constantin : « Cui tu summa et diversa bona, privatum otium et regias opes dederas... Quisnam ille fuit non ardor potentiae (quid enim te imperante non posset?) sed error jam desipientis aetatis, ut tot jam natus annos gravissimas curas et bellum civile susciperet? »

révolte même et que le confirme l'absence de monnaies frappées à son nom en 309 et 310 dans les ateliers de Constantin. C'est ce qui décida ce prince turbulent à se révolter contre son gendre et à reprendre la pourpre et obligea Constantin à le faire périr. L'absence de la lettre H au revers des monnaies de l'émission présente est également significative. Elle se rencontre sur les monnaies frappées de 307 à 309, alors que la dynastie herculéenne était florissante sous le double règne d'Hercule et de Maxence alliés à Constantin. Elle disparut en 309 avec la prépondérance du vieil Hercule et lorsque Constantin se rapprocha de Licinius, au nom duquel il commença à faire frapper des monnaies.

Par contre, la lettre F apparut au revers des monnaies, dans le champ, indiquant la prédominance de la dynastie flavienne, de Constance Chlore et de Constantin, qui prétendaient descendre eux-mêmes de Claude le Gothique.

Les monnaies de bronze de cette émission sont des *folles* de poids variant entre 4 et 5 grammes et présentant des diamètres variant de 0m022 à 0m024.

Lettres dans le champ et exergues de l'émission.

Première série :

T | F	F | T	S | F
PLG	PLG	PLG

L'on voit que la lettre F est la seule constamment présente dans le champ du revers, les autres lettres étant les initiales de mots quelconques, tandis que la lettre F semble la première du gentilice *Flavius* ou d'un adjectif composé avec le gentilice.

Deuxième série :

$$\frac{\text{TF} \mid \star}{\text{P L G}}$$

La légende *Soli Invicto Comiti* parut sur les monnaies de cette émission, dans laquelle il faut classer également les monnaies qui présentent d'un côté le buste radié du Soleil ou de Mars et de l'autre celui de Constantin. Je décrirai d'abord une série de légendes voisines de celles inscrites sur les pièces de l'émission antérieure.

I. — Au revers : VIRT·CONSTANTINI·AVG. Constantin casqué et en habit militaire debout de face, tenant une haste et un globe surmonté d'une Victoire. A ses pieds, l'on voit à sa gauche un captif assis et tournant la tête vers lui, à sa droite un bouclier.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et drapé à droite (pièce inédite, BR·MVS, avec $\frac{\text{T} \mid \text{F}}{}$; 0m023).

II. — Au revers : MARTI·CONSERVATORI.

Mars casqué en habit militaire debout à droite, tenant une haste renversée et appuyé sur un bouclier.

Au droit : 1° IMP·CONSTANTINVS·P·AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 347, H·MVS·V), avec $\frac{F \mid T}{}$

2° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 342, BR·MVS; Voetter), avec $\frac{T \mid F}{}$ et $\frac{F \mid T}{}$

III. — Au revers : MARTI·PATRI·CONSERVATORI. Même revers.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 361, BR·MVS, avec $\frac{T \mid F}{}$; $0^{m}022$).

IV. — Au revers : GENIO·POP·ROM. Le Génie coiffé du *Modius* à demi nu debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance.

Au droit : 1° IMP·MAXIMINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 58 ou 59, Banduri)[1], avec $\frac{T \mid F}{}$

2° IMP·LICINIVS·P·F·AVG. Buste analogue (Cohen, 49), avec $\frac{T \mid F}{}$FR. n° 14128.

Banduri seul signale la pièce de Maximin Daza, qui est très rare; mais son authenticité n'est pas

1. *Bulletin de la Société*, 1903, p. 211 à 220.

douteuse, car d'autres monnaies analogues du même empereur ont été frappées à la même époque dans les autres ateliers de Constantin. Quant au type de ces pièces, il faut remarquer que l'on ne voit plus d'autel allumé aux pieds du Génie ainsi que cela se trouvait sur les monnaies de l'émission précédente qui présentaient la même légende. J'ai indiqué, dans une communication à la Société des Antiquaires de France, le 6 mai 1903, la signification de cet autel figuré aux pieds du Génie. Il y témoigne de la célébration du culte provincial de l'empereur dans les villes et aux époques où les monnaies furent émises.

La ville de Lyon avait un autel célèbre de Rome et d'Auguste[1]. Le culte provincial de l'empereur y fut certainement en faveur sous Maximien Hercule, qui était un zélé païen, et sous Constance Chlore, qui fut obligé par Dioclétien, ainsi que le rapporte Eusèbe, de détruire les églises chrétiennes, d'où l'on peut conclure qu'il laissa subsister les autels païens[2]. Aussi n'y a-t-il pas lieu

1. Mommsen et Marquardt, *Manuel des antiquités romaines*, traduction française. *L'administration romaine*, t. II, p. 130. — Un récent travail de H. Villers, dans la *Numismatische Zeitschrift*, 1902, p. 102, met en doute la représentation de l'autel sur les monnaies de Lyon sous le haut empire (H. Villers, *Die Münzen des römischen kolonien*, etc.). Voir la réponse de MM. Poncet et Morel, *Revue numismatique*, 1904, p. 46 et suiv.

2. Lactance, *De Mortibus Persecutorum*, cap. 15.

de s'étonner de ce que l'autel et le Génie figurent au revers des monnaies émises sous ces empereurs. On retrouve également ce type sur les monnaies de Constantin frappées jusqu'en l'année 309. Cela tient à ce que la conversion de cet empereur au christianisme n'avait pas encore eu lieu. En 310, aux fêtes anniversaires de la fondation de la ville de Trèves, un orateur officiel parlait encore de sa préférence pour le culte d'Apollon[1]. L'on doit toutefois distinguer un culte réaliste comme celui de l'empereur d'un culte abstrait comme celui d'Apollon, qui semble marquer la fin du paganisme.

V. — Au revers : SOLI·INVICTO·COMITI. Le Soleil radié, à demi nu, debout de face, regardant à gauche, et le manteau flottant, levant la droite et tenant un globe.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite ou lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 525, BR·MVS; Voetter; Mowat), avec $\frac{S \mid F}{}$

2° IMP·CONSTANTINVS·AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 530, BR·MVS, FR. 14011; 4 gr. 60, 0m023, avec l'exergue $\frac{S \mid F}{}$; BR·MVS, Musée de Turin, avec $\frac{T \mid F}{}$).

1. Eumène, *Panégyr.*, VII (*Constantino Augusto dictus*), cap. 21 : « Vidisti enim credo, Constantine, *Apollinem tuum*, comitante Victoria, coronas tibi laureas offerentem ».

3° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 536, BR·MVS, FR. 9164; 4 gr. 60, $0^{m}022$; 9165, 14944; 4 gr. 70, $0^{m}023$, avec $\frac{F \mid T}{}$; FR. 14945;3 gr. 90, $0^{m}022$, avec $\frac{S \mid F}{}$). (Pl. II, n° 1.)

VI. — Au revers : même légende; mais le Soleil radié, à demi nu, marchant à gauche, levant la droite et tenant un globe.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·AVG. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 546, BR·MVS; $0^{m}022$, avec $\frac{T \mid F}{}$; Voetter, avec $\frac{F \mid T}{}$).

VII. — Au revers : même légende et même type, sauf que le Soleil tient un fouet au lieu d'un globe.

Même droit (Cohen, 546 également, FR. 15020; Voetter), avec $\frac{F \mid T}{}$

VIII. — Au revers : PRINCIPI·IVVENTVTIS. Constantin debout à droite en habit militaire et avec un manteau, tenant une haste transversale et un globe.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et drapé ou cuirassé à droite (Cohen, 416, BR·MVS; Voetter, Musée de Berlin; 4 gr. 10, $0^{m}023$; FR. 9143, 14779; 3 gr. 70, $0^{m}023$, avec l'exergue $\frac{F \mid T}{}$; H·MVS·V, avec l'exergue $\frac{T \mid F}{}$).

A la suite de ces pièces, il faut ranger dans la

description de cette émission de Lyon comme dans les émissions synchroniques de Trèves et de Londres, une série de bronzes qui présentent un buste du Soleil ou de Mars sous les traits de Constantin au revers et un buste de Constantin au droit, sans lettres ni marques d'atelier. L'authenticité des effigies de Constantin, qui sont de véritables portraits, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer dans mon étude sur Trèves[1], prouve que ces pièces ont été émises dans les ateliers de Constantin, qui étaient les seuls où l'on possédait un portrait ressemblant de cet empereur à cette époque. L'atelier de Lyon est l'un de ces ateliers comme ceux de Londres et de Trèves. La difficulté commence lorsqu'on veut attribuer chacune de ces pièces sans exergues à l'un ou à l'autre de ces ateliers. On n'est plus guidé que par les différences de style de ces ateliers, et ces différences sont légères pour ces pièces. Celles de Trèves et de Londres sont seules assez distinctes les unes des autres; mais l'on constate qu'un même modèle envoyé par une chancellerie unique a dû être copié dans ces divers ateliers.

Ces pièces diffèrent entre elles par les légendes du droit, qui donnent à Constantin des titres plus ou moins complets. Au revers, elles présentent

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves* (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XLI, année 1900, p. 160; volume paru en 1902).

les deux types du Soleil et de Mars, le premier fut la divinité tutélaire de Constantin jusqu'à cette époque, le second celle de Galère, qui fut le chef de la tétrarchie impériale jusqu'à sa mort, en 311.

Toutefois, l'on continua à reproduire les mêmes types après la mort de Galère par suite de cette routine administrative dont l'étude des ateliers monétaires de l'époque Contantinienne fournit un grand nombre d'exemples. En effet, ces monnaies de bronze sont de deux pieds monétaires différents. Les unes ont $0^{m}022$ de diamètre, les autres $0^{m}024$; les poids ne sont pas non plus les mêmes ; or, ce fut à la fin de cette émission de 309 à 313 que diminuèrent le poids et le diamètre des *folles*[1]. Des pièces du même pied monétaire que les plus petites de celles qui viennent d'être indiquées furent encore émises au début de l'émission suivante jusqu'à la guerre entre Constantin et Licinius en 314. Il est donc certain que l'on frappa les monnaies dont la description suit soit jusqu'en juin 313, soit jusqu'au début des hostilités entre Constantin et Licinius en 314.

1. J. Maurice, *De la classification chronologique des émissions monétaires de bronze sous le bas empire romain* (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LIX, année 1898, p. 101 à 103).

Pièces sans exergues.

IX. — On trouve au revers : SOLI·INVICTO·COMITI, avec le buste radié ou drapé du Soleil sous les traits de Constantin à droite.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 514, FR. 14881 ; 0m022 à 0m023, pièce de la première partie de l'émission). (Pl. II, n° 2.) Les deux effigies sont de Constantin.

2° IMP·CONSTANTINVS·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 511, Musée de Berlin, FR. 9158 ; 5 gr. 25, 0m023 ; 14879 ; 4 gr. 50, 0m023).

3° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 513, FR. 14880 ; 4 gr. 60, 0m024, Musée de Berlin).

X. — Au revers : MARTI·CONSERVATORI. Buste de Mars casqué et cuirassé à droite sous les traits de Constantin.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 325, FR. 14715 ; 0m023).

2° IMP·CONSTANTINVS·AVG. Même buste (Cohen, 326, FR. 14744 ; 4 gr. 60, 0m022).

3° IMP·CONSTANTINVS·P·AVG. Même buste (Cohen, 328, FR. 14748 ; 4 gr. 20, 0m022). (Pl. II, n° 3.) Les deux effigies au droit et au revers sont de Constantin.

4° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Même buste (Cohen, 327, FR. 14947; 4 gr. 60, 0m022).

Il n'est pas sûr que toutes ces pièces aient été frappées dans l'atelier de Lyon, mais il ne m'est pas possible d'affirmer qu'une série complète de ces pièces n'ait pas été émise dans chaque atelier de Constantin.

Quoi qu'il en soit, la frappe de ces monnaies, d'un caractère païen, eut lieu entre les années 309 et 313; elle est confirmée par celle d'un magnifique médaillon d'or inédit décrit et interprété par M. Babelon dans une communication à l'Académie des inscriptions et dans les *Mélanges Boissier*[1]. Ce médaillon, qui porte au revers la légende *Felix Adventus Augg. N. N.*, et dont M. Babelon a pu faire remonter l'origine à la conférence de Milan, où Constantin et Licinius se rencontrèrent en février 313 et où ils édictèrent la paix religieuse, présente au droit deux bustes conjugués, d'une remarquable exécution, celui de Constantin lauré et celui du Soleil radié. La comparaison de ce médaillon avec les pièces qui viennent d'être décrites jette une lumière particulière sur la politique religieuse de Constantin. Les décisions de la conférence de Milan, l'édit signé des deux empereurs, qui accordait la paix religieuse, furent tout en faveur du christianisme,

1. E. Babelon, *Un nouveau médaillon d'or de Constantin le Grand* (*Mélanges Boissier*. Paris, 1903, p. 49 à 55).

ainsi que l'a écrit M. G. Boissier[1]. Mais Constantin avait reconnu, pendant les premières années de son règne, comme divinité tutélaire ; le Soleil ou Apollon[2] ; il ne rejeta pas son patronage lors de la conférence de Milan, qui accordait la paix religieuse aux païens comme aux chrétiens. Il faut même ajouter que son corégent Licinius était païen et que, tant que ces deux empereurs furent en paix, Constantin fit des concessions à la religion de son collègue. Mais en 313, quoiqu'il y eût deux religions officielles dans l'empire, le paganisme était encore seul célébré officiellement sur les monnaies[3].

Pourtant, je dois faire remonter à la prise de Rome (au 29 octobre 312) la conversion personnelle de Constantin au christianisme. J'ai expliqué, dans une récente communication à la Société des Antiquaires de France[4], pourquoi je pensais que, conformément au récit de Lactance, Constantin avait fait graver le monogramme du Christ ⳩ sur les boucliers de ses soldats, monogramme que l'on retrouve sur les monnaies de divers ateliers. Mais Constantin resta, suivant l'esprit de la conférence de Milan, le protecteur des païens comme des chrétiens et fit frapper jusqu'en 314 des médailles

1. G. Boissier, *La conversion de Constantin* (*Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet 1886).
2. Eumène, *Panégyr.*, VII, cap. 21.
3. E. Babelon, *loc. cit.*, p. 54.
4. J. Maurice, Communication faite à la Société nationale des Antiquaires de France le 11 novembre 1903.

païennes où il était représenté avec le Soleil. Ce ne fut qu'à cette époque, lorsqu'il fit sa première guerre contre Licinius, dernier empereur païen, que les officiers monétaires de Tarragone se hasardèrent à faire frapper la croix au revers des monnaies qu'ils faisaient émettre, sachant évidemment que le symbole chrétien serait agréé par l'empereur[1].

QUATRIÈME ÉMISSION.

Frappée depuis la mort de Maximin Daza, en juin 313, jusqu'en 316, ou plutôt jusqu'à l'élévation des Césars, au 1er mars 317.

En effet, cette émission, ainsi que les émissions synchroniques des ateliers de Londres, Trèves et Tarragone, est limitée à son début par la disparition des pièces de Maximin Daza, et dans ceux des ateliers en question qui ne fermèrent pas comme celui de Lyon en 317, l'on vit apparaître au 1er mars de cette année les pièces des Césars Crispus, Constantin II et Licinius II, qui marquèrent le début d'une nouvelle émission.

On a la preuve formelle de ce que l'atelier de Lyon était encore ouvert après la guerre qui eut lieu en 314, entre Constantin et Licinius. Des

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Tarragone* (*Revue numismatique*, 1900, p. 286-287).

monnaies qui vont être décrites portent en légende l'inscription du IV[e] consulat de Constantin, qui est de l'année 315; sur d'autres, on lit l'indication des *vota* X de Constantin, qui furent généralement inscrits sur les monnaies à partir de l'année 315.

L'émission, ainsi limitée, se divise en trois parties. La première en fut frappée avant la première guerre entre Constantin et Licinius, qui débuta en septembre de l'année 314. La seconde partie, qui correspond à la guerre de 314, ne dure que quelques mois. Elle est signalée dans les ateliers d'Orient qui appartenaient à Licinius, comme Alexandrie, Nicomédie[1] et Cyzique, depuis la défaite de Maximin Daza, par la frappe des médaillons des deux Licinius père et fils, indiqués comme seuls empereurs, D·D·N·N·IOVII·LICINII INVICT·AVG·ET·CAES, et à Siscia par la légende IOVI CONSERVATORI·AVG·[2]. En Occident, les ateliers de Constantin; Londres, Tarragone et Rome inscrivirent la légende SOLI·INVICTO·COMITI·AVG·N· sur les monnaies du seul auguste qu'ils reconnaissaient, c'est-à-dire Constantin. Les monnaies de Trèves et de Lyon, autres ateliers de cet empereur, ne présentent

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Nicomédie* (*Numismatic chronicle*, 1903, p. 243).

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Tarragone* (*Revue numismatique*, 1900, p. 287). Les autres ateliers ont frappé des monnaies analogues.

pas de légendes caractéristiques de cette sorte, mais, après la guerre et la réconciliation solennelle des deux adversaires, signalée par la prise en commun du consulat par Constantin et Licinius le 1er janvier 315[1], l'on émit à Lyon des monnaies qui portaient au revers la légende VICTORIA·AVGG·N·N·, avec les *vota* X de Constantin. Cette dernière partie de l'émission est caractérisée par une nouvelle espèce monétaire, le *Nummus Centenionalis* des textes du Code théodosien, espèce reconnue par M. Babelon dans les médailliers et dont le poids moyen est de 3 gr. 50. Cette espèce fut créée par Constantin en 314. Les pièces de la première partie de l'émission, au contraire, frappées avant la guerre de 314, ont un poids généralement supérieur à 4 grammes. Mais la plupart des monnaies de Constantin qui viennent d'être décrites, à part celles qui présentent des indications précises de leur frappe en 315 et 316, ont été émises pendant tout le cours de l'émission, les exemplaires les plus lourds ayant dû paraître avant la guerre de 314; ceux dont le poids moyen est de 3 gr. 50 ou moindre, après cette guerre. Je ne présenterai donc qu'une seule liste de toutes ces monnaies, en indiquant les poids d'un certain nombre de pièces.

1. *Idatii Fasti*, ou *Consularia Constantinopolitana* (*Monum. Germ. Hist. Chronica Minora*, t. I, p. 231).

Lettres, différents et exergues de l'émission.

Première série :

$$\frac{\text{T} \mid \text{F}^{1}}{\text{PLG}}$$

Deuxième série :

$$\frac{\text{TF} \mid \star^{2}}{\text{P L G}} \text{ et } \frac{\text{TF} \mid}{\text{P L G}}$$

Troisième série :

$$\frac{\overset{\bullet}{\text{A} \mid \text{S}^{3}}}{\text{PLG}}$$

I. — On trouve au revers : MARTI·CONSERVATORI. Mars, en habit militaire, debout à droite, tenant une haste renversée, et appuyé sur un bouclier.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 342 à 344, FR. 14757; 3 gr. 60; 14760, BR·MVS;

1. Les lettres T-F étaient déjà inscrites dans le champ du revers des pièces de l'émission précédente.

2. L'étoile est un différent monétaire qui apparaît avec cette émission.

3. Le sigle A-S remplace le sigle S-F de l'émission précédente; la lettre S doit garder le même sens, la lettre A pourrait indiquer les Augustes tandis que la lettre F indique la dynastie flavienne.

3 gr. 30, 0^{m}019). Avec : $\frac{\mathrm{T} \mid \mathrm{F}}{\quad}$ dans le champ.

II. — Au revers : MARTI·PATRI·CONSERVATORI. Même type du revers, mais Mars debout à droite.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (FR. 14768 ; 2 gr. 70, 0^{m}021). Avec : $\frac{\mathrm{T} \mid \mathrm{F}}{\quad}$

III. — Au revers : GENIO·POP·ROM. Génie à demi nu, coiffé du modius, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance.

Au droit : 1° IMP·LICINIVS·AVG. Son buste lauré et drapé à droite (pièce inédite, Voetter), avec $\frac{\mathrm{TF} \mid \star}{\quad}$

2° IMP·LICINIVS·P·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite. Même buste (pièce inédite, BR·MVS; 3 gr. 01, 0^{m}020), avec $\frac{\mathrm{TF} \mid \star}{\quad}$

3° IMP·LICINIVS·P·F·AVG. Même buste (Cohen, 49, H·MVS·V, Voetter), avec $\frac{\mathrm{TF} \mid \star}{\quad}$

IV. — Au revers : SOLI·INVICTO·COMITI. Le Soleil, radié, à demi nu, debout à gauche, levant la droite et tenant un globe.

Au droit : 1° IMP·CONSTANTINVS·AVG. Son buste lauré et drapé ou cuirassé à droite (Cohen, 530, avec variété, BR·MVS, Voetter, FR. 14910 ; 3 gr. 70, 0^{m}021, avec $\frac{\mathrm{A} \mid \mathrm{S}}{\quad}$; BR·MVS, Voetter,

avec $\frac{\text{T | F}}{\quad}$; 14912-3; 2 gr. 75, 0m020; FR. 14914; 2 gr. 90, 0m020, avec $\frac{\text{TF | ★}}{\quad}$; Voetter).

1 *bis*. Son buste lauré et cuirassé à droite, tenant une lance dirigée en avant et ayant l'égide sur la cuirasse (Voetter). Avec : $\frac{\text{A | S}}{\quad}$

2° IMP·CONSTANTINVS·P·AVG. Son buste lauré et drapé à droite (variété de Cohen, 534, Voetter). Avec : $\frac{\text{TF | ★}}{\quad}$

3° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et drapé ou cuirassé à droite (Cohen, 536, FR. 14946; 2 gr. 60, 0m020, avec $\frac{\text{T | F}}{\quad}$; Voetter, BR·MVS, Voetter, avec $\frac{\text{TF |}}{\quad}$ et $\frac{\text{TF | ★}}{\quad}$).

4° CONSTANTINVS·AVG. Son buste lauré et cuirassé à gauche, tenant une haste sur l'épaule (variété de Cohen, 529, Voetter). Avec : $\frac{\text{TF | ★}}{\quad}$

4 *bis*. Même légende. Son buste lauré et cuirassé à gauche, la main gauche levée et le *parazonium* sur la droite (Voetter). Avec : $\frac{\text{TF | ★}}{\quad}$

5° CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à gauche, tenant une haste sur l'épaule ou une haste et un bouclier (Cohen, 525, et variété de Voetter, avec l'exergue $\frac{\text{TF | ★}}{\quad}$[1]; FR. 9145; 4 gr. 35, 0m023).

1. Il n'est pas sûr que ces deux dernières pièces n'aient pas été frappées au cours de l'émission précédente.

6° IMP·CONSTANTINVS·AVG. Son buste lauré et cuirassé à gauche (pièce inédite, Voetter).

6 *bis*. Son buste lauré et drapé à gauche, tenant une haste dirigée en avant (pièce inédite, Voetter).

6 *ter*. Son buste lauré et cuirassé à gauche, tenant une haste sur l'épaule et un bouclier (pièce inédite, Voetter).

6 *quater*. Son buste lauré et cuirassé à gauche, tenant un bouclier et un globe, surmonté d'une Victoire (pièce inédite, BR · MVS). Avec : T | F

7° IMP · CONSTANTINVS · P · AVG. Son buste lauré et cuirassé à gauche, tenant une haste sur l'épaule et un bouclier (Voetter). Avec : TF | ★

8° CONSTANTINVS·MAX·AVG. Son buste lauré et drapé à gauche, tenant une lance dirigée en avant (Cohen, 527, Voetter). Avec : TF | ★

8 *bis*. Même légende. Son buste lauré et cuirassé à gauche, tenant une haste sur l'épaule ou une haste et un bouclier (pièce inédite, Voetter).

9° CONSTANTINVS·P·AVG·COS·IIII. Son buste lauré à gauche, avec le manteau impérial, tenant un buste surmonté d'une Victoire (Cohen, 542 rectifié, FR. 14903; 3 gr. 35, $0^{m}020$), avec les lettres T | F. (Pl. II, n° 4.) Effigie caractérisée de Constantin. — Cette pièce étant datée de l'année 315 par le consulat IV de Constantin, l'on est certain que le sigle T — F s'inscrivait encore sur les monnaies après la guerre de 314.

10° CONSTANTINVS·MAX·AVG·COS·IIII. Son buste lauré à gauche, avec le manteau impérial, et tenant un sceptre (pièce inédite voisine de Cohen, n° 543, H·MVS·V). Avec : $\frac{\text{TF} \mid \star}{\quad}$. Pièce frappée en 315.

Les monnaies d'Arles nous offrent également des exemples de légendes où Constantin est désigné comme Maximus Augustus en l'année de son IVe consulat, c'est-à-dire en 315. Il est probable que la plupart, sinon toutes les monnaies de l'émission présente dont les légendes contiennent le titre de *Maximus* de Constantin ont été frappées en 315 et 316[1]. Il est, néanmoins, certain que cet empereur prit plus tôt ce titre de préséance (*titulus primi ordinis*), qui lui permettait de signer les lois et décrets en tête des Augustes. M. E. Babelon a mis ce fait en évidence en décrivant le médaillon frappé pour célébrer l'entrée de Constantin et Licinius à Milan lors de la conférence de février 313, dont il a déjà été question. Il a montré que, puisque Constantin portait à cette époque le titre de *Maximus*, il avait dû le recevoir lors de son entrée triomphale à Rome, le 29 octobre 312, après la défaite de Maxence, conformément au récit de Lactance : « Senatus Cons-

1. J'avais dit dans mon étude sur Trèves que certaines de ces monnaies avaient pu être frappées dès l'année 313, mais le fait est douteux.

tantino, virtutis gratia, primi nominis titulum decrevit quem sibi Maximinus vindicabat[1]. »

Il reste à dire pourquoi le titre de *Maximus* ne fut attribué à Constantin sur les monnaies de bronze que quelque temps plus tard, peut-être plus de deux ans, après l'avoir été sur le médaillon de Tarragone. Cela tient à ce que l'on gravait des coins spéciaux pour la frappe des médaillons, qui étaient destinés à célébrer les événements les plus importants de l'empire. L'on ne renouvelait pas, au contraire, couramment les coins qui servaient à frapper les monnaies de bronze. L'on attendait un événement important qui mettait fin à une émission pour en commencer une autre. Parfois même la chancellerie conservait d'anciennes formules inscrites sur les monnaies courantes et les envoyait aux ateliers monétaires, qui les gravaient sur leurs coins alors qu'elles ne signifiaient plus rien. Ce fut le cas de la légende *Providentiae Augg.*, au pluriel, envoyée après la conquête de l'Orient par Constantin à tous les ateliers, quand il n'y eut plus qu'un Auguste dans l'empire.

La pièce suivante dut être frappée après la réconciliation officielle de Constantin et de Licinius, c'est-à-dire après leur prise du consulat en commun, le 1er janvier 315.

1. Lactance, *De Mortibus Persecutorum*, cap. 44.

V. — Au revers : VICTORIA·AVGG·N·N. Victoire debout à droite, posant le pied gauche sur un casque et attachant à un palmier un bouclier, sur lequel on lit : VOT · X.

Au droit : CONSTANTINVS · MAX · AVG. Son buste cuirassé à gauche, avec le casque orné d'une Victoire, tenant de la main droite une haste et un cheval par le frein et de la gauche un bouclier, sur lequel est représenté l'empereur à cheval (Cohen, 590, FR. 15044). Avec les lettres : $\frac{T \mid F}{\quad}$

Cette monnaie a été émise en 315 ou 316, ainsi que l'indiquent l'inscription des *vota* X de Constantin et celle de son titre de *Maximus* (voir plus haut). La Victoire dont il est question dans la légende du revers est un exemple du symbolisme de cette époque. Il ne s'agit pas dans le cas présent d'une Victoire particulière remportée par les empereurs, puisque la dernière guerre avait été engagée entre eux, mais de cette Victoire perpétuelle qui préside aux destinées des empereurs, quoiqu'elle ne doive plus être bientôt qu'un symbole sans signification religieuse précise, et qui est exprimée ailleurs, au pluriel, *Victoriae Laetae Principis Perpetuae*.

L'on ne trouve pas sur les monnaies de Lyon la série des légendes qui caractérisent pour les autres ateliers de Constantin les émissions frappées depuis l'élévation des Césars, le 1er mars 317, jusqu'à la première célébration, par antici-

pation, de leurs *Quinquennalia*, le 1er mars 320, c'est-à-dire les légendes *Claritas Reipublicae* et *Soli Invicto Comiti*, l'une attribuée aux Césars, l'autre à Constantin le Grand, et *Iovi Conservatori*, attribuée aux Licinius.

Au contraire, les premières monnaies émises aux noms des Césars avec l'exergue PLG portent les légendes du revers *Beata Tranquilitas; Virtus Exercit*, qui sont caractéristiques de l'émission frappée du 1er mars 320 au 8 novembre 324. Il y a donc lieu d'admettre que l'atelier de Lyon dut être fermé depuis les années 316 ou 317 jusqu'en 320.

Lorsqu'il rouvrit, les monnaies qui en sortirent présentèrent, outre les inscriptions qui viennent d'être indiquées et quelques autres, la légende *Victoriae Laetae Princ. Perp.*, qui fut inscrite sur les monnaies de 320 à 324 dans les ateliers de Constantin. L'on n'a pas encore bien résolu le problème suivant; à savoir si les pièces qui présentent cette légende, avec l'exergue P—L et des captifs entre ces lettres, ou simplement des captifs à l'exergue, ont été émises à Londres ou à Lyon. La lettre L peut être l'initiale des noms de l'un ou de l'autre atelier; les effigies que l'on voit sur les monnaies sont les mêmes ou à peu près, car les deux ateliers appartenaient depuis longtemps à Constantin. La plupart des numismatistes attribuent la frappe de ces pièces à l'atelier de Londres, et j'en ai, pour ma part, donné la description dans mon étude de

cet atelier[1]. En effet, on ne remarque sur ces monnaies aucune des marques les plus ordinaires de l'atelier de Lyon. Ces pièces présentent principalement la légende du revers *Victoriae Laet. Princ. Perp.*, et on y rencontre des exemplaires au nom de Licinius, tandis que les autres séries contemporaines de l'atelier de Lyon n'en contiennent pas. Toutefois, il y a pour leur classement dans l'émission de cet atelier des raisons très sérieuses. D'abord, les captifs placés à l'exergue sont les mêmes que ceux des autres pièces de Lyon, tous deux, la tête baissée, dans l'attitude de l'accablement, tandis que sur les monnaies de Londres l'un d'eux retourne la tête en arrière. Ce genre de différence est souvent caractéristique d'un atelier. Ensuite, la signature P — L à l'exergue se trouve souvent sur les pièces de Lyon antérieures à la période constantinienne; enfin, le colonel Voetter, qui les attribue à Lyon, fait remarquer que les légendes du droit au datif D · N · CONSTANTINO, ou CRISPO, ne se rencontrent que sur les pièces de Lyon.

Cinquième émission.

Frappée depuis l'inscription sur les monnaies, par anticipation, des vota *V des Césars et des*

1. Jules Maurice, *L'atelier monétaire de Londres* (*Numismatic chronicle*, 1900, p. 141-2). C'était l'opinion de de Salis que j'ai suivie dans ce travail.

vota *XX de Constantin*[1], *à partir du 1*[er] *mars 320 jusqu'à l'élévation de Constantius II César, le 8 novembre 324*[2].

En effet, dès le début de cette émission, l'on frappa à Lyon les monnaies présentant la légende *Beata Tranquillitas*, avec les *vota* XX de Constantin le Grand, car certaines des pièces qui présentent cette légende portent au droit les inscriptions CRISPVS·N·C·COS·II et de CONSTANTINVS·IVN·COS·II[3], et j'ai montré dans mon étude sur Rome que les *vota* V des Césars et les *vota* XV et XX de Constantin furent inscrits en même temps sur les monnaies.

1. C'est le *Nazarii Panegyricus* (Eumène, *Panegyr.*, X), cap. 2, qui indique la coïncidence des *vota* X des Césars avec les *vota* XV de Constantin par anticipation de ceux des Césars accomplis en 321. Ce panégyrique est en effet prononcé dans la quinzième année du règne de Constantin (*Quintum decimum princeps salutaris imperei annum degit*), c'est-à-dire en 321; mais sur les monnaies on inscrit ces deux sortes de vœux un an plus tôt en 320, par anticipation d'un an des *vota* XV de Constantin, et les *vota* XX de cet empereur y sont inscrits en même temps.

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Thessalonica* (*Numismatische Zeitschrift*. Wien, 1901, p. 135). La date du 8 novembre est fixée par les Fastes d'Idace et la Chronique d'Alexandrie, l'année par une série d'événements et la fixation en 324 (*Codex Theodosianus*, XV, 14, lex 1 du 16 décembre 324 qui abolit les actes de Licinius) de la guerre entre Constantin et Licinius, qui précède l'élévation de Constance II.

3. Le consulat II de Crispus et de Constantin II est en effet de l'année 321.

Les monnaies de bronze de cette émission sont de l'espèce du *Nummus Centenionalis*. L'on ne frappa pas à Lyon d'espèces d'or et d'argent.

Exergues et sigles de l'émission.

Première série :

$$\frac{\mid}{\text{P L}}$$

Avec ou sans captifs entre les lettres, parfois les captifs seulement.

Deuxième série :

$$\frac{\text{A} \mid \text{S}}{\text{PLG}} \qquad \frac{\mid}{\text{PLG}}$$

Troisième série :

$$\frac{\mid}{\text{PLG}} \text{ et } \frac{\text{C} \mid \text{R}}{\text{P L G}} \text{ ou } \frac{\text{C} \mid}{\text{PLG}}$$

Quatrième série[1] :

$$\frac{\mid}{\text{PLGC}} \qquad \frac{\mid}{\text{PLGR}} \qquad \frac{\mid}{\text{PLG}}$$

1. Les lettres C et R que l'on trouve tantôt dans le champ du revers des monnaies, tantôt à l'exergue après la marque de l'atelier PLG, sembleraient être deux lettres du mot *Caesarum*. L'on obtient ainsi avec la légende *Beata Tran-*

Cinquième série :

C | R	C |	|
GPLU	PLGU	PLGU

I. — On trouve au revers : VICTORIAE·LAET·PRINC·PERP·[1]. Deux Victoires debout et posant un bouclier, sur lequel on lit VOT·PR· (*Vota Perpetua*), sur un autel placé entre elles. A l'exergue, deux captifs entre les lettres P — L ou deux captifs seulement (1re série).

Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG. Son buste casqué et cuirassé à droite (Cohen, 631, FR. 15072, BR·MVS, Voetter, avec et sans les lettres P — L à l'exergue).

2° CONSTANTINVS·P·AVG. Son buste casqué et cuirassé à droite (pièce inédite, Voetter, avec les captifs seulement).

3° IMP·CONSTANTINVS·MAX·AVG. Son buste avec le casque lauré et cuirassé à droite (Cohen, 640, Voetter, avec P — L).

quillitas Caesarum, Virtus Exercit(us) Caesarum ou l'on répète leur nom dans la légende *Caesarum Nostrorum Vota*. Ces compléments de formules et ces répétitions de mots paraissent fréquents à cette époque. Toutefois, cette désignation d'un mot par deux lettres dont la seconde est prise au hasard semble rare en épigraphie numismatique, bien que l'on ait le cas des VOT · PR indiquant les *Vota Perpetua*. J'indiquerai pour chaque pièce la série dont elle fait partie et l'exergue ou le sigle qu'elle présente.

1. Je répète la description des pièces décrites dans mon étude sur Londres.

4° IMP·LICINIVS·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 174, et variété, FR. 14316-17-18 ; 3 gr. 40, 0m010, avec et sans les lettres P — L). (Pl. II, n° 5.) Effigie d'Hercule déformée.

5° IMP·LICINIVS·P·F·AVG. Même buste. Cette pièce est probablement décrite dans Cohen, n° 177, avec la légende du revers (FR. 14318-19, avec P — L).

6° CRISPVS·NOB·CAES. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 156, avec et sans les lettres P — L, mais toujours avec les captifs ; Musée de Turin, Voetter, sans lettres).

7° D·N·CRISPO·NOB·CAES. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 155 et 157, FR. 15517, BR·MVS, Voetter, avec et sans les lettres P — L). (Pl. II, n° 6.) Effigie de Crispus.

8° D·N·CRISPO·NOB·C. Son buste casqué et cuirassé à mi-corps à droite, tenant une haste sur l'épaule (Voetter, sans les lettres).

9° D·N·CONSTANTINO·IVN·NOB·C. Son buste lauré et drapé à droite. Le tableau de ces pièces, dans Cohen, est fautif (BR·MVS, FR. 15824-25, sans lettres, avec deux captifs à l'exergue ; 3 gr. 40 ; Voetter, avec et sans les lettres P — L et les captifs seulement). (Pl. II, n° 7.)

10° Même légende. Même buste avec un globe dans la main droite (Voetter, avec P — L).

II. — Au revers : BEATA·TRANQUILLITAS. Un autel surmonté d'un globe et sur la face anté-

rieure de l'autel : VOT · XX[1]. Au-dessus, l'on voit trois étoiles.

Au droit : 1° CONSTANTINVS · AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 15, FR. 14459; 0m018; 3e série), avec les exergues et lettres dans le champ $\frac{|}{PLG}$ et $\frac{C \mid R}{PLG}$

2° Même légende. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 16, FR. 14461, 14485-86; 3e série). Avec : $\frac{C \mid R}{}$

3° CONSTANTINVS·P·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 23, BR·MVS, H·MVS·V, Voetter; 3e série). Avec : $\frac{C \mid R}{}$

4° CONSTANTINVS·P·F·AVG. Même buste (Cohen, 25, BR·MVS, Voetter; 3e série). Avec : $\frac{C \mid R}{}$

5° CRISPVS · N · C · COS · II. Son buste lauré à gauche, avec le manteau impérial, tenant un globe surmonté d'une Victoire (Cohen, 3; 2 gr. 85, 0m019; Voetter; 3e série). Avec : $\frac{C \mid R}{}$

Cette pièce, datée de 321 par le IIe consulat de Crispus, confirme la classification dans cette émission, frappée de 320 à 324, des pièces présentant la légende du revers *Beata Tranquillitas* (3e série). Avec : $\frac{C \mid R}{}$

1. Cette série comprend des pièces datées de 321 par le septième consulat de Crispus et de Constantin II et prouve que les *vota* XX de Constantin furent dès lors inscrits. Le

6° CRISPVS·NOB·CAES. Sa tête laurée à droite (Cohen, 5, FR. 15353-54, BR · MVS, Voetter; 3e série). Avec : $\frac{C \mid R}{\quad}$. (Pl. II, n° 8.) Effigie de Crispus.

7° Même légende. Son buste lauré et drapé ou cuirassé (Cohen, 6, FR. 15356; 3 gr. 35, 0m020; BR·MVS, Voetter; 3e série). Avec : $\frac{C \mid R}{\quad}$

8° Même légende. Son buste casqué et cuirassé à droite (Cohen, 8, BR·MVS, Voetter; 0m018; 3e série). Avec : $\frac{C \mid R}{\quad}$

9° D·N·CRISPO·NOB·CAES. Sa tête laurée à droite (Cohen, 25, Voetter; 3e série). Avec : $\frac{C \mid R}{\quad}$

10° CONSTANTINVS·IVN·COS·II. Son buste lauré à gauche, portant le manteau impérial et tenant un sceptre (pièce inédite, voisine de Cohen, 29, datée de l'année 321 par le IIe consulat de Constantin II).

11° CONSTANTINVS·IVN·N·C. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 11, FR. 15576-77; 2 gr. 85, 0m019; BR·MVS; 3e série). Avec : $\frac{C \mid R}{\quad}$. (Pl. II, n° 9.) Effigie de Constantin II.

12° Même légende. Son buste lauré et cuirassé à gauche à mi-corps, tenant un globe surmonté d'une Victoire (Cohen, 12, FR. 15578; 3e série). Avec : $\frac{C \mid R}{\quad}$

globe est celui de la puissance impériale qui se trouve fréquemment dans la main de l'empereur au droit des pièces.

13° D·N·CONSTANTINO·IVN·N·C. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 28) ou sa tête laurée à droite (Voetter; 3e série). Avec : $\frac{C \mid R}{}$

III. — Au revers : VIRTVS·EXERCIT. Trophée au pied duquel sont assis deux captifs dans l'attitude de la tristesse et baissant la tête.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG. Sa tête laurée à droite (pièce inédite, BR·MVS, Voetter; 2e série). Avec : $\frac{A \mid S}{}$

2° Même légende. Son buste casqué et cuirassé à droite (Cohen, 697, avec la différence des captifs au revers; FR. 15116; 3 gr. 50, 0m019; 2e série). Avec : $\frac{A \mid S}{}$

3° D·N·CRISPO·NOB·CAES. Son buste casqué et cuirassé à droite (pièce inédite, Voetter; 2e série). Avec : $\frac{A \mid S}{}$

4° D·N·CONSTANTINO·IVN·N·C. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 259, Voetter; 2e série). Avec : $\frac{A \mid S}{}$

IV. — Au revers : VIRTVS·EXERCIT. Étendard au pied duquel sont assis deux captifs dans l'attitude de la tristesse et baissant la tête; sur l'étendard : VOT·XX.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 689, FR. 15099; 3 gr. 42; BR·MVS; 3e série). Avec : $\frac{C \mid R}{}$

2° Même légende. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 689, BR·MVS, Voetter; 2e et 3e séries). Avec : $\frac{A \mid S}{}$ et $\frac{C \mid R}{}$

3° Même légende. Son buste casqué et cuirassé à droite (Cohen, 690, BR·MVS, Voetter; 2e série). Avec : $\frac{A \mid S}{}$

4° D·N·CRISPO·NOB·CAES. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 176, FR. 15537; 2 gr. 60, 0m018; 2e et 3e séries). Exergues : $\frac{A \mid S}{}$ et $\frac{C \mid R}{}$ dans le champ.

5° Même légende. Sa tête laurée à droite (Cohen, 175 et 182, FR. 15536; 3 gr. 90, 0m019; 15540-41 ; 3 gr. 15, 0m018; Voetter; 2e et 3e séries). Avec : $\frac{A \mid S}{}$ et $\frac{C \mid R}{}$. (Pl. II, n° 10.) Effigie de Crispus.

6° Même légende. Son buste casqué et cuirassé (Cohen, 177, FR. 15535; 2e série). Avec : $\frac{A \mid S}{}$

7° D·N·CONSTANTINO·IVN·N·C. Sa tête laurée à droite (pièce inédite, Voetter; 3e série). Avec : $\frac{C \mid R}{}$

8° Même légende. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 259, FR. 15850-51 ; 3 gr. 20, 0m019; 2e et 3e séries). Avec : $\frac{A \mid S}{}$ et $\frac{C \mid R}{}$

V. — Au revers : SARMATIA·DEVICTA. Victoire marchant à pas précipités à droite, tenant

un trophée et une palme, devant elle un captif assis et tournant la tête vers elle.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 487 rectifié, FR. 14864-65; 5e série, avec $\frac{C \mid}{PLG\cup}$; BR · MVS, Voetter, avec $\frac{C \mid R}{\quad}$ et $\frac{\mid}{\quad}$; Musée de Carlsruhe). (Pl. II, n° 11.) Effigie de Constantin.

Ces pièces furent frappées pour célébrer la victoire de Constantin sur les Sarmates, en 322[1].

En effet, le classement dans cette émission de la pièce qui vient d'être décrite est indiqué par les lettres du revers CR accompagnant l'exergue PLG$\cup$. Des monnaies analogues se classent dans une émission synchronique de l'atelier de Sirmium[2], car cet atelier n'ouvrit qu'en 320 et l'on trouve sur les monnaies en question un exergue caractéristique de l'émission frappée de 320 à 324. De plus, cet atelier fut fermé en 326. Or, il n'y eut qu'une victoire de Constantin sur les Sarmates entre les années 320 et 326 : c'est celle de 322, à laquelle doivent, en conséquence,

1. Constantin remporta une autre victoire sur le même peuple dix ans plus tard, en 332. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves* (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1901, p. 68, 69).

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Sirmium* (volume de *Numismatique* du Congrès international des sciences historiques, tenu à Rome en 1903.

faire allusion les monnaies qui viennent d'être décrites[1].

D'autre part, deux dates, celles du 25 novembre et du 1er décembre, sont indiquées dans le calendrier de Philocalus comme celles de la célébration des *Ludi Sarmatici*.

Je renvoie à la dissertation de Mommsen dans le *Corpus*[2] pour l'attribution de ces deux victoires sarmatiques à Constantin le Grand, aucune autre victoire des successeurs de Constantin ne semblant pouvoir être l'origine des *Ludi Sarmatici*[3].

J'ai montré dans mes études sur les ateliers de Sirmium et de Trèves que les époques des guerres sarmatiques de Constantin coïncidaient parfaitement avec les dates de ces *Ludi Sarmatici* du calendrier de Philocalus[4]. C'est donc à

1. La victoire sur les Sarmates qu'indique ces pièces est antérieure à une guerre des Goths datée de 323 (cf. J. Maurice, *L'atelier de Trèves*, p. 17), d'après l'Anonyme de Valois, V, 21, et postérieure au panégyrique prononcé lors du *quinquennalia* des Césars au 1er mars 321, discours où il n'est pas fait allusion à cette guerre (Eumène, *Panégyr.*, X.

2. *C. I. L.*, p. 356 (VII. KAL. DEC. et I. KAL. DEC. LVDI. SARMATICI. C. M. XXIIII.), c'est-à-dire le 25 novembre ou le 1er décembre.

3. J. Maurice, *L'atelier de Trèves* (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1901, p. 17).

4. J. Maurice, *Ibid.* Cette défaite des Sarmates précède un séjour de Constantin à Thessalonica en février 323 et une loi indique la présence de Constantin à Serdica, sur la route qui va de la Moésie, où avaient été défaits les Sarmates, à Thessalonica, le 18 décembre 322.

l'une de ces deux dates du 25 novembre ou du 1er décembre 322 qu'il faut placer la première victoire de Constantin sur les Sarmates célébrée par les monnaies de Sirmium, de Trèves, de Lyon.

Les monnaies qui vont être décrites présentent dans le champ du revers l'inscription VOT·X dans une couronne de laurier, autour de laquelle on lit la légende CAESARVM·NOSTRORVM. Elles ont été émises dans la plupart des ateliers de Constantin aux seuls noms de cet empereur et de ses fils, c'est-à-dire alors que l'on ne frappait plus de monnaies aux noms des deux Licinius. Ces monnaies sont donc postérieures à la brouille entre Constantin et Licinius, en 323, et elles ont dû paraître principalement pendant la guerre de 324 entre ces deux empereurs. C'est ce qu'indique l'attribution aux fils de Constantin, sur les pièces de Londres et de Siscia, des lettres d'officines qui se remarquaient précédemment sur celles des Licinius. En effet, ce fait prouve que la frappe des monnaies des fils de Constantin a remplacé dans ces officines celle des pièces des Licinius[1].

VI. — Au revers, en légende : CAESARVM·

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Londres* (*Numismatic chronicle*. Londres, 1900, p. 146), et J. Maurice, *L'atelier monétaire de Siscia* (*Numismatic chronicle*, 1900, p. 341). Le colonel Voetter a réuni un grand nombre d'exemplaires de ces pièces et a établi ces différences. A Nicomédie, ces pièces ne paraissent qu'après la prise de cet atelier en septembre 324 (J. Maurice, *L'atelier de Nicomédie* (*Numismatic chronicle*, 1903, p. 254).

NOSTRORVM, autour d'une légende de laurier dans laquelle on lit : VOT · X.

Au droit : 1° IVL·CRISPVS·NOB·C. Sa tête laurée à droite (Cohen, 44, FR. 15415 ; 3 gr. 55, 0m020 ; BR·MVS).

2° FR · IVL · CRISPVS · NOB · CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche (Cohen, 47, BR·MVS).

3° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Sa tête laurée à droite (Cohen, 38, BR·MVS, FR. 15619, Voetter). Exceptionnellement avec l'exergue $\frac{|}{\text{PLG}}$ simplement.

4° Même légende. Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche (Cohen, 40, FR. 15630, BR·MVS, Voetter). (Pl. II, n° 12.) Effigie de Constantin II.

Les exergues $\frac{|}{\text{PLGC}}$ et $\frac{|}{\text{PLGR}}$ de la quatrième série sont spéciaux à ces pièces frappées en l'honneur des *Decennalia* des Césars. Les lettres C·R·, qui semblent empruntées au mot *Caesar (votis X Caesarum)*, se sont déjà présentées dans le champ du revers de la troisième série. Cette manière de répéter ainsi un mot de la légende en l'indiquant seulement par certaines lettres placées dans le champ du revers ou à l'exergue est assez fréquente à cette époque[1].

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves* (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1900, p. 135).

Sixième émission.

Frappée depuis l'élévation de Constantius II César, le 8 novembre 324, jusqu'à la mort de Fausta, qui suivit celle de Crispus, en août ou septembre 326.

En effet, les pièces de Constance II apparaissent avec cette émission, et des émissions synchroniques furent frappées dans tous les ateliers de l'empire unifié sous le sceptre de Constantin, comprenant les monnaies de Crispus et de Fausta, qui ne se rencontrent plus dans l'émission suivante, mais ont dû être frappées jusqu'à la fin de celle-ci, car certaines pièces de Crispus portent en inscription les *vota* XX de ce César, qui ne durent être inscrits sur les monnaies qu'après la célébration de ses *vota* X, en 326. La mort de Crispus se place en juillet ou août 326 et celle de Fausta dut suivre probablement en septembre[1].

Les monnaies de l'impératrice sainte Hélène ne font partie que de cette émission. Elles ne parurent à Lyon, comme dans les autres ateliers d'Occident, qu'en même temps que celles de Constance II, c'est-à-dire après le 8 novembre 324,

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Antioche* (*Numismatic chronicle*, 1899, p. 237; *Zosimi historiarum*, liber II, cap. 29; *Codex Theodosianus*, lib. XVI, tit. V, lex. 2). Constantin, quittant Rome, était à Spolète le 25 septembre 326.

ou même plus tard, après que la nouvelle de l'avènement de Constance fut arrivée en Occident, tandis qu'en Orient elles furent émises à Antioche aussitôt après la guerre de 324, dès que l'atelier tomba dans les mains de Constantin[1].

Avec l'exergue $\frac{\mid}{\text{PLG}}$

I. — On trouve au revers : PROVIDENTIAE·AVGG. Porte de camp ouverte au milieu sans battants, surmontée de deux tours; au-dessus une étoile[2].

Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 454, FR. 4801 ; 3 gr. 50, 0m020 ; BR·MVS, Voetter).

2° FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Son buste lauré et drapé à droite (pièce inédite, Voetter).

II. — Au revers : PROVIDENTIAE·CAESS. Avec le même type.

Au droit : 1° FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 124, FR. 15482, BR·MVS).

1. J. Maurice, *L'atelier d'Antioche* (*Numismatic chronicle*).

2. La légende *Providentiae Augg.* (au pluriel) fut inscrite sur les monnaies en Orient, à Héraclée de Thrace comme à Nicomédie, de 315 à 320. — Lors de la conquête de l'Orient par Constantin, elle fut reprise par la chancellerie de cet empereur et envoyée dans tout l'empire, alors qu'il n'y avait plus qu'un Auguste.

2° Même légende. Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche (Cohen, 125, BR·MVS).

3° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 164, FR. 15768; 2 gr. 60, 0m020; BR·MVS, Voetter).

4° Même légende. Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche (Cohen, 165, BR·MVS, FR. 15779).

5° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche (Cohen, 167 ou 169, FR. 16237 (Pl. II, n° 13), effigie de Constance II, BR·MVS, Voetter).

III. — Au revers : SALVS·REIPVBLICAE. Fausta drapée debout, de face, regardant à gauche et tenant deux enfants dans ses bras[1].

Au droit : FL·MAX·FAVSTA·AVG. Son buste en cheveux ondulés et drapé à droite, avec un collier de perles au cou (Cohen, 8, FR. 15313, Voetter).

IV. — Au revers : SPES·REIPVBLICAE. Avec le même type.

Au droit : même légende et même buste (Cohen, 14, BR·MVS).

V. — Au revers : SECVRITAS·REIPVBLICE (*sic*). Hélène voilée, debout à gauche, tenant un rameau baissé et soutenant sa robe.

1. Ces enfants sont beaucoup plus jeunes que les Césars, fils de Fausta; ils sont le symbole de la fécondité de l'impératrice qui est le salut de l'état.

Au droit : FL·HELENA·AVGVSTA. Son buste diadémé et drapé à droite avec un diadème orné de perles ou de pierres précieuses et un collier formé de deux rangs de perles (Cohen, 12 et 13, BR·MVS, FR. 13861, Voetter).

Le changement de Æ en E, que l'on remarque à la fin du mot REIPVBLICE, est venu d'Orient, où cette forme était fréquente déjà sur les monnaies du III[e] siècle[1]. Lorsque l'atelier d'Antioche tomba dans les mains de Constantin après la victoire de Chalcédoine, à la fin de la guerre de 324, cet empereur émit des monnaies de sa mère, et un peu plus tard sa chancellerie envoya le modèle de ces monnaies à copier dans tout l'empire. C'est ainsi que l'orthographe d'une légende d'abord inscrite sur les monnaies d'Orient dut se répandre dans tout l'empire, même dans les ateliers d'Occident, dont les inscriptions monétaires ne présentent pas à cette époque d'exemples de contraction du Æ en E[2].

L'atelier de Lyon fut fermé depuis l'automne de l'année 326, après la mort de Crispus et de Fausta, jusqu'en 330. Les ateliers situés dans les villes les plus importantes de l'Occident, ceux de Rome, Trèves et Arles, restèrent seuls ouverts pendant

1. O. Voetter, *Die legenden der Reichsmünzstatte Antiochien* (*Vortrag besprochen in der Numismatichen Gesellschaft in Wien*, am 17 décembre 1902).

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Nicomédie* (*Numismatic chronicle*, 1903, p. 265).

cette période. L'attention de l'empereur Constantin le Grand, devenu le seul maître de l'empire depuis la guerre de 324, semble s'être concentrée alors sur l'Orient, où il faisait activer, depuis le moment où il avait donné son nom à la ville de Constantinopolis[1], les vastes travaux qui devaient permettre d'inaugurer la nouvelle Rome le 11 mai 330, comme seconde capitale de l'empire et comme séjour effectif de l'empereur[2]. Pourtant, Constantin vint encore en 328 à Trèves. Mais il confia principalement au César Constantin II, à partir de l'année 332, le gouvernement des Gaules[3].

Septième émission.

Cette émission a été frappée depuis l'époque de l'inauguration de Constantinople comme deuxième capitale de l'empire, le 11 mai 330[4],

1. Le 8 novembre 324, après sa guerre contre Licinius et lors de l'élévation de Constance II César. J'ai démontré ce point dans mon article sur l'atelier de Constantinople (*Revue de numismatique*, 1901, p. 174 et suiv.).

2. Les lois du Code Théodosien sont datées en grand nombre de Constantinopolis à partir de cette date du 11 mai 330. Quant aux travaux exécutés entre le 8 novembre 324 et cette date (agrandissement de l'enceinte de la ville, construction des principaux monuments), j'en ai rendu compte dans un travail sur *Les origines de Constantinople* dans le volume du *Centenaire de la Société nationale des Antiquaires de France*, Paris, 1904, p. 281 à 290.

3. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Trèves* (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1901, p. 69).

4. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople* (*Revue numismatique*, 1901, p. 182).

jusqu'à l'élévation au rang de César de Constantin Ier (Constans Caesar), le 25 décembre 333[1].

Cette émission comprend, dans toutes ses séries, des pièces frappées au nom et à l'effigie de Constantinople, et elle n'en présente pas qui soient émises au nom de *Constans Caesar*. Ces dernières ne parurent que dans l'émission suivante.

Les monnaies de bronze de cette émission sont de l'espèce du *Nummus Centenionalis*, puisqu'il n'a pas été créé de nouvelle espèce monétaire à cette époque, mais elles sont une preuve de ce que la réduction du poids et du titre des monnaies, mesure si fréquente sous Dioclétien et ses successeurs, s'est reproduite au moins une fois pour l'espèce courante de bronze sous Constantin après sa réforme monétaire.

En effet, le poids moyen des pièces qui vont être décrites est de 2 gr. 50. L'atelier de Lyon fonctionne au cours de cette émission avec deux officines désignées par les lettres P(*rima*) et S(*ecunda*) à l'exergue.

1. *Idatii Fasti. Consularia Constantinopolitana* (*Monumenta Germ. hist. Chronica Minora*, t. I, p. 234). — Dalmatio et Zenophilo, *His Conss. levatus est Constans die VIII kal. Jan.* Hieronymus, anno 2350.

Exergues de l'émission.

Première série :

$$\frac{|}{\text{PLG}} \quad \frac{|}{\text{SLG}}$$

Deuxième série :

$$\frac{|}{\cdot\text{PLG}} \quad \frac{|}{\cdot\text{SLG}}$$

Troisième série :

$$\frac{|}{\star\text{PLG}} \quad \frac{|}{\star\text{SLG}}$$

Quatrième série :

$$\frac{|}{\smile\text{PLG}} \quad \frac{|}{\smile\text{SLG}}$$

Les lettres P et S qui indiquent les deux officines de l'atelier se présentent sur divers exemplaires de toutes les monnaies qui vont être décrites.

I. — On trouve au revers, sans légende, une Victoire debout, à gauche, posant le pied sur une proue de vaisseau, tenant un sceptre transversal et appuyée sur un bouclier.

Au droit : 1° CONSTANTINOPOLIS. Buste de Constantinople casqué à gauche, avec le casque

lauré, portant le manteau impérial et tenant un sceptre sur l'épaule (Cohen, 22, 1re série, BR·MVS, Voetter; 2e série, FR. 15188; 2 gr. 20, 0m016, Voetter; 3e série, BR·MVS, Musée de Turin; 4e série, FR. 15190, BR·MVS).

II. — Au revers : la Louve à gauche allaitant Romulus et Rémus et les regardant. Au-dessus : deux étoiles[1].

Buste casqué de Rome à gauche, avec une vignette sur le casque et le manteau impérial (Cohen, 17, 1re série, FR. 15243; 2 gr. 32, 0m018, et 15257; 2e série, FR. 15244; 2 gr. 55, 0m016; 3e série, FR. 15245 et 15260; 4e série, FR. 15246, 15268-9).

2° CONSTANTINOPOLIS. Buste de Constantinople à gauche, avec le casque lauré et le manteau impérial, et tenant un sceptre (pièce inédite, 2e série; Voetter).

III. — Au revers : GLORIA·EXERCITVS. Deux soldats casqués debout et se regardant, tenant chacun une haste et appuyés sur un bouclier; entre eux *deux enseignes militaires*.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·MAX·AVG. Son buste diadémé et drapé au diadème, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 254, 1re série, BR·MVS,

1. Ces étoiles sont les étoiles des Dioscures, symboles de la pérennité de Rome.

FR. 14631, 14632; 2 gr. 45, 0m018; 2e série, Voetter; 3e série, Voetter).

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 122, 1re série, BR·MVS, Voetter; 2e série, BR · MVS, Voetter, FR. 15692-3, 15700; 2 gr. 30, 0m017; 3e série, FR. 15694, 15701; 2 gr. 50, 0m018; 4e série, FR. 15703; 2 gr. 50, 0m017; Turin).

3° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 104, 1re série, BR·MVS, FR. 16143, 16193; 2e série, BR·MVS, FR. 16185; 3e série, BR·MVS, Musée de Turin; 4e série, FR. 16194, effigie de Constance II). (Pl. II, n° 14.)

Crispus étant mort en 326 et Constant Ier ne devant être élu qu'en 333, il n'y eut pendant le temps de cette émission que deux Césars dans l'empire, Constantin II et Constance II, aux noms desquels ont été frappées les monnaies ci-dessus.

Le colonel Voetter possède une pièce de bronze de même espèce que celles-ci, qui présente le même revers et l'exergue PLG et est frappée aux noms de *Pl. Jul. Helenae Aug.* Je pense que, malgré la similitude des types du revers, l'on doit reporter la frappe de cette pièce au temps de l'empereur Julien l'Apostat et l'attribuer à sa femme Hélène, fille de Constantin et de Fausta. En effet, l'effigie de cette pièce est du même style que celles des monnaies de l'époque de Julien, et, d'autre part, sainte Hélène, mère de Constantin,

était morte à la fin de l'année 328 ou en 329[1].

HUITIÈME ÉMISSION.

Frappée depuis l'élévation de Constant Ier (Constans Caesar) au rang de César, le 25 décembre 333, jusqu'à celle de Delmatius, le 18 décembre 335[2].

L'atelier de Lyon resta en effet ouvert pendant cette période de 333 à 335, car l'on trouve des pièces de Constans Caesar, dont le type du revers est composé de deux étendards placés entre deux soldats, avec la légende GLORIA EXERCITVS. Ces pièces ont été frappées postérieurement à l'élévation de Constans et antérieurement à celle de Delmatius, dont les monnaies n'offrent au revers qu'un étendard entre deux soldats, avec la même légende. Ce dernier type du revers ne se montre que sur les petites pièces de bronze de la moitié des *Nummus Centenionalis*, créées à partir de 335, après l'élévation de Delmatius. Les pièces de bronze de l'émission présente ont un poids moyen de 2 gr. 50.

Première série :

$$\frac{|}{\text{PLG}} \qquad \frac{|}{\text{SLG}}$$

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople* (*Revue numismatique*, 1901, p. 185-186).

2. *Idatii Fasti.* « Constantino et Albino. His conss. ..... et levatus est Dalmatius Caes. XIII kal. Oct. — Cf. *Consularia*

Deuxième série :

I	I
⋆PLG	⋆SLG

Troisième série :

I	I
◡PLG	◡SLG

Quatrième série :

I	I
♀PLG	♀SLG

La plupart des pièces sont les mêmes que celles de l'émission précédente. Je n'en répéterai donc pas la description.

I. — Sans légende, du revers. Au droit : CONSTANTINOPOLIS, pièce déjà décrite (Cohen, 22, présentant des exemplaires de toutes les séries).

II. — Sans légende du revers, avec VRBS· ROMA au droit : la pièce déjà décrite (Cohen, 18, 1re et 2e séries. Ces pièces sont dans la plupart des collections).

III. — Au revers : GLORIA·EXERCITVS, avec

Constantinopolitana (*Monumenta Germania hist. Chronica Minora*, t. I, p. 235).

le type déjà décrit; deux étendards entre les soldats.

Au droit : 1° CONSTANTINVS · MAX · AVG (Cohen, 254, déjà décrit, 1re, 2e et 3e séries, BR·MVS, Voetter, FR. numéros déjà indiqués).

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C (Cohen, 122, déjà décrit, 1re et 2e séries, BR·MVS, Voetter, FR. numéros déjà indiqués).

Variétés de légendes inédites, avec le même buste au droit.

3° CONSTANTINVS·IVN·NO·C (Voetter, pièce inédite, 1re série).

4° CONSTANV·IVN·NOB·C (Voetter, légende estropiée, preuve d'un travail négligent, 1re série).

5° CONSTANTINVS·IVN·N (Voetter, 1re série).

Cette variété de légendes mal copiées indique le travail négligent d'ouvriers placés en ville en dehors de la surveillance de l'hôtel des Monnaies.

6° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 104, 1re et 2e séries, BR·MVS, FR. numéros indiqués).

7° FL·IVL·CONSTANTIVS·N·V·C. Même buste; variété de légende inédite (Voetter, 1re série).

8° FL·IVL·CONSTANS·NOB·C. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 76, 1re et 2e séries; Voetter).

Neuvième émission.

Frappée depuis l'élévation de Delmatius au rang de César, le 18 septembre 335, jusqu'à la proclamation des Augustes Constantin II, Constance II et Constant Ier, le 9 septembre 337.

Ce fut pendant cette période que mourut Constantin le Grand, le 22 mai 337. Les monnaies frappées au nom du *Divus Constantinus*[1] parurent à partir de cette date et continuèrent à être frappées après la fin de cette émission; mais la mort de Constantin ne marqua pas la fin d'une émission et le commencement d'une autre. Les trois fils de Constantin gardèrent, en effet, leur titre de Césars jusqu'au 9 septembre 337 et les émissions monétaires continuèrent à paraître dans l'empire, en suspens après la mort de Constantin, en attendant que les empereurs aient pris une décision, qui ne survint que le 9 septembre, après l'assassinat de plusieurs personnages impériaux.

Toutefois, à partir de la mort de Constantin parurent quelques nouvelles pièces, celles du *Divus Constantinus*.

L'émission de 335 à 337 est caractérisée dans tous les ateliers de l'empire par la présence des

1. Le type de ces monnaies ne présente plus aucun symbolisme païen.

monnaies frappées au nom de Delmatius et par l'émission de pièces pesant la moitié du *Nummus Centenionalis*, c'est-à-dire ayant un poids moyen de 1 gr. 75 et un diamètre moyen de 0m016.

Mais ce fut seulement après l'élévation des Augustes, le 9 septembre 337, que dut paraître la plus petite espèce monétaire de bronze, le *Nummus*, qui fut émise sous le bas-empire et imitée par les Barbares[1]. Ce *Nummus*, d'après M. Babelon, a un module qui ne dépasse pas 0m010 à 0m011 et un poids maximum de 1 gr. 20 à 1 gr. 25[2].

Parmi les premières pièces de cette espèce qui parurent, l'on en trouve de Fausta. Cette impératrice avait été condamnée par Constantin et ses monnaies commémoratives ne durent paraître que lorsque les fils qu'elle avait eus de Constantin furent seuls empereurs et voulurent réhabiliter sa mémoire.

Peut-être frappa-t-on, au cours de l'émission présente, quelques monnaies de Helena et de Theodora, aïeules des Césars régnants, car Delmatius était le petit-fils de Theodora et Helena l'aïeule des fils de Constantin.

Les signes chrétiens n'apparurent sur les monnaies de Lyon qu'après la mort de Constantin,

1. M. Prou, *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*. Introduction, p. cxv et nos 33, 35, 36.
2. E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, p. 614, 615.

ainsi que l'a déjà établi le colonel Voetter[1]. Le monogramme constantinien et la croix se trouvent sur les pièces du *Divus Constantinus*.

Ces pièces furent émises en même temps que celles de Constantin II, Constance II et Constant Ier, d'abord Césars, puis Augustes, c'est-à-dire à partir du 22 mai 337, et probablement pendant une année entière. Il y eut jusqu'au 9 septembre de cette année une période d'interrègne, pendant laquelle Constantin, mort et consacré comme *Divus*, régna en apparence, suivant le dire d'Eusèbe[2], puisque ses fils gardèrent leurs titres de Césars et qu'il demeura le seul Auguste.

Première série :

$$\frac{|}{\text{PLG}} \qquad \frac{|}{\text{SLG}}$$

Deuxième série :

$$\frac{|}{\smile\text{PLG}} \qquad \frac{|}{\smile\text{SLG}}$$

Troisième série :

$$\frac{|}{\star\text{PLG}} \qquad \frac{|}{\star\text{SLG}}$$

1. Otto Voetter, *Erste christliche Zeichen auf römischen Münzen* (*Numismatische Zeitschrift*. Wien, 1892, t. XXIV, p. 55).
2. Eusèbe, *Vita Constantini*, l. IV, cap. 63.

Quatrième série :

|	|
Palme PLG	*Palme* SLG

I. — On trouve au revers la légende : GLORIA· EXERCITVS. Deux soldats debout casqués et se regardant, tenant chacun une haste et appuyés sur un bouclier; entre eux une enseigne militaire avec un drapeau; sur le drapeau une couronne.

1° Au droit : CONSTANTINVS·MAX·AVG. Son buste diadémé et drapé à droite (Cohen, 251, 1re, 3e et 4e séries, BR·MVS, Musée de Turin; 1 gr. 85, 0m017).

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 114, 2e, 3e et 4e séries, BR·MVS; Voetter).

3° CONSTANTINVS·IVN·N·C. Même buste (Cohen, 113, Musée de Turin, 1re série).

4° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C. Son buste lauré et cuirassé à droite (2e, 3e et 4e séries, BR·MVS, Voetter; 0m016).

5° FL·IVL·CONSTANS·NOB·C. Son buste lauré et drapé à droite (Variété de Cohen, 50, 1re et 2e séries, Musée de Turin, BR·MVS, FR. 15921; 0m018). (Pl. II, n° 15.)

6° FL·ELMATIVS·NOB·CAES. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 6, 1re et 4e séries, BR·MVS, Voetter; Musée de Turin).

II. — Sans légende, avec la Victoire à gauche,

posant le pied sur une proue de vaisseau, tenant le sceptre et le bouclier.

Au droit : 1° CONSTANTINOPOLIS. Son buste casqué et cuirassé à gauche et tenant un sceptre (Cohen, 22, 1re série).

2° VRBS·ROMA. Buste de Rome à gauche, avec une aigrette sur le casque et le manteau impérial (Cohen, 12, FR. 15235, 1re série).

3° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 281, FR. 15861; 1 gr. 60, $0^{m}016$; présente l'ensemble suivant de signes qui est unique : $\frac{\text{Palme} \mid}{\upsilon\ \text{P L G}}$). (Pl. II, n° 16.)

III. — Sans légende, la Louve à gauche allaitant Romulus et Rémus et les regardant ; au-dessus deux étoiles.

Au droit : VRBS·ROMA. Buste de Rome casqué à gauche, portant le manteau impérial (Cohen, 19).

Il est à remarquer que le buste de Rome n'a jamais de sceptre, tandis que celui de Constantinople en tient toujours un. Les monnaies de cette dernière ville commencèrent à paraître après son inauguration officielle comme capitale et en même temps que parurent celles de Rome.

Pièces parues après le 22 mai 337.

IV. — Au revers : AETERNA·PIETAS. Constantin en habit militaire debout à droite et le

manteau déployé derrière lui, tenant une haste et un globe.

Au droit : DIVO·CONSTANTINO. Son buste voilé à droite (Cohen, 13, 1re série; Voetter), également avec la croix et le monogramme constantinien dans le champ : $\frac{\mid\ +}{\mathrm{S\ L\ G}}$ et $\frac{☧}{\mathrm{P\ L\ G}}$ (Voetter) ; mais il est probable que ces signes chrétiens ne parurent qu'après l'élévation des Augustes, le 9 septembre 337.

V. — Au revers : sans légende, Constantin dans un quadrige au galop à droite, tendant la main à une main céleste.

Au droit : DIVO·CONSTANTINO. Son buste voilé à droite (Variété de Cohen, 761, 1re série; Voetter).

Après l'élévation des Augustes, qui eut lieu le 9 septembre 337, l'on frappa toute une série de petites pièces de l'espèce du *Nummus*, pesant de 75 centigrammes à 1 gr. 25.

L'émission dont elles font partie ne rentre plus dans le cadre de cet article. Ces petites pièces ont été frappées aux noms de Constantinople, de Rome, de Theodora, de Fausta et de Helena.

Mais il n'est pas certain que la pièce suivante de Hélène et les *Pietas Romana* de Théodora n'aient pas paru au cours de cette émission, de 335 à 337.

VI. — Au revers : PAX·PVBLICA. La Paix debout à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal.

Au droit : FL·IVL·AELENAE·AVG. Sa tête diadémée à droite; pièce inédite quant à l'orthographe de la légende (Variété de Cohen, 4, Voetter, 1re série).

9

10

L'IMAGE DU CHRIST

DU SANCTA SANCTORUM

ET

LES RELIQUES CHRÉTIENNES APPORTÉES PAR LES FLOTS

Par M. F. de Mély, membre résidant.

Lu dans la séance du 23 novembre 1903.

Dernièrement, M. Lauer, entretenant la Société des Antiquaires de France de l'image du Christ du *Sancta Sanctorum*, signalait la curieuse légende qui s'y rattachait[1]. Ce portrait vénérable aurait été confié à la mer par un prêtre nommé Germanos et serait arrivé à Rome, miraculeusement porté par les flots, au VIIIe siècle, à en croire un texte grec du XIIe siècle conservé au Vatican.

Cette tradition merveilleuse, qui, au premier abord, paraît très spéciale, est au contraire commune à plusieurs reliques très importantes.

Lorsque nous étudions, en effet, les plus célèbres pèlerinages occidentaux du Moyen Age, en

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France,* 1903, p. 229.



partant des rivages de la mer du Nord pour arriver en Italie, nous voyons que la célèbre Vierge de Boulogne-sur-Mer, que les Crucifix de Rüe (Somme) et de Dives (Calvados), que le Saint-Sang de Fécamp, que le Crucifix de Lezzo (Espagne), que le Coffret d'Oviedo, rempli de reliques, qui furent d'abord vénérées à Spartaria (près de Carthagène), que le Crucifix de Sainte-Marie de Najère (Espagne), que le Saint-Voult de Lucques enfin, tout comme l'image de Rome, après avoir flotté sur les eaux, étaient venus miraculeusement s'échouer sur la plage de leur élection.

L'examen des circonstances qui entourent l'arrivée de ces reliques si diverses, en des contrées si éloignées les unes des autres, peut seul nous conduire aux origines de leur commune légende.

Boulogne-sur-Mer. — C'est vers 633 que la Vierge de Boulogne, attribuée à saint Luc, serait arrivée de Terre Sainte au port de Boulogne :

« Cette image, selon le P. Alphonse de Montfort[1], se trouva dans un navire avec deux autres saintes reliques de Jésus-Christ et du lait de la Vierge, avec une bible écrite à la main, qui se voit encore maintenant à l'église de Boulogne. Le pilote qui gouvernoit ce navire estoit le Saint-Esprit et les anges les matelots, qui, sans rames et sans voiles, advancèrent droit au port, aux approches duquel en ce mesme temps,

1. *Histoire de l'ancienne image de N.-D. de Boulogne.* Paris, Lamy, 1634, in-8°, p. 255.

mais en divers lieux, on vit une quantité de prodiges et de miracles. »

Les chroniques locales, par exemple, ne font pas mention avant 1211 des miracles de la Vierge, qu'Érasme appelle « la Vierge Parathalassie ».

Lorsqu'en 1793 elle fut précipitée hors du lieu de son culte et jetée à l'eau par les révolutionnaires, de nouveau elle se mit à voguer sur la rivière, et, remontant le courant, vint s'arrêter en face du sanctuaire où elle est actuellement vénérée[1].

Les crucifix de Rüe, de Dives et de Lucques ayant la même origine, nous nous en occuperons un peu plus loin, au plus célèbre des trois pèlerinages, à Lucques.

Fécamp. — Dans le *Thrésor ou abrégé de l'histoire de la noble et royale abbaye de Fescamp*, de dom G. Le Hule[2], un chapitre intitulé : *Histoire de l'invention du précieux sang de N.-S. J.-C. et comment il fut apporté à Fescamp par la mer, dans le tronc d'un figuier*, peut ainsi se résumer :

Au pied de la croix, Nicodème recueillit dans son gant le sang divin qui s'échappait de la plaie

1. Le R. P. H. Chérot, *La légende de N.-D. de Boulogne* (633-1793). Paris, Retaux, in-8°. — Migne, *Dict. des Pèlerinages,* v° BOULOGNE-SUR-MER, col. 342. — L'abbé D. Haigneré, *N.-D. de Saint-Sang*. Paris, Palmé, 1884, p. 44.

2. Publié par Alexandre. Fécamp, Baux, 1893, in-12.

du côté du Sauveur; son neveu Isaac, ayant hérité de la précieuse relique, la mit dans un coffre; mais, plus tard, accusé d'idolâtrie, il se retira à Sidon, emportant avec lui son trésor. Averti en songe que Vespasien et Titus allaient arriver, il fit deux trous dans le tronc d'un figuier pour y mettre l'incomparable dépôt; dans l'un il plaça le Saint Sang, dans l'autre, la Lance du Christ; immédiatement, le figuier se referma. Un nouveau songe l'avertit de couper le figuier au-dessus des deux cachettes, de sorte que l'arbre demeura comme mort. Dans la suite des âges, les vagues, ayant usé le pied de l'arbre, le mirent à la merci des flots, qui le portèrent en Gaule, où il fut découvert par Bozon, dans le *Fici-Campus*, c'est-à-dire dans le Champ du figuier[1].

Et dom Le Hule fait remarquer que :

« Entre les autheurs qui ont escrit de cette relique, le plus autentique et digne de foy que je trouve est Bauldric, archevesque de Dol en Bretaigne, qui, vers l'an 1110, parla du Saint Sang de N.-S. Jesus-Christ, recueilly de ses membres par Nicodesme. »

Le *Livre des miracles de l'abbaye de Fécamp*[2] comprend quatre chapitres; les trois premiers relatent les miracles antérieurs à 1107; on n'y trouve aucune trace du Saint-Sang. Au contraire,

1. Fiscanum, Fécamp.
2. L'abbé Sauvage, *Mélanges*, 2e sér. Rouen, Lestringant, 1893, in-8o.

c'est la première relique du quatrième chapitre. Retenons précieusement ce renseignement.

Lezzo (*Espagne*). — Pour être beaucoup moins antique, la tradition du *Santo Cristo* de Lezzo n'en est pas moins intéressante. Elle naît devant nos yeux mêmes, et mieux que toute autre, nous voyons comment elle s'est formée.

Lezzo est, au fond du port de Passajès, un petit village, aux vieilles demeures pittoresques, qu'à certains jours anime la foule des pèlerins qui viennent faire au Christ de l'église l'offrande d'un beau cierge. Ce Christ, en bois sculpté, est anglais. Au moment des troubles religieux du temps de Henri VIII, l'équipage d'un navire espagnol, alors en Angleterre, le recueillit et le rapporta en Espagne.

La poésie des habitants ne tarda pas à transformer cette arrivée en belle légende : et aujourd'hui ce grand Christ, haut de deux mètres, qu'on vient de loin vénérer, aurait été jeté par Henri VIII à la mer et, poussé par le flot depuis la côte anglaise jusqu'à Lezzo, aurait choisi lui-même ce coin de la très catholique Espagne pour y abriter l'image outragée du Sauveur des hommes[1].

Oviedo (*Espagne*). — En 1175, les *Chroniques d'Oviedo* recueillent la belle légende de l'arrivée

1. George Bonnamour, dans *le Gaulois*, 23 mai 1904.

des reliques dans la capitale des Asturies. Nous en emprunterons les grandes lignes à M. Ch. Köhler, qui l'a publiée dans la *Revue de l'Orient latin* (t. V, p. 1).

Au VIIe siècle, les Chrétiens de Jérusalem, à l'approche des Musulmans, placèrent dans un coffre leurs plus précieuses reliques et les confièrent à la mer. Plus tard, deux fidèles, Julianus et Seranus, s'étant mis à leur recherche, les retrouvèrent à Carthage, où elles étaient religieusement conservées; puis les infidèles s'avançant de nouveau, ils les transportèrent à Tolède. Plus tard, pour les sauver encore une fois des Gentils menaçants, on les conduisit à Oviedo. Lorsqu'on ouvrit le coffre, l'évêque y trouva :

« De lacte sancte Marie, de Cruce Domini, de Corona spinea, de lapide Sepulcri, de terra ubi ascendit in cœlum, de pannis quibus involutus est, de Sanguine Imaginis quam Judaei iterum crucifigendo vulneraverunt, de Virga Moysi, de Manna, peram sancti Petri, peram sancti Andree, de cunis in quibus infans jacuit, solem calciamenti sancti Petri, de capillis sancte Marie Magdalene et multa alia que ei non licuit videre. »

Si nous remontons un peu les âges, nous voyons en 1110 l'évêque Pélage ouvrir l'*arca*. A la suite de l'inventaire des reliques, Pélage en écrit l'histoire. Il nous donne d'abord l'inscription qui était gravée sur la châsse :

OMNIS CONVENTVS POPVLI DEO DIGNVS CATHOLICI COGNOSCAT QVORVM INCLITAS VENERATVR RELIQVIAS INTRA PRECIOSISSIMA PRESENTIS ARCHE LATERA : HOC EST DE LIGNO PLVRIMORVM, SIVE DE CRVCE DOMINI. DE VESTIMENTO ILLIVS QVOD PER SORTEM DIVISVM EST. DE PANE DELECTABILI VNDE IN CENA VSVS EST. DE SINDONE DOMINICO EJVS ATQVE SVDARIO ET CRVORE SANCTISSIMO. DE TERRA SANCTA QVAM PIIS CALCAVIT VESTIGIIS. DE VESTIMENTIS MATRIS EJVS VIRGINIS MARIAE. DE LACTE QVOQVE EJVS QVOD MVLTVM EST MIRABILE. HIS PARITER CONJVNCTE SVNT QVAEDAM SANCTORVM MAXIME PRAESTANTES RELIQVIE QVORVM VT POTVIMVS HVIC NOMINA SVBSCRIPSIMVS. HOC EST DE SANCTO PETRO DE SANCTO THOMA SANCTI BARTHOLOMEI DE OSSIBVS PROPHETARVM ET DE OMNIBVS APOSTOLIS ET DE ALIIS QVAMPLVRIMIS SANCTIS QVORVM NOMINA SOLA DEI SCIENTIA COLLEGIT. HIS OMNIBVS EGREGIVS REX ADEFONSVS HVMILI DEVOTIONE PREDITVS FECIT HOC RECEPTACVLVM SANCTORVM PIGNORIBVS INSIGNITVM ARGENTO DEAVRATVM, EXTERIVS ADORNATVM NON VILIBVS OPERIBVS : PER QVOD POST EJVS VITAM MEREATVR CONSORTIVM ILLORVM IN CELESTIBVS SANCTORVM JVVARI PRECIBVS. HEC QUIDEM SALVTI ET RE [redacted] NOVIT OMNIS PROVINCIA IN TERRA SINE DVBIO [redacted] MANVS ET INDVSTRIA CLERICORVM ET PRESVLVM QVI PROPTER HOC CONVENIMVS CVM DICTO ADEFONSO PRINCIPE ET CVM GERMANA LETISSIMA VRRACA NOMINE DICTA QVIBVS REDEMPTOR OMNIVM CONCEDAT INDVLGENTIAM ET SVORVM PECCATORVM VENIAM

PER HEC SANCTISSIMA PIGNORA APOSTOLORVM ET SANCTI JVSTI ET PASTORIS COSME ET DAMIANI EVLALIE VIRGINIS ET MAXIMI GERMANI BADVLI PANTALEONIS CYPRIANI ET JVSTINE SEBASTIANI FACVNDI ET PRIMITIVI CHRISTOPHORI CVCVFATI FELICIS SULPICII ■ ■ ■[1].

Quelques auteurs ont pensé voir ici le nom d'Alfonse III le Grand (866 † 910) ; les reliques mentionnées dans l'inscription, sur lesquelles nous allons revenir dans un instant, rendent la chose chronologiquement impossible.

Incontestablement, il s'agit d'Alfonse VI (1065 † 1109).

L'évêque nous apprend, ensuite, qu'au moment de la désolation de la Terre Sainte par Chosroës, un prêtre de Jérusalem, nommé Philippe, les avait apportées en Afrique, puis que, de Carthage, ces reliques avaient été menées en Espagne, à Spartaria (près Carthagène), par Fulgence, évêque de Ruspa (Alfachusa, au royaume de Tunis), qu'en DCLXVIII elles étaient arrivées à Tolède, enfin en DCCLXXIII à Oviedo, où, vers DCCCXII, Alfonse II le Chaste fit bâtir l'église de San Salvador pour les recevoir.

Cette tradition est simplement celle de la lettre adressée par Osmond, évêque d'Astorga (1082 † 1096), à Ide, comtesse de Boulogne, mère de Godefroid de Bouillon, qui lui avait demandé

1. Florez, *España Sagrada*, t. XXXVII, pp. 287 et 357. — F. de Mély, *Exuviae sacrae C. P.* Paris, Leroux, 1904, in-8°, p. 210.

quelques-unes des précieuses reliques de sa basilique.

« Osmundus Dei gratia Astoriensis episcopus, Idae nobili Boloniensi comitissae salutem in Cristo. Quum tua prudentia investigare, insuper invenire desiderat qualiter civitas Astorica reliquias tantas capillorum Sanctae Mariae Dei genitricis habuerit et unde invenerit, sanctae petitioni tuae et investigationi piissimae satisfacere prout in sententiis librorum nostrorum invenimus, sub brevitate decrevimus. Invenimus namque quod persecutione gentilium urgente Jherosolimam, septem discipuli, Torquatus et Isicius, cum ceteris quinque, Hispaniam navi navigaverunt deferentes eas et alias quam plurimas, usque Toletam pervenerunt. Rex vero Hispaniæ et omnis populus ejus honorifice susceperunt, et in magna reverentia leti, eas sicut decebat, habuerunt. Cumque iterum gens Saracenorum Hispaniam perurgeret, episcopus et omnes viri religiosi ad nostras Alpes, videlicet Astoricenses quae ab Astorica habent nomen, confugerunt et quicquid precipuum ducebant asportaverunt et in civitate nostra Astorica atque Oveto, omnia reconderunt. Nos vero posteri sic eas habentes et precepto nostri regis videlicet Adefonsi nonobiantes, misimus vobis de melioribus et dignioribus magnam partem, obsecrantes ut sitis memoratrix Astoricensis ecclesie. Valete. — Ego vero Adefonsus Rex, hanc cartam vidi et legi, et quaecumque in ea scripta sunt propria manu confirmavi[1]. »

1. Florez, *España Sagrada*, t. XXXVII, p. 234. — Duchet, *Additions et corrections au Catalogue des mss. de Saint-Omer* (1845), in-4°, p. 19.

Ainsi, à la fin du XI[e] siècle, il n'est encore nullement question, comme nous pouvons le constater, d'un miraculeux apport par les eaux, mais simplement d'une translation de reliques par sept Chrétiens de Jérusalem qui, fuyant devant l'invasion persane, les amenèrent par mer en Espagne. La légende ne fait ainsi son apparition qu'en 1175.

Sainte-Marie de Najère (*Espagne*). — « Faisons à présent une petite station devant un très dévot crucifix qui est au-dessus du rétable de la chapelle de la Croix de l'église de Sainte-Marie de Najère, où est enterrée la reine de Portugal. Il est de stature médiocre, parfaitement bien taillé, aiant la tête fort penchante, les cheveux longs, et qui certainement excite les fidèles à grande dévotion et componction de cœur. C'est un commun bruit en la ville de Najère et en tout le pays circonvoisin qu'il est un de ces crucifix qui ont esté faits de la main de S. Nicodème, ce qui est confirmé par une ancienne escriture, comme en lettres gothiques, gardée dans l'abbaye où ces mots sont couchez : « Nous avons appris de nos aieuls que le crucifix de l'ancienne église est un ouvrage de Nicodème, et qu'aïant esté trouvé à Sainte-Marie du Port sur la mer, le Roy Dom Garcie le fit porter à Najère pour servir de monument à une si grande merveille[1]. »

C'est en ces termes que, sous l'année 1052,

1. Yepès, *Chroniques générales de l'Ordre de Saint-Benoît*, traduites par dom Martin. Toul, Belgrand, 1648, t. VI, p. 172, ad ann. 1052.

Yepès nous présente le crucifix de Sainte-Marie de Najère, qui aurait été apporté ainsi par la mer et offert à l'Abbaye par dom Garcie IV, qui régna sur la Navarre de 1035 à 1054.

Lucques (*Italie*). — A lire Baronius, parlant du Saint-Voult de Lucques vers l'année 1099, l'embarras est grand. Car l'image vénérable rapportée de Jérusalem par Étienne de Lucques, qui l'avait reçue du syrien Grégoire, est-elle une peinture ou une sculpture? Aujourd'hui, nous n'avons plus d'hésitation, puisqu'il nous a même été possible d'en donner une reproduction[1]. C'est un crucifix en bois.

Quant aux légendes, Tofanelli[2], au XVIIe siècle, les a toutes recueillies. Mais l'image a-t-elle été amenée au VIIIe siècle par Galefroy, évêque de la Subalpine? A-t-elle été, au contraire, sur la demande d'Étienne Butrione, exposée par le syrien Grégoire, gardien des images de Nicodème, sur la mer, et découverte sur le rivage de Lucques à la fin du XIe siècle? A-t-elle été simplement rapportée par Étienne? Tofanelli ne précise rien.

En tout cas, c'est à cette dernière époque qu'on découvrit dans l'intérieur du Crucifix :

« Quarta pars Spineae Coronae cum clavo quo Do-

1. F. de Mély, *Exuviae C. P.*, t. III, p. 197.
2. *Il primo ritratto del Crocifisso*. Napoli, Savio, 1664, in-8o, p. 69.

minus cruxifixus est, id etiam sacratissimum, quod de umbilico est abscissum, cum ampulla sanguinis, cum sudario quod deferebat Jesus circa collum, decentissime recondita sunt : clauduntur quoque ibi pretiosissima pignora, quae beata Dei genitrix de unguibus et capillis nostri Redentoris abscidit, quorum una pars in capite velaminis ejusdem Dei genitricis ligata est, alia ex alio. »

De nouveau, n'oublions pas cette date de 1099, unanimement acceptée, et ne perdons pas de vue les reliques découvertes dans le Crucifix.

Rüe (*Somme*). — *Dives* (*Calvados*). — « Les images sculptées par Nicodème étoient au nombre de trois, de la mesme grandeur, grosseur et linéament, qu'estoit Nostre-Seigneur en croix, trouvées dans les ruines anciennes, près la porte du Golgotha, au mesme endroit où la maison de Nicodème, disciple secret du fils de Dieu, avoit été autrefois édifiée.

Le lieu de cette invention, conjoint à l'excellence de l'œuvre, fit croire aux personnes présentes, qui l'ont laissé par tradition à la postérité, que ces images avoient esté taillées par Nicodème[1]. »

Ainsi parle le P. Ignace Joseph dans son *Histoire d'Abbeville*[2], où il développe la légende du Crucifix de l'église de Saint-Wulphly de Rüe (Somme). Il rapporte qu'Étienne voulait absolu-

1. D'après Yepès, *Op. cit.*, t. III, p. 592, il y en aurait même eu quatre.
2. Paris, Pélican, 1646, in-4°, p. 427.

ment que Grégoire le syrien lui donnât une de ces trois images pour Lucques, mais que les Chrétiens décidèrent qu'elles seraient exposées à Japhé en trois nacelles différentes, sans gouvernail, sans pilote, afin de connaître la volonté de Dieu dans une affaire aussi importante. De ces trois images, la première vint donc échouer à Lucques; la seconde arrive à Rüe, le premier dimanche d'août 1001[1]. Quant à la troisième, elle parvint à Dives, où elle est demeurée honorablement, jusqu'à ce que les calvinistes l'aient brûlée et réduite en cendres.

Comme je ne connais pas d'autre tradition écrite de la légende du Crucifix de Dives, que les inscriptions d'un vieux tableau qui servaient d'explication aux différentes scènes de la découverte, d'abord du Christ, puis de la croix qui ne fut recueillie que deux ans plus tard, je crois utile de les transcrire ici, de façon à la réunir aux autres traditions qui nous ont été si soigneusement conservées.

COMME LES
PECHEVRS DE DIVES
PECHERENT EN LA MER L'I
MAGE DE S[t] SAVVEVR SANS CROVX
COMME LES PECHEVRS DE CABOVRG
POVR Y AVOIR PART EVRENT GRANDE
ALTERCATION.

1. Le P. Ignace Joseph aura très probablement voulu écrire 1100, puisqu'il dit qu'elles sont de la même époque que le Saint-Voult, qui lui est de 1099.

COMME APRES LEDICT IMAGE FVT PRINS
EN LA MER. IL FVT DICT PAR ENTRE EVX QV'IL
SERAIT APPORTE DANS L'EGLISE DE DIVE
OV LON LE REÇV EN GRAND JOYE ET
SOLEMPNITE

COMME AVDICT IMAGE L'ON FICT
TROIS CROVX QVI NE LVI SERVIRENT
CAR DEVX SE TROVVERENT TROT
COVRTE ET L'AVTRE FVT TREV
VEE TROP LONGVE.

COMME DEVX
ANS ENSVYVANT APRES L'IN
VENTION DVDICT IMAGE P
LA GRACE DE DIEV LES DIC PE
CHEVRS DE DIVES PECHERENT EN LA
MER LA CROVX DUDICT IMAGE EN
LEVRS RAYS.

COMME LIMAGE ET LA CROVX FVRENT
JOINGS ENSEMBLE POVR DIVINE FVT TREVVEY
QVE C'ETAIT LA PREMIERE CROVX DVDICT
IMAGE

COMME PAR APRE QVE LIMAGE FVT
CLOVE CONTRE LA CROVX ET TOVTE LES
CHOSE SVSDICT RECOVGNV ET DEVBE
MENT AVENV FVT ELEVE EN CROVX
COMME VOYEZ[1].

*
* *

De l'histoire des reliques que nous venons d'examiner, la tradition légendaire se dégage très facilement.

1. De Caumont, *Bullet. monument.*, t. XX (1854), p. 70.

Quelque soit, en effet, celle que nous retenions, il n'en est pas une dont un texte authentique parle avant la fin du XIe siècle.

Les miracles de N.-D. de Boulogne ne sont mentionnés dans les chroniques locales qu'en 1211 ; le Saint-Sang de Fécamp n'apparaît que dans le quatrième chapitre du *Livre des miracles*, postérieur à 1107; la légende de l'*arca* d'Oviedo n'est pas consignée dans l'histoire de son arrivée écrite en 1110 par Pélage, elle apparaît pour la première fois en 1175 dans la *Chronique d'Oviedo;* le crucifix de Sainte-Marie de Najère est déposé dans l'église de l'Abbaye en 1052, par dom Garcie, roi de Navarre; le Saint-Voult, enfin, arrive à Lucques en 1099, au même temps que les crucifix de Rüe et de Dives. Il n'est pas utile de se préoccuper ici du Crucifix de Lezzo, postérieur au XVIe siècle.

Ce n'est pas tout.

Les monuments qui nous sont parvenus sont archéologiquement parfaitement d'accord avec les textes; leur description contemporaine, enfin, est une indiscutable confirmation des dates historiques. Toutes, en effet, arrivent accompagnées de reliques *invraisemblables*.

Ce qualificatif, employé scientifiquement ici, à dessein, demande quelques mots d'explication. Par reliques *invraisemblables*, il faut entendre celles qui ne peuvent exister ni matériellement ni religieusement, comme aussi celles qui n'ont pu

être conservées. Telles les reliques corporelles du Seigneur : ses cheveux, ses ongles, son prépuce, son nombril; telles les reliques de la Vierge : son lait, ses cheveux, ses dents, ses souliers; telles encore d'autres bien curieuses dans cet ordre d'idées : les deniers de Judas, les vases de Cana, le pain de la Cène, le couteau de Malchus, la terre dont fut fait Adam, les trompettes de Jéricho, pour n'en emprunter que quelques-unes au catalogue intéressant qu'il est facile d'en dresser.

Or, les *Itinéraires* des pèlerins, rapprochés des *Chroniques* et des *Inventaires* des abbayes, permettent d'établir, à l'aide des reliques invraisemblables, une chronologie assez précise. Par exemple : la tunique du Christ a été découverte à Jaffa en 590; les sandales du Christ ont été trouvées à Gabaon, par Jean Tzimiscès, en 975, en même temps que la chevelure de saint Jean-Baptiste; le Lait de la Vierge n'apparaît réellement en Occident qu'en 1029, avec saint Fulbert, au plus tôt[1]; je crois même être plus exact en disant 1045, d'après l'inventaire de Charroux; les cheveux de la Vierge sont à peine antérieurs au XII[e] siècle; ils furent probablement découverts un peu avant la première croisade, à Antioche, où Ilgyrus, connétable de Bohémond, reçut du patriarche Bernard, évêque d'Artas (1099), les douze, qu'il rapporte à Rouen en 1106; ceux de Saint-Bénigne de Dijon,

1. J'en trouve cependant une mention en Angleterre vers 450; mais il est bien probable que c'est une interpolation.

ceux d'Astorga sont de cette même époque; les cheveux et la barbe du Christ ne sont pas connus avant la quatrième croisade: il n'en est pas question dans l'*Alexiade*, quoiqu'il y soit fait mention de ceux de saint Jean-Baptiste: on ne les voit arriver officiellement en Occident, à Troyes, à Saint-Denis, à Courtray qu'en 1207-1208; l'ombilic du Christ était vénéré à Olmont (?), au commencement du XIIIe siècle, comme une des plus précieuses reliques de l'Occident[1]; je ne le rencontre, en effet, nulle part en Orient avant cette date; c'est certainement une relique inspirée par l'*Évangile de l'Enfance*[2]. Quant aux ongles du Christ, ils viennent très probablement du Crucifix de Burgos, auquel tous les mois on coupait la barbe et les ongles. Le premier pain de la Cène, enfin, arrive à Montbéliard seulement au commencement du XIIe siècle, après la première croisade[3].

Il est bien évident que les textes où il est

1. Il m'a été impossible d'identifier cet Olmont; l'inventaire où il est signalé est certainement postérieur à 1098, mais antérieur à 1204. M. l'abbé Batiffol, qui l'a édité (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1891, p. 220), ne s'est pas aperçu que les reliques qui sont signalées comme étant à ce moment à Constantinople, sont identiquement celles de l'*Alexiade*, copiée mot à mot; il est antérieur à 1204, parce qu'à cette date, Constantinople, ayant été pillée, toutes les reliques dont il parle avaient été dispersées dans les sanctuaires de l'Occident.

2. F. de Mély, *Vases de Cana*, dans les *Monuments Piot*. Paris, Leroux, 1904, in-4°, p. 150.

3. F. de Mély, *Exuviae C. P.*, t. III, p. 184.

question de ces reliques ne sauraient être antérieurs à leur invention; cette théorie trouve ici sa parfaite application. La Vierge de Boulogne est accompagnée du Saint Lait, et il n'en est officiellement question qu'en 1211. Le gant de Nicodème, dans lequel est contenu le Saint Sang de Fécamp, remplace, dans la légende, le Saint Graal du haut Moyen Age; il doit être rapproché du gant, dans lequel, suivant Gervais de Tilbury, saint Césaire renferma le vent. A Oviedo, l'*arca* contient du Saint Lait, et l'inventaire est de 1110; vers 1096, à Astorga, nous voyons des cheveux de la Vierge; à Lucques, c'est l'ombilic et les cheveux du Christ, et l'apport est de 1099; toutes ces reliques, comme les textes, marquent le XIe siècle finissant, le retour de la première croisade. L'apport sur mer, par un bateau, devient dès lors tout naturel.

Yepès nous fournit pour certaines sculptures une autre explication très intéressante. Quand il décrit la Vierge de Sainte-Marie de Najère, également apportée par les flots, il trouve qu'elle ressemble aux figures sculptées à la proue des navires. Rappelons donc alors ces statues de la Vierge suspendues dans les navires d'Héraclius[1]. Dès lors, d'aucunes de ces figures pourraient parfaitement être quelque épave, pieusement recueil-

1. *Theophani Chronographia*, ap. *Patr. grec.*, t. CVIII, col. 626.

lie par de primitifs croyants, qui, voyant sur la grève une œuvre d'art d'origine inconnue, s'empressèrent d'attribuer son arrivée à la miraculeuse intervention de la Divinité.

N'en sera-t-il pas certainement de même, dans quelques années, pour cette précieuse icône, que l'amiral Makaroff avait reçue à son départ de Moscou, quand il s'en fut prendre, il y a deux mois, le commandement de la flotte russe de l'Extrême-Orient, et qui, perdue dans le désastre du *Petropavlosk*, fut rejetée par le flot sur la côte de Port-Arthur, où elle vient d'être pieusement recueillie (28 mai 1904)?

Rome. — L'image de Rome se recommande d'une identique tradition; pourtant, je n'ai cru devoir l'étudier qu'après m'être arrêté assez longuement sur celles qui précèdent.

C'est que la légende romaine est, en réalité, beaucoup plus difficile à mettre au point.

D'abord, on ne saurait oublier que, pendant tout le Moyen Age, le mot image s'appliquait aussi bien aux représentations peintes qu'aux figures sculptées; le passage de Baronius, que nous citions plus haut à propos de Saint-Voult de Lucques, montre bien l'incertitude même des auteurs. Les images de Nicodème étaient des crucifix de bois sculptés; l'image d'Abgare était une peinture; d'autres étaient des mosaïques; une même, une terre cuite, le κεραμίδιον, apporté

d'Édesse, en 969, par Nicéphore Phocas; si bien que Collin de Plancy[1] a pu écrire, d'après les voyageurs anciens :

« Nous ne pourrions dire si le Saint Voult est toujours chez les Lucquois, mais il y en a encore une copie que l'on dit très exacte à Rome, dans l'église Sainte-Croix. »

Au milieu de tant d'autres images miraculeuses, à Rome, à laquelle devait par conséquent s'appliquer notre légende?

La communication de M. Lauer est donc venue appeler l'attention, très heureusement, sur un point incertain que j'avais effleuré dans mon *Étude sur le Saint-Suaire*.

Il semblerait au premier abord que l'identification de l'image du Latran avec celle de la légende est toute naturelle. Mais, si nombreuses ont été les dissertations sur ce portrait achéiropoiète du *Sancta Sanctorum* qu'on ne saurait s'avancer avec trop de prudence.

Au XVIIe siècle, Millino[2] se montre tout à fait incrédule : il prétend qu'une légende latine, écrite au XIIe siècle par un certain Nicolas Maniacutius, ne peut vraîment s'appliquer à l'image du *Sancta Sanctorum*. On y lit, en effet, qu'avant de la confier aux flots, le patriarche Germain

1. *Dict. des reliques,* t. I, p. 208.
2. *Istoria dell' Oratorio di S. Lorenzo.* Rome, Cesaretti, 1666, in-8°, p. 76.

avait creusé sous la main droite du Seigneur une cavité pour y mettre une lettre adressée au pape Grégoire, que l'image avait mis vingt-quatre heures pour arriver à Rome, où dès son arrivée elle avait été placée à la basilique du Prince des Apôtres; enfin, que le Pape avait écrit une lettre au patriarche Germain pour le remercier.

Or, Millino fait remarquer : 1° qu'il n'y a pas de trou, sous la main droite, dans l'image du Latran; 2° que l'image a toujours été au Latran, et jamais à Saint-Pierre; 3° qu'aucun auteur vraiment ancien ne parle de l'envoi; 4° qu'on ne connaît pas de lettre de Grégoire au patriarche Germain. Ses autres arguments ayant beaucoup moins de valeur, on peut les passer sous silence.

Au XVIIIe siècle, Marangoni[1] recueille toutes les opinions. Les uns, dit-il, attribuent le dessin de cette image à saint Luc, les anges l'auraient ensuite peinte; les autres affirment qu'elle a été apportée à Rome par saint Pierre; quelques-uns qu'elle est venue de Jérusalem au temps de Titus; un grand nombre qu'elle a été envoyée de Constantinople par le patriarche Germain; certains, enfin, que c'est simplement une œuvre du XIIe siècle.

Bref, il conclut en adoptant l'opinion de Martinelli[2], qui trouve qu'un texte de 1092 est assez

1. *Istoria dell' antichissimo oratorio di S. Lorenzo.* Roma, Puccinelli, 1747, in-4°.
2. *Roma ex ethnica sacra.* Roma, 1643, in-8°.

précis pour qu'on puisse identifier l'image du *Sancta Sanctorum* et l'image de Constantinople, arrivée par mer en 730.

Tel était l'état de la question, depuis le XVIIIe siècle, lorsque M. Lauer nous a fait connaître le texte grec du XIIe siècle du Vatican. La difficulté est assurément loin d'être tranchée, puisque le nouveau document n'est pas antérieur à ceux que nous connaissons, mais la légende grecque, substituée à la légende latine, nous ouvre de nouveaux horizons et permet de reprendre la discussion.

Tout d'abord, nous avons ici une chose capitale : un monument archéologique qui n'est certainement pas postérieur au VIIIe siècle.

Puis, on ne peut contester que ce soit là l'image, signalée dans le *Liber Pontificalis*, où nous lisons qu'Étienne II (752-757), devant les menaces d'Astolphe, roi des Lombards, la prit sur son épaule et la porta en procession du Latran à Santa Maria ad Præsepem[1].

1. « Inter haec vero, permanens in sua pernicie praelatus atrocissimus Langobardorum rex, exarsit furore vehementi, et fremens ut leo, pestiferas minas Romanis dirigere non desinebat...

In una vero dierum cum multa humilitate solite procedens in letania cum sacratissima imagine domini Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi quae acheropsita nuncupatur, simulque et cum ea alia diversa sacra mysteria eiciens, proprio humero ipsam sanctam imaginem cum reliquis sacerdotibus hisdem sanctissimus papa gestans, nudisque pedibus tam ipse quamque universa plebs incedentes, in eccle-

C'est bien encore elle qui est mentionnée dans la vie de Léon IV (847-851), qui la porta en procession pour sauver la ville des ravages exercés autour d'elle par un terrible serpent[1].

On y lit en effet la glose de Pierre, évêque d'Orvieto : « Id est, imagine Salvatoris, quae in *Sancta Sanctorum* est ».

Ces deux renseignements et cette date nous permettent de constater immédiatement que cette image ne peut être, par conséquent, celle de Saint Pierre, — la Véronique, — qui était depuis 705 dans la chapelle *Sancta Maria in Beronica*, que Jean VII avait consacrée pour elle; pas davantage, celle de Béryte, soi-disant sculptée par Nicodème, qui l'avait léguée à Gamaliel, car il est constaté, en 787, au deuxième concile de Nicée[2], qu'elle est encore à ce moment *in Syria*. Ce n'est pas davantage l'image d'Édesse, bien qu'il en soit question justement dans une lettre de Grégoire II à Léon III, car Jean Damascène en parle en 750

sia sanctæ Dei genetricis quae ad Præsepem nuncupatur, posita in omnium capitibus populorum cinere, cum maximo ululatu pergentes, misericordissimum Dominum Deum nostrum depraecati sunt; alligans connectensque adorande cruci Domini Dei nostri pactum scilicet illum quem nefandus rex Langobardorum disruperat. » (Mgr Duchesne, *Liber Pontificalis*, t. I, pp. 442-443.)

1. « Tunc praefatus et universalis papa a patriarchio, cum hymnis et canticis spiritalibus, sancta praecedente Icona, ad basilicam Sancti Adriani martyris, sicut mos est, propriis pedibus cum clero perrexit. » (*Ibid.*, t. II, p. 110.)

2. Mansi, *Conciles*, t. XIII, p. 582.

et elle est apportée à Constantinople seulement le 15 août 944, sous Romain Lécapène. De telle sorte que la personnalité de l'image du Latran reste absolument indépendante et se trouve, tout de suite ainsi, dégagée des autres images connues.

Mais, vainement, on interroge les historiens occidentaux, on n'a jusqu'ici d'autres renseignements que les manuscrits signalés par Millino et par M. Lauer. Le nom grec de Germanos, le caractère nettement byzantin de l'icône, la date qu'on attribue à son arrivée, m'ont engagé à pousser mes recherches du côté de Constantinople.

L'*Auctarium novum* de Combefis (II, 1461) signalait, dans les *Pères grecs anonymes*, un petit traité *De Imagine dicta Romana*, d'après le cod. grec Colbert 635. Le *Catalogue* interrogé, nous affirmait qu'il parlait de l'Image de Béryte. Bien que convaincu que les deux images ne pouvaient être identifiées, ainsi que nous l'avons vu tout à l'heure, la mention de Combefis ne permettait pas de passer sans nous arrêter. Voici la traduction de ce petit traité :

« Sur notre saint P. Germain, très respectable patriarche de Constantinople, composition de trois patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, sur l'image de N.-S. J.-C. — Il m'a semblé beau, et très agréable et très utile de le dire à Votre Dilection, et cela je pense vous paraîtra tel aussi, si je trouvois de la bienveillance. Car il faut savoir que

les trois patriarches, Job d'Alexandrie, Christophe d'Antioche et Basile de Jérusalem, avec le synode d'un grand nombre d'évêques et de trois mille moines, après avoir rédigé une longue lettre, l'adressèrent au Basile Théophile : cette lettre, dis-je, contenait beaucoup de démonstrations, cherchant à le persuader qu'il faut adorer, en se prosternant, les saintes et vénérables images des saints, suivant la tradition des saints Pères. Ce chapitre, que je vous fais connaître, est plein de la plus grande merveille. Germanos, le très saint patriarche œcuménique, qui a souffert beaucoup de choses terribles de la part des athées et des iconomaques et finalement a été exilé, ayant emporté de la maison patriarchale et ayant pris avec lui la sainte image du Sauveur Notre Dieu, sur bois, ornée de ψιφίς (pierres précieuses, mosaïques), s'approcha, après l'avoir embrassée, du rivage de la mer et après avoir écrit sur la boîte de ses propres mains : « Maître, sauve-toi toi-même », il pleura sur le front de l'image. Ensuite, après l'avoir baisée, il la jeta debout dans la mer et, après avoir pleuré et s'être prosterné, il gagna l'étranger. Or, cette image, comme dit la véritable légende, après quatre jours et quatre nuits, fut trouvée dans la vieille Rome et reconnue par le Pape, grâce à une divine révélation. Et comme le Pape arrivait sur un bateau, piloté par la haute providence de Dieu, et qu'il la vit, il se tint auprès d'elle. « Écoutez donc cette merveilleuse chose pleine d'épouvante, et frissonnez terriblement, répéta l'archiprêtre, à la vue de l'image miraculeuse qui s'offre à vos yeux. » Et ouvrant son cœur devant tous, car il étoit plein de larmes, incontinent l'honorable image s'étant dressée au-dessus des flots, elle

fut déposée dans le sein de son culte, un digne archiprêtre s'étant mis debout au milieu du bateau. Je pense que cela ne sera pas jugé par Votre Dilection moindre qu'à Son Éminence le théodocte Siméon, qui l'a reçue dans ses bras comme un petit enfant... Cette image qui avoit été faite par le Verbe comme les tables de Moïse, écrites par le doigt de Dieu même (?)... »

Le manuscrit ne date, il est vrai, que du XVe siècle, mais le très mauvais texte qu'il nous livre, très difficile à lire et incompréhensible par endroits, indique bien qu'il provient d'un manuscrit beaucoup plus ancien et probablement très détérioré. L'aide obligeante de M. Ruelle m'a seule permis d'en donner une traduction à peu près intelligible, sinon très élégante. Il nous livre, en tout cas je crois, le bout du fil qui doit guider nos recherches.

Là, en effet, nous apprenons que le prêtre Germanos est le patriarche Germain de Constantinople, qui, avec Jean Damascène, avec Jean Chrysorrhoas, fut en Orient le chef de l'opposition qui lutta contre l'iconoclaste Léon l'Isaurien, tandis que la résistance du pape Grégoire II, en Occident, faisait perdre au Basileus Rome, Ravenne et toutes les possessions grecques en Italie.

Puisque le pape dont il est question est Grégoire II, et que le prêtre Germanos est le patriarche Germain, on pouvait espérer qu'une lettre de Grégoire II à Germain, *Sur la Confession de foi des La-*

tins, nous fournirait quelques renseignements; elle ne contient aucun détail de nature à nous intéresser[1], pas plus que la lettre de Grégoire à Léon l'Isaurien[2]; Mgr Duchesne, du reste, les considère comme ayant été fabriquées à Constantinople par quelque défenseur des Images, pour suppléer à la perte des véritables[3]. Cédrénus est également muet à son endroit. Mais voici, enfin, qu'un chroniqueur grec, auquel personne ne semble avoir fait attention, que Dobschütz[4] lui-même, dans son travail si approfondi, a négligé, Georges l'Hamartole (842), va nous fournir les renseignements que nous cherchons vainement ailleurs. Il écrit, en effet, qu'à un moment :

« L'empereur Léon l'Isaurien favorise avec une impiété de bête fauve l'hérésie (des iconoclastes). Il fait jeter par terre l'image de N.-S. J.-C. qui étoit placée à la Porte d'Airain; puis il rend un édit impie contre les saintes images et presse le bienheureux Germain, dans l'espoir de le faire souscrire. Mais Germain ne céda ni aux adulations ni à la fraude de l'exécrable tyran et, déposant sur la table sacrée du grand temple son omophore [pallium], il se démit de ses dignités et s'éloigna[5].

Puis, ayant pris l'image sacrée du Sauveur qu'il avait recueillie chez lui, après avoir inscrit sur un

1. *Patrol. grec.*, t. XCI, col. 690.
2. *Patrol. lat.*, t. LXXXIX.
3. *Liber Pontificalis*, t. I, p. 414.
4. *Christus bilder*. Leipzig, Hinrich, 1899, in-8°.
5. 7 janvier 730.

parchemin : « Seigneur, sauve-toi et nous aussi, » il la déposa sur la mer.

Conduite par la divine Providence, sans être pénétrée par l'eau, elle se dirigea en droite ligne vers Rome. Le Pontife romain ayant appris par révélation cette arrivée, sortit avec tout son clergé portant des cierges et des encensoirs : il l'aperçoit alors portée par les eaux. Toute seule elle sortit de la mer et arriva près du Pontife dans sa barque, sans s'approcher d'aucun autre esquif. Le Souverain Pontife, après l'avoir embrassée, la conduisit, au chant des psaumes et des hymnes, dans la Grande Église ('Eν τῇ Μεγάλῃ ἐκκλεσίᾳ). Et elle était demeurée entièrement sèche : seule une hauteur de trois doigts environ étoit humide. Et ceci pour la plus grande gloire de Dieu[1]. »

Les premières lignes du petit traité du cod. Colbert, où il était question de Job d'Alexandrie, de Basile de Jérusalem, enfin de Christophe, nous engageaient enfin à relire la *Lettre sur les saintes Images*, de Christophe à Théophile, dont Constantin Porphyrogénète parle dans le *Discours sur l'image d'Édesse*.

« Que fit donc Léon, écrivait-il, semblable à un lion rugissant dans la forêt et frémissant contre l'Église et le Christ? Il remplit la Ville sainte de troubles et de scandales. De toutes parts se répandent les soupirs, les lamentations, les larmes, les gémissements. On tuait doublement les âmes et les corps. Il repous-

1. Georges l'Hamartole, *Chronicon*, lib. IV, c. ccxlviij, ap. *Patrol. grec.*, t. CX, col. 922 B-D.

sait en effet son guide et le protecteur de l'empire en lui disant : « Éloigne-toi de moi, Jésus, roi et empereur, nous ne voulons pas connaître tes voies. » Alors on vit frapper de pierres, couvrir d'ordures et de boue la vénérable image qui était sur la porte *Chalcea* ou de bronze; elle demeura brisée sur le sol. »

Or, ici, il n'est question ni de Germanos ni de transport miraculeux par mer; nous sommes aux environs de 830. En 842, avec Georges l'Hamartole, au contraire, la légende est définitivement fixée. C'est donc à la fin du premier tiers du IXe siècle qu'elle prend naissance. Nous voici, par conséquent, beaucoup plus haut que la légende du Saint-Voult de Lucques, que la légende des reliques provenant de la première croisade, et surtout de ce texte de 1092, dont Millino contestait la valeur, bien qu'il semblât si probant à Martinelli.

Mais ce qui est infiniment précieux, c'est de voir, à la même date, la légende s'appliquer à la statue achéiropoiète du Latran, précisément au moment où, d'après le *Liber Pontificalis*, Léon IV portait en procession cette image achéiropoiète miraculeuse du Latran, celle qu'on trouve signalée officiellement pour *la première fois* en 752.

On doit voir là certainement plus qu'une fortuite coïncidence.

Avant de quitter cette image de Constantinople, je prévois une objection qu'il m'eût été

impossible de discuter avant d'avoir réuni les textes qui s'y rapportaient. J'ai, je pense, suffisamment écarté de la discussion des images miraculeuses vénérées à Rome, celle de Saint Pierre, celle de Béryte et celle d'Édesse. Mais il en reste une, le grand portrait du Christ de Sainte-Praxède, qui, d'après la tradition, aurait été donné par saint Pierre lui-même au sénateur Pudens, et sur laquelle, en résumé, on n'a aucun renseignement[1].

Pourquoi, pourra-t-on dire, l'image de Constantinople est-elle plutôt celle du *Sancta Sanctorum* que celle de Sainte-Praxède? A cela on doit répondre :

« Nous savons positivement que l'image aujourd'hui à Sainte-Praxède était primitivement vénérée à Sainte-Marie-Majeure. Or, dans le texte de Georges l'Hamartole (842), il est écrit : « Le Souverain Pontife, après avoir embrassé l'image, la conduisit, au chant des psaumes et des hymnes dans la Grande-Église. »

Au VIIIe siècle, la Grande-Église, c'est le Latran : le *Sancta Sanctorum* en est une dépendance depuis le VIIIe siècle; l'image dont nous nous occupons y repose; il ne saurait donc y avoir de confusion, et comme elle répond aux conditions nécessaires, archéologiques, artistiques, historiques, ne semble-t-il pas, dès lors, difficile de

1. Mély, *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1903, p. 182.

récuser une tradition dont le point de départ est ainsi déterminé avec précision et la continuité si nettement ininterrompue?

Mais l'arrivée de l'image à Rome est-elle historiquement explicable?

La chose est probablement très simple.

Léon l'Isaurien a fait jeter bas l'image de la porte Chalcée; Germain l'a recueillie, l'a envoyée par mer à Grégoire II; la légende nous dit même qu'elle a mis quatre jours et quatre nuits à faire le voyage. Peu à peu, la tradition s'est embellie, et, dans l'espace d'un siècle, de 730 à 842, tout comme pour les autres reliques apportées par mer, la légende a pris la place de l'histoire. On ne doit pas oublier non plus la phrase du patriarche Germain à Léon III :

Ἐὰν εἰμὶ ἐγὼ Ἴωνας, βάλλετε με εἰς τὴν θάλασσαν.

« Si, moi aussi, je suis Jonas, jetez-moi également dans la mer, » qui peut-être a donné l'idée d'une arrivée comparable à celle de Jonas.

*
* *

D'aucuns voudraient rapprocher ces légendes chrétiennes des mythes antiques de l'apport des dieux par les flots. La traversée d'une masse d'eau paraît, en effet, dans certains cultes, essentielle : tel celui de Dyonisios Aisymnète, à Patras, celui d'Osiris, cités par Usener[1]. Mais n'est-ce pas aller

1. A. Usener, *Die Sintfluthsagen*. Bonn, Cohen, 1899, in-8°.

chercher bien loin ce qui est beaucoup moins difficile à pénétrer?

Il n'est pas nécessaire d'être grand psychologue pour savoir combien le merveilleux est indispensable à l'esprit du peuple. Toujours, à travers les siècles, très semblable à lui-même, malgré la marche, — beaucoup plus apparente que réelle, — de la civilisation qui ne transforme que quelques esprits supérieurs, il éprouve le besoin d'enter le surnaturel sur les choses les plus ordinaires, et, comme les choses très ordinaires se présentent sous des aspects peu variés, l'identité des causes engendre l'identité des légendes. A trente siècles d'intervalle, à quarante même, si nous reparlons de la Vierge de Boulogne de 1793, nous assistons à des apports miraculeux par les flots. Est-ce à dire que ces mythes découlent nécessairement les uns des autres et qu'il a fallu, pour les créer, que les chrétiens aillent puiser cette tradition dans l'Antiquité? Nullement. Seulement, à des milliers d'années de distance, l'esprit humain, dans son besoin de mystère, a, de la même manière, supprimé d'abord les marins qui conduisaient le bateau, bientôt le bateau lui-même, pour attribuer à la Providence, ce qui n'était en réalité qu'un des actes les plus simples des relations humaines.

DÉCORATION DU CHOEUR

DE

LA CATHÉDRALE DE RIEUX EN LANGUEDOC

EN 1527

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Par M. F. Pasquier, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 8 juillet 1903.

Jean de Pins[1], évêque de Rieux en Languedoc, de 1523 à 1537, était un de ces prélats lettrés, adonnés aux travaux d'érudition, amateurs éclairés des arts, tels qu'on en trouvait au début de la Renaissance. Successivement conseiller au Parlement de Toulouse et à la cour de Milan, ambassadeur en Italie, évêque, honoré de la confiance des rois de France et des souverains pontifes, il s'était, parmi les personnages de son temps, acquis une légitime réputation.

Originaire d'une illustre famille de Toulouse, qui avait donné deux grands maîtres à l'ordre de

1. Voir le *Gallia christiana*, province de Toulouse, diocèse de Rieux : *Jean IV*, t. XIII, c. c. 192-194.



Saint-Jean de Jérusalem, il avait choisi la carrière ecclésiastique. Après avoir fait une partie de ses études en France, il alla les achever en Italie, notamment à Bologne. De retour en France, il fut nommé, en 1511, par Louis XII, conseiller clerc au Parlement de Toulouse; quelque temps après, il fut choisi comme membre de la cour de justice, qui venait d'être instituée à Milan après la conquête française. Le roi, satisfait des services qu'il lui rendait, en fit son ambassadeur auprès du Saint-Siége et de la République de Venise.

Sous François Ier, la faveur du diplomate ne fut pas moins grande; en 1520, ce prince lui confiait une mission à Rome auprès de Léon X. Ce pape, qui fut à même de l'apprécier, le désigna pour l'évêché de Pamiers, où il ne put le faire installer. En 1523, l'évêché de Rieux étant devenu vacant par la mort de Gaspard de Montpezat, Jean de Pins en obtint la succession. A partir de cet instant, le nouvel évêque renonça aux occupations mondaines pour se consacrer aux devoirs de sa charge. Il n'hésita pas à dépenser une somme importante pour l'embellissement du chœur de sa cathédrale. En 1527, quatre ans après sa nomination, il se mit en rapport avec Michel Péchault, maître fondeur, originaire de Lyon, demeurant à Toulouse, où il devait exercer son industrie.

Le 7 septembre 1527, l'évêque et le fondeur firent par-devant Lobeyrie, notaire à Toulouse, un contrat pour établir, en bonne et due forme,

dans quelles conditions on allait procéder à la décoration du chœur de la cathédrale de Rieux. Il s'agissait de poser, autour de l'autel, quatre colonnes de laiton, chacune haute de neuf pieds et demi et pesant 600 livres, sans tenir compte de l'ange dont elle devait être surmontée. Le modèle donné était celui des colonnes et des anges qui se trouvaient dans l'église Saint-Sernin de Toulouse. Sur chaque colonne devaient être gravées les armes du prélat.

Péchault s'engageait, en outre, à faire dresser une crosse de laiton au-dessus du grand autel pour porter la custode contenant les saintes espèces. La crosse, sans compter le crucifix, qui en formerait le couronnement, devait mesurer huit pieds de haut et peser 800 livres; le dessin en avait été soumis à l'évêque, qui l'avait approuvé. Copie du modèle, certifiée conforme par le notaire, en avait été remise au fondeur, qui était tenu « d'en observer la forme, manière et pourtraict ».

De plus, Péchault obtenait la commande d'un lutrin de laiton en forme d'aigle, haut de six pieds. Des « himaiges » étaient indiquées pour orner la lanterne de l'aigle, c'est-à-dire le prisme triangulaire où reposaient les serres de l'oiseau. On devait y représenter saint Jérôme, les deux saints Jean, le Précurseur et l'Évangéliste. Trois autres « himaiges », Notre-Dame, sainte Catherine et sainte Barbe étaient destinées à flanquer chacune

un des piliers du lutrin. Il y avait également un modèle donné pour cet ouvrage.

Le prix était fixé, pour toute l'œuvre, à dix-neuf livres tournois par chaque quintal, soit en tout 779 livres tournois, puisqu'il y avait quarante et un quintaux de métal.

Le fondeur s'engageait à poser les quatre colonnes avant la prochaine fête de Noël; pour placer le reste de la décoration, on lui accordait un délai jusqu'à Pâques. Une avance de cent livres lui était faite par l'évêque, qui promettait de payer cent écus soleil, à mesure que l'on aurait fait de l'ouvrage pour une somme équivalente.

Nous n'avons pas d'autres renseignements sur les travaux commandés par Jean de Pins. Un marché, conclu dans de semblables conditions et pour lequel cent livres avaient été versées à titre d'avance, a dû être exécuté selon sa forme et teneur. L'évêque est mort le 1er novembre 1537; il a donc pu avoir la satisfaction de voir dans sa cathédrale un embellissement, qui avait été inspiré par la décoration du chœur de l'église Saint-Sernin de Toulouse.

La nature de ces ornements devait tenter la cupidité dans les moments de guerre civile, et, dans un instant d'adversité, pouvait fournir de précieuses ressources. Ce sont deux causes qui suffiraient à expliquer la disparition des objets, surtout à une époque et dans un pays où sévirent les guerres de religion.

Il faut aussi tenir compte des modifications que la mode apporta dans l'ameublement des églises. A partir du XVIIe siècle, les saintes espèces n'ont plus été renfermées dans une custode suspendue à une crosse; elles ont été, presque partout, déposées dans un tabernacle placé sur l'autel. A Rieux, on dut se conformer aux nouveaux usages et modifier les dispositions de l'autel.

Nous ignorons en quelles circonstances et à quelle époque disparut l'œuvre de Jean de Pins; les documents et les traditions n'en font pas mention. Sans l'acte retenu par le notaire Lobeyrie, et retrouvé par M. Macary, archiviste-adjoint de la section notariale aux archives de la Haute-Garonne, le souvenir en serait complètement perdu.

Pour l'archéologie et pour l'histoire, il y a de précieuses indications à tirer de ce contrat.

Le genre de décoration, que Jean de Pins introduisit dans le chœur de sa cathédrale, était assez employé au Moyen Age. Il suffit de consulter le *Dictionnaire raisonné d'architecture* par Viollet-le-Duc[1], pour en trouver des exemples notoires. A Notre-Dame de Paris, quatre colonnes formaient un carré autour de l'autel; elles supportaient des tringles d'où pendaient des tentures aux trois côtés, celui du devant restait ouvert. Sur chaque colonne s'élevait un ange. Quant à la coutume de conserver les saintes espèces dans une custode au

1. Voir le mot *autel*, t. II, p. 30-31, fig. 9, etc.

bout d'une crosse, on en trouve des exemples dans le même dictionnaire[1].

Au point de vue historique, nous apprenons ce qu'était la décoration du chœur de Saint-Sernin à Toulouse, au commencement du XVI[e] siècle.

Terminons cette étude par une réflexion sur le style des objets commandés par l'évêque de Rieux. Jean de Pins avait vécu en Italie, dont il avait fréquenté les universités; il avait résidé à Rome; il avait pu se rendre compte de l'évolution qui se faisait dans les esprits et qui se manifestait dans les arts. C'était alors une tendance générale à délaisser les traditions du Moyen Age et à chercher des voies nouvelles.

De retour dans son pays, Jean de Pins n'essaya pas de se montrer novateur; il préféra, en faisant orner le chœur de sa cathédrale, adopter les types consacrés par l'usage et connus dans la région. Aussi peut-on considérer l'œuvre du fondeur Péchault comme procédant des traditions du Moyen Age et n'ayant rien de commun avec le style de la Renaissance.

1. *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. II, AUTEL, p. 47.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Instrument de pactes de Révérend Père en Dieu, Messire Jehan de Pins, évesque de Rieux.

(1527, 7 septembre.)

En la cité de Tholoze et dans la maison de Révérend Père en Dieu, Messire Jehan de Pins, évesque de Rieux, personnellement establi en présence de moy, notaire, et tesmoings desoubz scriptz, Michel Péchault, maistre fondeur, natif de la cité de Lyon, et à présent demeurant à la cité de Tholoze, lequel, de son bon gré, a promis et convenu à mon dit seigneur l'évesque de Rieux, présent, etc. :

I. Faire quatre colompnes de laton pour affin mectre et pauser dans le cueur de son église cathédralle de Rieux, de la longueur de neuf pieds et demy, sans l'angel, et de grosseur, forme, pourtraict et voulume que sont les colompnes stantes dans le cueur de l'église de Saint Sernin de Tholoze.

II. Au dessus, au bout de chacune colompne, lui faire un angel de laton, de la longueur ou haulteur de deux pieds et demy, oultre la colompne, faict sellon la forme, pourtraict et volume que sont les angels estans au dessus des colompnes dudict Saint Sernin.

III. Poysant chacune colompne six cens livres ou environ.

IV. Et à chacune colompne seront gravées les armes de mon dict seigneur de Rieux.

V. Plus promet et sera tenu faire ledict Péchault à mon dict seigneur de Rieux une grande crosse de laton pour mectre dessus le grand autel d'icelle église de Rieux, servant de custode, de huict pieds de hault, sans le cruciffiement qu'est par dessus, poysant huict cens livres; et ce, selon la forme, manière et portraict du portraict que a esté baillé à mon dict seigneur de Rieux; lequel par moy, notaire subscript, de consentement de parties, a esté soubsigné.

VI. Item, plus a promis et sera tenu faire ledict Péchault à mon dict seigneur de Rieux un aigle de laton, servant de létrier *sive* sorestel (*sic*), de six pieds de haulteur ou environ. A la lanterne duquel aigle y aura trois hymaiges, sçavoir est : une de sainct Jehan Baptiste, l'autre de sainct Jehan évangeliste, et l'autre de sainct Jéroysme.

Et sur les trois piliers dudict aigle sera tenu faire autres trois ymaiges, sçavoir est : une de Nostre Dame, l'autre de saincte Catherine, et l'autre de saincte Barbe.

VII. Poysant le tout neuf cens livres, qu'est tout universellement de poys de quarante et ung quintal.

VIII. Et sera tenu ledict Péchault faire le susdit ouvrage, le tout de bonne extouffe, loyale et mar-

chande, et tout ainsi que sont icelles colompnes dudict Sainct Sernin, et faire aussi ledict aigle et euvre en la forme et manière qu'est contenu au pourtraict, que a esté baillé à mon dict seigneur de Rieux, de consentement des parties, par moy soubsigné.

IX. Et le tout pour le prix et somme de dix-neuf livres tournois, chascun cent ou quintal.

X. Item, plus sera tenu ledict Péchault faire ledict ouvrage bon et loyaut.

XI. Icelles colompnes [promet] avoir faictes, parfaictes et pausées à la dicte église de Rieux, sçavoir est : entre icy et la feste de Noël prochainement venant; les dicts crosse, aigle et autre ouvrage dessus expécifié, entre icy et la feste de Pasques prochainement venant.

XII. Et en déduction de ce dessus, ledict Péchault a confessé avoir heu et receu de mon dict seigneur de Rieux la somme de cent livres tournois.

XIII. Et le surplus lui a promis payer, sçavoir est : quand ledict Péchault aura faict d'ouvrage pour cent escutz soleil, mon dict seigneur de Rieux sera tenu luy fornir et payer cens escutz soleil.

XIV. Et le surplus payera, *rata pro rata*, ainsi que ledict Péchault fera, portera et pausera ledict ouvrage, *rata pro rata*, comme dict est.

Lesquelles choses, etc.[1].

1. Les abréviations sont le fait du notaire qui, sur la minute, supprimait les formules que l'on réservait pour l'expédition authentique de l'acte.

Présens à ce noble René de Pins, seigneur dudict lieu, et viguier royal de Tholoze, maistre Vincens Bernard, presbtre de Tholoze, Yames Coterouge, serviteur de mon dict seigneur de Rieux, et Claude Teyssère, pargaminier de Tholoze, tesmoings à ce appelez, et moy, Yllaire Lobeyrie, notaire, qui de ce dessus ay retenu instrument.

(Archives notariales de Toulouse, Lobeyrie, notaire, reg. nº 4, fol 194.)

NOTE

SUR

LES FOSSÉS DU LOUVRE

Par M. Albert Babeau, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 16 décembre 1903.

Les résultats des fouilles opérées récemment au Louvre par les soins de M. Redon mettent à l'ordre du jour la question des fossés qui bordaient ce monument. Aussi croyons-nous que la Société entendra avec intérêt la mention de quelques documents, et notamment l'extrait d'un texte de 1759, qui sont de nature à élucider quelque peu la question.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des fossés qui entouraient de toutes parts le Louvre de Philippe-Auguste et de Charles V, ni de ceux qui existaient encore au temps de Henri IV. Depuis qu'on avait construit la Petite Galerie sur l'emplacement d'un canal qui amenait l'eau de la Seine dans les fossés du Louvre[1], ceux-ci étaient à

1. Berty, *Topographie historique du vieux Paris. Région du Louvre et des Tuileries*, t. II, p. 107.

sec et n'étaient plus curés, comme au Moyen Age, mais nettoyés par des maçons de toutes les ordures qu'on y jetait des fenêtres[1]. Si l'on maintint jusqu'au XVIIIe siècle celui qui bordait la façade extérieure de l'ouest et une partie de celle du midi, les autres furent comblés lorsque Louis XIV renversa les vieux murs de l'est pour tenter de réaliser le grand dessein de l'achèvement du Louvre.

Ce grand dessein existait déjà du temps de Henri IV, comme l'attestent un plan que nous avons publié en 1895 dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires* et un fragment de fresque du château de Fontainebleau, que Berty a reproduit avec un essai de reconstitution des parties manquantes. Dans le morceau de la façade de l'ouest qui subsiste sur cette fresque, on voit un soubassement analogue en hauteur à celui qui a été récemment mis au jour. Il est vraisemblable que, selon l'usage du temps, les façades extérieures du Louvre devaient être bordées de fossés. Le dessein de Henri IV fut repris dans ses grandes lignes par les architectes de Louis XIV, qui y apportèrent des modifications dans les façades, mais en conservant, croyons-nous, la tradition de fossés, qui expliquent l'importance donnée aux soubassements. Ces fossés sont visibles, dans une gravure d'Israël Silvestre, de 1651, du côté de la

1. *Ibid.*, t. II, p. 212.

façade de l'ouest, celle qui regardait les Tuileries, et à l'angle du retour de celle du nord.

Des gravures de Marot et de Blondel nous montrent que le pavillon central de Levau au sud et la façade de l'est, où s'élève la colonnade, avaient des soubassements analogues, destinés à former le paroi d'un fossé. Pour la colonnade, il existe deux médailles, de 1667 et de 1673, que notre confrère M. de la Tour a eu l'extrême obligeance de nous faire voir au Cabinet des médailles. Comme celle qui représente le projet



FAÇADE DU LOUVRE EN 1673.
(Cabinet des Médailles; Bibliothèque nationale.)

du Bernin, elles portent une même inscription : MAIESTATI · AC · ÆTERNIT · GALL · IMPERII SA-

CRVM. Dans celle qui est datée de 1667, on aperçoit au-dessus du fronton central un dôme analogue à celui que Lemercier a construit. L'autre, reproduite comme les précédentes, dans le Recueil du P. Menestrier[1], avec la date de 1673, est indiquée dans le texte qui l'accompagne comme étant « la façade du Louvre en la manière qu'elle est à présent. » Elle nous présente la partie centrale de la colonnade, avec des soubassements et des assises en bossages semblables à ceux des gravures de Marot, mais avec cette particularité digne de remarque qu'ils émergent d'un fossé garni de pierres sur le bord opposé et dont les hachures horizontales et légèrement ondulées semblent indiquer qu'il est rempli d'eau.

Il est vraisemblable qu'en réalité il est toujours resté à sec, mais il est certain qu'il a été creusé. Nous en avons trouvé un témoignage aux Archives nationales dans un des cartons des papiers des bâtiments du roi[2]; c'est un mémoire manuscrit sur le Louvre, daté de 1759, et qui, bien que portant le nom de Soufflot, écrit de sa main, paraît lui avoir été adressé et non avoir été rédigé par lui. C'est un projet de dégagement du Louvre, comme il y en eut tant à cette époque, où, sous l'impulsion du marquis de Marigny, on entreprenait, depuis 1754, l'achèvement de l'édifice, abandonné depuis 1680, en même temps que

1. Édition de 1693, Suite des médailles, n° xxxv.
2. O[1] 1677[a], liasse 4.

la démolition des constructions parasites qui en obstruaient la cour et les abords. L'auteur du mémoire, après avoir loué Marigny de son zèle, indiquait les travaux à effectuer pour dégager le Louvre : abattre les bâtiments, tels que la Poste aux chevaux, qui dérobaient la vue des façades du nord et de l'est, former une place devant la rue du Coq, supprimer les échoppes de la rue Froidmanteau, ouvrir une large rue en face de la porte du pavillon de Lemercier et, arrivant à la façade de l'est, il disait, dans un passage que nous reproduisons intégralement avec ses négligences de style :

> Il n'est pas douteux que pour déterrer les colonnades jusqu'à la première assise de la fondation il ne faille faire un fossé le long de la colonnade. Il y en avait un autrefois. Ce fossé serait fermé en dehors par une balustrade de piliers tournés défendue par de fortes bornes. Quant à la place devant la colonnade, on ne croit pas qu'il fut nécessaire qu'elle fut fermée par une grille de fer dont l'aspect est toujours triste. Le Louvre serait suffisamment fermé par les fossés et les balustrades.

Sans doute, il est permis de ne pas prendre au pied de la lettre l'affirmation qu'il existait autrefois un fossé au bas de la colonnade; ce fossé n'a jamais dû être terminé régulièrement, mais, malgré l'assertion contraire de Blondel[1], nous

1. *Architecture française*, 1756, t. IV, p. 42.

croyons qu'il a dû être creusé, ne fût-ce que pour établir les remarquables soubassements qu'indiquent les documents graphiques et que les fouilles ont récemment mis au jour. Après l'abandon du Louvre, en 1680, les habitants des maisons voisines ont pu en étendre les dépendances sur le fossé même, surtout dans la partie au nord du péristyle, où nous voyons dans un plan du Louvre, tel qu'il était avant 1755[1], des constructions parasites venir s'appuyer aux murailles de la colonnade, tandis que, du côté du midi, l'espace était resté libre et qu'il serait même permis de croire qu'un fossé y avait été conservé. Dans tous les cas, une tradition affirmait l'existence ancienne d'un fossé, que les empiétements des voisins avaient sans doute en grande partie fait disparaître.

Le projet de fermer le fossé au dehors par une balustrade était conforme au goût de l'époque[2], où Gabriel en faisait disposer de semblables sur la place Louis XV. Quels furent les motifs qui empêchèrent la réalisation de ce projet? Avant tout, il faut mentionner les embarras financiers qui résultèrent de la guerre de Sept ans, et qui, à partir de 1760, suspendirent les allocations

1. Archives nationales, O[1] 1671[b].

2. Blondel dit, il est vrai, que les fossés ne sont plus d'usage dans les édifices élevés dans les grandes villes, à cause du terrain qu'ils emploieraient. Gabriel devait donner tort à sa théorie quelques années plus tard. (*Architecture française*, 1754, t. IV, p. 42.)

accordées depuis plusieurs années pour l'achèvement et le dégagement du Louvre. Plus tard, lorsque les travaux reprirent, en 1772, d'autres idées devaient prévaloir. En 1759, l'espace qui s'étendait de la colonnade au cloître de Saint-Germain-l'Auxerrois avait été débarrassé des constructions qui l'obstruaient; l'hôtel des postes aux chevaux avait été acheté et démoli[1]; les matériaux de l'ancien garde-meuble et ceux de l'ancienne fonderie des monnaies du Louvre, qui servaient aux écuries de la reine, avaient été vendus et enlevés en 1758, et, sur leur emplacement de 500 toises, un nivellement avait été opéré jusqu'au quai, où l'on construisit un mur de terrasse s'étendant jusqu'au pavillon du Louvre[2]. Pendant plusieurs années, des terrains, restés vagues, furent envahis par des dépôts de matériaux et par un nombre infini de petits fripiers, de vendeurs et de brocanteurs. Ce fut en 1772 seulement que l'on fit place nette et qu'on établit sur l'emplacement deux « beaux gazons entourés d'une balustrade de charpente[3]. » Il n'était plus question de fossés, car, sur l'ordre de l'abbé Terray, on établit, en 1773, un pavé « au pied du soubassement du péristyle, sur une lar-

1. Arch. nat., O^{1} 1677^{a}. Cet hôtel, appartenant à Wilmot, fut estimé en octobre 1759 89903 livres, dont 46250 pour le terrain.

2. Arch. nat., ibid.

3. Heurtaut et Magny, *Dictionnaire de Paris*, 1779.

geur de 6 pieds, sur 85 toises de longueur, pour former une chaussée, à la faveur de laquelle, dit le document auquel nous empruntons ce texte, les sentinelles puissent parcourir à pied sec l'étendue de leur poste et se communiquer dans les cas nécessaires[1]. »

L'auteur du Mémoire de 1759 ne parle pas des fossés en avant des façades du nord et du sud. Après avoir mentionné le projet, plus tard réalisé, de pratiquer une porte pour les voitures du côté de la rivière, il constate que le jardin de l'infante, qui, sous le nom de jardin de la reine, avait été planté en 1611 entre le fossé du Louvre et le quai[2], se trouvait coupé en deux et qu'il serait utile de laisser subsister deux terre-pleins égaux, qu'on planterait de quinconces de tilleuls, sous lesquels on placerait des bancs de pierre.

Il a d'autres idées pour la façade qui regarde les Tuileries. « A la façade du Louvre, dit-il, qui donne sur la place Froidmanteau, il y faudrait des fossés comme le long de la colonnade il y en avait autrefois[3]. » Il y en restait même alors, car plusieurs plans de la deuxième moitié du

1. Arch. nat., O^1 1677^b. Lettre de l'abbé Terray du 12 octobre 1772. Le travail fut exécuté sur un devis de 1530 liv. Voir, dans le même carton, un plan de 1783 pour l'alignement des maisons à reconstruire entre le cloître Saint-Germain et la rue du Petit-Bourbon. Les gazons sont séparés de la colonnade par une sorte d'allée.

2. Berty, t. II, p. 103.

3. Ils figurent sur le plan de Lacaille de 1714.

XVIIIe siècle, conservés aux Archives nationales, nous montrent à droite et à gauche d'un pont conduisant au passage du pavillon de l'Horloge deux petits fossés, qui ne dépassaient pas la largeur du pavillon et étaient abandonnés aux suisses, qui servaient de portiers. Un de ces suisses y avait un hangar[1]. En 1780, on répare deux escaliers à découvert qui descendent « dans le fossé du côté de la place et de la rue Froidmanteau[2]. » Mais les anciens fossés qui allaient rejoindre à droite la Grande Galerie, à gauche le pavillon de Beauvais, étaient occupés à droite par des cours et des baraques, à gauche par les écuries de la comtesse de Polignac et une remise du duc de Brancas, derrière lesquelles, contre les murs du Louvre, se trouvait une cour de forme allongée; la jouissance en appartenait à l'Académie française et à l'Académie des inscriptions[3], dont une partie des fenêtres ouvrait de ce côté.

Il semble qu'on ait voulu réaliser en partie le vœu de l'auteur du mémoire de 1759 lorsqu'en 1785, dans le but de déplacer les écuries du directeur des bâtiments du roi, on dressa un plan, où l'on convertissait la cour des Académies et les écuries adjacentes en jardin, et où l'on prolongeait le petit fossé situé au sud du pont jusqu'au pavé voisin de la Petite Galerie. Mais nous dou-

1. 1776. — Arch. nat., O[1] 1671.
2. 1780. Ibid.
3. Arch. nat., O[1] 1675.

tons que ce plan ait été réalisé; car, dans un état des maisons appartenant au roi dans Paris, qui date de 1789, nous trouvons la mention de « petites échoppes et boutiques sur l'étendue du fossé du Louvre jusqu'au pavillon de l'infante et sur la ligne en face, depuis l'escalier montant de la rue Froidmanteau...[1]. »

Nous arrêterons là notre étude; nous n'irons pas jusqu'au pavillon de Flore, où se trouvait un fossé d'environ sept mètres de large[2], dans lequel un suisse avait établi un café en 1771. Nous ne voulons pas quitter le vieux Louvre, heureux si nous avons pu apporter un peu de lumière sur quelques-unes des obscurités dont s'enveloppent ses transformations.

1. Arch. nat., Q^1 1173.

2. Plan de 1751. Arch. nat., O^1 1683. Sur la continuation du fossé vers l'Est, on a construit une maison, intitulée « ancien laisser passer du Pont-Royal », avec un jardin.

LA
PERSONNIFICATION DE CARTHAGE

MOSAÏQUE DU MUSÉE DU LOUVRE

Par M. Paul Gauckler, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 21 janvier 1903.

Dans la séance tenue le 18 juin 1902 par la Société des Antiquaires de France, M. Héron de Villefosse, étudiant les bas-reliefs du sarcophage qui fut trouvé à Tébessa dans la chapelle tréflée adjacente à la grande basilique, compare la figure sculptée au milieu de la face antérieure du tombeau à un fragment de mosaïque découvert à Carthage et conservé au Musée du Louvre, « qui représente une femme nimbée, sans doute une sainte, debout entre deux flambeaux allumés et tenant une fleur dans chaque main[1]. » D'autre part, le *Catalogue sommaire des marbres antiques conservés au Musée du Louvre*[2] se borne à nous apprendre que ce « fragment d'une grande

1. *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1902, p. 234.
2. *Catal.*, n° 2999.

mosaïque » fut offert au Musée par M. de Lagau, sans nous fournir d'indications plus circonstanciées sur sa provenance exacte.

Il me paraît nécessaire de préciser et de compléter ces renseignements un peu vagues. Le fait que ce morceau de pavement se trouve relégué dans la salle des antiquités chrétiennes, loin de plusieurs autres débris du même ensemble qui sont exposés dans la salle africaine, pourrait tromper sur le caractère et la signification de cette œuvre d'art.

Celle-ci remonte évidemment à l'époque chrétienne; l'examen de la technique, abstraction faite du sujet figuré, suffirait à le démontrer; la maladresse du dessin, le modelé conventionnel et rudimentaire, la grosseur des cubes, les imperfections de l'assemblage sont autant de preuves que la mosaïque ne saurait, en aucun cas, être antérieure au règne de Constantin. Je serais assez disposé, pour ma part, à la reporter jusqu'aux premières années du ve siècle, sinon jusqu'au début de la domination vandale en Afrique.

Mais il n'est pas moins certain que ce fragment chrétien n'a aucun caractère religieux. Il provient d'un grand pavement décoratif, de caractère et destination profanes, qui fut trouvé en 1844 à sept cents mètres du Cothon de Carthage, sur le versant sud de la colline de Byrsa, à l'endroit désigné par le numéro LIV sur le plan de Falbe.

Les dispositions et l'aspect que présentait cette mosaïque, au moment où elle fut mise au jour, sont sommairement décrits dans une courte notice, accompagnée d'un très utile croquis, que Rousseau publia dans la *Revue archéologique*[1] peu de temps après la découverte. Le pavement mesurait huit mètres de longueur sur cinq de largeur. Sur toute son étendue se développait un large réseau d'entrelacs analogue à celui qui décorait les bas-côtés de la basilique de Kabr-Hiram[2]; les mailles de ce réseau formaient une série de médaillons alternativement circulaires ou étoilés et renfermant chacun un sujet différent, personnage, oiseau, quadrupède, rosaces. Les petits vides circulaires que laissaient entre elles, en leurs points de croisement, les lignes sinueuses de l'entrelacs étaient décorées de croix byzantines, de croisettes, d'oiseaux, d'attributs divers. L'ensemble se composait, au total, de six rangées de cinq médaillons circulaires et de cinq rangées de quatre médaillons étoilés, sans compter les demi-médaillons coupés par la bordure et contenant divers animaux. Le pavement était endommagé et présentait d'assez graves lacunes; le bas était com-

1. *Revue archéologique*, 1850, VII, p. 260 et suiv. et pl. 143. Cf. aussi *C. I. L.*, VIII, 10539; *Catalogue sommaire*, nos 1788-1793; Franks, *On recent excavations at Carthage... Archaeologia*, XXXVIII, 1860, t. I, p. 223; Müntz, *Études iconographiques et archéologiques*, Paris, 1887, p. 34 et suiv., 44.
2. *Catalogue sommaire*, nos 2230 et 2232.

plètement mutilé. Cependant, trente-cinq sujets subsistaient encore en assez bon état.

Très variés de caractère, ils formaient divers groupes de motifs analogues, se succédant avec une certaine symétrie dans les rangées superposées des médaillons. En voici l'énumération :

1re rangée à partir du haut. Médaillons circulaires : quatre personnages vêtus, hommes ou enfants, présentant des fruits, des fleurs ou des rameaux, debout, deux par deux, encadrant une figure féminine centrale, celle qui se trouve actuellement conservée au Louvre dans la salle des Antiquités chrétiennes.

2e rangée. Médaillons étoilés à huit pointes : quatre auriges debout sur leurs quadriges[1] : BENE*nat*VS, QVIRIACVS (au Louvre, dans la salle des Antiquités africaines[2]), CIPRIANVS, CE*le*RIVS.

3e rangée. Cercles : 1, détruit ; 2, 3, 4, fauves ; 5, médaillon détruit.

4e rangée. Étoiles : 1, lièvres fuyant à gauche, serrés de près par un lévrier ; 2, cavalier les poursuivant au galop ; 3, lévriers lancés à droite à la poursuite d'un gibier qui fuit ; 4, détruit.

5e rangée. Cercles : 1, *Venator* combattant un ours ; 3, personnage indistinct ; 2, 4, 5, trois médaillons détruits.

6e rangée. Étoiles : 1, chasseur armé d'une lance ou d'un javelot, galopant à droite ; 2, san-

1. *C. I. L.*, VIII, 10539.
2. *Catalogue sommaire*, n° 1788.

glier blessé par un javelot ou un épieu ; 3, chasseur debout tenant une lance ; 4, médaillon détruit.

7e rangée. Cercles : 1, 2, deux fauves attaqués par des molosses ; 3, chasseur armé d'un épieu, assaillant un fauve ; 4, 5, cavalier accompagné d'un chien, poursuivant à droite un fauve que happe un autre chien[1].

8e rangée. Étoiles : 1, grue ; 2, chasse au faucon (?) ; 3, deux porteurs rapportant un quadrupède tué, suspendu à une perche ; 4, chasseur tenant un lévrier en laisse.

9e rangée. Cercles : 1, médaillon détruit ; 2, oiseau perché à droite ; 3, bouquetin ; 4, personnage debout tenant un rameau. et portant sur l'épaule gauche un faucon ; 5, chasseur aux prises avec un fauve.

10e rangée. Étoiles : 1, médaillon détruit ; 2, chien happant un bouquetin ; 3, cavalier chassant ; 4, médaillon détruit.

La onzième rangée, que Rousseau donne comme étant la dernière, était entièrement détruite.

Ce magnifique pavement, découvert par l'effet du hasard, fut mis au pillage et dépecé peu de temps après avoir revu le jour. Les médaillons

1. Les débris de ce médaillon sont aujourd'hui exposés au Louvre, dans la salle africaine. Il ne subsiste plus que le cavalier et l'avant-train du cheval. *Catalogue sommaire*, no 1789. Cf. de Villefosse, *Les mosaïques récemment découvertes en Afrique*, extrait de la *Revue de l'Afrique française*, 1887, p. 31 et suiv. et fig.

qui le composaient, dispersés dans des collections particulières, ne furent que provisoirement préservés d'une ruine complète, les amateurs qui se les étaient disputés étant pour la plupart incapables d'en assurer la conservation. De cet important ensemble, il ne subsiste plus aujourd'hui à ma connaissance que les fragments exposés au Musée du Louvre et quelques misérables débris que j'ai retrouvés au Musée Saint-Louis de Carthage, encastrés dans un mur.

Nous ne possédons d'ailleurs aucun renseignement précis sur l'édifice auquel appartenait ce pavement. Son étendue et les scènes qu'il représente me font supposer qu'il décorait une salle de fêtes dans des thermes publics. En tous cas, il ne pouvait être placé dans une basilique, les sujets qui s'y trouvent figurés ne convenant en aucune façon à un sanctuaire.

La plupart d'entre eux se rapportent aux jeux de l'amphithéâtre et de l'hippodrome : *venationes* et courses de chars. Les quatre auriges qui garnissent le haut du tableau représentent les quatre factions du cirque. Au-dessus d'eux, les quatre personnages qui offrent des fleurs et des fruits symbolisent sans doute les Saisons[1], qu'il n'est pas

1. Comparez notamment aux personnages représentant les Saisons sur la grande mosaïque de l'Année, des Mois et des Saisons, découverte en 1888 aux abords des citernes de Bordj Djedid à Carthage, au point CVIII de la carte de l'*Atlas archéologique de la Tunisie*, feuille de Carthage. —

rare de trouver associées aux factions du cirque sur une même mosaïque. Quant à l' « orante » de la salle chrétienne du Louvre, cette figure a été traitée avec un soin particulier; elle étincelle de smalts aux vives couleurs, bleus, verts, vermillons, rouges foncés, qui rehaussent l'éclat de son nimbe et de son costume. On lui a réservé la place d'honneur. Debout, au milieu du premier rang des médaillons, accostée de deux flambeaux allumés qui soulignent son importance[1], elle semble présider aux spectacles qui se déroulent sous ses yeux, protéger les cochers, les chasseurs, les cavaliers qui évoluent devant elle. Ce ne peut donc être une sainte!

Remarquons, d'autre part, que cette pieuse image pavant l'un des points les plus passagers de la salle était constamment piétinée, contrairement aux usages de l'époque chrétienne et aux édits des empereurs[2]. Les mosaïstes chrétiens d'Afrique s'abstiennent presque toujours de peindre sur le sol les figures sacrées. Lorsque, par exception, ils se hasardent à le faire, ce n'est que là où

Cf. *C. I. L.*, VIII, supp. 12588; — *Cosmos*, 7 déc. 1889, p. 21; — Cagnat, *Une mosaïque de Carthage représentant les Mois et les Saisons*, *Mém. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, LVII, 1896, p. 251 et suiv., et pl. IV, reproduisant un dessin de M. Pradère.

1. Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 30 et note 3.

2. Cf. notamment l'édit impérial de 427, *Code Justinien*, I, 8, ... *signum Salvatoris Christi nemini licere vel in solo, vel in silice, vel in marmoribus humi positis insculpere vel pingere, sed quocumque reperitur, tolli...*

la mosaïque est protégée contre tout contact impur, par exemple sur les plaques tumulaires[1] que l'on se garde de fouler aux pieds.

Nous sommes donc amenés à dénier *a priori* toute signification religieuse chrétienne à l'*orante* de Carthage. Un examen attentif de la mosaïque confirme pleinement ce jugement préconçu. Grâce à l'obligeance de notre confrère M. E. Michon, j'ai eu l'œuvre elle-même entre les mains et j'ai pu l'étudier de près. J'ai constaté tout d'abord que la figure a été fortement retouchée de nos jours. Une partie du nimbe, l'épaule droite, les bracelets du bras gauche, le bas de la tunique à gauche, le bouquet de la main gauche ont été refaits. Les traces de la restauration sont très reconnaissables, surtout au jour frisant. Le mosaïste a utilisé pour ce travail des smalts de fabrication moderne, dont quelques-uns présentent des nuances et des bigarrures que n'a pas connues la verrerie antique. De plus, il s'est laissé tromper par la modification chimique superficielle que subissent toujours, au contact des acides que renferme la terre végétale, les pâtes colorées en rouge de Saturne. Le sel de cuivre qui sert à les teinter devient vert Véronèse en se décomposant. Par suite, le restaurateur, se guidant sur les débris des smalts oxydés, a rétabli en vert les bracelets

1. Mosaïque tumulaire de Tabraka représentant le Christ? La Blanchère et Gauckler, *Musée Alaoui*, p. 18, nº 56, et pl. IV. Cf. La Blanchère, *Tombes en mosaïque de Thabraca*, p. 6, 19, et pl. I, nº 56, « orant nimbé. »

du bras gauche, alors que les bijoux figurés sur les mosaïques romaines d'Afrique sont toujours d'un rouge vif, à défaut de cubes dorés qui n'apparaissent qu'à l'époque byzantine.

De ses mains écartées et tendues, notre *orante* présente deux bouquets de fleurs, peut-être entremêlés d'épis (les restaurations qu'ont subies les bouquets en ont probablement modifié la composition). Il est impossible de confondre ce geste d'offrande avec le geste de prière des *orants* et *orantes* que peignent les mosaïques tumulaires de Tabarka[1], de Carthage[2], de Lemta[3], de Sfax[4] en Tunisie, de Tébessa[5] et de Kherbet-Guidra[6] en Algérie.

Ceux-ci étendent les bras à droite et à gauche

1. La Blanchère et Gauckler, *Cat. du Musée Alaoui*, p. 16 et suiv., A, n° 39 et suiv., et pl. IV. — La Blanchère, *Tombes en mosaïque de Thabraca*, 1897, p. 1-28 et pl. I, II. — Cf. aussi Delattre, *Bull. des Antiq. afr.*, 1885, p. 7 et suiv., pl. III; de Villefosse, *Les mosaïques récemment découvertes en Afrique*, *Ibid.*, 1887, p. 32 et suiv., pl. VI et VII; Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1901, p. 139 à 141.

2. Mosaïque tumulaire inédite, aujourd'hui conservée au Musée du Bardo, et provenant des fouilles que j'ai pratiquées en 1897 aux abords de la basilique de Damous el Karita. Cf. Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 447 et suiv.

3. La Blanchère et Gauckler, *Ibid.*, p. 15, A, nos 33 à 38.

4. *Ibid.*, p. 14 et suiv., A, nos 29 à 32; cf. aussi Hannezo et Féméliaux, *Notes sur la nécropole chrétienne de Sfax*, *Bull. arch. du Comité*, 1900, p. 150 et suiv., nos 1, 2, 3.

5. Ballu, *Le monastère byzantin de Tébessa*, p. 29 et pl. V.

6. Brochin et de Villefosse, *Bull. arch. du Comité*, 1888, p. 429, 434 et suiv., pl. XIII; mosaïque datée du 6 juillet 444.

avec une parfaite symétrie et ouvrent largement leurs mains vides, la paume tournée en avant. Au contraire, les deux bras de la figure de Carthage ne sont placés ni tout à fait à la même hauteur ni dans la même pose.

D'autre part, les deux cierges allumés qui encadrent notre *orante* accompagnent sans doute, presque toujours, les portraits funéraires des mosaïques chrétiennes d'Afrique[1]. Mais on les retrouve aussi aux côtés de personnifications de cités n'ayant aucun caractère religieux; par exemple, celles du sarcophage de Tébessa[2], où je reconnaîtrais volontiers Rome assise, entre Carthage[3] et Theveste debout à ses côtés, ou encore cette image d'Alexandrie qu'un calendrier du IVe siècle représente flanquée de deux Amours tenant également des flambeaux[4].

1. De Rossi, *La capsella argentea africana*, 1889, in-folio, p. 22 et suiv., a démontré que cet usage était propre à l'Afrique, et ne passa à Naples à partir du ve siècle qu'au moment de l'arrivée sur les côtes de Campanie des Africains exilés par les Vandales. Cette particularité nous autorise à supposer qu'il s'agit là d'un vieux rite africain antérieur au christianisme et que celui-ci se contenta d'adopter. Nous réservons cette question pour en faire l'objet d'une étude spéciale.

2. Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 29 et suiv. et pl. IX, no 2.

3. La figure debout à droite de Rome se rapproche beaucoup pour l'attitude générale et le costume de celle de la mosaïque de Carthage, mais le geste des mains est celui d'une *orante*.

4. Strzygowski, *Die Calenderbilder des Chronographen von* 364, pl. V. Cf. de Rossi, *Bull. di arch. cristiana*, 1887, p. 124, no 3, et Gsell, *Ibid.*, p. 30.

Le nimbe n'appartient pas non plus en propre à l'art chrétien. Dès l'époque hellénistique, on le rencontre dans un grand nombre d'œuvres d'art toutes païennes d'inspiration, notamment sur des mosaïques[1]. En Afrique, la plupart des divinités de l'Olympe, Jupiter[2], Neptune[3], Amphitrite[4], Apollon[5], Bacchus[6], Diane[7] et même Léda[8] apparaissent tour à tour sur les pavements, la tête auréolée d'un disque lumineux. En outre, il faut remarquer que le nimbe de notre *orante* présente une particularité tout à fait caractéristique que je n'ai encore rencontrée sur aucune autre mosaïque. Au lieu d'être uni comme celui des divinités païennes et des saints du christianisme, ou cruciforme comme celui qui est souvent attribué au Christ[9], il est étoilé de cinq rayons dont les

1. Stephani, *Nimbus und Strahlenkranz*, extrait des *Mém. de l'Acad. de Saint-Pétersbourg*, VIe série, sciences politiques, IX, p. 2, 22 et suiv.

2. Aux Oulad Agla, Gsell, *Rev. de Const.*, XXVII, p. 234 et suiv. et pl.

3. A Constantine, Delamare, *Expl. arch. de l'Algérie*, pl. CXLI-CXLII; à Chebba, Gauckler, *Illustration*, 22 novembre 1902, p. 406.

4. A Timgad, Ballu et Cagnat, *Musée de Timgad*, p. 40.

5. A Saint-Leu (*Portus Magnus*), La Blanchère, *Musée d'Oran*, p. 63 et pl. IV; à Carthage, mosaïque de la Chasse, Gauckler, *C. R. Inscr.*, 1898, p. 643.

6. A Lambèse, de Villefosse, *Gaz. arch.*, 1879, pl. XXII; à Saint-Leu, La Blanchère, *Musée d'Oran*, p. 70 et pl. VII (couronne nimbée).

7. A Timgad, Ballu et Cagnat, *Musée de Timgad*, p. 38 et pl. XIV; à Carthage, Gauckler, *Ibid.*, p. 643.

8. A Aumale, *Rev. afr.*, XIV, 1870, p. 438.

9. Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, Nimbe, p. 498 et fig.

extrémités divergent, dépassant légèrement la circonférence du disque et formant des crans analogues à ceux d'une couronne tourelée.

Notre figure n'a donc, à notre avis, aucun caractère spécialement chrétien ; elle ne présente, avec les portraits d'*orants* des mosaïques tumulaires, que des rapports extérieurs et purement formels. Par contre, elle est traditionnelle à Carthage, où elle apparaît sur des monuments très divers remontant tous aux IV[e] et V[e] siècles. C'est d'abord le célèbre seau de plomb, orné sur sa panse elliptique d'une série de figures estampées, où de Rossi avait cru reconnaître l'histoire du martyre de sainte Perpétue[1]. En réalité, les divers emblèmes qui garnissent le seau ont été groupés au hasard, sans dessein préconçu. Ce sont des échantillons variés de l'imagerie sacrée et profane à l'époque constantinienne. Les uns sont encore tout païens, d'autres se rattachent à la symbolique chrétienne, d'autres enfin sont uniquement décoratifs : le tout mêlé dans le plus

1. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 77 et suiv. et pl. VIII; Martigny, *Dict. des Antiq. chrét.*, p. 264 et fig.; A. Pératé, *L'arch. chrét.*, p. 298; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, VI, p. 33, pl. 428; Le Blant, *Bull. des Antiq. de France*, 1867, p. 142, et *Mélanges de Rome*, 1883, III, p. 445 et suiv. et pl. X; Allard, *L'art païen*, p. 249; Kraus, *Geschichte des christlichen Kunst*, I, p. 242; Cabrol, *Dict. d'arch. chrét.*, Afrique, p. 740, fig. 169 ; enfin W. Amelung, Kybele Orans, *Mitth. des K. d. arch. Instit. Rœm. Abth.*, 1809, XIV, p. 12, cite un *vase en bronze* provenant de Carthage qui présente une personnification de cité en *orante* : c'est sans doute notre seau en plomb.

grand désordre. Au-dessus d'un cartouche figurant le cerf et la biche buvant aux quatre fleuves du Paradis, entre une Victoire toute païenne et le palmier de Carthage, apparaît une *orante* drapée, qui présente avec la nôtre de très étroits rapports. De Rossi y voyait le portrait de sainte Perpétue. Le Blant et, après lui, presque tous les archéologues qui ont étudié cette figure la considéraient comme une déesse phénicienne.

La même image figure aussi sur diverses monnaies de basse époque frappées à Carthage et notamment à l'avers d'une monnaie en bronze de 42 *nummia*, datant de la domination vandale[1]. Dans un encadrement formé d'une large couronne de lauriers, que ferme au sommet une gemme, se dresse une femme vêtue d'une longue robe plissée et d'un manteau drapé sur les épaules. De ses deux mains levées elle offre des épis. La tête semble radiée, autant que j'en puis juger d'après les diverses reproductions qui ont été gravées de cette monnaie, et aussi d'après les exemplaires que j'ai recueillis moi-même dans mes fouilles à Carthage.

Voici donc une image qui se rencontre plusieurs fois à Carthage, représentée d'une façon à peu près identique, sur des monuments de nature très diverses : mosaïque, seau en plomb et mon-

1. J. Eckel, *Doctrina nummorum veterum*, Vindobonae, 1700, VIII, p. 11. Friedlænder, *Die Münzen der Vandalen*, Leipzig, 1849, pl. I. Babelon, *Carthage*, fig. des p. 109 et 110. *Recherche des antiquités dans le nord de l'Afrique*, p. 195 et fig. 303.

naies. On ne la retrouve, si je ne me trompe, nulle part ailleurs. Elle a donc un caractère local nettement déterminé. Sa longue robe flottante rappelle un peu le costume sacerdotal des *rabs*, dont le P. Delattre a récemment découvert les portraits gisants sur des sarcophages de la nécropole punique de sainte Monique. Son attitude générale, et notamment le geste de ses bras écartés, sont ceux de l'antique Tanit. Le nimbe conviendrait à *Iuno Caelestis*, les épis à la *Cérès africaine*, qui, sous la domination romaine, succèdent toutes deux, sans la faire oublier, à la grande déesse phénicienne.

La *pseudo-orante* du Musée du Louvre réunit en elle les traits distinctifs des divinités qui étaient l'objet d'une adoration spéciale à Carthage. Elle apparaît dans un temps où celles-ci étaient bannies de leurs anciens sanctuaires, où leurs images étaient proscrites. Elle les remplace et les rappelle. Aux figures des grandes protectrices de la cité l'on substitue celle de la cité elle-même, qui risque moins de provoquer les rigueurs et les persécutions de l'Église. Le nimbe qui entoure sa tête passera aux yeux des chrétiens pour un attribut de sainteté. Les deux flambeaux placés à ses côtés garantiront son orthodoxie. Et c'est ainsi que l'éternelle Tanit, toujours identique à elle-même, malgré ses nombreux avatars, reparaît une dernière fois aux yeux des secrets adorateurs qui lui restent obstinément fidèles, sous le masque et le déguisement de la personnification de Carthage.

HÉRO ET LÉANDRE

BAS-RELIEF ROMAIN

DÉCOUVERT AUX ENVIRONS DE ZAGHOUAN

(TUNISIE)

Par M. Paul Gauckler, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 15 juillet 1903.

Un bas-relief romain figurant Héro et Léandre est entré récemment au Musée du Bardo, près de Tunis, grâce aux bons offices de M. le lieutenant Godin, du 4e régiment de tirailleurs; c'est à cet officier que revient le mérite d'avoir le premier signalé l'existence de cette œuvre d'art, découverte aux environs de Zaghouan par un colon français qui l'avait encastrée dans un mur de son bordj. Ce bas-relief est sculpté sur une des faces verticales d'un petit piédestal en pierre calcaire jaunâtre à grain très fin, dont il ne subsiste aujourd'hui qu'une moitié, la pierre ayant été coupée verticalement en deux par le milieu; c'était probablement le soubassement d'une fontaine.

Dans son état actuel, le piédestal mesure $0^{m}42$ de hauteur; la face principale, qui est entière, est large de $0^{m}345$ au dé et mesure $0^{m}39$ à la base et au sommet; les demi-faces latérales mesurent $0^{m}20$ de largeur au dé. Celle de gauche est très simple, sans bas-relief, et les moulures se réduisent à un simple biseau. Elle devait être appuyée contre un mur et cachée. Celle de droite, au contraire, est beaucoup plus soignée; les moulures sont identiques à celles de la face principale; au milieu du champ se détache en relief une élégante figure de monstre marin, peut-être un triton, dont il ne subsiste plus qu'une partie du buste, très cambré, et la queue de poisson aux rapides replis.

Sur la face principale est figuré Léandre qui traverse l'Hellespont à la nage, en se dirigeant à gauche vers la tour de Sestos, du haut de laquelle Héro, un flambeau à la main, guide l'arrivée de son amant. Le bas-relief, assez endommagé aujourd'hui, n'a jamais eu aucun mérite artistique. Il est traité d'une manière toute schématique, très clairement, mais sans aucune recherche d'élégance ni de grâce. L'explication de la scène est donnée par une légende, gravée au-dessus du bas-relief sur deux lignes, dont la première occupe la moulure en surplomb du sommet. Les lettres, hautes de $0^{m}018$ à $0^{m}02$, sont assez mutilées. L'inscription me semble devoir être lue ainsi :



Héro et Léandre.

Bas-relief trouvé près de Zaghouan (Tunisie).

LEANDER ALLVCOC CERE VNO IT *Leander alluco cer[a]e uno*
ESSE BAROSA· *it : esse barosa*

Au milieu de la ligne, la lettre C, initiale de *cerae*, ayant été emportée à demi par un éclat de la pierre; le lapicide l'a regravée immédiatement à la suite, sans prendre soin d'effacer le caractère déjà tracé, qui reste très visible et fait double emploi.

Cette légende a évidemment des prétentions à la poésie : de fait, en élidant la dernière syllabe de *Lēaňdĕr*, en faisant du verbe *īt* un parfait et en abrégeant la première syllabe de *bărōsa*, qui devrait être longue, l'on obtient un hexamètre assez présentable. D'ailleurs, les Africains n'étaient pas gens à s'embarrasser des vétilles de la prosodie classique, avec laquelle ils prenaient souvent d'étranges libertés. La traduction de ce *quasi versus* présente, elle aussi, quelques difficultés. Le mot *alluco* n'existe pas, à ma connaissance, dans la bonne latinité. Je suppose qu'il a été formé du verbe *alluceo* et qu'il a le sens de torche ou de flambeau allumé, de *lumignon*. L'épithète *barosa* appartient à la langue populaire et dérive du substantif *baro*, qui signifie stupide. Voici donc quel serait le sens de l'épigraphe : *à la seule lueur d'un flambeau de cire, Léandre traverse la mer; quelle folie!* Cette appréciation est amusante et typique dans son énergique concision. C'est le cri du cœur d'un Latin, dont le robuste bon sens est révolté par l'insanité d'une

entreprise où le génie hellénique ne voulait voir au contraire qu'un acte d'héroïque passion et d'abnégation chevaleresque.

Ce Romain d'Afrique était bien de son temps et de sa race! Il semble en effet que l'histoire d'Héro et de Léandre, en dépit du poème d'Ovide[1], n'ait jamais été bien populaire sous l'Empire. La preuve en est dans l'extrême rareté des œuvres d'art qui s'y rapportent[2]. Celles-ci semblent toutes se rattacher à un type unique, qui apparaît notamment au revers de plusieurs monnaies d'Abydos, la patrie de Léandre, et de Sestos, où habitait Héro, et sur diverses médailles contorniates[3].

De ces pièces, le Cabinet des médailles possède quelques exemplaires; je dois à la bienveillante obligeance de M. Babelon de pouvoir reproduire ici les deux mieux conservés, que j'ai cru utile de faire agrandir.

La plus intéressante des médailles d'Abydos est un grand bronze, d'une admirable patine, qui provient de l'ancien fonds. Au droit, l'effigie d'Alexandre-Sévère, au revers, Léandre traversant l'Hellespont à la nage et se dirigeant vers la droite; au-dessus voltige l'Amour tenant un

1. Ovide, *Heroïdes*, poèmes 18 et 19.
2. Roscher, *Lexikon*, Leandros, p. 1919 et suiv. et fig.
3. J. Sabatier, *Description générale des médailles contorniates*, p. 94 et suiv., pl. 14, 12; Cohen et Feuardent, *Médailles impériales*, VIII, p. 297, nº 198.

flambeau symbolique; en face, Héro sur une tour, tendant la lampe allumée qui guide son amant; en arrière, un phare sur un rocher, symbolisant la ville d'Abydos, que le jeune homme vient de quitter; au pourtour et à l'exergue la



HÉRO ET LÉANDRE.
Revers d'une monnaie d'Abydos.

légende : ΑΒΥΔΗΝΩΝ[1].

Une autre médaille d'Abydos, de quelques années antérieure, remonte au règne de Caracalla. Le sujet du revers est disposé exactement comme le précédent, mais simplifié par la suppression du phare d'Abydos et de l'Amour; cependant cette dernière figure existait peut-être à l'origine et a pu disparaître, par suite d'usure,

1. Mionnet, II, p. 638, n° 60.

sur l'exemplaire fort endommagé du Cabinet des médailles[1], qui provient de la collection Waddington. Elle apparaît sur un autre coin du règne de Septime-Sévère[2], que décrit Mionnet; le British Museum possède un exemplaire de ce dernier type[3].



HÉRO ET LÉANDRE.
Revers d'une monnaie de Sestos.

Une monnaie de Sestos[4], frappée sous le règne de Caracalla, et dont nous reproduisons ici l'exem-

1. Babelon, *Inventaire de la collection Waddington*, 1898, n° 1073.
2. Mionnet, *Ibid.*, n° 58.
3. British Museum, *Catalogue of greek coins : Troas*, *Aeolis and Lesbos*. — *Abydos*, p. 7, pl. III, fig. 2. Pour d'autres exemplaires analogues, cf. *Annuaire de la Société de numismatique*, III, pl. V, et Baumeister, *Denkmæler d. Klass. Alterthums*, p. 962, fig. 1165.
4. Cf. Poole, *Cat. of greek coins British Mus.* — *Thrace*, 200, 18; Head, *Hist. num.*, 225; Eckel, *Doctrin. num.*, II, 51.

plaire conservé au Cabinet des médailles, présente les mêmes personnages, Héro, Léandre et l'Amour, groupés de la même manière.

Remarquons que, sur toutes ces médailles, Léandre se dirige de gauche à droite, c'est-à-dire en sens contraire de la direction qu'il suivait en réalité, puisqu'il quittait la côte d'Asie Mineure pour aborder à Sestos, sur la rive d'Europe.

Les divers artistes qui ont gravé les coins n'ont jamais tenu compte du renversement de l'image au moment de la frappe. Notre bas-relief, au contraire, est disposé d'une manière parfaitement logique et conforme à l'histoire.

En dehors des médailles d'Abydos, je ne connais jusqu'ici, en fait d'œuvres d'art reproduisant le même sujet, qu'un bas-relief d'assez basse époque, découvert à Venise et actuellement possédé par un collectionneur de Munich[1], quelques peintures de Pompéi[2], et un assez grand nombre de gemmes[3]. Parmi celles-ci, je me contenterai de citer une jolie cornaline découverte à *Ruvo*, et décrite par H. Heydemann[4] comme faisant partie de la collection Cotugno. Héro, debout sur le rivage de Sestos, attend Léandre qui

1. *Zeitschrift des Münchener Alterthumsvereins*, N. F. V., 1893, p. 5 et suiv.

2. Helbig, *Wandgemaelde*, nos 1374 et suiv.; Sogliano, *Pompéi*, nos 597 et suiv.

3. Bibliographie donnée par Roscher, *Ibid.*, col. 1920.

4. H. Heydemann, *Antichita di Ruvo*, dans le *Bullettino*, 1868, p. 158, n° 23.

s'approche à la nage, guidé par un Éros voletant au-dessus de lui en l'éclairant avec un flambeau; derrière lui apparaissent deux têtes de Vents aux joues gonflées, qui soulèvent les flots de leur souffle impétueux.

Une fresque de Pompéi, découverte en 1841, traite le même sujet d'une manière quelque peu différente. Elle est signalée dans un rapport d'Avellino comme représentant Héro sur une rive, et sur l'autre, Abydos lui faisant face et tenant à la main le fanal qui symbolise les cités maritimes[1].

Enfin, une courte épigramme de Martial[2] se rapporte à une image en marbre de Léandre nageant, probablement un bas-relief du même type que le nôtre.

On n'a jamais signalé jusqu'ici, du moins à ma connaissance, de lampes grecques ou romaines ornées du même sujet. Mais la scène convient si bien à la décoration des lumignons d'argile qu'il me semble impossible qu'on ne découvre pas un jour ou l'autre un objet de ce genre, se rattachant au même prototype que les médailles, les pierres gravées, les sculptures que nous venons de citer.

Notre piédestal rentre dans la catégorie de ces bas-reliefs de cabinet que ciselaient à Rome des artistes alexandrins, et qui jouirent d'une telle vogue dans tout l'Empire aux premiers siècles de notre ère.

1. *Bullettino*, 1843, p. 56.
2. Martial, *Epigr.*, XIV, 181.

Déjà entaché d'un certain mauvais goût, l'original ne peut guère remonter plus haut que l'époque des Antonins. Quant à notre réplique africaine, elle me paraît pouvoir être datée de la première moitié du IIIe siècle, au temps des empereurs africains, et précisément à l'époque où furent frappées les monnaies d'Abydos et de Sestos.

Post-scriptum. — Cet article était déjà imprimé lorsque les fouilles que le Service des Antiquités de Tunisie a entreprises en 1904, de concert avec la municipalité de Sfax, dans les ruines des Thermes publics de l'Henchir Thina (*Thenae*), ont amené la découverte d'une magnifique mosaïque, à nombreux sujets mythologiques se rattachant tous aux choses de la mer. L'un de ces tableaux représente Héro et Léandre, figurés à peu près de la même manière que dans notre bas-relief.

NOTE

SUR

LES MOSAÏSTES ANTIQUES

Par M. Paul Gauckler, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 17 février 1904.

Musivarius[1], *Museiarius*[2], *Musaearius*[3], en grec, ψηφοθέτης[4] ou ψηφίδων συνθέτης[5] : mosaïste.

Dans les textes écrits, le mot latin n'apparaît que rarement, et à une basse époque. Au premier siècle de notre ère, il ne se rencontre que sur une épitaphe. Il n'accompagne jamais le nom des artistes qui signent leurs mosaïques. Peut-être ne désignait-il à l'origine que le mosaïste en *musi-*

1. *Cod. Just.*, X, 64, 1; *Cod. Theod.*, XIII, 4, 2; Cassiod., *Var.*, VII, 5; Orelli, 4238.
2. *Corp. inscr. lat.*, VI, 9647; Gruter, 586, 3.
3. *Ed. Diocl.*, VII, 6.
4. *Corp. inscr. graec.* 2025, ψηφοδέτης; les gloses donnent encore les mots ψηφοθέτης et ψηφοθετέω. Cf. Letronne, *Lettres d'un antiquaire*, p. 314 et suiv.; Welcker, *Rhein. Mus.*, 1832, p. 180.
5. Gregor. Nyss., *Or. de S. Theod. mart.* édit. Paris, 1615, II, p. 1011.

vum, chargé de la décoration en cubes d'émail des murs, des absides et des voûtes, tandis que l'on appelait *tesserarius*, *tessellarius*[1] ou simplement *pavimentarius*[2] celui qui exécutait sur le sol les pavements historiés en cubes de marbre.

L'on ne sait presque rien des mosaïstes antiques, malgré la vogue extraordinaire dont ces artistes jouirent pendant toute la durée de l'empire romain. Le seul dont un texte écrit nous ait conservé le souvenir est Sosos, qui exerçait son art à Pergame, sans doute à la cour des Attales, et dont Pline[3] cite deux œuvres célèbres : l'*asarôtos oecos*, la chambre non balayée, figurant en trompe-l'œil les reliefs d'un repas jonchant le sol; et des colombes buvant dans un canthare dont l'eau reflète leur image.

Il semble cependant que la condition sociale des mosaïstes fût assez relevée et qu'on les entourât de la même considération que les peintres. L'épitaphe d'un mausolée de Rome nous fait connaître un *museiarius*, Ti. Julius Nicephorus, affranchi de Tibère, qui devait être riche, car il possédait lui-même des affranchis des deux sexes[4].

1. Le *Code Théodosien*, XIII, 4, 2, distingue les *tessellarii* des *musivarii*. Cf. aussi *C. I. L.*, IV, 4508 et 7044; Orelli, 2965. Une autre inscription latine fait connaître un *artifex artis tessalariae lusoriae* dont on ignore la profession exacte. Orelli, 4282.

2. Mosaïque de Porciano. *C. I. L.*, XI, 1223, 6730, n° 3.

3. Plin., XXXVI, 184.

4. *C. I. L.*, VI, 9647; Gruter, 586, 3; Furietti, *de Musivis*, p. 2 et 52; Visconti, *Mus. Pio. Clem.*, VII, p. 82, n. *b*.

Deux inscriptions de Périnthe mentionnent un mosaïste, P. Aelius Harpocration, surnommé Proclus[1], mort à quatre-vingts ans, laissant un fils attaché à la même profession et parvenu au rang de sénateur. L'édit de Dioclétien[2] fixe le salaire du *musivarius* à 60 deniers par jour, comme celui du marbrier, tandis que le *lapidarius*, par exemple, ne reçoit que 50 deniers. Enfin, Constantin dispense les mosaïstes des charges publiques au même titre que les architectes, les peintres et les sculpteurs[3].

Sans doute, beaucoup de mosaïstes n'étaient que des esclaves de l'empereur ou de grandes familles, travaillant pour le compte de leur maître, soit que celui-ci les employât à ses propres constructions, soit qu'il tirât profit de leur talent en les louant au dehors. D'autres, au contraire, affranchis ou ingénus, travaillaient pour leur propre compte, possédaient un atelier où ils formaient des élèves[4] et signaient leurs œuvres comme de véritables artistes. Nous avons conservé un certain nombre de ces signatures. En

1. *C. I. G.*, 2024 et 2025; E. Egger, *Annali*, 1868, note sur une stèle en marbre; H. Brunn, *Geschichte der griechischen Künstler*, II, p. 211; *Rhein. Mus.*, nouv. série, II, p. 397.

2. *Edict. Dioclet.*, VII, 6.

3. *Cod. Théod.*, XIII, 4, 2; Bayet, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture en Orient*, p. 46.

4. A Lillebonne, *T. Sen(nius) Felix*, venu de Pouzzoles, a formé dans son atelier un élève (*discipulus*) indigène de la tribu des Kalètes, *Amor*. Voir plus loin, p. 195, nº 21.

voici la liste, sinon complète, du moins plus étendue que toutes celles qui ont été publiées jusqu'à ce jour[1].

1° *Période augustéenne.*

1° A Pompéi, Διοσκουρίδης Ζάμιος ἐποίησε[2]; 2° à Pompéi, *Ego Felix* [*fe*]*ci*[3] (?); 3° à Rome (vigna Lupi), Ἡράκλιτος ἠργάσατο[4]; 4° à Pergame,

1. Listes de : H. Brunn, *Ibid.*, p. 209 et suiv.; E. Müntz, *Études iconographiques et archéologiques*, p. 3 et suiv.; de Laurière, *La mosaïque de Girone*, extrait du *Bulletin monumental*, 1887, p. 12 à 16 (beaucoup d'erreurs); H. Lucas, *Das Mosaik der Aristo* (*Mitt. K. D. Archæol. Instituts Rom*, XVII, 1902, p. 126 et suiv.

2. Deux *emblémas* symétriques : 1° Trois acteurs comiques et un enfant debout, jouant d'instruments divers. *C. I. G.*, III, 5866, *b*; Kaibel, *Inscr. graec. Sicil. Ital.*, 703, avec la bibliographie; H. Brunn, *loc. cit.*, II, p. 210; H. Lucas, *loc. cit.*, p. 127, n. 2; Gusman, *Pompéi*, p. 423, fig. de la p. 195 et pl. en couleurs XII; Monaco, *Guide du Musée de Naples*, p. 28; de Laurière, p. 15; 2° trois femmes masquées assises et un enfant. Winckelmann, *Gesch. d. Kunst.*, XII, 1, 11; *Neapelsantike Bildwerke*, p. 428; H. Brunn, *loc. cit.*, II, p. 210; H. Lucas, *loc. cit.*, *ibid.*, avec la bibliographie; de Laurière, *loc. cit.*, p. 15.

3. Lecture de Mommsen, *C. I. L.*, X, 8146. Cf. aussi une autre signature de Pompéi malheureusement mutilée dans sa partie la plus importante .....*f*]*ecet hoc*, lecture de Mommsen, *C. I. L.*, X, 882; H. Lucas, *loc. cit.*, p. 129, n° 15.

4. *Asarôtos oecos* et figures nilotiques : *C. I. G.* 6753; Kaibel, *Inscr. graec. Sicil. Ital.*, 1245; *Bullett.*, 1834, p. 13; 1853, p. 51; H. Brunn, *loc. cit.*, II, p. 210; Helbig, I, p. 518 avec la bibliographie; de Laurière, *loc. cit.*, p. 15; H. Lucas, *loc. cit.*, p. 127, n° 3.

Ἡφαιστίων ἐποίει[1]; 5° à Nîmes, Μεθυλλός κατεσκευάσετο τό μουσεῖον, Μανικός κεκονίακε[2]; 6° à Saint-Côme, près de Nîmes, Πυθίς ὁ Ἀντιόχου ἐποίει; χαῖρε[3].

2° *Période antoninienne.*

1° A El Djem (*Thysdrus*), *Acomena*[4]; 2° à Luc-en-Diois, *Q. Amiteius Architectus fecit* (époque d'Hadrien[5]); 3° à Rome (*via Appia*)[6], *Aristo fac(ie-*

1. Motif décoratif : Fraenkel, *Inschriften von Pergamon*, II, p. 504, n° 46 *a*; *Jahrbuch*, 1902, *Arch. Anzeig.* 2; H. Lucas, *loc. cit.*, p. 127, n° 1.

2. Restitution hypothétique par Raoul Rochette, *Peint. ant. inéd.*, p. 421 d'un texte mal lu, qui fut découvert à Nîmes en 1751 et détruit peu après : Ménard, *Hist. de Nîmes*, VII, p. 195; Artaud, *Hist. abr. de la peinture en mosaïque*, p. 14; Pelet, *Les mos. de Nîmes*, p. 13, n° 4; H. Brunn, *loc. cit.*, II, p. 210; de Laurière, *loc. cit.*, p. 14. Kaibel, *Inscr. gr. Sic. Ital.*, rejette ce texte, ainsi que H. Lucas, *loc. cit.*, p. 126, note 3.

3. Motif décoratif en labyrinthe (fin du Ier siècle) : *Revue épigr. du midi de la France*, III, p. 272, n° 1000; *C.-R. Acad. Inscr.*, 1894, p. 97, 103.

4. Motif décoratif à médaillons avec animaux divers (lecture douteuse) : P. Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 376.

5. Mosaïque décorative : rinceaux, fleurs, oiseaux et insectes, bucrânes; *Revue épigr. du midi de la France*, 1892, p. 100.

6. Silène ivre, soutenu par deux faunes et poursuivant une Ménade : *C. I. L.*, VI, 4, 29825; Amati, *Cod. Vat.* 9742, f. 38; Visconti, *Atti dell' Acad. romana d'arch.*, II (1825), p. 670 et suiv.; Canina, *Via Appia*, I, p. 108; H. Brunn, *loc. cit.*, p. 210; de Laurière, *loc. cit.*, p. 15; H. Lucas, *Mitt. d. K. arch. Instit. Rom.*, XVII, 1902, p. 122 et suiv., fig. 123.

bat), (époque d'Hadrien); 4° à Oberweningen, *Attillus fecit*[1]; 5° à Porciano, *Aurelius pavimentarius bene futuentibus vitam*[2]; 6° à Girone (*Gerona*), *Cecilianus ficet*, pour *fecit*[3]; 7° à Saint-Romain (Tarn-et-Garonne), *Conculcanus coloribus pinxit*[4]; 8° à Mieune, près de Châteaudun, *ex of*[*f*]*icina Ferroni : felix ut iste lego*[5]; 9° à Rome (*via Appia*), *T. Flavius* [*fa*]*c*[*iebat*] (époque d'Hadrien[6]); 10° à

1. Mosaïque décorative avec médaillons divers aujourd'hui conservés au Musée national de Zürich; au centre, tableau octogonal avec deux chiens courant (et, non pas, comme on l'a prétendu, un lévrier et un chat) et l'inscription inexpliquée : C EXA VICTI; *Anzeig. für schweiz. Alterth.*, 1889, p. 194 et suiv., 230 et suiv., pl. XII à XV; *Bull. des Antiq. de Fr.*, 1889, p. 227 et suiv.; *Korrespondenzbl. der Westd. Zeitschr.*, 1889, p. 193; H. Lucas, *loc. cit.*, p. 128, n° 10.

2. Groupes obscènes d'hommes et de juments, *C. I. L.*, XI, p. 1223, 6730, n° 3, avec la bibliographie.

3. Courses de char dans l'hippodrome, *C. I. L.*, II, *suppl.*, 6180; Lanciani, *Ancient Rom*, p. 214 et pl.; Girbal, *Memoria acerca del Mosaico romano desc. en la heredad llamada Torre de Bell-lloch*, 1876, in-8°; de Laurière, *La mosaïque romaine de Girone*, extr. du *Bull. monumental*, 1887, avec fig. hors texte; H. Lucas, *loc. cit.*, p. 127, n° 6.

4. Mosaïque décorative, *Bull. arch. du Comité*, 1893, p. xxxvi; de Laurière, *loc. cit.*, p. 14.

5. Mosaïque décorative : inscription dans un cartouche soutenu par deux génies, Vergnaud Romanesi, *Ann. de la Soc. des sc. d'Orléans*, XIII, 1833, p. 203, pl. I, et *Bull. monumental*, 1834, p. 273; de Boisvillette, *Mém. des Antiq. de France*, XII, 1836 et suiv. et pl.; de Caumont, *Cours d'ant. monum.*, III, p. 129, et *Abécédaire*, 1870, p. 380; *C. I. L.*, XIII, 3062; de Laurière, *loc. cit.*, p. 13.

6. Tête d'Apollon : *C. I. L.*, VI, 4, 29826; de Laurière, *loc. cit.*, p. 15; H. Lucas, *loc. cit.*, p. 127 et note 1. — Cf.

Oudna (*Uthina*), *Industri*[1]*;* 11° à Oudna (*Uthina*), *Masuri- in his praedis Laberiorum Laberiani et Paulini-Masuri*[2]*;* 12° à Trèves, *Monnus fecit*[3]*;* 13° à Bŭmplitz, près de Berne, *Max*[*imus ?..*].[4]; 14° à Thruxton, *Quintus Natalius Natalinus et Bodeni*[*us ? fecerunt ?*][5]; 15° à Italica, *Perissoterus, q*[*ui*] *dicit*[*ur*] *Alexsander*[6]*;* 16° à Vilbel, *Pervincus fe*[*c*]*i*[*t*][7]; 17° à Avenches, *Prosthasius*

une autre mosaïque de la *Via Appia* figurant des scènes de cirque avec l'inscription mutilée : .... *T. Flavio Posidonio filio bene merenti f(ecit)*, *C. I. L.*, 33978; Montfaucon, *Ant. expl. suppl.* III, pl. 76; *Bull. comm.*, 1895, p. 171 et suiv.

1. Deux mosaïques : 1° Vénus anadyomène entre deux nymphes; 2° Pêcheurs et barques dans une mer poissonneuse. Gauckler, *Mon. et Mém. Piot*, III, 1897, p. 184, note; La Blanchère et Gauckler, *Catal. Musée Alaoui*, p. 26, n° 123 et pl. VII, n° 124.

2. Orphée charmant les animaux, Gauckler, *Monum. et Mém. Piot*, III, 1897, p. 219, fig. 12; La Blanchère et Gauckler, *Catal. Musée Alaoui*, p. 29, n° 148 et pl. VII.

3. Mosaïque des Poètes et des Muses, *Denkmaeler des K. a. Instit.*, I, pl. 47 à 49; *Jahrbuch*, IV, 1889, p. 119 et suiv.; V, 1890, p. 1 et suiv., 213 et suiv.; Hettner, *Westd. Zeitschr. für Geschichte und Kunst*, X, 1891, p. 248, avec la bibliographie; H. Lucas, *loc. cit.*, p. 128, n° 12.

4. Motif décoratif, Schmidt, *Antiq. d'Avenches et de Culm*, p. 118.

5. Mosaïque décorative entourant un médaillon qui figure Bacchus sur un tigre, *C. I. L.*, VII, 3; Morgan, *Romano-British Mosaic pavements*, p. 221 et suiv., avec la bibliographie; *Jahrbuch*, 1900, p. 216; Marquardt, *La vie privée des Romains*, trad. fr., II, p. 281, note 4.

6. Génie ailé et motifs décoratifs, G. Vernet, *Bull. des Antiq. de France*, 1897, p. 138; *Ephem. epigr.*, IX, 1, 1903, p. 75, n° 192.

7. Animaux et monstres marins, O. Jahn, *Arch. Zeit.*,

fecit[1]; 18° à Merida, *C(olonia) Au(gusta) E(merita), f(ecerunt) Seleucus et An[th]us*[2]; 19° à Timgad (*Thamugadi*), *Selius p. g.* (*p(in)g(ebat)?*)[3]; 20° à Alexandrie, *Sempronius [s]travit*[4]; 21° à Lillebonne, *T. Sen[nius] Felix, C(ivis) Puteolanus, f(ecit), et Amor, c(ivis) k(aletus), discipulus*[5];

XVIII, 1860, p. 113 et suiv. et pl. 142, 143; Brambach, *Corpus inscr. rhen.*, 1409; Bossler, *Archiv. für hessische Geschichte*, X, p. 14 et suiv.; Buchhold, *Die Antiken Samml. d. grossh. Museum in Darmstadt*, 1895, p. 73, et *Die arch. Samml.*, 1897, p. 18; Hettner-Wilmowsky, *Rœm. Mosaiken aus Trier*, p. vi, rem. 1; de Laurière, *loc. cit.*, p. 14; H. Lucas, *loc. cit.*, p. 128, n° 11; Gsell, *Rec. de Const.*, XXVII, p. 247, n° 8.

1. Tête d'homme avec dauphins aux angles, Orelli, I, n° 384; Mommsen, *Inscr. Helvet.*, 339; Schmidt, *Rec. d'ant. de la Suisse*, 1771, p. 15; Lysons, *Mosaic pavement at Woodchester*, p. 7; Bursian, *Avent. Helv.* (*Mitt. des antiq. Gesch. in Zürich*), XVI, 1, p. 24; de Laurière, *loc. cit.*, p. 14; H. Lucas, *loc. cit.*, p. 128, n° 9.

2. Apollon et les Muses, animaux marins, navires, *C. I. L.*, II, p. 61, n° 492; H. Lucas, *loc. cit.*, p. 127, n° 7.

3. Diane au bain, surprise par Actéon, Ballu, *Bull. arch. du Comité*, 1902, p. CLXXIV et suiv., et *Guide illustré de Timgad*, p. 94, fig. 41; Ballu et Cagnat, *Musée de Timgad*, p. 37 et suiv. et pl. XIV; Vars, *Rec. de Const.*, XXXV, 1901, p. 265 et suiv.; Gsell, *Mélanges de Rome*, 1903, p. 307, note 1.

4. Tête de Bacchante. *C. I. L.*, III, *suppl.* 11852, avec la bibliographie.

5. Apollon et Daphné, et scènes de chasse, *C. I. L.*, XIII, 3225; Renier, *C.-R. Acad. Inscr.*, VI, p. 30 et suiv.; Cochet, *Rev. arch.*, XXII, p. 311; *La mosaïque de Lillebonne*, 1879, in-8°, avec planche; *Bull. des Antiq. de France*, 1885, p. 177; *Gaz. arch.*, X, 1885, p. 99 et suiv., pl. XIII-XIV; E. Curtius, *Arch. Zeit.*, XXIX, 1872, p. 46; de Laurière, *loc. cit.*, p. 13; H. Lucas, *loc. cit.*, p. 128; Duruy, *Hist. des Romains*, p. 444; de Villefosse, *C.-R. Acad. Inscr.*, 1891, 345; Audol-

22° à El-Aerg (Sahel tunisien), *Thebani K(arthaginiensis?)*[1]; 23° à *Igabrum* (Bétique), *Valerius perfecit*[2]; 24° à *Veleia*, *...ius M. f(ilius) fe[cit]*[3].

3° *Période chrétienne.*

1° A Seriana (*Lamiggiga*), *Dignis digna; Patri Argentio coronam Benenatus tes(s)el(l)avit*[4]; 2° à Sousse, Θεοδούλου[5]; 3° à Beni-Hassen (Sahel tunisien), *H[ic] of[f]icina Lauri; plura facias et meliora [a]edifices; si Deus pr[o]nobis, quis contra nos? [Cuj]us nomen Deus scit bot[um] s[o]lvit cum suis. G[eo]n; Fison; Tigris; Euphrates*[6].

lent, *Carthage*, p. 659, note 2. Nous adoptons la lecture de Hirschfeld *c(ivis) K(aletus)*, de préférence à la leçon *c(ivis) K(arthaginiensis)* généralement admise.

1. Mosaïque géométrique, Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1901, p. 144 et suiv., n° 75 (*Thebanii*). Le *k* final est certain.

2. *C. I. L.*, II, 1624; H. Lucas, *loc. cit.*, p. 129, n° 13.

3. Inscription en pointillé, sur pavement en *calcestruzzo* (interprétation douteuse). *C. I. L.*, XI, 2, 6730, n° 1.

4. Inscription absidale dans une couronne de feuillage, fin du VIe siècle. Il n'est pas absolument certain que Benenatus désigne le mosaïste. Doumergue, *Rec. de Const.*, XXVII, 1892, p. 153 et suiv.; Moliner-Violle, *Ibid.*, XXX, p. 99 et suiv. et pl. VII; Graillot et Gsell, *Mél. de Rome*, 1894, p. 516; Gsell, *Mon. ant. alg.*, p. 255.

5. Vase abrité par un palmier, et d'où sortent deux ceps sur lesquels sont perchés des oiseaux (première moitié du VIe siècle). Gouvet, *Bull. arch. du Comité*, 1903, p. IX et suiv.; Gauckler, *Marche du service en* 1902, p. 18.

6. Épitaphe chrétienne de la première moitié du Ve siècle avec la représentation des quatre fleuves du Paradis. De Villefosse, *C.-R. Acad. des Inscr.*, XI, 1883, p. 189; Cagnat,

De cette liste[1], il semble résulter qu'à l'époque augustéenne, alors que la mosaïque reste encore toute alexandrine de caractère, la plupart des artistes sont d'origine et de langue grecques.

A l'époque des Antonins et des Sévères, les mosaïstes sont romains ou romanisés et se

Rapport épigr., III, p. 119 et suiv.; *C. I. L.*, VIII, *suppl.* 11133.

1. Nous avons écarté plusieurs noms généralement considérés jusqu'ici comme des signatures de mosaïstes : *Neilodoros* (et non *Neithodoros*), sur la mosaïque de Prato Rotatore, près de Santa Severa, qui représente un laniste et deux pugilistes, est le nom d'un athlète vainqueur au combat du ceste. *Bullett.*, 1843, p. 74; 1866, p. 231; *Annuaire Soc. Antiq. de France*, 1852, p. 93; *Arch. Zeit.*, *Anzeiger*, XXV, 1867; p. 23*, rem. 68; de Laurière, *loc. cit.*, p. 15; Engelmann, *Metallcaestus*, *Jahreshefte Wien*, VI, 1903, p. 54 et suiv., fig. 26. De même *Cupidus*, *Bullett.*, 1831, p. 212 et suiv., et, à l'époque chrétienne, tous les donateurs de basiliques ou de monuments funéraires dont le nom apparaît sur les pavements établis à leurs frais, suivi du verbe : *fecit* ou *tessellavit*. Par exemple à Carthage, Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 447, nº 274; à Bordj-el-Youdi, de Villefosse, *Bull. des Antiq. de France*, 1898, p. 207 et pl., et Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1898, p. CXXXVII et suiv. et 335; à Sétif, *C. I. L.*, VIII, 8629; Gsell, *Mon. ant. alg.*, II, p. 256; à Hammam-Lif (synagogue), *C. I. L.*, VIII, 12457; La Blanchère et Gauckler, *Catal. Musée Alaoui*, p. 13, nᵒˢ 15 à 17, avec la bibliographie. Cf. E. Müntz, *Études iconogr.*, p. 4 et suiv., qui cite d'autres exemples analogues. Il faut rejeter également : *Fuscus* et *Antiochus*, que H. Brunn, *loc. cit.*, p. 211, admet dans sa liste, en se basant d'une part sur une inscription grecque de Smyrne, *C. I. G.*, 3148, et de l'autre sur un passage de Symmaque, *Epist.*, VIII, 41; et *Julius Soter*, que citent de Laurière, *loc. cit.*, p. 16, et Müntz, *ibid.*, p. 4.

servent exclusivement de la langue latine, bien qu'ils aient souvent des noms grecs. Plusieurs d'entre eux portent les *tria nomina;* quelques-uns sont citoyens romains.

Enfin, à l'époque chrétienne, lorsque les ateliers de Constantinople se développent, au point de supplanter même en Occident ceux de Rome, apparaît de nouveau en Afrique une signature grecque, sur une mosaïque d'un caractère byzantin nettement accusé.

Post-scriptum. — Ajouter aux listes données ci-dessus les noms suivants :

1re période : Εὐτυχὴς Βαρναβίωνος ἐποίει, mosaïque inédite récemment découverte à Tell-el-Masoudj, près de l'Euphrate. Cf. J. Strzygowski, *Das neügefündene Orpheus Mosaik in Jerusalem*, p. 144, n. 3, et H. Lucas, Athletentypen, *Jahrbuch* 1904, p. 134, n. 18.

2e période : *Modicus*, à Bavai, *C. I. L.*, XIII, 1, 3577.

LE

MAUSOLÉE DE BENI-MELEK

PRÈS DE PHILIPPEVILLE (ALGÉRIE)

Par M. René CAGNAT, membre résidant.

Lu dans la séance du 9 mars 1904.

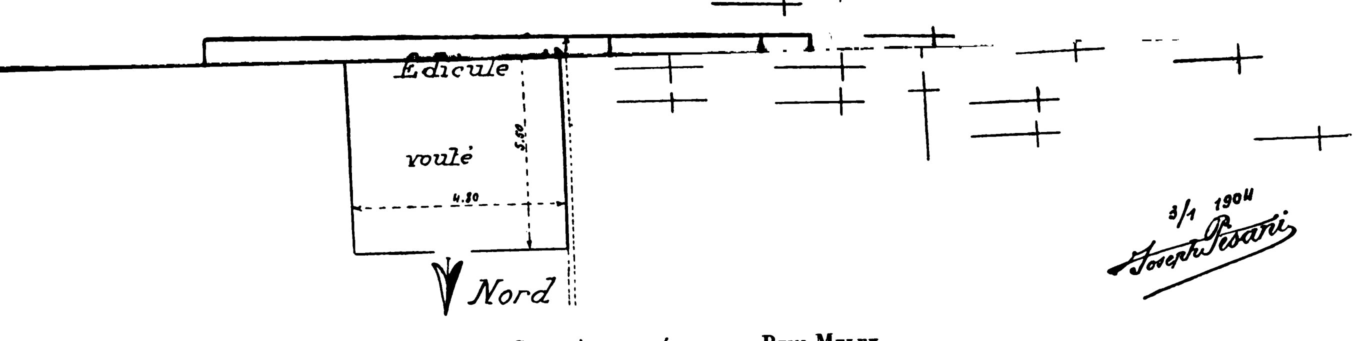
Delamare a signalé jadis dans son ouvrage sur l'Algérie un mausolée situé actuellement à Beni-Melek, dans la propriété Lesueur, au-dessus de la route de Philippeville à Stora[1]. La description et le plan ont été insérés par M. Gsell dans ses *Monuments antiques de l'Algérie*[2] : « Bâti en blocage et en briques, dit ce savant, il forme un carré de 6^{m}50 de côté. Une porte s'ouvre au milieu du mur de l'ouest [*lire :* du nord]. A l'intérieur, les trois autres parois offrent de grands

1. Delamare, *Exploration*, pl. 37, fig. 7 et suiv.; pl. 38, fig. 2; Vars, *Rusicade el Stora*, p. 32 et suiv.
2. Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 85. M. Gsell a donné le plan de l'édifice d'après Delamare (fig. 106) et M. Vars a reproduit une vue du monument (p. 32).

renfoncements pourvus de saillies, sortes d'étagères qui devaient soutenir deux sarcophages superposés. On pouvait, en outre, placer un troisième sarcophage sur le sol même de chaque recoin. Des consoles servaient peut-être à porter des lampes[1]. La salle était surmontée d'une voûte d'arêtes, dont il ne reste plus que les amorces. Une clôture assez haute entourait ce mausolée. Par derrière, elle formait un obstacle contre l'invasion des terres et la pénétration de l'humidité, l'édifice que nous venons de décrire ayant été établi sur une très forte pente. Le mur postérieur de l'enceinte est relié au mausolée par une voûte consolidant la bâtisse et couvrant une sorte de boyau, qui pouvait être utilisé comme lieu de dépôt. »

M. Louis Bertrand, conservateur du Musée de Philippeville, dans un article qui sera cité plus loin, a fait, à propos de ce couloir, des constatations qui méritent d'être signalées : « Il y a une porte à l'entrée du couloir; les trous de scellement des gonds sont parfaitement visibles à droite et celui du pivot existe encore sur la marche de grès dur qui sert de seuil et qui est restée en place. Le couloir, cintré, n'a, à l'entrée, que $1^{m}40$ de hauteur, et, à l'intérieur, $1^{m}80$; il faut donc se baisser pour y pénétrer.

1. Ces consoles sont dessinées dans Delamare, *loc. cit.*, p. 21, 22.



Cimetière chrétien de Beni-Melek.

Il est encore presque entièrement pavé d'une mosaïque simple, sans dessins ni ornements, à cubes alternativement blancs et noirs. Au-dessus se trouve une terrasse de 6^{m}50 de longueur sur 1^{m}25 de largeur, recouverte d'un béton presque intact supportant une mosaïque à petits cubes blancs et verts, détruite en grande partie. Un escalier conduisait du sol supérieur Est à cette terrasse. »

Le mausolée était donc connu depuis longtemps; mais on ne l'avait pas étudié à fond. Aussi, en 1902, M. Lesueur, ancien sénateur et propriétaire du terrain, eut-il l'heureuse idée de charger M. Bertrand, sur lequel il savait pouvoir compter, de fouiller le mausolée et les environs; les recherches aboutirent à des résultats très intéressants[1].

Tout d'abord, dans l'intérieur du mausolée, M. Bertrand constata la présence sur le sol de petits cubes de marbre de différentes couleurs. Le monument avait donc autrefois un pavement en mosaïque.

En outre, le revêtement des murs, jadis couverts de stuc, porte la trace de quelques graffites, malheureusement assez difficiles à déchiffrer. Les uns sont de simples dessins : deux d'entre eux représentent des bateaux, le premier tracé à la pointe, le second au fusain. Les autres

1. *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*, 1903, p. 524 et suiv.

offrent des noms ou des fragments de mots. Voici ce que M. Bertrand, aidé de M. Pisani et de M. le chanoine Jaubert, a pu distinguer; encore la lecture n'est-elle point certaine :

A l'extérieur du mausolée : + PA (à la pointe).

A l'intérieur :

1° CAXAN à la pointe,
2° M M M au fusain et à la pointe,
3° IOANNES au fusain,
4° AEΘ////// à la pointe;

sans compter une inscription au fusain qui serait grecque, et où l'on distinguerait très nettement les deux lettres XI.

Il n'y a pas grand'chose à tirer de ces quelques mots; on notera seulement la présence d'une croix en tête du premier cité.

« Les sarcophages en marbre, continue M. Bertrand, dont nous avons retrouvé de nombreux fragments dans le mausolée et surtout aux alentours, ont été brisés et dispersés en un si grand nombre de morceaux (nous en avons déterré à vingt mètres environ du monument) qu'il est certain que ce n'est pas à la chute des murs et de la voûte, mais bien à la volonté des hommes qu'il faut attribuer leur destruction. Certains fragments, cependant, sont encore assez gros pour former le tiers ou le quart d'un même tombeau. Ce n'est pas non plus pour violer les tombes, dans l'espoir d'y trouver des objets précieux, qu'on les a détruits et jetés au vent en infinité de

petits débris, mais certainement dans l'intention de s'en débarrasser et de les faire disparaître.

« Ces sarcophages portaient des inscriptions, dont nous avons retrouvé, un peu de tous côtés, des fragments appartenant à des tombeaux différents. La beauté du marbre, le fini des lettres indiquent avec quel soin ils ont été travaillés. Leur couvercle est en forme de toit, avec une arête plate entre les deux pentes. Leur épaisseur moyenne est de $0^{m}07$ à $0^{m}12$ et la hauteur des lettres de $0^{m}05$ à $0^{m}08$. »

M. Bertrand cite quatre de ces fragments :

a) lettres de $0^{m}09$ VST
b) lettres de $0^{m}08$ IV
c) lettres de $0^{m}07$ ORNE
d) lettres de $0^{m}05$ OV.

Un seul d'entre eux peut donner lieu à une conjecture vraisemblable, le troisième. Il semble bien appartenir au gentilice *Cornelius* ou *Cornelia*. Et le fait est d'autant plus probable que Delamare, parmi les fragments épigraphiques recueillis par lui-même dans les environs de ce mausolée ou de quelque mausolée voisin — malheureusement il n'a pas précisé[1] — cite les groupes suivants :

GEMII	ƆVBITATA	NIV
	PARABILI	
CORNE	FRONTO	IANI

1. *Op. cit.*, pl. 37, fig. 25; cf. *C. I. L.*, VIII, 8069.

où il semble être aussi question d'un *Cornelius* (ou *Cornelia*), peut-être d'un *Cornelius Fronto*. On pourrait même se demander si le morceau retrouvé par M. Bertrand n'est pas le reste de celui que Delamare avait vu autrefois.

Près de l'entrée du monument on a recueilli une monnaie de Faustine. Ce détail, qui à lui seul n'aurait point grande importance chronologique, rapproché de la bonne construction du tombeau et du soin apporté à la gravure des épitaphes, nous permet de croire que la sépulture remonte à une belle époque (fin du IIe ou début du IIIe siècle).

L'espace au milieu duquel elle était établie avait été limité par un mur, non seulement par derrière, au sud, ainsi qu'il a été dit plus haut, mais sur les côtés oriental et occidental. Ce mur, qui se continue pareillement au nord, était percé, de ce côté, d'une porte, à laquelle on accédait par un escalier large de 1m10. Cet escalier était encadré aux deux extrémités par deux piliers; ceux qui étaient accolés au mur de clôture portaient un monogramme du Christ, sculpté à relief plat dans un cercle. L'absence de l'A et de l'Ω permet d'attribuer cet aménagement de l'enceinte au IVe siècle.

Nous sommes là indubitablement en présence d'une de ces *area* chrétiennes dont le nombre était si fréquent en Afrique.

Les tombes qui y ont été déblayées offrent tous

les caractères des sépultures chrétiennes. La plupart d'entre elles sont établies avec des briques placées de champ et forment sarcophage, le toit étant fait de briques posées à plat ou de briques inclinées en dos d'âne. Quelques-unes sont constituées par des jarres, comme il arrive dans plus d'un cimetière des bas-temps en Tunisie et en Algérie[1]. Point d'inscription, sauf trois lettres tracées à la main, après cuisson, sur une des briques employée dans la construction d'une tombe : P A B; peu ou point de monnaies et de mobilier funéraire, cinq médailles de Constance II, deux lampes chrétiennes brisées. Tout cela est caractéristique.

Ce qui ne l'est pas moins, c'est la façon dont les tombes chrétiennes sont accumulées dans l'enclos funéraire et dont certaines d'entre elles sont entassées autour du mausolée. M. Bertrand a déjà signalé le fait : « Les tombes sont tellement nombreuses, dit-il, par rapport à la dimension de l'enclos, qu'on a creusé des fosses contre les murs du mausolée vide, comme pour en boucher l'entrée; il y en a également en dehors, tout autour et en avant des murs de clôture. » Le plan qui accompagne cette note, et qui est dû à M. J. Pisani, montrera mieux que toutes les descriptions cette disposition.

Nous avons là, semble-t-il, un nouvel exemple

1. Cf., sur ce mode de sépulture à l'époque chrétienne, Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 403; *C. I. L.*, VIII, 1154.

de l'ensevelissement *ad sanctos*. Cette coutume, si chère aux fidèles, qui voulait que, pour assurer plus sûrement son repos éternel, on fît placer sa tombe le plus près possible de celle d'un saint personnage, qu'on « associât son corps aux ossements des saints[1], » a amené les chrétiens à multiplier les tombeaux dans le voisinage des sépultures célèbres; on encombrait de tombes leurs abords; on allait même jusqu'à superposer ces tombes les unes aux autres, ce qui se remarque aussi dans l'*area* de Philippeville.

De ceci, il résulte que le mausolée qui fait l'objet de cette note et qui remonte à l'époque païenne a dû recevoir le corps de quelque personnage célèbre parmi les chrétiens, sans doute un membre de la famille à laquelle le monument appartenait.

Si les fragments des inscriptions gravées sur les sarcophages étaient moins misérablement brisés, on aurait peut-être pu arriver à quelque précision sur ce point; mais il n'y a même pas à espérer, de ce côté, que l'avenir nous réserve quelque découverte. D'autre part, je ne connais pas dans l'histoire de la Rusicade chrétienne de données qui éclairent la question.

1. Maxim. Turin., *Homil.*, LXXXI (*Patr. lat.*, VII, col. 427) : *Ut sanctorum ossibus nostra corpora sociemus;* S. Ambros, *De excessu fratris* (*Ibid.*, XVI, col. 1352) : *Et commendabiliorem Deo futurum esse me credam, quod supra sancti corporis ossa quiescam;* cf. Cabrol, *Dict. d'archéol. chrétienne*, s. v. *ad Sanctos*, p. 479 et suiv.

LES

DESTINÉES DE L'HELLÉNISME

AU DELA DE L'EUPHRATE

Par M. Victor Chapot, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 15 juin 1904.

Sous ce titre, qui peut sembler un peu ambitieux, je me suis proposé de recueillir les éléments essentiels d'un sujet qui, à ma connaissance, n'a point encore été traité dans son ensemble : à quel succès final ont abouti les efforts d'Alexandre et des Séleucides pour répandre la civilisation grecque dans ces régions temporairement arrachées aux monarques orientaux? Le mouvement s'est-il poursuivi sous la domination des Parthes et des Perses Sassanides? Et quels facteurs nouveaux y ont aidé? Je laisse de côté, — peut-être pour une autre fois, — l'époque des Diadoques : la question serait trop vaste et se présenterait sous un jour assez différent[1]. Même dans les

1. Je négligerai aussi les régions à l'est de l'Iran propre-

limites où je me tiendrai, je ne prétends apporter que de simples notes, à coup sûr incomplètes, mais ainsi compatibles avec l'absence d'illustrations. Une double difficulté a compliqué ma tâche : la grande dispersion des sources où puiser, et mon ignorance des langues orientales, qui m'a réduit dans quelque mesure à une documentation de deuxième main.

La fusion des deux mondes, rêvée, tentée par Alexandre, n'a pas été générale, ai-je besoin de l'énoncer? Y eut-il, du moins, des résultats partiels? Ou même, à défaut de pénétration réciproque, combien durable et étendu fut le contact? Et comment s'est-il manifesté? La réponse est, d'ordinaire, bien brève dans les livres où je l'ai cherchée, vague en ses termes, quoique affirmative. Certes, il n'est point étonnant que la présence de noms grecs dans des inscriptions cunéiformes ait amené Albert Dumont à parler d'une « fusion des deux races dès l'époque des Séleucides[1] ». Ceux-ci avaient bien des moyens d'exercer une action personnelle[2]. C'est après

ment dit, récemment étudiées du même point de vue : W. W. Tarn, *Notes on Hellenism in Bactria and India* (*Journal of Hellenic Studies*, XXII (1902), p. 268-293).

1. *Note sur un poids grec inédit* (*Association pour l'encouragement des études grecques*, IV (1870), p. 43 = *Mélanges d'archéologie*, Paris, 1892, p. 138).

2. Bevan (*The House of Seleucus*, Londres, 1902, II, p. 153-154) a fortement exprimé sa foi dans « l'attraction » naturelle de l'hellénisme : *We..... are inclined to picture*

eux, sous des princes d'origine asiatique, que la cause de l'hellénisme pouvait se trouver gravement compromise. Il n'en fut rien, si nous en croyons certains historiens modernes : en dépit de l'hostilité politique, des guerres incessantes, l'esprit grec trouva chez les Parthes des admirateurs, toujours désireux de recevoir de l'Occident des modèles artistiques, qu'ils s'efforçaient d'imiter, une langue et des idées qui les séduisaient. Gobineau[1], l'érudit arménien Patkanian[2], Ernest Havet[3], Droysen[4], J. Oppert[5], L. Heu-

Antiochus as forcing at the point of the sword an alien civilization upon an unwilling people. Nothing could be further from the truth. There is no trace of opposition to Hellenism from the Orientals generally. The conversion to Hellenic cities was not something which the King compelled ancient communities to undergo, it was something which he conceded as a favour...... No doubt a Hellenic city enjoyed certain privileges, and a non Hellenic community could not therefore constitute itself a Hellenic city without royal authority. — Notons malgré tout que les tablettes de Ouarkah attestent un hellénisme tout nominal, qui n'entraîna même pas l'abandon de la langue locale, et cela non loin de l'ancienne capitale des Séleucides.

1. *Histoire des Perses*, Paris, 1869; cf. t. II, p. 477, 485, 517, 521, 531.

2. *Essai d'une histoire de la dynastie des Sassanides, d'après les renseignements fournis par les historiens arméniens*, trad. du russe par Evariste Prud'homme (*Journal asiatique*, 1866, I, p. 120-121).

3. *Mémoire sur la date des écrits qui portent les noms de Bérose et de Manéthon*, Paris, 1873, p. 48, n. 1.

4. *Histoire de l'Hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq, II, app. III, p. 656.

5. *Expédition en Mésopotamie*, Paris, 1859-1863, I, p. 188 :

zey[1] acceptent cette doctrine, que de Morgan étend aux rapports des Romains et des Sassanides[2]; d'autres s'y rallient moins franchement, comme M. G. Perrot[3], ou y mettent quelques restrictions, comme Drouin à l'égard de la province de Perse et même de la Babylonie[4]; M. Dieulafoy, prudemment, limite cette sympathie intellectuelle aux hautes classes et à une courte période[5]; Rawlinson ne se prononce pas nettement[6]; avec

« Les Arsacides présentent l'expression la plus caractérisée de la fusion des mœurs helléniques et barbares. » L'auteur s'approprie l'opinion de Fresnel.

1. *Revue d'assyriologie*, V (1902), p. 103-104. Il note « l'influence considérable que conservait dans l'empire des Arsacides l'élément hellénique... Les rois parthes s'appuyaient volontiers sur les cités grecques..... Ainsi se resserrait *de plus en plus* dans ces régions l'union entre l'esprit grec et l'esprit oriental ».

2. *Mission en Perse*, IV, 2 (1897), p. 309, 333, 346, n. 1.

3. *Histoire de l'art*, V (1890), p. 418 : Sous les Sassanides « achève de disparaître la couche très mince de culture grecque qu'avait paru étendre sur la surface de l'Iran la conquête macédonienne et la prétention des rois parthes au philhellénisme; les dernières écailles de ce vernis se détachent et tombent ». Ce n'est qu'une réflexion incidente comme celle-ci : l'art sassanide subit, « à son insu, l'influence des modèles grecs et romains. »

4. *Revue archéologique*, 1889, II, p. 51-53 : « Toute l'Asie jusqu'au fond de l'Inde s'hellénise. »

5. *L'art antique de la Perse*, Paris, V (s. d.), p. 3, cf. p. 143; *L'Acropole de Suse*, Paris, 1893, p. 420, n. 1.

6. Excepté en ce qui concerne, je pense, les tendances politiques : *The Parthian Kingdom was thoronghly anti-Hellenic..... It applies especially to the early kingdom, from B. C. 250 to B. C. 127* (*The Sixth Great Monarchy,* Londres, 1873,

Mommsen, un notable scepticisme se fait jour[1], et c'est la note dominante dans les anciens travaux de Sainte-Croix[2] et de Saint-Martin[3]; plus récemment, Th. Nœldeke[4], J. Darmesteter[5], Al. Gayet[6], Franz Cumont[7] et Friedrich Sarre[8] ont fait aussi d'expresses réserves. Enfin, la victoire de l'Orient

p. 42). A la fin de son livre, étudiant l'art parthique, il paraît admettre plus volontiers l'utilisation des modèles grecs.

1. Il a sûrement résumé sa pensée en parlant de la « *décadence progressive de l'hellénisme* sous la domination des Parthes » (*Hist. Rom.*, trad. Cagnat et Toutain, X, p. 166). — Bevan (*op. laud.*, I, p. 223), adoptant un autre point de vue, admet la large expansion de l'hellénisme, mais d'un hellénisme dégénéré, même en Syrie.

2. *Mémoire sur le gouvernement des Parthes* (*Mém. de l'Acad. des Inscr.*, L, p. 65).

3. *Fragment d'une histoire des Arsacides*, Paris, 1840, I, p. 188-189.

4. *Ueber Mommsen's Darstellung der römischen Herrschaft und römischen Politik in Orient* (*Zeitschr. d. deutsch. morgenländ. Gesellschaft,* XXXIX (1885), p. 331-351; cf. p. 335).

5. *Coup d'œil sur l'histoire de la Perse*, Paris, 1885, p. 21 : Alexandre « a persisé la Grèce, il n'a pas hellénisé la Perse ». La première proposition ne va pas sans une pointe d'exagération. — P. 24 : « Si l'influence grecque sous les Arsacides n'a pas été assez vivace pour renouveler le génie iranien, elle a été assez puissante pour en arrêter le développement original. » Pour l'époque sassanide, Darmesteter aboutit à des conclusions assez différentes que nous aurons à examiner.

6. *L'art persan*, Paris, 1895, *passim;* voy. surtout p. 7, 111, 126-129.

7. *Les mystères de Mithra*, in-16, 2e éd., Paris, 1902, p. VIII et 17.

8. *Die orientalischen Feldzeichen* (*Beiträge zur alten Geschichte,* III, 3 (1903), p. 333-371; cf. p. 365).

a été énergiquement affirmée par J. Strzygowski[1]. Je dois, d'ailleurs, ajouter que plus d'un qui semble admettre une étroite union et comme une combinaison des deux cultures en vient dans le détail à exposer les choses un peu différemment et que de brèves formules de conclusion, comme celles que j'ai recueillies, ont sans doute dépassé, sinon trahi, la pensée véritable de leurs auteurs.

Les témoignages à invoquer proviennent des inscriptions, des monuments figurés et des sources littéraires.

Les textes épigraphiques font à peu près complètement défaut dans tout l'empire des Arsacides, et Mommsen en a pris argument. Nœldeke ne voit rien à en conclure, puisque les Arsacides n'ont presque rien gravé, même dans la langue nationale, en dehors des monuments de dimensions minuscules. Il est bien clair, en effet, que l'absence du marbre, et même en Chaldée de la pierre dure, et surtout le défaut de vie locale et autonome, nous expliquent suffisamment une telle lacune; la Syrie

1. *Hellas in des Orients Umarmung* (*Beilage zur Münchener Allgem. Zeitung*, 1902, I, p. 313-317, 325-327; add. *Jahrbuch der kgl. preuss. Kunstsammlungen*, XXIV (1903), p. 147 et suiv.), en réponse aux théories d'Aloïs Riegl (*Die spätrömische Kunst-Industrie*, Vienne, I (1901). Cette controverse est surtout relative à l'influence de l'Orient sur l'art occidental, donc étrangère à mon sujet; Riegl soutient cependant que l'art des Arsacides et des Sassanides n'a retrouvé la tradition assyrienne et achéménide que par l'entremise des derniers Romains et des Byzantins (p. 140).

elle-même est pour l'épigraphiste une région de peu de ressources. Mais il y a plus : on a réuni[1] les textes bien rares provenant de Suse et de Babylone; or, ils se placent au IIe siècle avant notre ère, alors que les Parthes n'avaient pas encore conquis la Mésopotamie[2]. Même pour cette période, ces documents n'autorisent que des déductions infiniment modestes. N'y avait-il pas un texte grec dans les inscriptions bilingues qui accompagnaient les portraits en relief des premiers Sassanides[3], princes officiellement mis-hellènes et sûrement ignorants des langues de l'Occident?

Il semble, à première vue, que l'étude des monuments figurés nous doive être d'un plus grand secours. Dans ce pays, livré dès longtemps aux nomades, les produits de l'art architectonique n'ont-ils pas été préservés de la destruction? Ici encore grande obscurité due à trois causes : rareté des édifices, état de ruine trop fréquent, difficulté très grave de datation[4]. Il ne

1. Haussoullier, *Inscriptions grecques de l'Extrême-Orient grec* (*Mélanges Perrot*, Paris, 1903, p. 158-159).

2. Ou bien ils venaient seulement de l'annexer; ils paraissent s'en être emparés une première fois en 129, et deux des inscriptions inédites sont datées de 121 et de 110. Seul le poids grec publié par A. Dumont (*loc. cit.*) nous fait descendre jusqu'à 55, et justement vers cette date Crassus et Orodès se disputaient le pays.

3. *Corp. inscr. Gr.*, 4675, 4676.

4. Cette obscurité serait-elle due à la longue insuffisance des explorations et sur le point de cesser? Je lis dans le

s'agit certes pas d'un léger flottement : un des derniers explorateurs de la Perse, de Morgan, croit « pouvoir ranger, sans crainte d'erreur, les monuments renfermant des parties architecturales voûtées dans les constructions de l'époque sassanide[1] », alors que Dieulafoy, son devancier, date de la période des Achéménides les monuments à coupoles; le désaccord porterait donc sur un intervalle de cinq à huit siècles au bas mot; je reviendrai sur ce point tout à l'heure.

En second lieu, les Parthes figurent dans les tout derniers rangs parmi les peuples constructeurs. Cavaliers intrépides, toujours en mouvement, ils se souciaient peu du luxe et du confort de l'habitation. Leurs rois changent fréquemment de résidence : chefs d'une peuplade jadis reculée, ils se voient condamnés à de constantes tournées de police dans leurs états. « Les Arsacides », dit Dieulafoy[2], « abritèrent leur majesté sous des palais voûtés, décorés de motifs empruntés à la sculpture ou à la modénature occidentale... Quant

Bulletin de la Société française de fouilles archéologiques, 1er fasc. (1904), rendant compte d'une conférence de l'ingénieur attaché à la délégation en Perse, p. 29-30 : « M. Watelin a fait voyager ses auditeurs dans toute la Perse occidentale et jusqu'en Arménie....., déroulant et expliquant des ruines de forteresses, de ponts gigantesques, de palais et de temples, des nécropoles antiques de toutes les époques : élamite, babylonienne, achéménide, *parthe*, *sassanide* et arabe. »

1. *Mission en Perse,* IV, 2, p. 346, n. 1.

2. *L'art antique de la Perse*, V, p. 6.

au clergé, il construisit des temples ayant avec ceux de la Hellade de profondes analogies de style et de disposition. » C'est beaucoup affirmer : les palais de ces rois nous restent inconnus ; nous ne pouvons guère juger de l'architecture civile en usage dans leurs domaines que par les ruines de Hatra [1], où ils avaient des vassaux assez indépendants. Hatra était une ville de Mésopotamie un peu en dehors des routes les plus suivies, car elle était bâtie à une certaine distance du Tigre, du moins à l'avant-garde du royaume, et, en somme, excentrique. L'ordonnance générale ne rappelle pas les constructions de l'Occident, mais l'utilisation des matériaux est inspirée de l'art romain de Syrie, et dans le détail de la décoration apparaît une imitation des formes grecques ; elle se trahit dans le profil des moulures ; des rais de cœur, des rangs de perles et d'oves agrémentent les entablements, et les chapiteaux s'ornent de feuilles d'acanthe. C'est là un spécimen exceptionnel sur lequel on ne peut s'appuyer [2].

L'architecture religieuse, elle, est tout entière, dans son principe, une émanation de l'influence grecque. Les dieux perses n'avaient pas de sanc-

1. Ch. Jacquerel, *Revue archéologique*, 1897, II, p. 343-352 ; cf. Rawlinson, *Sixth Monarchy*, gravure du frontispice.

2. Nous ne connaissons qu'incomplètement la toiture de l'édifice ; quant à l'ornementation, Gayet la trouve « surtout très orientale, » tout en admettant la participation « de quelque mercenaire grec » (*op. cit.*, p. 77-78).

tuaires leur servant de demeures; sacrifices, chants liturgiques, tout se passait sur les lieux hauts, à l'air libre[1]. Alexandre et ses successeurs ont introduit le temple dans l'Iran. Le géographe Isidore de Charax mentionne de nombreux sanctuaires d'Anaïtis et d'Artémis[2]; les restes de l'un d'eux sont encore visibles à Kingavar (Concobar, selon Isidore), à 150 kilomètres d'Hamadan; on reconnaît, à travers la description de Dieulafoy[3], un ouvrage médiocre où les formes doriques et ioniques sont employées concurremment; il aurait été construit « sous le règne des derniers princes séleucides ou des premiers rois parthes ». J'incline très fort vers la première hypothèse et suppose que la plupart des édifices signalés par le géographe ancien datent du temps des Diadoques. Il est inadmissible que les nombreuses colonies gréco-macédoniennes, amenées dans l'Iran en grande partie à perpétuelle demeure, ne se soient pas souciées d'élever à leurs dieux, dans leur nouvelle patrie, les lieux de culte qui faisaient entièrement défaut. Le style bâtard du seul exemplaire conservé s'explique à merveille en dehors de toute participation des Parthes : Alexandre

1. Dieulafoy (*L'Acropole de Suse*, Paris, 1893, p. 400 et suiv.) résume la question sur laquelle tout le monde est d'accord.

2. Müller, *Geogr. min.*, I, p. 244-254. — Mais il n'en indique pas l'âge, et lui-même était contemporain d'Auguste.

3. *L'art antique de la Perse*, V, p. 10 et suiv.

emmenait avec lui des Grecs de toute provenance et de modestes ouvriers.

En ce qui concerne l'architecture des Sassanides, il faudrait d'abord trancher la grave question préalable à laquelle j'ai fait allusion : avons-nous des spécimens? A quand remontent les monuments voûtés de Firouz-Abad et de Sarvistan[1]? Précisément au temps des Sassanides, suivant l'opinion traditionnelle[2]. Mais contre elle M. Dieulafoy a pris nettement position[3] : ce sont là, selon lui, les véritables monuments perses du temps des Achéménides; l'un d'eux serait même contemporain du début de cette monarchie, l'autre, au plus tard, des premiers Séleucides. Les édifices de Persépolis et de Suse ne représenteraient qu'une architecture étrangère à la Perse introduite par le caprice des rois, servi par des artistes grecs et égyptiens. M. Choisy, sans vouloir à toute force vieillir à ce point ces constructions, se prononce cependant pour une date bien antérieure à la monarchie néo-perse[4]. Tel n'est point l'avis, longuement motivé, de M. Perrot;

1. Add. le petit édifice de Ferach-Abad, connu seulement par Dieulafoy (*L'art antique de la Perse*, IV, fig. 56-57).

2. Créée par ceux qui les ont révélés : Flandin et Coste; adoptée par Fergusson (*History of architecture in all countries*, 2e éd., 1874, I, p. 377-394), Rawlinson (*The Seventh Great Monarchy*, Londres, 1876, dernières pages) et, comme je l'ai dit, de Morgan.

3. *L'art antique de la Perse*, IV, p. 75.

4. *Histoire de l'architecture*, Paris, 1899, I, p. 151.

mais lui aussi fait, en sens inverse, une concession, qui conduirait à une solution intermédiaire : il ne songe pas à descendre au delà des premiers Sassanides et inclinerait à penser que ces édifices du Fars sont les palais des rois particuliers de la Perse, *vassaux des Parthes*[1].

Je ne prétends pas examiner à mon tour les doctrines divergentes d'autorités aussi considérables ; au reste, l'une et l'autre me font aboutir à la même conclusion, au point de vue tout particulier et limité que j'ai choisi. « Si l'on entreprend, » écrit M. Perrot[2], « de comparer ces édifices mystérieux à des monuments dont la date est à peu près connue, ceux qui offrent une incontestable analogie avec les types sur lesquels porte ici la discussion sont tous postérieurs, *et de beaucoup*, au commencement de l'ère chrétienne. » C'est incontestable ; mais alors, si les palais de Firouz-Abad et de Sarvistan sont contemporains des Arsacides, ne faut-il pas proclamer, pour la conception et la mise en œuvre, la priorité absolue des Orientaux?

Il m'importe donc peu que la controverse risque de s'éterniser, faute d'un exemplaire authentique, je veux dire d'une construction datée par son emplacement même et à laquelle il soit permis de

1. *Histoire de l'art*, V (1890), p. 561-588. Gayet est d'avis que ces châteaux « appartiennent aux derniers Parthes » (*op. cit.*, p. 94).
2. *Ibid.*, p. 581.

rapporter des textes nous renseignant sur les ouvriers mis à la tâche. Ce n'est point le cas du Haouch-Kouri; le relevé des ruines, dû à de Morgan, ne fait connaître en réalité que le plan des bâtiments, qui est tout oriental. Ce n'est pas davantage, et pour la même raison, le cas du Kasr-é-Chirin[1]; sans doute, on peut le rapporter avec certitude à Chosroès II (591-628), mais c'est un champ de décombres qui ne montre que l'aménagement des salles et la distribution des murs. La partie la mieux conservée de cet ensemble est le Qal'a-i-Khosrov ou fort de Chosroès. La description qu'en a donnée de Morgan[2] indique, comme il le dit, que l'influence byzantine s'exerça d'une manière marquée sur l'architecture militaire. On se l'explique aisément : pour les édifices d'apparat, les Sassanides, en haine de leurs rivaux, auraient pu se garder soigneusement de leur rien emprunter; mais les nécessités stratégiques avaient une force plus impérieuse; il fallait bien reconnaître la supériorité des Occidentaux dans l'art de bâtir rapidement des forteresses[3]. La Mésopotamie a été pendant des siècles un champ de batailles et d'incursions; la limite réelle des deux empires s'y déplaçait et plus d'une fois l'un des belligé-

1. De Morgan, IV, 2, p. 341 et suiv.

2. *Op. cit.*, IV, 2, p. 354-357; voy. aussi la planche XLIX et les fig. 213-214.

3. Les fortifications de Suse sont sans doute une merveille, mais compliquée et coûteuse, et l'art dont elles relèvent a dû se perdre sous les Parthes.

rants soutint un siège derrière des murs que l'autre avait construits. Sur le même terrain, les principes de défense étaient les mêmes ; ce genre de bâtiments n'est donc pas à considérer ici. Il reste avant tout que presque rien ne témoigne à nos yeux, d'une manière indubitable, d'une utilisation des procédés romano-byzantins, alors qu'en sens inverse les historiens de l'architecture ont pu relever dans le bassin oriental de la Méditerranée un apport de procédés asiatiques [1]. Ces éléments étrangers ont été remaniés, soumis à un nouveau travail ; n'importe, « l'action en retour » est ici bien faible, et c'est l'Occident surtout qui a emprunté.

On a voulu voir une nouvelle dépendance de l'Orient vis-à-vis de la Grèce dans le choix des matériaux de construction : « En Perse », dit de Morgan [2], « ce fut de tout temps l'usage de construire en briques simplement séchées au soleil ; ce

1. Cf. Aug. Choisy, *op. laud.*, II, p. 82 et suiv. Il pose en principe que l'art de la construction à l'époque byzantine a pour foyer la Perse, d'où partent plusieurs rayonnements, par l'Arménie, l'Asie Mineure et la Syrie. — J. Strzygowski, dans son dernier livre (*Kleinasien, ein Neuland der Kunstgeschichte*, Leipzig, 1903), juxtapose le rôle des grandes villes hellénistiques, au lieu de le subordonner à celui du courant oriental qu'il divise en deux branches : perso-arménienne et syro-égyptienne. — Ch. Diehl (*Journal des Savants*, 1904, p. 239-251), défendant à bon droit la part d'originalité de Constantinople, ne lui a supposé aucune répercussion sur l'art oriental.

2. *Mission*, IV, 1 (1896), p. 244.

n'est guère qu'après l'époque d'Alexandre que les architectes firent usage de terre cuite... Il semble que le monde oriental tout entier tienne des Grecs l'usage de ces matériaux. » La première proposition reste soutenable après les fouilles qui ont été faites, malgré une indication contraire de Strabon[1]; dans les sources où il a puisé, il y avait peut-être une confusion entre le corps du mur et le revêtement. Ce dernier était précisément en terre cuite ou en émail. Mais, lorsqu'on en vint à développer le procédé de la voûte, né en Orient lui-même, il est tout naturel qu'on ait songé à y employer en masse la brique cuite au lieu de la réserver pour la décoration des surfaces, et rien n'oblige, n'invite même, à supposer que l'idée est d'importation étrangère.

En ce qui concerne la décoration sculpturale, la question se complique d'une nouvelle obscurité : au dire, très suspect, d'un chroniqueur isolé[2], Chosroès Ier, pour son palais de Ctésiphon, aurait employé des matériaux grecs et des ouvriers grecs. Ce prince avait-il voulu s'assurer une main-d'œuvre plus habile ou faire élever sous ses yeux un type d'art exotique? La disparition

1. XV, 3, 2, p. 728 C : « Suivant quelques écrivains, les murs, les temples et le palais royal de Suse étaient, comme ceux de Babylone, construits en briques cuites au feu et liées avec du bitume. »

2. Theophylact. Simocatta, V, 6 ; cf. Rawlinson, *Seventh Monarchy*, p. 620.

presque totale du monument, hormis la façade[1], laisse le problème un peu en suspens; toutefois, la deuxième hypothèse paraît exclue. Nous savons du moins pertinemment[2] qu'un Perse, Ferbad, fut le dessinateur en chef des constructions de Chosroès II. Employa-t-il des sous-ordres étrangers? On a retrouvé dans les ruines du Kasr-é-Chirin des chapiteaux corinthiens surbaissés qui sembleraient attester le rayonnement des formes artistiques du siècle de Justinien; mais il ne s'agit que des formes et non des types décoratifs : ceux-ci ne rappellent que les exemplaires reconnus de l'ornementation sassanide, chargée, bizarre et grimaçante[3].

Cet art décoratif oriental, au reste, a peut-être plus évolué qu'il n'est admis : ce problème est lié à celui de la date des monuments du Fars, dont les portes rappellent le style sévère des portes achéménides. Fantaisie d'archaïsant, selon de Morgan[4]. Elle serait plus concevable sous les Parthes, moins éloignés chronologiquement du modèle suivi et sans originalité dans ce domaine : le bas-relief parthique, autant que nous le connaissons par de rares débris, se réduit à un géométrique stylisé, d'où reste absente la figure humaine, modèle pré-

1. Flandin et Coste, *Perse ancienne*, pl. CCXVI = Perrot et Chipiez, *ibid.*, p. 583, fig. 372.
2. Tabari, II, p. 304.
3. *Sic* Gayet, *op. cit.*, p. 129.
4. *Op. cit.*, p. 351.

féré du sculpteur grec. Mieux doués que leurs prédécesseurs immédiats[1], les artistes néo-perses ont plastiquement reproduit, souvent avec bonheur, mais surtout d'une façon parfaitement originale, les traits et les grandes actions de leurs rois. C'est d'un art tout persique, exclusivement. Tout au plus l'anthropomorphisme exubérant de la religion hellénique a-t-il un peu ébranlé l'esprit iconoclaste des races iraniennes. Ormuzd apparaît par exception, couronnant le monarque[2]; encore ce rôle semble-t-il peu relevé pour lui, car on le confie généralement à une figure ailée qui plane, tenant en main le diadème. Telles les Victoires qui décorent l'arc voûté du Takht-é-Bostan[3]. Mais il n'est point nécessaire ici de rappeler les motifs pareils des arcs triomphaux de Rome ni les Nikés de la Grèce; le prototype de ces figures se trouve en Perse même : ce sont les divinités ailées placées en face de l'image du roi dans les bas-reliefs achéménides[4]. Il y a seulement plus de souplesse dans ce type nouveau et dans l'exécution.

Les Parthes professaient une religion plus libérale, qui ne pouvait être choquée par les sujets

1. Leur art industriel était apprécié fort au loin; la vaisselle sassanide s'exportait jusqu'aux confins de l'Oural, où on en a exhumé nombre de pièces. Cf. A. Bobrinskoy, *Notes d'archéologie russe* (*Revue archéologique*, 1904, I, p. 17).

2. Rawlinson, *Seventh Monarchy*, p. 606; add. Longpérier, *Œuvres*, I, p. 77.

3. Rawlinson, *ibid.*, p. 603; de Morgan, IV, 2, p. 333.

4. Dieulafoy, *L'Acropole de Suse*, p. 407-410, fig. 252-256.

que représentaient certaines terres cuites déterrées près de Hillah et des ruines de Babylone. Mais, du reste, dire qu'elles sont de basse époque[1], c'est préciser autant qu'il est permis, moins qu'on ne souhaiterait, car l'expression conviendrait parfaitement pour les derniers temps de la monarchie des Séleucides. D'une façon générale, on peut définir ainsi ces figurines : types orientaux prédominants, assez émancipés; style grec, un peu alourdi. Mais quels étaient les fabricants? Des Orientaux dressés à la manière grecque? Je dirais plus volontiers : des Grecs dont le milieu avait influencé la technique?

Peu importe à cet égard le sujet représenté. Dans l'art industriel, c'est la commande, l'achat, qui détermine la fabrication. Un Grec ne répugnait pas à façonner dans l'argile, pour un indigène chaldéen, Mylitta ou Anaïtis; d'ailleurs, les prototypes de ces divinités de lectisternes, assistant aux banquets qui leur sont offerts, ne sont-ils pas à chercher dans ces statuettes assez nombreuses de personnages couchés, — surtout féminins, — qu'on trouve réunies dans le répertoire de Fr. Winter[2]? La statuette connue par Loftus[3]

1. L. Heuzey, *Figurines antiques de terre cuite du Louvre*, Paris, 1883, in-4°, p. 3 et pl. III.

2. *Die antiken Terrakotten*, Berlin, 1903, I, p. 200 à 207; II, p. 115, n° 7 (Cymé); p. 130, n° 6 (Myrina); cf. surtout le n° 8 (Asie Mineure), type presque dévêtu.

3. *Travels and Researches in Chaldaea and Susiana..... in* 1849-1852, Londres, 1857, p. 213 = Rawlinson, *Sixth Monarchy*, p. 386.

et qui représente un guerrier parthe étendu sur le côté, tenant un gobelet en main, n'est pas forcément un spécimen de l'art des Parthes. Le croquis de Loftus est peut-être enjolivé; il indique cependant un artisan assez exercé; si cette race avait pu le fournir, elle aurait sans doute beaucoup plus produit. A propos de cet objet, M. Heuzey parle de « travail tout à fait barbare[1] »; je ne puis m'empêcher de trouver l'expression un peu sévère. — Il signale lui-même, parmi les terres cuites de Tarse, « une déesse couchée à bonnet phrygien exactement semblable aux statuettes gréco-babyloniennes[2] ». Je ne conçois guère qu'un ouvrier du Bas-Euphrate soit venu travailler dans cette ville; j'imagine plus aisément la propagation jusqu'en Cilicie du type représenté. D'autre part, je crois, avec le savant conservateur du Louvre, que l'on recule trop haut la date de beaucoup de terres cuites assyro-babyloniennes des autres séries et qu'il en est du temps des Achéménides; pourtant, sous cette dynastie, il y a, sinon un hiatus, du moins un ralentissement de la production; au contraire, les Grecs, arrivant à la fin du IVe siècle, ont dû continuer dans leur nouvelle patrie l'exploitation d'une industrie qui, dans l'ancienne, se trouvait alors en pleine activité.

Peut-être des Hellènes immigrés ont-ils ouvert

1. *Catalogue*, I (1891), in-12, p. 46.
2. *Ibid.;* cf. p. 40-53.

des ateliers-écoles et leurs élèves auront façonné sous leurs yeux les exemplaires les plus grossiers; mais il en est d'autres qui trahissent une main trop experte : les Aphrodites d'albâtre, qu'on peut voir sous les vitrines du Louvre, n'ont d'oriental qu'une certaine exagération de formes et la coiffure conique, qui fait avec le corps un contraste singulier. Nulle différence de facture entre elles et certains types purement helléniques d'Éros de même origine.

Il est, en outre, des cas où l'on peut hésiter non moins sur la nationalité, pour ainsi dire, de certains motifs, que sur celle des artistes qui les ont traités. Il a été publié deux enseignes militaires trouvées en Perse, dont la date demeure controversée : étendards des Parthes, disait l'un[1], car la démonologie asiatique y apparaît dans la décoration comme ayant subi l'influence des représentations grecques, telles que celles des Gorgones et des Érinnyes. — Fabrication bien plus ancienne, a dit un autre[2], sans pouvoir préciser davantage; ces motifs sont purement orientaux en principe; ils sont ensuite devenus grecs, mais par importation. Cette observation ne tranche pas la question de date : le Pégase, par exemple, est d'origine asiatique; il est clair cependant que, lorsqu'il réapparaît sur les monnaies des Parthes,

1. Heuzey, *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1895, p. 16, et *Revue d'assyriologie*, V (1902), p. 103-104.
2. Sarre, *Beiträge zur alt. Gesch.*, *loc. cit.*

il a été naturalisé grec; c'est alors un emprunt direct à l'art des Séleucides et non un retour aux antiques traditions locales. Dans ces deux étendards, il y a une combinaison : les sujets sont avant tout orientaux, et il y a quelque chose d'hellénique dans le procédé. Je n'oserais conjecturer ni la date du travail ni la race de l'ouvrier; mais, si ce dernier est un Hellène, comment parler d'une influence grecque?

Semblable difficulté d'attribution se présente en ce qui concerne les menus objets, notamment les pierres gravées. Dans certains cas, cependant, l'hésitation ne paraît pas permise : les sujets orientaux y sont traités de telle manière qu'on reconnaît la main d'un artiste qui en ignorait la donnée primitive et essentielle[1], par suite la main

1. Joachim Menant (*Recherches sur la glyptique orientale*, Paris, II (1886), p. 189 et suiv.) cite un exemple caractéristique : le taureau ailé veillait aux portes des palais de Khorsabad et de Kouyoundjik; son rôle a évolué par la suite; néanmoins, l'artiste oriental, respectueux de l'idée traditionnelle, continue à placer l'animal sur le seuil, que ses pieds ne quittaient pas. Ignorant du symbole primitif, le graveur grec n'eut d'autre idée que d'alléger la représentation; il fit sien l'être fantastique, mais le lança au galop dans l'espace; il le transforma même en centaure sagittaire. Ce type se retrouve sur les objets de Ouarkah; il est donc difficile de dire avec Loftus : *they can scarcely be other than the works of Babylonian artists* (*op. cit.*, p. 214). D'une façon générale, le voyageur anglais me semble avoir rajeuni, pour une bonne part, les trouvailles de Ouarkah; il est des sceaux qui sont expressément datés de Séleucos et d'Antiochos le Grand. Pour le reste, Loftus déclare édifices parthes

d'un immigré. De plus, les spécimens dessinés et publiés par Menant semblent provenir du temps des Séleucides. Pour l'époque des Arsacides, il subsiste, en somme, un vide dans l'histoire de la gravure orientale en pierres fines ; il n'y a pas à la Bibliothèque nationale un seul camée auquel on puisse sûrement donner cette date[1]. La belle tête de Tigrane du Musée de La Haye[2] est un spécimen assez isolé.

Pourtant cette race aimait le luxe des ajustements et des pierreries[3] ; les Sassanides ont hérité de ce goût et l'art de la glyptique a grandement profité de cette vogue persistante. Mais on ne peut qu'avec timidité déterminer le centre de fabrication ; d'aussi menus objets circulaient aisément ; on ne saura jamais le chemin que chacun d'eux a parcouru de l'atelier d'origine à l'antique possesseur et du lieu d'invention à la vitrine d'une collection. Cette indication de provenance

(p. 225 et suiv.) ceux où ont été trouvées des monnaies des Arsacides. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'à cette époque ils étaient *encore debout* et habités.

1. Aussi E. Babelon (*Catalogue des camées antiques et modernes de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1897, p. LVI) a-t-il sans doute en vue l'ensemble des arts plastiques quand il écrit : « Avec le temps, l'influence de l'hellénisme s'amoindrit et tend à s'effacer ; l'art des Sassanides est moins grec et plus asiatique que l'art des Arsacides. »

2. Cf. Menant, *ibid*, pl. X, n° 10.

3. Il lui en est fait reproche dans un texte pehlvi cité par Gobineau (*Histoire des Perses*, II, p. 520). — Cf. Claudian., *Carmin. min.*, XXVII, 84 : *Parthus..... gemmis..... luxurians.*

manque ou demeure insuffisante pour beaucoup des intailles qu'a étudiées Gobineau[1]. Pourtant, à se guider d'après les sujets représentés, on est arrivé à cette conclusion[2], qu'en dépit des traditions orientales les formes et la technique donnent un style analogue à celui du gréco-romain de la fin de l'Empire. Il serait alors à supposer que ces intailles, comme celles des Achéménides, provenaient des ateliers de cette zone intermédiaire et mixte que fut la Mésopotamie; dans toutes les autres branches, en effet, l'art sassanide répudie cette parenté; on le voit bien par les monnaies.

La numismatique, à priori, semble promettre à notre étude une fort utile contribution, au moins à l'égard des Parthes; les pièces conservées sont nombreuses et, pour la date, on n'est exposé à se tromper que de quelques années. Néanmoins, ici encore, on peut se demander de quelle race étaient les ouvriers[3]. La plupart des pièces qui avaient cours dans l'empire des Arsacides pré-

1. Publiées avec de médiocres reproductions dans la *Revue archéologique*, 1874, I, p. 111 et suiv, 179 et suiv., 238 et suiv., 310 et suiv., 379 et suiv.; II, p. 341. Elles permettent cependant de constater que les exemplaires à caractères pehlvis ont un aspect assez différent.

2. A. Furtwængler, *Die antiken Gemmen*, Leipzig-Berlin, III (1900), p. 369-371. Pour la même époque, cf. Babelon, *Catalogue*, pl. XLII; Gayet, *op. cit.*, p. 133.

3. Warwick Wroth, qui a édité récemment la collection du British Museum (*Catalogue of Parthia*, 1903), ne se prononce que sommairement et avec réserve sur la question (p. LXXVII et suiv.).

sentent une légende grecque[1]. Pourquoi le choix de cette langue? S'applique-t-il aux monnaies royales ou seulement aux émissions des cités grecques? Des monnaies d'or nous auraient permis de trancher la difficulté, puisqu'il n'appartenait qu'aux souverains d'en frapper; mais les Arsacides n'ont pas usé de ce privilège[2] et l'on a dû se baser uniquement sur le cachet artistique, les types et les légendes.

Sous le premier point de vue, on a toutes les variétés, du véritable objet d'art jusqu'au plus grossier spécimen, et je ne vois pas à cet égard

1. Mais non toutes : pour les émissions des princes vassaux, il est fait usage de caractères araméens qui représentent la première période du pehlvi (cf. Ed. Drouin, *Revue archéologique*, 1898, I, p. 62). Seuls, les dynastes de Mésène et de Characène, dans la région du delta du Tigre, frappèrent longtemps des monnaies à légendes grecques (Saint-Martin, *op. laud.*, II, p. 80 et suiv.; E. Babelon, *Journal international d'archéologie numismatique*, I (1898), p. 381-404, pl. IH et IΘ).

2. Parce que, dit Mommsen (*Histoire romaine*, trad. fr., X, p. 262), ils considéraient les Césars comme les souverains de l'univers. — Mais la dynastie arsacide remonte à environ 250 avant notre ère. Je sais bien que de très bonne heure les Séleucides eux-mêmes rendirent hommage à l'hégémonie romaine : un siècle avant que Pompée ne débarquât en Syrie, Antiochos Épiphane élevait à Antioche un temple de Jupiter Capitolin (Liu., XLI, 20). Pourtant, la vraie raison est ailleurs : le monnayage de l'or s'est raréfié partout après Alexandre, et, vers le milieu du IIe siècle av. J.-C., il cesse à peu près complètement à la fois en Syrie, en Égypte et en Macédoine (cf. Babelon, *Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène*, Paris, 1890, p. CLXXXII).

d'oppositions marquées suivant les valeurs. Les légendes, elles, se répètent assez uniformément : correctes sous les premiers rois, elles se dénaturent à la basse époque, finissent par étaler non pas seulement des fautes d'orthographe, mais des combinaisons de lettres inintelligibles qui font supposer, au lieu d'une corruption de l'idiome, une ignorance absolue chez l'artiste de la langue grecque. L'accord ne s'est pas fait sur le point de savoir si les graveurs étaient ou non des Grecs[1].

1. Je rappelle les opinions en présence : d'accord avec Sainte-Croix (*loc. cit.*), Saint-Martin estime que toutes les médailles à légendes grecques, à de très rares exceptions près, ont été frappées par les cités helléniques (*op. laud.*, I, p. 190); celles qui confèrent aux Arsacides le titre de *philhellènes* proviendraient de Séleucie sur le Tigre, particulièrement favorisée (p. 192 et suiv.). Ces pièces étaient sans doute destinées aux échanges commerciaux avec les Romains, qui ne devaient pas aimer les monnaies à légendes orientales (p. 205). — Mommsen (*loc. cit.*, p. 166) se range à cette opinion, l'épithète de philhellène ne se comprenant que si les pièces reflètent la pensée des villes grecques; mais il ne fait pas entre Séleucie et les autres cette distinction qui me semble en effet injustifiée. — Eckhel (*D. N. V.*, III, p. 549) séparait deux catégories : espèces municipales, pièces frappées par ordre des rois parthes. — Dieulafoy (*L'art antique de la Perse*, V, p. 38 et suiv.) distingue de la grande masse des pièces, exécutées par des ouvriers indigènes, de rares tétradrachmes fabriqués par des Grecs. Mais le caractère de rudesse qu'il reconnaît aux premières n'est point un sûr indice. — Longpérier l'a signalé pareillement pour quelques-unes des premières espèces des Sassanides, alors que l'incorrection des légendes orientales lui faisait soupçonner à juste titre la main d'un Grec (*Essai sur les médailles des rois*

Je me demande si l'on ne s'est pas mis en quête de distinctions illusoires. Pourquoi le personnel des officines n'aurait-il pas été mixte? Il est arbitraire de considérer les villes d'origine macédonienne comme des espaces fermés à tout élément non grec. Les cités d'Europe ou d'Asie Mineure avaient leurs métèques ; nous savons que Séleucie et Babylone renfermaient nombre de Syriens et de Juifs immigrés, fréquemment en dispute avec les Grecs[1]. Comment ceux-ci n'auraient-ils pas accepté plus volontiers la présence de Chaldéens et de Parthes, gens tolérants? A travailler dans un atelier monétaire, on n'usait point d'une prérogative civique, et même pour une émission municipale la main-d'œuvre non hellénique devait être admise[2]. Que, dans les premiers temps, on ait eu recours de toute manière à des ouvriers grecs, je n'en saurais douter. Peuple de mœurs très simples, tout adonné à la chasse et à la guerre, les Parthes ne pouvaient se

perses de la dynastie sassanide, Paris, 1840, p. 5). — Wroth (*loc. cit.*) ne paraît attribuer qu'à quelques bronzes de basse époque le caractère de monnaies municipales, et les ouvriers seraient des indigènes, hormis peut-être ceux des premiers temps.

1. Ios., *Ant. iud.*, XVIII, 9.

2. Voy. Droysen (*Histoire de l'hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq, III, p. 34) : « D'après les plans d'Alexandre, on est peut-être en droit de supposer qu'il voulait voir traiter les indigènes sur le pied d'égalité [avec les colons macédoniens], naturellement sous cette réserve qu'ils adopteraient la langue et les coutumes de la cité. »

passer du secours des colons d'Occident : il leur fallait une monnaie capable de circuler chez leurs voisins de l'Ouest ; or, les Grecs seuls possédaient et pouvaient transmettre la tradition nécessaire ; c'étaient eux, quelquefois des Phéniciens, qui avaient frappé les dariques des Achéménides.

Des émissions purement municipales me semblent, d'autre part, bien difficiles à admettre, au moins pour le Ier siècle du royaume parthe : la grande majorité des cités grecques se trouvait en Mésopotamie ; or, j'ai rappelé que les Arsacides n'y établirent qu'à la longue leur domination. Le plus impressionnant, et l'essentiel en somme, sera de voir l'étendue des emprunts faits aux types monétaires des Séleucides[1].

On trouve déjà dans cette abondante série : l'Apollon assis sur l'omphalos, devenu le roi parthe en archer[2], la Déméter ou Tyché assise, la tête de cheval, les Dioscures, la Niké dans un bige ou tenant divers emblèmes, l'Héraclès debout, le Zeus aétophore, le Pégase, les aigles, les bucranes, les têtes de cerf et les éléphants, etc... Seulement, dans la série des Arsacides, ces types ont presque toujours subi une transformation : la tête du sou-

1. Et cela nous dispensera d'admettre, à la suite de Rawlinson (*Sixth Monarchy*, p. 396, n. 1), que les Parthes possédaient des modèles d'art grec d'une autre nature.

2. Souvenons-nous que cette représentation du roi considéré comme l'archer par excellence est le type fondamental de la darique.

verain est tournée à gauche, non plus à droite, la tête de cheval ne présente plus de cornes, les Nikés changent d'attitude, Pégase est au repos ou, s'il se cabre, ne galope plus; la tête de cerf est remplacée par le corps entier de l'animal, etc... Les types sont relativement peu nombreux, étant donné la masse des exemplaires conservés[1]; enfin, — ce qu'on ne me semble pas avoir suffisamment remarqué et souligné, — ils sont d'ordinaire en conformité avec le genre de vie et les préoccupations dominantes des Arsacides : le roi est l'éternel guerrier prêt à tirer de l'arc ou couronné après sa victoire; le cavalier est rappelé par le cheval, le chasseur par le cerf; les types d'Héraclès, de l'aigle, du taureau, du bélier cornu sont encore les symboles de la force active; la grande rareté des emblèmes religieux indique bien la demi-indifférence des Parthes; c'est à la fin du Ier siècle avant notre ère seulement qu'apparaissent les effigies des divinités grecques, alors que la Mésopotamie est bien décidément englobée dans le royaume. Je ne puis m'empêcher de remarquer encore le petit nombre des emblèmes proprement urbains (une boulè douteuse[2], parfois une forteresse ou entrée de ville[3], de rares têtes tourelées, quelques divinités susmention-

1. On se rendra compte de tout cela en parcourant les planches et les *Indexes* du catalogue cité du British Museum.
2. *Catalogue of Parthia*, pl. XXVI, 6 à 8.
3. *Ibid.*, pl. XVII, 5; XVIII, 14; XXIII, 4.

nées), et ceci peut paraître en contradiction avec la conjecture d'une frappe municipale.

Bref, cet ensemble de documents figurés conduit à l'idée d'une dynastie qui s'accommodait des choses grecques sans les copier littéralement, en acceptait volontiers certains avantages pratiques, n'affectait pour une civilisation supérieure et différente ni engouement ni dédain, mais peu inclinée à s'en approprier les formes d'art pour l'embellissement du royaume et la glorification de la monarchie. Sous les Sassanides, au contraire, c'est une opposition absolue qui semble s'affirmer. Il reste à voir si les sources littéraires compléteront ou modifieront cette impression et si elles laisseront apparaître plus nettement les traces de l'hellénisme sur une terre redevenue étrangère et où il n'y avait pour lui pas d'autre alternative que le progrès ou le recul.

Il nous serait fort utile de connaître, d'une façon au moins approchée, le nombre des Macédoniens ou des Grecs[1] qu'Alexandre établit dans l'empire enlevé aux Achéménides ou qui y vinrent

1. Il faut distinguer ces deux groupes; J. Beloch, *Griechische Geschichte*, Strasbourg, III (1904), attache grande importance au fait que les Macédoniens ont toujours parlé un dialecte grec; ils n'en étaient pas moins, au IVe siècle, des nouveau-venus à l'hellénisme (voy. les observations très justes d'Eugène Cavaignac, *Revue critique*, 1904, p. 301), et ce qu'ils apportèrent avec eux en Perse, en dehors de l'idiome, c'étaient plutôt les qualités militaires des Grecs que leur civilisation.

d'eux-mêmes après lui. Or, nous restons dans le vague; pourtant, il est certain d'abord qu'une bonne part des villes qualifiées « grecques » ne furent pas, à proprement parler, des fondations nouvelles; souvent le nom local fut grécisé[1]; parfois des villages voisins vinrent s'adjoindre à une localité préexistante[2] qui reçut un petit noyau de population occidentale. Il n'est pas douteux non plus qu'à la suite de la guerre de Pyrrhus, de la première guerre punique, une forte émigration ne se soit produite vers l'est, aux dépens en particulier de la Sicile et de l'Italie méridionale[3]. Mais l'Asie Mineure surtout et la Syrie maritime en profitèrent : la Perse était trop loin.

Le Grec ne s'exile guère sans esprit de retour; c'est, pour les grandes étendues continentales, un fort médiocre colon. La religion de Zoroastre préconisait la culture du sol; l'idéal d'un Grec n'a jamais été de travailler la terre; les vastes plaines ou plateaux de l'Iran et de la Mésopotamie sont mal appropriés à son étroit mercantilisme, auquel conviennent bien davantage les îles, les vallées côtières, les ports, que relient entre eux quelques heures de navigation. Même en Syrie, en Palestine, en Phénicie, où les divisions naturelles du sol offraient un champ commode

1. Nœldeke, *loc. cit.*, p. 336; Saint-Martin, *op. laud.*, I, p. 126.
2. Droysen, III, p. 133.
3. Id., II, p. 775.

pour la formation de petits États, à la mode grecque, l'hellénisation a été assez restreinte[1]. Les monarques séleucides se sont bien vite ennuyés d'un milieu peu adapté à leur race. Moins de vingt-cinq ans après la mort d'Alexandre, l'un d'eux fondait Antioche, et ils s'y établirent à demeure. L'ambition monarchique les attirait encore vers les confins orientaux de leur empire; mais ils renonçaient à y chercher un séjour de plaisance. Éloignés de la cour brillante de leurs souverains et de leur centre d'origine, les Hellènes ont dû se sentir bien vite isolés, même en Mésopotamie, et, au delà, presque perdus. Quand Démétrios alla en Médie[2] chercher des auxiliaires contre Tryphon, Grecs et Macédoniens le virent arriver avec transport; c'est sur leurs pressantes sollicitations que cette expédition fut entreprise; ils lui envoyaient de fréquentes ambassades, lui proposaient une guerre en commun contre Arsace[3], désireux de retenir quelque temps des compatriotes auprès d'eux. L'exemple des Érétriens, que Datis et Artapherne avaient transportés à Suse au temps des guerres médiques[4], et dont Apollonios de Tyane plaida la cause auprès de l'Arsacide Vardanès[5], nous montre la triste

1. Cf. Nœldeke, *ibid.*, p. 331.
2. *I Maccab.*, XIV, 1.
3. Ios., *Ant. iud.*, XIII, 5, 11; add. Iustin., XXXVI, 1.
4. Herodot., VI, 119.
5. Philostr., *Vit. Apoll.*, I, xxiii, 2; xxiv, *in fin.;* xxxvi.

condition des Grecs au milieu des indigènes, qui restaient pour eux des barbares. Sous les Achéménides, il entrait constamment dans les armées perses des gens de leur race : les Parthes n'ont jamais enrôlé de mercenaires grecs[1], et le fond hellénique, sous ces rois, n'a guère dû ni s'accroître ni se renouveler[2]. N'aura-t-il même pas été appauvri par de nombreux départs[3]?

1. Ou du moins ils ne l'essayèrent qu'une fois; Phraate, ayant fait prisonniers les Grecs vaincus sous Antiochos Sidétès (129 av. J.-C.), voulut les employer contre les Scythes, qui ravageaient les frontières parthiques, impatients de recevoir leurs subsides; mais ces nouveaux auxiliaires se joignirent à l'ennemi pour écraser l'armée de Phraate (Iustin., XII, 1; XLII, 1).

2. Je sais bien que les rois de l'Iran transportèrent parfois dans leurs domaines tout ou partie de la population des places fortes qu'ils avaient détruites ou conquises, mais ils ne dépassaient que très rarement l'Euphrate; c'est de Mésopotamie qu'ils tirèrent surtout ces nouveaux colons, appartenant à des races diverses et parlant des idiomes très différents. Leur pensée était surtout d'accroître le chiffre d'habitants du royaume; même Chosroès Ier, fondateur de l'Antioche persane, obéissait à cette préoccupation. Nous savons qu'il accueillait volontiers tous les étrangers, à l'exception des Turcs (Menander Protect., 18, dans Müller, *Fragm. hist. Gr.*, IV, p. 225; Mirkhond, *Histoire des Sassanides*, ap. de Sacy, *Mém. sur div. antiq. de la Perse,* Paris, 1793, p. 363-364), et qu'il prit des mesures pour pousser, même contraindre au mariage les indigènes (Tabari, II, p. 160; Assémani, *Bibl. Or.*, II, p. 410).

3. Voici quelques inscriptions d'Europe et des îles qui mentionnent des Grecs d'« Extrême-Orient » (j'interprète ainsi Μῆδος ou Πέρσης) : *Inscr. Gr. Ins.*, I, 518 à 520, 653 (= *Corp. inscr. Gr.*, 2548); *Corp. inscr. Att.*, II, 3197 à 3199, 3269; III, II, 2148 (?), 2149, 2394 (?); IX, 3198b.

L'importance du nombre, d'ailleurs, si grande qu'elle soit, n'est pas forcément prépondérante : dans les premiers temps de la colonisation grecque, ce n'était parfois qu'un bien petit groupe de familles qui allait fonder au loin une cité nouvelle ou un comptoir, et bientôt les dons ethniques s'y manifestaient avec éclat : lettres et arts s'y développaient ; une modeste colonie était réputée comme centre de colonisation. Mais, alors, la race grecque était jeune et enthousiaste ; les grands ouvrages de l'esprit naissaient des grandes pensées et des grandes actions ; la période alexandrine, et bien plus encore l'époque romaine, ne connaissent plus cette verdeur et cette spontanéité : c'est des métropoles populeuses que partent désormais les manifestations de la pensée humaine, car là seulement la poésie, la philosophie, l'histoire, devenues livresques, érudites, trouvent les ressources qui les alimentent. Il y avait bien, vers la réunion du Tigre et de l'Euphrate, une grande cité comparable en quelque mesure, pour le chiffre de la population, avec Athènes, Alexandrie, Pergame et plus tard Smyrne et Béryte : c'était cette Séleucie, qui comptait encore, au premier siècle de notre ère, 600 000 âmes[1]. Qu'a-t-elle apporté au patrimoine commun de l'hellénisme? Dans le domaine des arts plastiques, nous en avons déjà suffisamment jugé : sa part

1. Plin., *H. N.*, VI, 26, § 122.

contributive est si minime et si peu accusée qu'on craint de lui faire honneur de la production des peuplades d'Orient. Il est vrai que la matière manquait aux artistes, ainsi que ce public fin et cultivé nécessaire pour l'éclosion des chefs-d'œuvre. Examinons maintenant si les lettres ont été mieux servies.

A défaut des ouvrages eux-mêmes, nous avons sauvé du naufrage de l'antiquité de longues nomenclatures de noms d'auteurs avec de menus détails sur leurs travaux. Lexicographes et grammairiens nous attesteront peut-être l'activité des beaux esprits de l' « Extrême-Orient grec », s'il nous est interdit d'en apprécier la valeur et les résultats. Il n'est pas douteux, en effet, que les anciens ont reconnu l'existence d'un groupe de lettrés, auxquels ils donnaient le nom de *Babyloniens*. Strabon, qui nous dit que de son temps Babylone était presque complètement déserte[1], nous apprend que, pour désigner un personnage natif de Séleucie sur le Tigre, on se servait plus volontiers du terme de Babylonien[2]. Serait-ce que la pluralité des Séleucies dans le monde grec avait conduit à cette légère inexactitude, moins fâcheuse qu'une équivoque? Il se peut, et l'on n'attacherait pas sans quelque témérité à ce qualificatif un sens légèrement défavorable et nuancé de raillerie;

1. *Geogr.*, XVI, 1, 5, p. 738 C.
2. XVI, 1, 16, p. 743-744 C.

rien ne porte à penser qu'on disait alors : un Babylonien, comme nous dirions : un Troglodyte, aujourd'hui. Il n'apparaît pas que ce groupe d'esprits soient restés à l'écart du mouvement général et confinés en eux. En revanche, il est bien difficile de saisir, entre ceux dont les noms et les travaux nous sont rapportés, un lien, une parenté intellectuelle, une communauté de recherches[1]. C'est que, s'ils avaient vu le jour aux bords des grands fleuves de Mésopotamie, ils avaient bien vite déserté leur patrie pour étudier ailleurs, et l'émigration les avait dispersés. Ce sont donc des témoins insuffisants du degré de culture auquel était parvenue leur terre natale; voyons, néanmoins, où se porta leur curiosité.

Le plus ancien, qui ouvre presque la période dont nous nous occupons, Apollophanès de Séleucie, fut le médecin d'Antiochos le Grand, qu'il suivit dans ses campagnes et aida de ses conseils[2]; il semble que l'enseignement de la pharmacie ait, grâce à lui, beaucoup progressé[3]. Il dut être, à peu de chose près, contemporain du plus illustre parmi les « Babyloniens », Diogène, fils

1. On trouvera, sous le nom de chacun d'eux, le bilan de nos connaissances à son sujet dans la *Geschichte der griechischen Litteratur in der Alexandr. Zeit* de Susemihl (Leipzig, 1891-1892), qui n'a pas tenté de les rapprocher ni de les comparer.
2. Susemihl, I, p. 822; Polyb., V, 56, 58.
3. Cels., V, 18; Gal., XIII, 220, 831, 979.

d'Artémidore[1], né vers 240, et qui, très avancé en âge, prit part en 156-155 à la députation que les Athéniens envoyèrent à Rome, pour obtenir l'abolition de l'amende de 500 talents qui leur avait été imposée en raison du pillage d'Oropos. Athènes fut sa patrie d'adoption et il y forma de très nombreux disciples. Il serait oiseux d'établir un rapprochement entre son origine et les voies où il engagea le stoïcisme, désormais satisfait d'une morale peu rigoureuse[2]. Il est naturel, cependant, de retrouver parmi ses élèves un de ses compatriotes, Apollodore de Séleucie[3], et c'est peut-être à son instigation qu'un autre, Archédémos, se rendit d'Athènes à Babylone et y fonda une école particulière[4].

Un second Diogène de Séleucie, épicurien du IIe siècle, dut séjourner davantage dans les pays asiatiques, car il était le favori d'Alexandre, fils supposé d'Antiochos Épiphane, dont le successeur le fit mettre à mort, probablement en 164[5]. Un peu plus tard paraît avoir vécu Séleucos[6], méta-

1. Susemihl, I, p. 82-84; von Arnim, dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, V, 1, col. 773-776 (1903).

2. Susemihl, *ibid.*, n. 365-366.

3. *Ind. Stoic. Herc.*, col. LI; Susemihl, I, p. 86.

4. Plut., *de exil.*, 14, 605 B : ὁ δὲ Ἀθηναῖος (en réalité, il était de Tarse; cf. Strab., XIV, 5, 14, p. 674 C.) Ἀρχέδημος εἰς τὴν Πάρθων μεταστὰς ἐν Βαβυλῶνι Στωϊκὴν διαδοχὴν κατέλιπε.

5. Cf. Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, V, I, col. 777, nº 47. — Une anecdote rapportée par Athénée (*Deipnosoph.*, V, 47, p. 211) témoigne de ses mœurs dissolues.

6. Strabon l'appelle tour à tour Chaldéen (XVI, 1, 6, p. 739 C) et Érythréen (d'après Poseidon., III, 5, 9, p. 174 C).

physicien, astronome et cosmographe, occupé à l'étude du mouvement des astres et des marées[1]. Le deuxième parmi les grands « Babyloniens » est Hérodicos, dont l'époque est fort difficile à fixer[2] : un grammairien de ce nom vivait sous Tibère ; les théories philosophiques du premier, ses sarcasmes contre Platon et les socratiques, indices d'une période plus reculée, n'invitent pas à l'identifier avec un homme de l'époque impériale ; il faudrait enfin lui supposer une grande variété d'aptitudes, car Hérodicos de Babylone composa en outre plusieurs livres sur la comédie attique[3] qui nous laissent entrevoir qu'il avait, lui aussi, quitté sa patrie.

C'était encore presque un Babylonien, — car la Sittacène touchait au territoire de Séleucie, — cet Apollodore d'Artémita, auteur de Παρθικά qu'a pillés Strabon, et dont l'activité ne dépasse pas le milieu du Ier siècle avant notre ère[4].

Les autres savants qu'il convient de citer ensuite ont une personnalité encore plus douteuse. S'il fallait admettre comme authentique celle de Zachalias, qui dédia au roi Mithridate un

1. Plut., *Quaest. Plat.*, VIII, 1, 1006 C; Strab., *ibid.;* Susemihl, I, p. 763 ; Urlichs, *Rhein. Mus.*, XI (1857), p. 294 et suiv.; Soph. Ruge, *Der Chaldäer Seleukos*, Dresde, 1865.

2. Susemihl, II, p. 24-26 ; Schœnemann, *Herodicea*, *Rhein. Mus.*, XLII (1887), p. 467-471.

3. Athen., XIII, 50, 586a; 60, 591c.

4. Cf. Arnold Behr, *De Apollodori Artemitani reliquiis atque aetate*, Strasbourg, 1888, p. 45-49.

livre où il attribuait aux pierres précieuses une influence capitale sur les destinées humaines, nous pourrions dire que, dans la région de Babylone, l'élément juif servit la cause de l'hellénisme en répandant sa langue, sinon son esprit, car Zachalias semble la forme grécisée de Zacharie[1]. Un traité περὶ λίθων est également attribué à Dorothéos le Chaldéen par le pseudo-Plutarque[2].

Athènes n'est pas la seule ville d'Occident qui ait attiré les « Babyloniens » ; leur contrée paraît avoir eu des relations suivies avec Cyzique, et ces liens se manifestent dans la double origine attribuée à deux écrivains : Agathocle et Teucros[3]. Le premier semble être du début de l'époque romaine, et, entre divers souvenirs historiques, il écrivit sur Cyzique, sa patrie d'adoption[4]. Quant à Teucros, de la même époque ou

1. Susemihl, I, p. 867; Plin., *H. N.*, XXXVII, 20, § 169.

2. *De fluuiis*, XXXIII, 3. Quant à Oros, dit « roi des Assyriens » (Plin., *H. N.*, XXX, 15, § 145), auteur d'un traité sur les effets médicaux des pierres précieuses, Susemihl (I, p. 866) voit en lui, avec raison, étant donné son nom, un habitant de l'Égypte. De même les oracles attribués à la sibylle dite *Chaldéenne* ne sont, comme les autres, que des productions de la colonie juive alexandrine (*Oracul. Sibyll.*, 2e éd. Alexandre, Paris, 1869, ou Rzach, Leipzig, 1891).

3. Susemihl, II, p. 376 et 380.

4. J'interprète ainsi, avec Schweighæuser, l'expression d'Athénée (XIV, 649 et suiv., fragm. 6 : Ἀγαθοκλῆς ὁ Κυζικηνὸς ἐν τρίτῳ τῶν περὶ πατρίδος), qui écrit ailleurs (IX, 375 et suiv., fragm. 7) : ὁ Βαβυλώνιος ἐν πρώτῳ περὶ Κυζίκου.

des temps postérieurs, il aurait été historien, lui aussi, naturaliste, alchimiste et astrologue[1].

Ainsi, des philosophes, appartenant à des écoles diverses, des métaphysiciens, astronomes, naturalistes, des historiens adonnés plus encore à d'autres travaux, des médecins : telle est la variété de spécialistes qu'offre cette courte nomenclature. On y reconnaît en somme, poésie et critique littéraire exceptées, le fond commun de recherches et de productions de la basse époque alexandrine ; tout au plus oserait-on indiquer une prédominance du goût de spéculation, une tendance au fantastique dans l'étude des phénomènes et des êtres, et, sans trop y appuyer, relever comme une note orientale dans ce genre d'activité. Dès lors, le milieu babylonien aurait autant donné que reçu. Nous ferons une observation plus certaine en relevant l'époque où s'arrête cette suite de penseurs et d'écrivains : il est assez vraisemblable qu'aucun n'a atteint le début de l'ère chrétienne ; une fois les Parthes établis dans

1. Cf. von Gutschmid, *Ueber Teukros den Babylonier* (*Zeitschr. d. deutsch. morgenl. Gesellsch.*, XV (1861), p. 104-106=*Kleine Schrift.*, II (1890), p. 708-711). Teucros enrichit la série des constellations depuis longtemps adoptées par la science hellénique ; les documents de contrôle et de comparaison nous manquent, mais il doit avoir ajouté à son ciel astrologique tout ou partie de ce qu'avaient mis dans le leur les prêtres des temples de la vallée de l'Euphrate (voy. Franz Boll, *Sphaera*, Leipzig, 1903, et le compte-rendu de Fr. Cumont, *Revue archéologique*, 1903, I, p. 437 et suiv.).

la Mésopotamie méridionale, il semble que la vie intellectuelle s'en soit retirée et que ce pays n'ait même plus fourni d'élèves aux écoles lointaines du monde grec.

Ce dernier, au contraire, n'a cessé de s'intéresser à l'Orient : les traditions sur la Chaldée, la Perse s'infiltrent de bonne heure dans la littérature grecque. Il est un peu irritant, au point de vue qui nous occupe, d'être obligé de renoncer à une solution définitive touchant l'époque où vécut le prêtre Bérose ; je ne songe naturellement pas à entrer dans cette controverse, toujours ouverte [1]. Elle aurait peu d'intérêt pour mon sujet s'il fallait admettre, avec Ernest Havet [2], que les Χαλδαϊκά sont l'œuvre apocryphe d'un bel esprit d'Alexandrie. Il est permis assurément de révoquer en doute l'authenticité des sources où ont puisé les écrivains tardifs auxquels nous devons des extraits de l'ouvrage désigné sous ce titre ; mais c'est, je crois, pousser un peu loin le dogmatisme de prétendre qu'après Alexandre, selon la tradition, donc à la fin du IVe siècle, un Oriental, dont nous ignorons absolument la vie et les antécédents, ne pouvait, de toute vraisemblance, — même exception unique, — être assez hellénisé pour écrire ce livre. Les mercenaires ioniens avaient de tout temps été attirés

1. Cf. A. et M. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, Paris, V (1899), p. 98-99.
2. *Mémoire cité*, p. 48.

en Perse; est-il soutenable qu'après la chute des Achéménides *aucun* de leurs sujets n'ait pu être assez imbu de la langue et de l'esprit grecs pour composer un écrit, dont quelques fragments, peut-être rajeunis dans les citations, ne nous donnent pas une idée bien précise? Je ne crois pas indispensable de fixer une date de deux siècles postérieure. D'après une notice biographique anonyme[1], le Syrien Jamblique, du IIe siècle de notre ère, auteur du roman des *Babyloniques*[2], avait été instruit de la langue, des mœurs et des traditions du pays de Babylone par un prisonnier de guerre qui devint son éducateur[3]. Il n'y a nul

1. Voy. l'analyse de Photios dans les *Erotici Graeci* de Hercher, I, p. 225 et suiv.; add. p. 217-220, et II, p. 64-67.

2. Suidas, Ἰάμβλιχος. Ce livre dut rester populaire encore au temps de Suidas, au xe siècle, car celui-ci en fait de nombreuses citations.

3. Erwin Rohde (*Der griechische Roman und seine Vorläufer,* 2te *Aufl.*, Leipzig, 1900, p. 391) révoque en doute l'exactitude du renseignement : *Vielleicht hat er die ganze Figur des Babyloniers nur erfunden, um sie zur Stütze dieser Fiction zu benutzen.* — La sophistique était peu scrupuleuse; mais si ce détail est de pure invention, nous devons croire qu'au moins il avait pour les contemporains toute vraisemblance, et c'est ce qui importe ici. La « langue du pays de Babylone » est en effet une expression peu satisfaisante. Von Gutschmid, consulté par Rohde, supposait que Βαβυλώνιος était une élégance pour désigner un Parthe (p. 389, n. 1, *in fin.*). Un Babylonien de ce temps aurait parlé syriaque, comme Jamblique, *was man damals in jenen Gegenden längst that.* Gutschmid joignait à beaucoup de science une ardeur extrême à la conjecture. Nous avons tout lieu de croire qu'en Babylonie, à l'époque des Antonins, on parlait

paradoxe à conjecturer que Bérose, inversement, déjà plus ou moins frotté d'hellénisme, trouva un professeur parmi les nombreux étrangers que les circonstances, à diverses époques, amenèrent à faire le même voyage que Xénophon.

Il n'en est pas moins vrai qu'à l'époque romaine les traités abondaient sur l'Assyrie et sur Babylone[1] ; très certainement, beaucoup des renseignements qu'ils contenaient avaient été obtenus sur place[2]. A l'origine, cette information aux sources mêmes avait dû être nécessaire : pour la première fois, à la mort d'Alexandre, les peuples de ces régions devenaient des sujets grecs ; les deux mondes, antérieurement, n'avaient pas eu de relations aussi actives que celles qui allaient naître. Le mouvement scientifique qu'avait provoqué l'œuvre d'Aristote poussa de nombreux érudits à étudier la doctrine des mages. Mais bientôt celle-ci chemina d'elle-même vers l'Occi-

des langues très diverses : le grec, le syriaque, l'araméen, le pehlvi, etc.

1. Voy. l'*Index titulorum* de Müller, *Fragm. hist. Graec.*, IV, p. 688, col. 2.

2. Suidas cite (*s. u.*) deux personnages qu'il appelle : le premier Ἰουλιανὸς Χαλδαῖος φιλόσοφος, le second Ἰουλιανός tout court; ce dernier était fils du précédent et écrivit en vers des Θεουργικά, ἐπὶ Μάρκου Ἀντωνίνου τοῦ βασιλέως (Caracalla?). L'épithète de Χαλδαῖος n'indique pas forcément, surtout à pareille date, un indigène de la Chaldée. Je croirais plutôt qu'un Grec (fait citoyen romain) mérita ce titre pour avoir étudié la liturgie chaldéenne ; il en dut transmettre la connaissance à son fils, qui peut-être aussi fit un voyage en Chaldée.

dent ; le culte de Mithra, réunissant en un corps les dogmes principaux, servit à la répandre. Cette nouvelle religion ne trouva pas dans la Grèce propre un terrain favorable, mais dans certaines contrées d'Asie Mineure, encore faiblement hellénisées, elle parvint à s'établir. Il ne fut plus indispensable de franchir l'Euphrate pour être au courant de la doctrine, et il ressort des études détaillées et minutieuses de Franz Cumont[1] qu'en effet l'on s'en dispensa volontiers. C'est en Cilicie, selon lui, que Théodore de Mopsueste recueillit les matériaux de son traité περὶ τῆς ἐν Περσίδι μαγικῆς. Le passage célèbre de Plutarque sur la religion des Perses[2] dériverait d'une source qui exposait l'enseignement des mages de Cappadoce, comme celle où puisa Strabon, et les nombreux Λόγια Χαλδαϊκά, auxquels s'intéressait l'Occident, auraient été, au dire de celui qui les a publiés et commentés, Wilhelm Kroll[3], composés en Asie Mineure, dans les dernières années des Antonins.

Il n'est pas impossible, cependant, qu'on ait fini par concevoir et se rendre compte combien cette philosophie mazdéenne, en s'égarant sur les domaines de l'hellénisme, s'y était laissé corrompre et contaminer[4], et par se résoudre à une

1. *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*, Bruxelles, I (1899), in-4°, p. 13, 22, 24, 33.

2. *De Iside et Osiride*, 46.

3. *De oraculis Chaldaicis* (*Breslauer philolog. Abhandl.*, VII, 1, 1894).

4. Cumont (II (1896), p. 60) cite un exemple bien caracté-

enquête nouvelle dans son pays d'origine. La sagesse orientale demandait à être retrouvée par les Grecs dans sa pureté première, et, comme elle continuait à les passionner[1], il en est un qui se préoccupa de l'aller étudier jusque dans l'Inde : la vie d'Apollonios de Tyane, telle que Philostrate nous l'a contée, renferme de merveilleux détails; mais on n'hésite guère sur la réalité de son séjour en Perse, qui paraît avoir duré une vingtaine de mois, entre 44 et 46 de notre ère; malgré ses fanfaronnades, Vardanès lui aurait fait le meilleur accueil, et à Antioche il se rencontra avec Mégabatès, un des fils d'Artaban[2].

Nous ne savons pas ce qui attira dans ce pays le rhéteur Amphicratès au siècle précédent. « Je dois, » dit Plutarque, « faire mention de lui comme Athénien. Banni d'Athènes, il se retira, assure-t-on, à Séleucie sur le Tigre. Les habitants de la ville l'ayant prié d'enseigner la rhétorique, il leur répondit arrogamment : « Le plat est trop petit « pour le dauphin[3]. » Il est au moins visible que Séleucie ne passait pas à ses yeux pour un centre

ristique; c'est le mythe raconté par Dion de Pruse (*Orat.*, XXXVI (*Borysthenica*), § 39 et suiv., éd. Arnim).

1. Cf. Plin., *H. N.*, XXX, 1-2. La magie babylonienne surexcitait les imaginations. Jamblique raconte (p. 225, 9 et suiv.) comment, instruit par elle de l'avenir, il avait connu d'avance l'issue de l'expédition de Vérus contre les Parthes.

2. *Vit. Apoll.*, I, 31, 1. Ce détail est probablement une invention de Philostrate, dit von Gutschmid (*Kl. Schrift.*, III (1892), p. 48), mais en soi il n'est pas invraisemblable.

3. Plut., *Lucull.*, 22 : ὡς οὐδὲ λεκάνη δελφῖνα χωροίη.

cultivé. Plotin, pour s'initier à la sagesse renommée des Perses et des Indiens, accompagna en 243 l'empereur Gordien III dans son expédition contre Ctésiphon et faillit périr au milieu du désastre de l'armée sans avoir atteint son but[1]. Des autres Grecs par qui l'Orient fut visité, les noms ne nous ont pas été conservés, sauf quelques exceptions rares : Ammien Marcellin s'est dénoncé lui-même ; il s'occupe des croyances iraniennes à propos de l'expédition de Julien[2], mais brièvement, en homme de guerre qui ne s'y attache pas, comme Procope[3]. Au témoignage de Libanios, Eustathe aurait reçu une mission curieuse : frappé de sa réputation de théurge et d'enchanteur, l'empereur Constance l'aurait envoyé au roi de Perse pour le séduire, et peu s'en fallut que le belliqueux monarque, guéri de ses idées de conquête, ne déposât le sceptre et le diadème pour prendre le manteau. Mais Sapor avait aussi ses magiciens, qui rompirent le charme et lui firent comprendre qu'on est mieux assis dans un trône que sur l'escabeau d'un philosophe[4]. Enfin, nous aurons à parler tout à l'heure des sept sages exilés qui cherchèrent en Perse un refuge.

1. Porphyr., *De uit. Plotin.*, 3.
2. XXIII, 6, 32-36.
3. On trouve quelques observations superficielles dans le *De Bello Persico*, I, 3, 11 et 12 (p. 19, 3; 56, 3 et 57, 10, éd. Bonn); II, 24 (p. 259, 15).
4. Cf. Émile Monnier, *Histoire de Libanius*, I, Paris, 1866, p. 92.

Cette curiosité d'un peuple pour l'autre fut-elle réciproque? La question ne se pose pas dans les mêmes termes de part et d'autre; la Grèce était, même sous les empereurs, un ensemble de petites républiques; les peuples d'Orient vivaient en monarchies. Il était loisible aux princes de créer un courant, d'établir une mode; le caprice d'un homme pouvait avoir un rôle de première importance. Voyons ce que ces rois des Parthes et des Perses ont fait personnellement pour ou contre l'hellénisme.

Un texte célèbre de Plutarque a été souvent cité comme apportant dans le débat un argument décisif et explicite; il est relatif aux événements qui suivirent chez les Parthes la mort de Crassus :

« Orodès avait déjà fait la paix avec Artavasdès l'Arménien; ils étaient convenus du mariage de la sœur d'Artavasdès avec Pacoros, fils d'Orodès. Ils se donnaient réciproquement des festins et des banquets, dans lesquels on récitait d'ordinaire des poésies grecques. Car Orodès n'ignorait ni la langue ni la littérature des Grecs. Artavasdès faisait lui-même des tragédies, et il écrivit des discours et des histoires, dont une partie a été conservée jusqu'à nos jours. Lorsqu'on apporta la tête de Crassus à la porte de la salle, les tables venaient d'être enlevées, et un acteur tragique, Jason de Tralles, chantait le rôle d'Agavé dans les *Bacchantes* d'Euripide, à la grande satisfaction des spectateurs. Alors, le capitaine parthe

Sillacès se présenta, et, s'étant prosterné, jeta aux pieds d'Orodès la tête de Crassus... » Des cris de joie furent poussés ; Jason changea de costume pour pouvoir, dans un autre rôle, prononcer des vers auxquels les circonstances donnaient un à-propos tout particulier. Mais un autre Parthe, Promaxéthrès, lui arracha des mains la tête du général romain, se déclarant lui-même bien mieux désigné pour chanter une des strophes, parfaitement adaptée à l'événement[1].

L'authenticité de l'anecdote ne peut guère être discutée, bien qu'elle ne soit pas rapportée par un contemporain ; on en conclura que, vers le milieu du Ier siècle avant notre ère, la langue des Grecs et, dans une large mesure, leur littérature étaient familières aux princes parthes et arméniens et à leur entourage. En ce qui concerne les rois d'Arménie, le même Plutarque apporte encore des preuves nouvelles : le rhéteur Amphicratès, nommé plus haut, ayant quitté avec hauteur les gens de Séleucie, « se rendit auprès de Cléopâtre, fille de Mithridate et femme de Tigrane ; il y devint bientôt suspect, et, sur la défense qu'on lui adressa d'avoir aucun commerce avec les Grecs, il se laissa mourir de faim. Cléopâtre lui fit de magnifiques obsèques ». Un autre Grec, Métrodore de Scepsis, fut enterré en Arménie ; il avait été mis à mort sur l'ordre de Mithridate,

1. Plut., *Crassus*, 33.

qu'il avait trahi auprès de Tigrane, bien que mandé devant celui-ci comme ambassadeur du premier[1]. Enfin, nous savons que Tigrane avait fait construire un théâtre à Tigranocerte; pour l'inaugurer, il rassembla de toutes parts une foule de comédiens; Lucullus s'en servit dans les jeux et spectacles qu'il donna pour célébrer sa victoire, puis il les renvoya à ses frais dans leur patrie[2].

En ce qui concerne le roi des Parthes, le récit de Plutarque paraît d'abord donner quelque vraisemblance à ce que nous rapporte Philostrate du palais des Arsacides : on y voyait des portiques décorés d'étoffes brodées d'or; les sujets des broderies étaient le plus souvent empruntés à la mythologie grecque; ils reproduisaient des épisodes de la vie d'Andromède, d'Amymone et d'Orphée[3]. Dieulafoy se demande si l'on peut « attribuer cet entraînement général de l'Orient vers les thèmes occidentaux à la dispersion des peintures grecques dans tout le monde ancien. Les Grecs avaient-ils pris l'habitude d'envoyer des esquisses à Babylone et demandaient-ils à la main si habile et au goût si délicat des Orientaux de reproduire sur des tentures leurs tableaux préférés[4] »? — En vérité, la question ne saurait se

1. Plut., *Lucull.*, 22.
2. *Ibid.*, 29.
3. *Vit. Apoll.*, I, 25.
4. *L'art antique de la Perse*, V, p. 25.

poser : les tableaux qu'Apollonios est censé avoir vus représentaient aussi des épisodes des guerres médiques, mais ceux-là seuls qui étaient à la gloire de Xerxès ou de Darius. Il est inadmissible que les Grecs aient vulgarisé de pareils sujets, même par flatterie; peu croyable, d'autre part, que les Arsacides en aient volontiers fait choix. Les Achéménides, dont ils se réclamaient pour la forme[1], étaient pour eux des prédécesseurs bien lointains et peu directs; à Ctésiphon, on tenait en honneur la mémoire d'Alexandre, qui avait brisé cette dynastie[2], et l'on n'avait de rancunes que contre les Séleucides, adversaires obstinés durant tout un siècle. Von Gutschmid me paraît apprécier plus judicieusement cette description : il s'y trouve des détails qui rappellent essentiellement la cour des Achéménides, et Philostrate a dû mêler à une tradition authentique de la vie d'Apollonios des récits d'auteurs grecs bien plus anciens[3].

Mais que les Arsacides de Parthie et d'Arménie aient eu quelque passion, au moins un certain temps, pour la littérature grecque, il est aisé de l'admettre. Ces deux pays n'avaient, pour ainsi dire, aucune littérature à eux; il n'existait même

1. Afin de donner quelque ancienneté à leur maison; cf. Syncell., 284 B, ap. Appian., *Fragm. hist. Graec.* (Müller), III, p. 587.
2. Gobineau, *op. cit.*, II, p. 360.
3. *Kleine Schriften*, III, p. 62-64.

pas alors d' « arménien littéral »; les sujets de Tigrane ne possédaient qu'une langue parlée; quant à ceux d'Orodès, ils restaient insensibles aux charmes des arts de l'esprit[1]. Cependant, cette indifférence n'était pas possible à des souverains; ne fût-ce que dans une pensée de faste et de splendeur, ils devaient éprouver quelque attrait pour ce qui procurait un ornement à d'autres cours, une réputation à d'autres contrées. Or, la suprématie de la pensée grecque était alors universelle; c'était elle qui dominait à Rome, où plus d'une fois des princes parthes furent envoyés en otages.

Il est plaisant de constater que, dans leurs plaisirs même et leur luxure, ces rois subissaient encore une sorte d'entraînement au philhellénisme; quand on eut découvert dans les bagages de l'officier romain Rustius les obscènes *Contes milésiens* d'Aristide, le Parthe Suréna s'exclama vainement sur la dépravation des ennemis; les gens de Séleucie « reconnurent le grand sens d'Ésope », dont ils avaient lu l'allégorie de la besace, et trouvèrent « impudents les Parthes de blâmer les Μιλησιακά quand ils avaient eu pour rois plusieurs Arsacides nés de courtisanes milésiennes et ioniennes[2] ». Pour peupler le harem de danseuses ou de musiciennes, divertissements de leurs loisirs ou de leurs repas, ils n'avaient même pas

1. Cf. Darmesteter, *Coup d'œil.....*, p. 24.
2. Plut., *Crassus*, 32.

besoin de les faire venir de loin ; il s'en trouvait bon nombre dans la pompe burlesque qui accompagnait à Séleucie le triomphe de Suréna.

Nous connaissons mal, en vérité, la vie de palais des Arsacides ; mais il s'établit, dès les derniers temps des grandes monarchies hellénistiques, une sorte de cosmopolitisme qui imprègne, même chez les Barbares, les us et coutumes des cours. Elles s'empruntent réciproquement leur formalisme ; on retrouve de l'une à l'autre certaines titulatures. Il est possible que sous les rois parthes se soit maintenue une dignité qui existait sous les Achéménides, celle des « yeux du roi[1] » ; les Lagides avaient pareillement copié des anciens Perses l'usage de s'entourer de συγγενεῖς, et les Séleucides imitèrent les mêmes souverains en créant un κατακοιμιστὴς τοῦ βασιλέως[2]. En revanche, les rois parthes adoptèrent une désignation proprement grecque pour leur *probulorum ordo*, d'où étaient tirés les généraux et gouverneurs, et qui suppose une catégorie ignorée de πρόβουλοι[3]. Ils portent sur les monnaies les quali-

1. Philostr., *Vit. Apoll.*, XXVII, 2 : ..... τοὺς ἄνδρας, οἳ δὴ νομίζονται βασιλέως ὦτα.

2. Diod. Sic., XI, 69, 1.

3. Il faut noter que ce terme nous est connu par Justin (XLI, 2, 2), auteur latin, qui a forgé pour la circonstance un mot rigoureusement calqué sans doute sur l'expression officielle. N'oublions pas cependant que la leçon *probulorum* est une correction de Gutschmid et Rühl, à la place de laquelle on lisait antérieurement *populorum*, qui ne donne aucun sens acceptable.

fications des rois de Syrie : ἐπιφανής, δίκαιος, νικάτωρ, à côté desquelles paraît la formule romaine αὐτοκράτωρ. C'est aux successeurs d'Alexandre qu'ils empruntèrent en outre, pour le donner à leurs intimes conseillers, ce titre : τῶν πρώτων φίλων τοῦ βασιλέως βασιλέων μεγάλου Ἀρσάκου, que nous a conservé une inscription de Délos[1]. Pour les temps postérieurs, c'est la même hiérarchie compliquée qu'on trouve chez les Romano-Byzantins et chez les Sassanides; mais quels furent les initiateurs? Les uns ont cherché à Constantinople[2], d'autres dans l'Iran[3] les prototypes; il est plus probable que les deux cours se sont copiées à tour de rôle.

Les princes orientaux connaissaient ceux de l'Occident; Dareios était présent, comme otage, en l'an 39 auprès de Caligula[4]. Auparavant, sous Auguste, Phraate IV avait envoyé en Italie quatre de ses fils, les femmes de deux d'entre eux et quatre petits-fils[5]. Sous Néron, Tiridate vint rece-

1. S. Reinach, *Bull. corr. hell.*, VII (1883), p. 349, nº 8 = Dittenberger, *Orientis Graeci inscr. select.*, Leipzig, I (1903), 430. Les rois de Pont en usèrent également (Dittenberger, *ibid.*, 371, 374).

2. Nœldeke, *Tabari*, Leyde, 1879, p. 8, n. 3.

3. Gobineau, *op. cit.*, II, p. 606; Cumont, *Mystères de Mithra*, p. 169.

4. Suet., *Gaius*, 19; Dio Cass., LIX, 17, 5.

5. Strab., XVI, 1, 28, p. 748 C; Tac., *Ann.*, II, 2; *Res gestae diui Augusti*, cap. 32; Iustin., XLII, 5, 12; Vell. Pat., II, 94; Suet., *Aug.*, 21, 43; Oros., VI, 21, 29.

voir à Rome l'investiture de l'Arménie[1]. L'époque des Sassanides nous présente des cas analogues, mais le souvenir n'en a pas toujours été gardé : un petit-fils de Cobad (Cabadès), connu sous le même nom, échappé tout jeune aux massacres qui suivirent une conspiration avortée, destinée à le mettre sur le trône, trouva à Constantinople un refuge et un excellent accueil de la part de Justinien[2]. Les historiens orientaux, d'autre part, nous donnent à penser que les Perses avaient un service d'espionnage organisé[3] et que leurs émissaires s'avancèrent jusqu'à Constantinople. Les auteurs grecs n'en disent rien, mais leur silence peut être voulu.

Même l'hostilité ouverte n'empêcha pas les souverains sassanides de témoigner aux Byzantins, qui leur rendaient visite, cette politesse qui n'a jamais cessé d'être en honneur dans les pays orientaux. Sans doute, ils livraient volontiers au supplice des parlementaires porteurs de propositions malsonnantes; mais celui qui venait à eux,

1. Cf. Bernard W. Henderson, *The Life and Principate of the Emperor Nero*, Londres, 1903, p. 191-195. — Notons du reste que Tiridate apportait avec lui les doctrines mazdéennes, dont l'Arménie était pénétrée, et qu'il fit un prosélyte dans la personne de Néron. Voy. Plin., *H. N.*, XXX, 2, § 16-17 : *Magus ad eum Tiridates uenerat..... Magos secum adduxerat,magicis etiam cenis eum initiauerat.*

2. Procop., *Bell. Pers.*, I, 23, p. 118, éd. Bonn.

3. Tabari, *Chroniq.*, II, p. 96; Mirkhond, *Histoire des Sassanides*, ap. de Sacy, *op. cit.*, p. 311.

renommé pour ses talents et propre à rendre d'utiles services, était généralement le bienvenu. Un de ces rois, dans sa guerre contre les Ephthalites, avait auprès de lui un Grec, Eusèbe, que lui avait envoyé l'empereur Zénon[1], et qui semble avoir été précédé dans cette situation par le patrice Constantios[2].

Les deux Chosroès surtout se sont signalés par une certaine prédilection pour l'esprit grec, qui s'alliait sans embarras à des sentiments tout autres vis-à-vis des monarques de Byzance. Le premier, que l'hellénisme, du reste, ne fut pas seul à intéresser, étudia la philosophie et patronna les recherches scientifiques[3]. Dès le début de son règne (531), il donna asile en sa cour à sept sages grecs qu'un édit de persécution avait chassés de leur pays[4]; il les reçut à sa table, et, les voyant étudier Platon et Aristote, fit traduire (en syriaque ou en pehlvi) certains traités, à tout le moins le *Timée*, le *Phédon*, le *Gorgias* et le *Parménide*, dont il prit personnellement connaissance. Nous ne saurons jamais de quelque manière précise les

1. Procop., *Bell. Pers.*, I, 23, p. 117.
2. Priscos Panites, fragm. 31, 32, 33, dans Müller, *Fragm. hist. Graec.*, IV, p. 105-106.
3. Rawlinson, *Seventh Monarchy*, p. 448 et suiv.
4. Agathias (II, 30-31) et Suidas (Πρέσβεις) nous ont transmis leurs noms : Damascios de Syrie, Simplicios de Cilicie, Eulamios de Phrygie, Priscien de Lydie, Hermias et Diogène de Phénicie, Isidore de Gaza ; cf. J. Quicherat dans le *Plotin* de Didot, p. 549.

philosophes en exil collaborèrent à cette translation; jamais l'influence grecque ne trouva meilleure occasion de s'exercer[1]. Il semble bien en retour que Damascios, le plus illustre d'entre eux, en profita pour se pénétrer des théologies orientales; dans son livre : *Problèmes et solutions touchant les premiers principes*[2], il juxtapose les doctrines et mythes de l'Orient et de la Grèce et semble avoir voulu montrer qu'il y avait entre les deux mondes, sur les grands problèmes de la nature, unité essentielle d'opinion ou de croyance. Lui aussi doit plus à l'Orient qu'il ne lui a donné[3]. Pour son enquête et celle de ses compagnons, deux ans de séjour suffirent; ils rentrèrent dans leur pays, où Chosroès avait obtenu qu'ils ne seraient plus inquiétés, et ils ne se préoccupèrent pas davantage de l'éducation de leurs hôtes.

Plus tard, Chosroès s'assura la compagnie d'un sophiste grec, Ouranios, qu'il retint à prix d'or et mit en relations avec les mages[4]. Quand il

1. Mais cette influence ne pouvait s'étendre à la nation elle-même; c'est pour le roi seulement, son hôte, que Priscien rédigea le traité dont une traduction latine nous est parvenue : *Solutiones eorum de quibus dubitauit Chosroes, Persarum rex.*

2. Cf. la traduction de A.-Ed. Chaignet, Paris, 1898, et, dans le t. I, la préface, p. I à V et XLII.

3. C'était un esprit romanesque; le récit de son voyage de Damas à Ostie est rempli de faits merveilleux (τερατολογεῖ, dit Photios; cf. la *Vita Isid.*, § 194, 201, 207).

4. Agathias, II, 29, *in fin.*, p. 130, Bonn.

signa, en 543, une trêve de cinq ans avec Justinien, il reçut en remerciement cinq cents livres d'or *et les services d'un médecin grec*[1] : c'était ce Tribounos, un Grec de Palestine, qui resta un an auprès de lui, et, avant de le quitter, chargé de récompenses[2], dut l'aider à créer à Gondi-Sapor, près de Suse, une école médicale, où s'enseignaient aussi la philosophie, la rhétorique et la poésie[3].

Enfin ce roi, ayant dépouillé Antioche sur l'Oronte, passa l'hiver de 550-551 à construire et embellir, près de Ctésiphon, une Antioche persane sur le modèle de l'autre; il y établit ses captifs syriens et fit élever pour eux des bains publics et un vaste hippodrome. Exempte de la juridiction des satrapes, la nouvelle cité fut placée sous la dépendance directe du roi, abondamment pourvue de blé et admise à fournir à tous les esclaves grecs en fuite un inviolable asile[4]. Fantaisie de monarque érudit, dont on peut dire avec Rawlinson[5] qu'il s'amusa du contraste entre ce modèle de civilisation grecque et sa cour, mais n'apprit pas grand'chose de la comparaison.

Quant à Chosroès II, esprit non moins bizarre,

1. Procop., *Bell. Pers.*, II, 28, p. 281, Bonn; Marcellin. Comes, *Chronicon*, éd. Sirmond, Lut. Par., 1619, p. 74.
2. Procop., *Bell. Goth.*, IV, 10, p. 504, Bonn.
3. Assémani, *Bibl. or.*, IV, p. 745-747.
4. Procop., *Bell. Pers.*, II, 14, p. 214, Bonn; Mirkhond, p. 366; Tabari, II, p. 160.
5. *Seventh Monarchy*, p. 395.

dévot à la Vierge[1] et à saint Serge[2], sans renier les dieux de l'Iran, il demanda à l'empereur Maurice, qui l'avait assisté contre un compétiteur, une garde personnelle de mille hommes, qui lui fut envoyée de Constantinople[3].

En résumé, les souverains parthes et arméniens contemporains des derniers temps de la république romaine ont reçu une éducation hellénique, — le témoignage circonstancié rapporté par Plutarque ne permet pas d'en disconvenir, — et leur société habituelle, hauts fonctionnaires, noblesse de cour, ne paraît pas moins cultivée; elle comprend même sûrement des éléments grecs[4]. Mais, avec le temps, cette mode perdit son empire; abordant Vardanès, Apollonios de Tyane commence par lui demander s'il connaît à fond la langue grecque, ou juste assez pour soutenir une conversation qui ne soit pas trop pénible[5]. Or, Vardanès était bon polyglotte, mais

1. Theophyl. Simocatt., V, 15, p. 225, Bonn.

2. Id., V, 13, 14, p. 229-231, Bonn; Euagr., *Hist. eccl.*, VI, 21 (Migne, *Patr. Gr.*, LXXXV).

3. Theophyl. Simocatt., V, 11, *in fin.*; 13, *init.*, p. 227 et 229, Bonn; Theophan., p. 412, Bonn.

4. On a restitué hypothétiquement en [Κιϐυ]ράτην, dans l'inscription de Délos, l'ethnique mutilé du personnage qui fut τῶν πρώτων φίλων..... 'Αρσάκου. Du moins c'était un Grec, et qui sans doute ne résida que temporairement en Orient. Ce monument est de 110 avant notre ère.

5. Philostr., *Vit. Apoll.*, XXXII, 1 : « ὦ βασιλεῦ, » ἔφη, « τὴν φωνὴν τὴν 'Ελλάδα πᾶσαν γιγνώσκεις, ἢ σμικρὰ αὐτῆς ὑπὲρ τοῦ εὐξυμϐόλου ἴσως καὶ τοῦ μὴ ἀηδὴς δοκεῖν, εἴ τις ἀφίκοιτο Ἕλλην; » — « πᾶσαν », εἶπεν, « ἴσα τῇ ἐγχωρίῳ ταύτῃ. »

le fait n'avait en Occident aucune notoriété; les relations d'autrefois s'étaient évidemment ralenties; les rois ne s'entouraient plus des mêmes étrangers, ou c'était exceptionnel. Vononès, fils de Phraate, avait vécu à Rome sous Auguste; il en revint pour monter sur le trône. Mais les habitudes exotiques qu'il apportait avec lui provoquèrent les plus graves mécontentements : *Irridebantur et Graeci comites ac uilissima utensilium annulo clausa*. Les nobles lui reprochaient jusqu'à cet usage de tout mettre sous clef et cacheter, comme on le faisait en Occident pour déjouer les larcins des esclaves[1]. Il se promenait fastueusement en litière; il avait l'abord trop facile; il accueillait tout le monde, comme un patricien d'Italie recevant le matin ses clients. Tout cela, c'étaient *noua uitia*, *et quia ipsorum moribus aliena*, *perinde odium prauis et honestis*[2]. Ces expressions de Tacite sont-elles outrées? Je ne le pense pas; perdant le contact avec les Grecs, les

1. Cf. Plin., *H. N.*, XXIII, 1; Iuuen., *Sat.*, XIV, 132.

2. Tac., *Ann.*, II, 2. — Je glane dans cet historien quelques noms grecs portés par des Orientaux : le satrape Démonax (*Ann.*, XI, 8, 9), le Parthe Hiéron (*ibid.*, VI, 42). Le roi d'Arménie Tigrane III avait une sœur et épouse qui s'appelait Erato (*ibid.*, II, 4). Ces exemples se réduisent en somme à bien peu de chose; tout aussi bien Longpérier (*OEuvres*, I, p. 121-128 = *Revue archéologique*, 1849-1850, I, p. 94-100) a pu citer des noms perses répandus en Occident et particulièrement dans les Gaules; ils durent y être apportés par des prisonniers de guerre, dont l'onomastique seule nous permet de suivre la trace.

seigneurs parthes ne les comprenaient plus et avaient fini par les détester de toutes manières.

Cette hostilité alla croissant : sous les Sassanides, s'il arrivait encore par hasard qu'un prince dilettante s'éprît des choses grecques, en raison de circonstances que nous ignorons, il était dès lors assuré de faire naître une irritation unanime. Tel fut le cas du fils d'Hormisdas II[1], que son philhellénisme exposait même aux outrages. Un jour que le roi célébrait son anniversaire de naissance, le jeune Hormisdas, rentrant de la chasse, arriva avec quelque retard au palais; les nobles, au lieu de se lever pour lui faire honneur, conformément à l'étiquette, restèrent sur leurs sièges. Indigné, le jeune prince déclara que ceux qui lui avaient fait insulte « subiraient un jour le sort de Marsyas ». Un seul personnage, qui avait vécu en Phrygie, fut à même d'expliquer l'allusion et la menace : Marsyas, écorché vif, avait été traité comme certains condamnés perses[2]. Est-ce la crainte du châtiment annoncé qui poussa les grands à la violence? Nous savons qu'Hormisdas mort, ils emprisonnèrent son fils et reconnurent à sa place l'enfant encore à naître, et simplement

1. Qui régna de 301 à 309.

2. En très petit nombre; d'ordinaire, on les écorchait après leur mort, pour montrer leur peau à la foule et l'impressionner par cet exemple. Cf. Agathias, IV, p. 132 D; Theodoret., *Haeretic.*, I, 26, *in fin.*, (Migne, *Patr. Gr.*, LXXXIII, p. 381); Cyrill. Hieros., *Catech.*, VI, 30 (Migne, *Patr. Gr.*, XXXVIII, p. 592); Faust., *Bibl. hist.*, IV, 21.

conçu, de la veuve du roi[1]. Je croirais plutôt que l'impopularité si grande à laquelle ses penchants reconnus avaient exposé l'héritier naturel du trône fut un motif suffisant d'exclusion. Chosroès, plus tard, fut assez fort pour dominer ces sentiments de haine à l'égard de l'étranger; les temps, du reste, étaient changés.

« On a cru, » a écrit Saint-Martin[2], « que les conquêtes d'Alexandre avaient rendu fort commun dans tout l'Orient l'usage de la langue grecque; on a admis, sans discussion, ce qu'il fallait démontrer... Si jamais les princes arsacides ont fait usage de la langue grecque, ce fut dans quelques cérémonies d'apparat ou sur de grands monuments commémoratifs de leurs exploits[3]. Ils l'employèrent alors, concurremment avec l'idiome national, par pure ostentation et pour apprendre à un plus grand nombre d'hommes leurs victoires. » Cette dernière proposition me paraît empreinte de quelque exagération; elle ne saurait s'appliquer à la période d'agonie de la dynastie des Séleucides ni à celle où les Romains, propagateurs de l'hellénisme, s'établissaient en Syrie. Je crois du reste, avec Saint-Martin, qu'il a fallu la conquête de la Mésopotamie pour que l'esprit

1. Zosim., *Hist. nou.*, II, 27, p. 83-84, éd. Mendelsohn.

2. *Op. laud.*, I, p. 188 et 191.

3. Allusion au proscynème de Gotarzès, gravé sur le mont Bisitoun avant l'an 40 apr. J.-C. (Dittenberger, *Orient Gr. inscr. sel.*, I, 431).

des Parthes s'ouvrît à la civilisation de ce peuple dont ils avaient abattu la puissance; les hautes classes en furent séduites[1]; les gens d'affaires et les artisans durent suivre le mouvement; mais l'heure vint où l'instinct national produisit une énergique réaction. J'imagine qu'alors, et pour quelque temps, le nom d'Hellène eut une acception analogue à celle qu'on attache aujourd'hui au nom de Français chez certains peuples : élégance et dépravation. Une certaine situation, de famille ou de fortune, permettait seule et excusait ce luxe de mauvais aloi; peu à peu on l'abandonna; le nombre de ceux qui pouvaient causer en grec avec le roi alla se restreignant, et les monarques eux-mêmes finirent sans doute par ignorer cette langue. Elle garda un rôle dans les relations internationales[2], mais ce fut tout; on communiqua avec les Occidentaux en langue grecque

1. « Mode de cour et d'aristocratie, » dit aussi Darmesteter (*Coup d'œil....*, p. 23).

2. Rawlinson, *Sixth Monarchy*, p. 411, n. 5 : *I gather from Dio and Herodian that Greek was the language used in the diplomatic intercourse of the Parthians and Romans.* — Mais il en résulte purement et simplement que c'était l'idiome commun des interprètes. Quant à croire avec Drouin (*Revue archéologique*, 1889, II, p. 51 et suiv.) que « la langue officielle de la cour et de la chancellerie était le grec », cela me paraît impossible. Cette langue eut peut-être, dit Mommsen (*loc. cit.*, p. 166-167), « un rôle secondaire, semblable à celui qu'elle a joué dans l'empire Romain, à côté du latin ». Il s'en faut : très nombreuses dans l'empire des Césars, les populations helléniques étaient, chez les Arsacides, très clairsemées.

comme on échangeait avec eux des monnaies à légendes grecques; la population éloignée des frontières restait repliée sur elle-même et confinée dans ses traditions.

Au reste, plus durable et plus généralisé, le philhellénisme des Parthes aurait bien eu des conséquences visibles; les Arsacides ne se seraient pas bornés à emprunter aux Grecs un idiome[1]; les usages et institutions de l'Occident auraient avec lui pénétré dans cet état. Or, il n'est guère de témoignages qui permettent de supposer qu'il en fut ainsi; nous en avons même un en sens contraire, douteux il est vrai : un passage de Diodore de Sicile, que l'empereur Constantin Porphyrogénète nous a conservé dans son recueil *Des vertus et des vices*, nous apprend que, vers le milieu du IIe siècle avant notre ère, Mithridate Ier, ayant porté ses conquêtes à l'est jusque dans l'Inde, à l'ouest jusqu'en Arménie et aux rives de l'Euphrate supérieur, forma un code de toutes les lois qu'il trouva chez les diverses nations soumises, choisit les meilleures et les donna aux Parthes[2]. Dans le nombre se glissa-t-il quelques lois grecques? Il se peut; néanmoins, il faudrait noter surtout l'intention de consolider le droit

1. Drouin a noté (*Onomastique arsacide, Revue numismatique*, 3e sér., XIII (1895), p. 360-388) que tous les noms des rois parthes sont d'origine iranienne, sans exception. C'est une indication qui n'est pas sans importance.

2. XXXIII, 20 : καθόλου δὲ πολλῶν ἐθνῶν ἐγκρατὴς γενόμενος, τὰ παρ' ἑκάστοις ἄριστα τῶν νομίμων κατέδειξε τοῖς Πάρθοις.

existant, comme approprié aux races qui l'avaient longuement élaboré[1]. Assurément, ce témoignage isolé et postérieur est suspect de rapporter une tradition amplifiée; mais il reste qu'au temps de Diodore on considérait les Parthes comme soumis à une législation formée en Orient même, et les nombreuses campagnes dirigées contre eux avaient permis de s'en informer sur place.

C'est surtout d'une enquête sur les coutumes religieuses que pourrait nous venir quelque lumière; mais nos sources sont peu abondantes et contradictoires. Rawlinson a noté[2] deux textes trop brefs qui relèvent de cette discussion. Selon lui, le rite de crémation serait devenu la règle à la fin de l'époque parthe : pendant la guerre de Macrin, après une bataille, « les ennemis restaient près du lieu de la rencontre, comme s'ils avaient voulu recommencer le combat *après avoir enlevé et brûlé leurs morts* ». Cette indication incidente d'Hérodien[3], si elle était confirmée par ailleurs, n'interdirait pas de supposer une influence des usages funéraires occidentaux, car à l'époque romaine, dans toute la Grèce, l'incinération l'emportait de beaucoup sur l'inhumation.

1. Des documents comme la stèle d'Hammourabi nous attestent combien précoce fut l'activité des législateurs orientaux.

2. *Sixth Monarchy*, p. 365 et suiv., 399-400.

3. XIV, 15, 6 : τότε δὲ (τῶν Παρθυαίων) προσμενούντων ὡς ἂν τὴν μάχην ἀνανεώσαιντο μετὰ τὴν τῶν νεκρῶν ἀναίρεσίν τε καὶ κατάφλεξιν.

Mais aucune nécropole de date certaine ne nous permet de conclure; en Babylonie seulement, ou près de là, quelques tombeaux de mauvaise conservation ont été ouverts[1]. L'historien aurait-il sans fondement prêté aux troupes parthes la même pratique qu'aux troupes romaines? Il est de fait que Justin atteste plutôt les progrès du système qui consistait à abandonner les cadavres aux bêtes sauvages[2]. D'autre part, son contemporain, Lucien, expose que la sépulture varie suivant les nations : ὁ μὲν Ἕλλην ἔκαυσεν, ὁ δὲ Πέρσης ἔθαψεν, ὁ δὲ Ἰνδὸς ὑάλῳ περιχρίει...κτλ[3]. Le plus raisonnable est d'admettre que ces divers procédés ont eu chez les Parthes un développement libre et indépendant. — L'époque sassanide est au contraire une période de réaction résolue contre

1. Les fouilles ont fait seulement connaître les sarcophages « en pantoufle », qui convenaient également pour des corps passés ou non au feu; remarquons au passage que cette variété de mobilier funéraire n'a, dans sa forme, rien d'hellénique.

2. XLI, 3 : *Sepultura uulgo aut auium aut canum laniatus est; nuda demum ossa terra obruunt.* — Ce texte, pas plus que celui de Dion Cassius (LXXVIII, 1), ne me paraît indiquer l'habitude de construire des ossuaires, comme le suppose Cumont (*Textes et monuments*, I, p. 7, note).

3. *De luctu*, 21. — L'emploi de l'aoriste ne peut être qu'une élégance littéraire; les traducteurs en latin l'ont ainsi interprété. Lucien se sert du présent pour indiquer les usages indiens, scythes, égyptiens, et ce qu'il dit des Grecs s'applique à ceux de son temps. Il aurait dû écrire : le Parthe, et non : le Perse, mais alors les deux mots s'employaient l'un pour l'autre.

tout rite opposé à la pure doctrine mazdéenne; l'Avesta interdit l'incinération comme l'inhumation, et les chrétiens parfois en éprouvèrent de grandes difficultés[1].

Rawlinson considère comme le culte le plus répandu chez les Parthes celui des images ancestrales. Josèphe est le seul écrivain qui mentionne ces ἀφιδρύματα τῶν θεῶν ou σεβάσματα, comme il les appelle; en revanche, il en parle dans les termes les plus généraux et leur attribue une place dans chaque demeure[2]. Il semble, du reste, avoir eu des relations toutes particulières avec cette nation, par l'intermédiaire de ses coreligionnaires d'au delà de l'Euphrate, et c'est en partie pour elle aussi qu'il écrivit sa *Guerre judaïque*[3]. Mais conviendrait-il d'alléguer à ce propos l'influence de l'Occident? Rien n'est moins nécessaire; on a fait l'observation[4] que chez les Parthes l'organisation sacerdotale était absolument rudimentaire : pas de culte d'État, pas de religion officielle; le chef de famille devenait donc comme le pontife de sa maison. Accoutumés à

1. Menand. Protect., fragm. 11, p. 24, l. 26, Dindorf = *Fragm. hist. Graec.*, IV, p. 213, col. 2, l. 20.

2. *Ant. iud.*, XVIII, 9, 5 : ἐπιχώριον δὲ τοῖς ἐκείνῃ πᾶσίν ἐστιν ἐπί τε τῆς οἰκίας ἔχειν σεβάσματα καὶ ἰοῦσιν ἐπὶ ξένης συνεπάγεσθαι.

3. Cf. *Bell. iud.*, *Prooem.*, 1 et 2 : Ἄτοπον οὖν ἡγησάμην περιιδεῖν πλαζομένην ἐπὶ τηλικούτοις πράγμασι τὴν ἀλήθειαν, καὶ Πάρθους μὲν καὶ Βαβυλωνίους Ἀράβων τε τοὺς πορρωτάτω καὶ τὸ ὑπὲρ Εὐφράτην ὁμόφυλον ἡμῖν Ἀδιαβηνούς τε γνῶναι διὰ τῆς ἐμῆς ἐπιμελείας ἀκριβῶς ὅθεν τε ἤρξατο καὶ δι' ὅσων ἐχώρησε παθῶν ὁ πόλεμος καὶ ὅπως κατέστρεψεν.

4. Voy. Gobineau, *op. cit.*, II, p. 537-538.

accomplir ensemble et rien qu'entre eux prières et sacrifices, on conçoit que les membres d'une même famille en soient venus à vénérer les puissances parties d'elle et qui ne veillaient que sur elle. Du reste, les Parthes ont pu s'inspirer de la tradition orientale elle-même : les Mèdes, sinon les Perses, étaient idolâtres, et les Férouers, qui jouent un si grand rôle dans la mythologie mazdéenne, ne représentaient à l'origine, avant de devenir une abstraction théologique, que les ancêtres divinisés[1].

Il est un pays, limitrophe du grand empire des Parthes, qu'on ne saurait tenir à l'écart de cette discussion : c'est l'Arménie. N'ayant pas, comme la Perse, un passé grandiose et une antique civilisation; voisine immédiate, d'autre part, et de la Perse et de l'Asie Mineure, où l'hellénisme s'était fortement implanté, elle se voyait sollicitée tout ensemble par la culture grecque et la culture orientale. Cette rivalité est curieuse à suivre, et, alors qu'il n'existe pas d'écrivains parthes, l'histoire de l'Arménie a été longuement et souvent écrite, bien que sans génie, par des auteurs nationaux[2].

1. J. Darmesteter, *Ormazd et Ahriman* (*Bibl. de l'École des hautes études*, XXIX, 1877), p. 130-132. — Cette forme de culte existait aussi dans l'Inde, où rien n'oblige à lui assigner une origine occidentale. Cf. W. Caland, *Altindischer Ahnencult*, Leyde, 1893.

2. Je n'ai pu les utiliser directement, mais j'en ai trouvé le dépouillement méthodique et critique dans Simon Weber, *Die katholische Kirche in Armenien, ihre Begründung und*

Dans l'Arménie païenne, l'influence iranienne s'est largement exercée : elle a fourni au pays des rois, une aristocratie guerrière et des institutions militaires; après elle se marque l'influence sémitique, dont je n'ai pas à m'occuper, et, en dernier lieu, l'influence hellénistique, qui ne commence qu'au premier siècle avant notre ère. Il est permis de pousser beaucoup plus loin que Saint-Martin[1] le scepticisme au sujet de l'expédition que, selon Moïse de Chorène, Artaxias aurait faite en Grèce, et d'où il aurait rapporté des statues de divinités grecques; mais la tradition indigène attribue également à son fils Tigrane, avec plus de vraisemblance, une telle importation[2]; elle se réduit peut-être à ceci : dans ses possessions du nord de la Mésopotamie, Tigrane avait attiré nombre de Grecs de Cilicie et de Cappadoce[3]; ces immigrants avaient emmené leurs idoles et leurs prêtres, et de ce voisinage résulte ce que nous avons observé en Iran : le culte des images s'introduisit en Arménie, cette fois non

Entwicklung vor der Trennung, Fribourg-en-Brisgau, 1903. C'est, en réalité, presque une histoire complète de l'ancienne Arménie; elle fournit, éparpillés, les éléments de la discussion.

1. *Op. cit.*, I, p. 63-64.

2. Une tête féminine idéalisée, en bronze, de la basse époque grecque, entrée au British Museum, aurait été trouvée en Arménie (cf. *Archäologische Zeitung*, XXXII (1875), p. 113).

3. Strabon, XI, 14, 15, p. 532 C; XII, 2, 9, p. 539 C.

spontanément; l'on y vit aussi une religion ancestrale. Enfin, les écrivains arméniens, usant alors du mode d'interprétation evhémériste que ces nouveau-venus leur avaient appris, rapprochèrent et mirent en parallèle les dieux arméniens et les dieux grecs, sans remarquer que le caractère national des premiers ne s'était pas effacé[1].

Cette demi-confusion, les Grecs l'ont commise[2] en donnant les noms de leurs dieux aux divinités iraniennes respectives qui s'en rapprochaient le plus. Bien vaine est la comparaison; la mythologie grecque ne pouvait trouver en Iran un terroir qui lui convînt[3]. Du moins, on a prétendu que la théologie orientale portait la marque de la pensée hellénique : le docteur Adolf Rapp[4] a cru retrouver la trace de cette empreinte dans les témoignages des auteurs grecs, surtout Dama-

1. Weber, *op. laud.*, p. 27, 41, 48, 50 et 53.

2. Elle est habituelle en Perse même. Cf. l'inscription bilingue de Nakschi-Roustam (*Corp. inscr. Graec.*, 4675).

3. Le proscynème à Héraclès, trouvé dans le Kurdistan, semble, d'après la forme des lettres que donne la copie de Ker Porter (*Corp. inscr. Graec.*, 4673), être d'une époque assez haute. Les Parthes avaient transformé le caractère de ce héros, et l'on voit par Tacite (*Ann.*, XII, 13) que les légendes locales greffées sur son culte en faisaient uniquement un dieu des chasseurs.

4. *Die Religion und Sitte der Perser und übrigen Iranier nach den griechischen und römischen Quellen* (*Zeitschr. d. deutsch. morgenl. Gesellsch.*, XIX (1865), p. 1-89; cf. p. 83 et suiv.).

scios[1] et Théodore de Mopsueste[2]. A l'origine, dit-il, Ormuzd, principe du bien, l'emportait sur Ahriman, principe du mal; il n'y avait pas de véritable dualisme[3], on s'y achemina plus tard peu à peu, quand l'abstraction fut née des disputes d'écoles, et l'on ne retrouva l'unité que sous les influences étrangères, grâce à la spéculation grecque et indienne, qui introduisit le dogme de la fatalité[4].

Rapp prononce à ce propos le nom de Plotin; les recherches plus précises de J. Darmesteter, opérées sur le Zend-Avesta lui-même[5], l'ont amené à un autre rapprochement. Dans ce vaste répertoire, il a retrouvé le système cosmogonique exposé par les néo-platoniciens, et surtout par leur docteur le plus autorisé, Philon d'Alexandrie. Il y a un Λόγος iranien, le Vohu Manô, intelligence supérieure, détachée de la divinité et s'interposant entre elle et le monde; le monde des idées,

1. *Dubitationes et solutiones*, éd. Ruelle, Paris, 1889, *Pars prior*, p. 322.

2. Dans Photios, *Biblioth.*, cod. 81, p. 63, Bekker.

3. Cf. Darmesteter, *Ormazd et Ahriman*, p. 336; Cumont, *Textes et monuments*, I, p. 5 et 8, note 2.

4. C'est par Babylone, on l'a reconnu plus récemment, qu'a été introduite dans le mazdéisme cette croyance à la fatalité (voy. Cumont, *Mystères de Mithra*, p. 104). Plotin était très loin de l'admettre, comme on le voit par le livre Ier de la troisième Ennéade (*Du destin*). Quant à Théodore, il traite ainsi le Zervane : μιαρὸν Περσῶν δόγμα.

5. *Le Zend-Avesta*, III (1893), *Annales du Musée Guimet*, XXIV, p. xxxii et suiv., li, liii, xcvi et suiv.

prototype céleste et invisible de la réalité du monde habité, a été admis par les Mazdéens dans leur doctrine. D'ailleurs, le grand prêtre Tansar, chargé par Artaxerxès d'en recueillir et compléter les éléments, passait pour appartenir à la secte des platoniciens[1]. La question est liée à celle, toujours pendante, de la date de l'Avesta, que je ne suis pas à même d'examiner. Avant que Darmesteter n'eût rajeuni ce *corpus* théologique, quelques-uns pensaient que la doctrine du philosophe, contemporain de la dynastie julienne, était née au contact des idées cosmogoniques de la Perse et de la théorie des esprits du Zend-Avesta. Mais, quelque parti que l'on prenne sur cette question de chronologie, on doit reconnaître que Philon est avant tout un reflet[2] : son système est inséparable de la doctrine hébraïque du Verbe. Dès lors, à la base du système persan sur l'origine et la marche du monde, il y aurait, non des éléments grecs, mais des éléments sémitiques, que Darmesteter suppose justement avoir influencé la doctrine médique des mages au temps des Achéménides[3].

Une autre remarque est nécessaire : le néo-platonisme a trouvé faveur également chez les doc-

1. Maçoudi, *Prairies d'or*, II, 161.
2. Cf. Édouard Herriot, *Philon le Juif; essai sur l'École juive d'Alexandrie*, Paris, 1898, p. 307, 309 et suiv., 349, 356, 360.
3. *Le Zend-Avesta*, III, p. xcvi.

teurs chrétiens. De l'exposé de Philon, qu'ont-ils approuvé? Principalement sa cosmogonie, comme les rédacteurs de l'Avesta. Si ces derniers étaient sujets des Sassanides, ainsi que l'a voulu Darmesteter, n'est-on pas fondé à admettre que la philosophie alexandrine n'aurait pas pénétré en Perse si aisément sans un auxiliaire insinuant et tenace qui lui était venu : le christianisme[1]? Je crois qu'elle s'introduisit surtout à la suite des livres d'exégèse traduits pour l'instruction et l'édification des nouveaux disciples de la foi chrétienne. Je voudrais donc, pour terminer, examiner rapidement de quel secours fut à la cause grecque le christianisme, quels obstacles nouveaux surgirent avec lui.

Chez les Arsacides parthes et arméniens, un peu avant notre ère, le philhellénisme n'avait trouvé un support que dans le caprice des rois, leur désir de suivre une mode partout reçue; les courtisans, par profession, imitaient cette conduite; mais la masse du peuple restait indifférente à ce mouvement, elle l'ignorait; pour l'atteindre, l'esprit grec dut lier sa fortune à celle de l'Évangile. Par lui, il obtint en Arménie une pas-

1. Sapor Ier emmena d'Antioche bon nombre de prisonniers dans ses États (cf. *infrà*, p. 286). Or, précisément, il nous est dit qu'il avait fait réunir et incorporer dans l'Avesta les fragments d'un intérêt scientifique dispersés dans l'Inde, *en Grèce* ou ailleurs, touchant « la médecine et l'astronomie, *le temps et l'espace, la nature et la création, la naissance et la destruction* » (Darmesteter, *ibid.*, p. XXXII).

sagère, mais très large expansion, et, dans l'empire des Sassanides, quelques succès. Mais, par cela même qu'il prenait un rôle secondaire, que sa langue devenait un simple véhicule, il s'exposait à une nouvelle et redoutable rivalité. Tant que la Mésopotamie demeura païenne, la langue syriaque ne fut qu'un idiome vulgaire, une langue parlée; l'ignorance était profonde chez les populations de ce vaste ilot, elles n'avaient pas besoin d'une langue savante. Quant aux Syriens de la Syrie propre et de la Palestine, ils parlaient souvent le syriaque, mais écrivaient toujours en grec[1], le voisinage des grands centres de l'hellénisme leur en avait fait comme une inéluctable nécessité; la conversion en grand nombre des Syriens de l'intérieur fit naître la littérature syriaque; elle s'appropria les productions littéraires de la Grèce pour les transmettre aux peuples étrangers. La concurrence entre les deux idiomes, comme entre les deux groupes ethniques qui s'en servaient, représente un des points de vue les plus curieux sous lesquels on peut envisager l'histoire du développement du christianisme en Orient, notamment en Arménie.

Dans ce pays, — ainsi qu'en Mésopotamie, —

1. Cf. Rubens Duval, *La littérature syriaque*, Paris, 1899, p. 5-11. — Barhebraeus (*Chron. Syr.*, éd. Bruns, Leipzig, 1879, p. 120; éd. Bedjan, Paris, 1890, p. 115) nous apprend qu'à Damas même le grec resta la langue littéraire jusqu'au VIIIe siècle.

les judéo-chrétiens ont pénétré de bonne heure, et des indices nous donnent à penser que le judaïsme a exercé une influence très forte sur l'ancienne Arménie chrétienne; mais cette action fut toute en profondeur, insignifiante en étendue. A la fin du IIIe siècle seulement, l'Arménie entière commence à s'éveiller, la persécution de Dioclétien enflamme les esprits dans l'ouest, où domine le parti romain; l'hostilité du parti iranien dans l'est concourt aux mêmes résultats. Grégoire l'Illuminateur évangélise le pays en masse, et l'Église nationale reçoit tout aussitôt sa constitution. Il lui fallait des docteurs, des écoles, une liturgie.

Tous ces éléments ne pouvaient être réunis qu'au dehors, il y eut bientôt en Arménie une invasion de religieux grecs et syriens; Grégoire lui-même, revenant de Césarée, avait ramené une foule de moines avec lui; l'un d'eux peut-être était ce Faustos de Byzance, dont la nationalité demeure douteuse et qui nous a laissé pour l'histoire de cette époque une source de premier rang[1]; d'autres venaient de Sébaste; Agathange nous a transmis quelques noms, ceux du Syrien Daniel, de l'ascète Épiphane, qui fonda des couvents en Sophène et dans l'Arménie méridio-

1. Gutschmid, *Klein. Schrift.*, III, p. 283 et suiv.; H. Gelzer, *Die Anfänge der armenischen Kirche* (*Ber. der kgl. sächs. Gesellsch. d. Wissensch.*, 1895, p. 111).

nale[1]. En même temps la contrée se couvrait d'écoles pour l'étude des deux langues.

L'Église nouvelle devint du premier jour suffragante de celle de Césarée en Cappadoce, elle-même soumise à la haute juridiction du patriarche d'Antioche. Le premier de tous les évêques reçut le titre, purement grec, de καθολικός ; le candidat à cette dignité s'assurait l'adhésion préalable des divers évêques, puis il se rendait à Césarée, escorté de tous les évêques, qui se portaient garants de ses qualités; Nersès fut de la sorte accompagné de vingt-huit personnages. Ainsi, les hauts dignitaires de l'Église arménienne revenaient périodiquement recueillir la bonne parole et des principes de direction dans un centre tout hellénique. Cette Église fut représentée au concile de Nicée, et, dans la liste incomplète des premiers prélats, je ne relève guère que des noms grecs : Albianos, Eutaghios, Bassos, Eusèbe, Agapet, Artitès, Aristakès, Antiochos, etc....[2].

Nersès, plus que tout autre, resta fidèle à cette tendance et l'accentua[3]. Né vers 335, il passa une grande partie de son adolescence à Césarée

1. Cf. Hagob Thopdschian, *Die Anfänge des armenischen Mönchtums mit Quellenkritik* (*Zeitschrift für Kirchengeschichte*, Gotha, XXV (1904), p. 1-32).

2. Weber, *op. laud.*, p. 172, 194, 353, 370.

3. N'était-il pas Grec lui-même? Son père s'appelait Athénogène. Sur Nersès et son temps, cf. Weber, III, 13, p. 289 et suiv.

et devint « catholicos » de très bonne heure; sous son impulsion, les écoles se multiplièrent et elles s'ouvrirent, non seulement aux prêtres futurs, mais à la jeunesse indigène en général: celle-ci ne pouvait se fortifier dans la foi chrétienne sans connaître au moins un peu le grec ou le syriaque. Nersès fut en outre un réformateur, surtout dans l'ordre social; son œuvre s'inspire étroitement des exemples de l'Église grecque; il lui emprunta ses institutions hospitalières[1] pour les pauvres, les lépreux et les paralytiques. C'est peut-être à son instigation que le roi Arsace épousa une princesse byzantine, Olympias, qu'une rivale fit tuer ensuite; en revanche, l'accord du roi avec Julien l'Apostat jeta entre eux la discorde et décida Nersès à l'exil, sans assurer à l'Arménie un secours durable. Sapor fit irruption dans le pays, persécuta, martyrisa les chrétiens et détruisit tous les livres grecs, sans prendre ombrage des livres syriaques.

L'Arménie fut divisée en deux territoires; dans la moitié orientale, soumise aux Perses, l'influence hellénique fut combattue, traquée avec la dernière énergie; l'usage des livres grecs, l'étude de la littérature grecque passèrent pour des actes hostiles à la Perse. Cette littérature, cependant, était la ressource principale de la nouvelle Église;

1. Gregor. Nazianz., *Or. XIV* (Migne, *Patr. Gr.*, XXXV, p. 858 et suiv.); Gelzer, *Anfänge.....*, p. 152.

une découverte lui permit de dissimuler l'usage qu'elle en faisait.

On avait parfois essayé d'écrire l'arménien en caractères grecs; mais ceux-ci convenaient mal à cet emploi. Or, d'après Moïse de Chorène, — vers l'an 400, — saint Mesrop donna un alphabet à ses concitoyens, formant, en vertu de l'ordre divin, « les caractères arméniens sur le modèle de l'écriture grecque ». V. Gardthausen a ratifié cette affirmation à la suite d'un examen poursuivi lettre par lettre[1]; nous savons, du reste, que Mesrop était disciple de Nersès. Immédiatement l'arménien devint la langue de l'Église, au détriment du grec et du syriaque; Théodose autorisa l'usage de la nouvelle écriture chez les Arméniens de son allégeance. La masse de la population n'eut plus si grand souci d'étudier les idiomes étrangers[2], mais il n'en pouvait être de même du clergé, contraint, pour quelque temps encore, de se procurer hors de chez lui un enseignement religieux : Korioun et Moïse de Chorène nous disent en effet que de jeunes Arméniens fréquentaient les écoles d'Athènes, Édesse, Constan-

1. *Ueber den griechischen Ursprung der armenischen Schrift* (*Zeitschrift der deutsch. morgenl. Gesellsch.*, XXX (1876), p. 74-80). Weber paraît se rallier à cette doctrine, tout en indiquant les autres origines proposées (p. 400 et suiv.).

2. Néanmoins, l'usage du grec ne disparut pas brusquement : on le voit bien par les deux courtes inscriptions qu'a publiées J. Strzygowski, *Das Etschmiadzin-Evangeliar*, Vienne, 1891, p. 6-9.

tinople[1] et Alexandrie, où ils étudiaient la langue grecque, la philosophie et l'histoire. Ils en rapportèrent, pour les traduire, des œuvres apologétiques, notamment des écrits de saint Basile, où fut puisée la liturgie arménienne, plus tard enrichie par des emprunts à Cyrille et Athanase.

Cette influence de l'esprit byzantin s'accrut grâce au soin jaloux qu'eut l'Église de Constantinople d'attirer dans son orbite l'Église arménienne, écartant celle de Césarée[2]. Au VIIe siècle encore, le « catholicos » Nersès III fut élevé en Grèce dès son enfance, au témoignage de Sépéos; un de ses prédécesseurs, Giout, s'était attiré, par ses sympathies intellectuelles non dissimulées, la haine du parti perse, qui voulait le faire déposer; Lazare de Pharp nous a rapporté sa lettre de justification au roi Péroz[3] : « Toutes les sciences et la philosophie, je les ai apprises en Grèce, où je compte bon nombre de collègues et d'amis. C'est de là que nous vient tout ce qui nous est nécessaire, même les vêtements que nous portons. » Et, trois

1. Notamment cet Eznig de Goghp, le premier des « Gréco-Arméniens » du ve siècle. — C'est à un chorévêque d'Arménie que Théodore de Mopsueste avait adressé son pamphlet contre les mages (Cumont, *Textes et monuments*, I, p. 18-19).

2. Weber, p. 415 et suiv. — De même qu'elle essayait de dépouiller celle d'Éphèse de son hégémonie sur l'Asie. Cf. H. Gelzer, *Pergamon unter Byzantinern und Osmanen* (*Aus dem Anhang zu den Abhandl. der kgl. preuss. Akad. der Wiss.*, Berlin, 1903).

3. Citée par Strzygowski, *ibid.*, p. 16.

siècles plus tard, des iconoclastes font cette déclaration : « Jusqu'à aujourd'hui, personne en Arménie n'a su exécuter une image ; il en arrive de Grèce, d'où nous tenons tout ce qui est essentiel[1] ». Commercialement, Byzance avait pris possession de l'Arménie, artistiquement aussi ; Procope énumère toutes les constructions, églises et cloîtres que Justinien y avait élevés[2] ; Strzygowski a montré que, pendant de longs siècles, ce pays n'eut pas d'art national[3] ; jusqu'à l'invasion arabe, il a tout emprunté aux Byzantins. Ceux-ci, cependant, ont mal compris leurs intérêts, ils n'ont soutenu l'Arménie contre les Perses que par intermittences. Entre ces deux grands états, incessamment ballottée, elle a fini par préserver son originalité, qui eut pour forme première le séparatisme religieux.

La Mésopotamie, elle aussi, a servi de théâtre aux rivalités syro-grecques ; c'est dans la région d'Édesse qu'on peut le mieux les étudier[4]. Les influences babyloniennes et syriennes y ont été longtemps prédominantes, Édesse en reçut le culte des astres[5] et celui de Mithra[6]. A la fin du

1. Strzygowski, *ibid.*, p. 77.
2. *De aedificiis*, III, 4, p. 255, Bonn.
3. *Op. laud.*, p. 5, 10, 14.
4. Cf. Rubens Duval, *Histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade* (extrait du *Journal asiatique*), Paris, 1892.
5. Cf. Iulian., *Or. IV*, p. 195, éd. Hertlein.
6. Fr. Cumont, *Revue archéol.*, 1888, II, p. 95-98.

Iᵉʳ siècle ap. J.-C. s'établit dans cette ville une branche collatérale des Parthes d'Arménie, ce qui faisait dire à Barhebraeus : « Parthes ou Édesséniens, Parthes ou Arméniens, c'est tout un[1]. » Sur leurs monnaies, les rois portent la tiare orientale[2], et les habitants eux-mêmes, oubliant leur origine nabatéenne, aimaient à appeler leur ville la *cité des Parthes* ou *la fille des Parthes*[3].

Comme en Arménie, les judéo-chrétiens arrivèrent de bonne heure à Édesse, mais au IIIᵉ siècle seulement ils obtinrent la conversion du roi et de la cour. La division se mit presque en même temps dans la communauté : l'évêque Palout reçut l'imposition des mains de Sérapion d'Antioche. « Par cet acte, l'Église d'Osrhoène rompait les liens qui la rattachaient à la Palestine et se déclarait fille de l'Église hellénique. » Ce changement ne s'opéra pas sans résistance de la part des anciens fidèles, et les deux groupes ne fusionnèrent qu'à la longue[4]. Le parti philhellène l'emporta parce qu'il avait reçu un important renfort, venu de l'extrême nord de la Syrie, bien plus hellénisé que le sud, et surtout d'Antioche. L'expédition audacieuse de Sapor Iᵉʳ obtint le succès voulu ; de nombreuses bandes de prisonniers prirent le chemin de la Perse,

1. Assémani, *Bibl. orientale*, III, II, 425.
2. Il faut peut-être rapprocher l'effigie d'un camée de la Bibliothèque nationale (Babelon, *Catalogue*, p. 357, pl. XLII).
3. Rubens Duval, *Histoire d'Édesse*, p. 29.
4. Rubens Duval, *ibid.*, p. 120.

et en 270 une bonne part de la population d'Antioche dut s'exiler. L'évêque Démétrianos accompagnait ses fidèles; il fonda avec eux la ville de Gondi-Sapor, centre à demi hellénique, qui fut bientôt en contestations, pour la prééminence, avec l'Église tout orientale, et de langue syriaque, de Séleucie-Ctésiphon. D'autres évêques, en même temps, furent déportés, et de là vient qu'on lit des noms d'origine grecque au frontispice des fastes épiscopaux de certaines métropoles, en plein territoire des Sassanides[1].

Toutefois, rien ne nous atteste qu'après cette invasion l'esprit grec ait aussitôt dominé dans le royaume d'Édesse; certaines expressions géographiques, comme Ὀσροήνη, ou comme le nom grec de la ville, Ἔδεσσα, mirent fort longtemps à se faire accepter de la population[2]. Quand se fonda dans cette cité la célèbre école, elle fut appelée *École des Perses*, du nom que les Syriens occidentaux donnaient à leurs coreligionnaires dans l'empire des Sassanides, bien que l'Osrhoène relevât de Byzance. Suivant quelques-uns, elle fut créée par saint Ephrem, après la perte de Nisibe, poste avancé du monde gréco-romain, et des étudiants originaires des provinces orientales y vinrent

1. Jérôme Labourt, *Le christianisme dans l'empire perse* (*Revue d'histoire et de littérature religieuse*, VII (1902), p. 103). Ce travail n'est pas annulé par la thèse de doctorat que l'auteur a publiée depuis (1904) sous le même titre.
2. Rubens Duval, *Histoire d'Édesse*, p. 5 et 21.

s'initier à la théologie et aux lettres de l'Occident.

Il semble, néanmoins, que la nécessité de connaître les ouvrages des Pères de l'Église grecque et de l'Église hellénisante d'Antioche ne s'y soit fait sentir qu'au commencement du ve siècle[1]. On ne s'aperçut même qu'assez tard du besoin de posséder une version de l'Évangile présentant des garanties supérieures d'exactitude. Pour l'Ancien Testament, il en existait une très ancienne et très simple, appelée la Peschitto, œuvre sans doute des judéo-chrétiens; il est probable qu'à un moment indéfini du IVe siècle elle fut mise en harmonie avec l'édition grecque des Septante, car dès le début il y eut dans l'Église syriaque une version du Nouveau Testament tout imprégnée des traditions grecques, le *Diatessaron* de Tatien. Les éditions nouvelles de l'Écriture se multiplièrent surtout à partir du VIe siècle; les controverses christologiques conduisirent à l'étude minutieuse des textes et, devenue monophysite, l'Église syriaque noua des rapports plus étroits avec celle d'Alexandrie; Barhebraeus[2] nous parle d'un Persan converti qui, disciple du jacobite Thomas d'Édesse, alla avec lui perfectionner sa connaissance du grec dans la grande métropole d'Égypte. Nombre de docteurs orientaux se trouvaient à Constantinople dans la

1. J. Labourt, *art. cité*, p. 111; Rubens Duval, *La littérature syriaque*, p. 14-15.

2. *Chronic. eccl.*, éd. Abbeloos et Lamy, Louvain, 1872, II, p. 89.

première moitié du VI[e] siècle : le patriarche Maraba y passa un an, et son successeur Joseph (552-567) étudia la médecine dans l'empire byzantin et demeura en Occident durant la plus grande partie de sa vie[1]. Le chorévêque Polycarpe fut chargé de faire sur le grec une traduction littérale de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui jouit longtemps d'un certain crédit[2]. A l'École d'Édesse on traduisait en même temps des séries d'apocryphes et les commentaires grecs de la Bible, ainsi que les écrits apologétiques et les canons ecclésiastiques des Byzantins[3].

Les historiens de la littérature syriaque ont été frappés du nombre de mots grecs que renferment certains ouvrages écrits en cette langue ; les Actes des martyrs persécutés par les Romains dans la Mésopotamie occidentale, surtout les Actes des martyrs d'Édesse, nous montrent l'attirail de l'administration romaine transporté en Mésopotamie, avec les termes techniques de la langue juridique et officielle; ces mots grecs ou latins demeurèrent pour partie dans la langue courante, et on les retrouve dans des vies de saints, comme

1. Labourt, *Le christianisme.....* (1904), p. 166 et 192.

2. Rubens Duval, *La littérature syriaque*, p. 63-64.

3. *Ibid.*, p. 85 et suiv., 88 et suiv., 167-171, 308 et suiv. Longtemps les conciles grecs formèrent le noyau de la législation de l'Église persane; mais peu à peu cette discipline fut remplacée ou modifiée par les décisions synodales de Séleucie (J.-B. Chabot, *Synodicon Orientale*, Paris, 1903, Introd., p. 2).

dans les Actes d'Eusèbe, évêque de Samosate, qui sont bien un original syriaque[1].

Mais l'administration ne contribua pas seule au résultat que je viens d'indiquer; la littérature profane et la science des Grecs s'introduisirent dans les écoles à la suite des ouvrages d'édification. Dès le v[e] siècle, celle d'Édesse fut pénétrée par la philosophie péripatéticienne, et les noms nous ont même été conservés des disciples qui traduisirent les écrits d'Aristote, notamment la *Logique*, et les livres de celui qu'on appelait l' « Interprète », Théodore de Mopsueste. Les ouvrages des principaux docteurs de l'Antiochide et de la Cilicie, Diodore de Tarse, saint Jean Chrysostome, obtinrent le même honneur, ainsi que les traités des Pères Cappadociens[2].

Le théâtre grec lui-même rencontra une sorte de faveur d'arrière-saison; il existait, vers une date inconnue, deux florilèges syriaques formés de sentences empruntées aux comédies de Ménandre[3]

1. R. Duval, *ibid.*, p. 121 et suiv., 160.

2. *Ibid.*, p. 254 et suiv.; Labourt, *loc. cit.*

3. Cf. Ant. Baumstark, *Lucubrationes Syro-Graecae* (*Jahrbücher für classische Philologie*, *Supplementband XXI* (1894), p. 490 et suiv.). — Précisément, à la fin du v[e] siècle, des sortes de saturnales à la mode occidentale commencèrent à être célébrées chaque année à Édesse. La description nous en est donnée dans la Chronique jadis attribuée à Josué le Stylite et dont l'auteur reste anonyme. Cf. chapitre XXVII : Ces fêtes eurent lieu pour la première fois le 17 mai 496; elles débutaient la nuit, au milieu des illuminations qui éclairaient les bords de la rivière; un danseur fameux, du

et des traductions syriaques d'auteurs grecs, dont les œuvres n'avaient aucune relation, même lointaine, avec le christianisme : Isocrate, Thémistios, Plutarque, Lucien. Le nom d'un de ces traducteurs est resté célèbre : Serge de Resaina (ou Théodosiopolis) mourut dans cette ville vers 536, après y avoir exercé la médecine pendant la plus grande partie de sa vie; il s'était formé aux sciences à Alexandrie; il traduisit les traités de Gallien sur la médecine, l'ouvrage de Ptolémée, et adapta, sous le nom de *Géoponiques*, les ouvrages d'économie rustique alors en usage[1]. C'est aux Grecs que les Syriens empruntèrent l'astronomie, la cosmographie, la géographie, par eux qu'ils acquirent les premières notions de grammaire et de lexicographie; les règles concernant la phonétique et la morphologie furent établies sur le modèle de la grammaire de Denys de Thrace et des canons de Théodose[2].

Que ce grand mouvement scientifique ait pu naître et se prolonger dans la Mésopotamie du nord-ouest, où dominait la puissance byzantine, il n'y a rien là qui puisse surprendre; mais il s'étendit au sud de cette contrée, où les Perses

nom de Trimerios, excitait l'enthousiasme des spectateurs; on jouait *des comédies grecques*, divertissement tout nouveau pour le peuple. En 498, la solennité fut encore plus brillante; le moine qui la décrit s'en indigne, et l'empereur Anastase, en 502, prit un édit pour en empêcher le retour.

1. Baumstark, *loc. cit.*, p. 358-384.

2. Rubens Duval, *La littérature syriaque*, p. 281 et 289.

restaient définitivement les maîtres. L'attitude des Sassanides se laisse facilement reconnaître et comprendre. La langue syriaque leur était très familière[1]; tardivement arrivée à un rôle scientifique, parlée chez un peuple dont les sympathies restaient hésitantes entre l'Orient et l'Occident, elle n'éveillait pas les mêmes souvenirs, les mêmes craintes que la culture hellénique. A celle-ci les Syriens avaient exclusivement emprunté ce qui offrait un caractère religieux ou scientifique, technique. De ces deux parts de nouveautés, l'une au moins menaçait les Perses d'un grave danger : le christianisme, par sa nature même, constituait pour l'Iran un ennemi. Les Sassanides cherchèrent à l'anéantir, mais en vain; ils conçurent alors un autre projet : l'affaiblissement de la solidarité des forces du christianisme; ils se mirent à protéger les sectes chrétiennes qui se séparaient de l'Église dominante : les nestoriens, bannis d'Édesse, obtinrent sans peine le siège épiscopal de Ctésiphon. Tous les chrétiens de Perse devinrent nestoriens; détachés de Constantinople, ils n'inquiétaient plus les souverains, qui leur accordèrent une assez large tolérance. — Pareillement, l'Arménie, une fois pourvue d'une Église nationale et indépendante, ne subit plus de persécutions[2]. — Mais par suite

1. Voy. Land, *Anecdota Syriaca*, Lugdun. Batauor., 1862-1875, IV, p. 101.

2. Patkanian, *Journal asiatique*, 1866, I, p. 138 et suiv.; Labourt, *Le christianisme*..... (1904), p. 124 : Certains chré-

de cette scission entre les Syriens, la diffusion des œuvres helléniques fut ralentie, puis arrêtée.

De tous les ouvrages occidentaux qu'avait « adaptés » le monde syriaque, rien ne passa définitivement en Perse qui eût un caractère chrétien; mais les sciences auxiliaires, qui s'étaient glissées dans les écoles à la suite et comme à la remorque de l'enseignement religieux, trouvèrent en ce pays un terrain où germer et fructifier. Trois surtout y acquirent droit de cité : la philosophie, la médecine et la mécanique; et elles furent transmises aux Arabes, vainqueurs et successeurs des Perses. A Harran, au IXe siècle, il existait encore une école néo-platonicienne; les praticiens illustres qui vivaient à Bagdad, sous les khalifes abbassides, sont les élèves, en quelque sorte, des médecins grecs que Sapor et ses descendants avaient appelés auprès d'eux[1]; et les traités de Philon de Byzance, dont le baron Carra de Vaux a découvert la version arabe[2], durent être, sous une autre forme, entre les mains de quelque

tiens de Perse tendaient à se soustraire à tout prix à l'ingérence des « Pères occidentaux », pour « anéantir un préjugé vivace et qui leur avait coûté très cher : que les chrétiens de Perse étaient les alliés naturels des Romains et les ennemis jurés du Roi des Rois ».

1. Barhebraeus, *Chron. Syr.*, éd. Bruns et Kirsch, p. 62; éd. Bedjan, p. 57.

2. *Le livre des appareils pneumatiques et des machines hydrauliques*, édité d'après les versions arabes d'Oxford et de Constantinople et traduit en français (*Notices et extraits des manuscrits*, Paris, 1902).

monarque sassanide. Certains pastiches scientifiques, qui passaient chez les Arabes pour des épaves de l'ancienne littérature « babylonienne », n'étaient que des adaptations d'ouvrages hellénistiques, et les noms des auteurs sont parfois reconnaissables sous le vêtement oriental dont ils furent recouverts[1].

En résumé, nous avons constaté une courte période où la mode poussait les Orientaux, du moins dans les classes élevées, à connaître et adopter les idées et les usages grecs; puis cette mode faiblit, disparut; il y eut jusqu'à deux siècles durant lesquels, dans la nation parthe, ce qui venait de l'Occident était dénoncé au mépris et rejeté. La situation change à nouveau quelque temps après l'avènement des Sassanides : de toute l'étendue de leur empire, *une* province, la Mésopotamie, semble attirée, en même temps que l'Arménie, dans l'orbite de l'Occident; l'expansion du christianisme y fait pénétrer la pensée grecque dans la mesure où elle pourra éclairer et soutenir la foi nouvelle. Encore prend-elle généralement un nouveau visage; la langue dans laquelle ses productions ont été conçues et d'abord exprimées ne se prête plus sur ce terrain qu'à quelques exercices d'école, toujours plus rares, car les

1. Cf. von Gutschmid, *Die nabatäische Landwirtschaft und ihre Geschwister* (*Zeitschr. der deutsch. morgenl. Gesellsch.*, XV (1860), p. 1-110 = *Kleine Schrift.*, II (1890), p. 568-716).

traductions s'accumulent, puis les « adaptations », qui font oublier les originaux. A l'est du Tigre, plus rien, que les effets insignifiants de la curiosité intermittente des rois[1]; ils empruntent aux Grecs des inventions utiles et tâchent de les répandre dans leurs états. Bien humble, à peine reconnaissable est cet hellénisme de la dernière manière, qui ne doit rien à Alexandre. L'ancien se résumait dans ce qu'il y a de plus hardi et de plus libre; il s'embarrassait peu des abstractions et leur communiquait la vie. Le nouveau fournit, en tout et pour tout, à ceux qui en héritent, une lourde scolastique, rigoureuse, mais raide et aride, et un certain nombre de secrets dans les arts et métiers[2].

Tarn termine en ces termes son étude citée plus haut : *How far can the kingdoms in Bactria and India, ruled by kings with Greek names, be called Hellenistic, and how far were they simply native?... The general result appears to be, that one meets*

1. Aussi trouvé-je très exagéré ce que J. Darmesteter dit de la période sassanide (*Coup d'œil.....*, p. 29-30) : « Jamais le rêve d'Alexandre ne fut plus près de se réaliser; jamais la pénétration morale de l'Orient et de l'Occident ne fut plus complète..... » Les raisons qu'il invoque ne s'appliquent qu'à la Babylonie.

2. Les Perses du temps des Achéménides n'estimaient ni les arts mécaniques ni le commerce, auquel ceux-ci donnent naissance (Hérodote, I, 133, 3; Strabon, XV, 3, 19, p. 734 C). S'il en fut autrement des Néo-Perses, n'allons pas en faire remonter la cause à l'exemple de la Grèce, qui était resté, à l'égard des Parthes, sans aucune efficacité.

with more of the Iranian and less of the Greek than one expected. Pour les périodes et les régions dont je me suis occupé, et sous les seules réserves ci-dessus, je me hasarderai à une affirmation bien plus catégorique et je conclurai sans détour, songeant à ce qu'étaient les ambitions d'Alexandre, à un insuccès ou, pour user d'une expression en vogue, à une faillite de l'hellénisme.

On dirait que les anciens eux-mêmes se sont rendu compte du fait ou l'ont pressenti. Tite-Live met dans la bouche de Manlius, dès 189 avant J.-C., un discours bien caractéristique : « De même que les soins donnés à une plante ne peuvent préserver ses qualités des influences du sol et du climat; ainsi les Macédoniens d'Alexandrie, de Séleucie et de Babylonie ont dégénéré et sont devenus des Syriens, des Parthes, des Égyptiens[1] ». Flamininus disait des armées d'Antiochos III qu'elles étaient « toutes syriennes[2] », et, au témoignage de Polybe, les Syriens hellénisés eux-mêmes n'étaient regardés que comme des inférieurs par les habitants de la Grèce propre[3]. Ce sont là, en grande partie, des appréciations de Romains. Bevan, qui les rapporte[4], y attache une importance un peu excessive; je m'arrêterais plus

1. Liu., XXXVIII, 17, 10-11.
2. Plut., *Flamin.*, 17; Liu., XXXV, 49, 8.
3. XXXII, 6, 6 : παραγενόμενος εἰς τὴν Συρίαν καὶ καταφρονήσας τῶν ἀνθρώπων.
4. *The House of Seleucus*, I, p. 223.

volontiers à ce que nous présente, à une date moins reculée, le royaume de Commagène, situé pourtant en deçà de l'Euphrate : la célèbre inscription d'Antiochos Ier Épiphane[1] montre la longue persistance des rites perses très loin de leur lieu d'origine. Quand le jeune Lucien quitta Samosate, sa patrie, vers 140 de notre ère, il avait, à l'en croire, quelque chose d'un barbare, d'un Assyrien, pour le costume et pour la langue[2]; il s'est plu sans doute à forcer la note, mais il devait y avoir, aux yeux de l'atticiste qu'il était devenu, comme un « provincialisme » extrêmement marqué dans le langage et les habitudes de la famille d'artisans à laquelle il appartenait[3]. Dans ce rapprochement des deux races, on se fût attendu à voir celle des deux civilisations qui était alors la plus développée et la plus riche entraîner l'autre et la diriger; si j'ai bien observé, il n'en fut rien, l'affirmation contraire serait plus près de la vérité; pour subir cet ascendant et en profiter, il aurait fallu aux Orientaux une qualité, bien grecque celle-là, qui leur manquait totalement, la souplesse.

1. Ch. Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*, 735.

2. *Bis accusatus*, 27 : Βάρβαρον ἔτι τὴν φωνὴν καὶ μονονουχὶ κάνδυν ἐνδεδυκότα ἐς τὸν Ἀσσύριον τρόπον.

3. C'étaient des ἑρμογλύφοι ou fabricants de statuettes (*De somnio*, 2).

TROIS STÈLES FUNÉRAIRES

DE

L'ANCIEN CABINET DE CARDIN LE BRET

A DONAUESCHINGEN

Par M. Étienne Michon, membre résidant.

Lu dans la séance du 20 juillet 1904.

Il y a peu de temps, mettant à profit la précieuse mine de documents si savamment réunis par M. H. Omont dans ses *Missions archéologiques françaises aux XVIIe et XVIIIe siècles*[1], je montrais comment trois statues antiques, signalées par le voyageur archéologue Galland dans une lettre datée de Smyrne le 1er novembre 1680[2] et vues par lui peu auparavant chez un marchand hollandais de cette ville, pouvaient être reconnues dans un Apollon, un Jupiter et une Junon de l'ancienne collection du Roi, les deux premiers

1. *Collection de documents inédits sur l'histoire de France publiés par les soins du Ministère de l'Instruction publique*, 2 vol. in-4°, Paris, 1902.
2. *Ibid.*, t. I, p. 209-210.

aujourd'hui au Louvre, la troisième encore à Versailles[1].

Il s'en faut pourtant, ajoutais-je, qu'on ait toujours à chercher des identifications parmi les antiques du Louvre. Souvent, en effet, tel de ces missionnaires adressait son envoi, non pas au Roi, mais à un ministre personnellement, ou même à quelque grand personnage amateur. En 1715, par exemple, c'est au comte de Pontchartrain que l'ambassadeur de Constantinople destine un bas-relief de six figures, avec une inscription grecque, pesant plus de 60 livres[2]. En 1730, de même, c'est au premier président du parlement de Provence, Cardin Le Bret, qu'un Français fixé à Smyrne, Jean Guérin, fait parvenir un lot de marbres antiques[3].

M. Omont, qui a retrouvé une lettre, conservée à la bibliothèque de Nîmes, relative à cet envoi[4], en a reproduit le texte en note. Elle est datée de Smyrne le 25 juillet 1731 :

Monseigneur, J'ay receu avec l'honneur de vos lettres l'épreuve de la planche d'un des marbres que j'ay envoyé à vôtre Grandeur, dont l'inscription est

1. *Trois statues antiques provenant de Smyrne dans l'ancienne collection du Roi*, *Revue des études grecques*, 1903, p. 198-207.

2. *Missions archéologiques françaises en Orient aux XVIIe et XVIIIe siècles*, t. I, p. 359-360.

3. *Ibid.*, t. II, p. 724, note 1.

4. Bibliothèque de Nîmes, ms. 217 [13864], Mél. Séguier, t. VI, recueil 301, fol. 253.

fidèlement copiée; on n'a seulement fait, ce me semble, que rajeunir l'homme assis, qui doit avoir une barbe. Ce n'est pas à moy, Monseigneur, après votre profonde érudition et celles des sçavans de votre ville, que vous deviés vous adresser pour quelques mots embarassants et dont vous n'avez pu goûter le sens; mais, comme il s'agit de vous obéir, sur vos ordres je prends la liberté de l'envoyer à votre Grandeur avec son explication. Il vous plaira, Monseigneur, pardonner si tout n'est point dans un arrangement convenable[1].

De la lettre, où il est fait allusion à une planche gravée, il ressort que les marbres procurés par Guérin à Le Bret sont ceux-là même qui sont reproduits et commentés dans l'*Explication de quelques marbres antiques* du cabinet de Le Bret par le président Bouhier[2], où six des monuments, sur sept que contient l'*Explication*, sont en effet dits apportés de Smyrne. S'il en fallait, d'ailleurs, une preuve plus formelle, elle résulterait de l'annotation suivante, inscrite par Bouhier sur la planche I jointe à son manuscrit et qui reproduit presque textuellement les termes de la lettre de Guérin : « On m'a mandé que le graveur n'avoit pas fait le mari assez vieux et qu'il avoit de la barbe sur

1. *Missions archéologiques françaises en Orient aux XVIIe et XVIIIe siècles*, t. II, p. 724, note 1.

2. *Explication de quelques marbres antiques dont les originaux sont dans le cabinet de M. .....*, sans nom d'auteur, in-4°, à Aix, chez Joseph David, MDCCXXXIII, 49 pages plus le titre et 2 pages d' « errata » non numérotées.

le marbre[1]. » Le manuscrit français n° 23089 de la Bibliothèque nationale, qui est la rédaction même écrite par Bouhier en vue de l'impression[2], nous permet en outre de suivre pour ainsi dire au jour le jour son travail. Les planches, on l'a vu, avaient été communiquées à Guérin dans la première moitié de l'année 1731[3]. Le texte aussi dut être rédigé à la même époque, mais, à la suite, figurent un certain nombre d'« additions nouvelles à la dissertation sur les marbres de M. Le Bret »[4], qui ont passé dans le volume imprimé. Celui-ci lui-même, auquel est joint un « erratum », est daté de « Dijon ce 21 décembre 1732 »[5]. Enfin,

1. Bibliothèque nationale, ms. français n° 23089, p. 3.

2. Il ne s'agit pas, à proprement parler, comme pourrait le faire croire l'indication donnée par M. Omont (p. 724, note 1), d'une copie annotée de l'*Explication*, mais du manuscrit original de Bouhier, auquel ont été jointes les planches gravées. Le manuscrit contient en outre des « *observationes criticae ad librum cui titulus Explication de quelques marbres antiques, etc.... per Pietro di Conti de Calepio* » (p. 63-84) et la « réponse aux observations critiques de Mr Pietro di Conti sur mon *Explication de quelques marbres antiques* de Mr Le Bret » (p. 85-91), que Bouhier nous apprend en marge avoir adressées en mars 1737 à M. Breitinger, professeur à Zurich, qui lui avait envoyé lesdites observations.

3. Voy. ci-dessus la lettre de Guérin, p. 298.

4. P. 53-54. Il y a en plus 2 pages d'« errata » (p. 55-56).

5. P. 49. La date du 21 décembre 1732, qui figure aussi à la fin du manuscrit, est celle de l'envoi de la dissertation à Le Bret, ainsi qu'il résulte du titre du manuscrit, « dissertation que j'ai adressée à Mr Le Bret le 21 décembre 1732 sur quelques inscriptions de son cabinet » (p. 1).

au manuscrit original sont annexées l'approbation donnée par Gros de Boze le 14 février 1733, par ordre du garde des sceaux[1], et la copie de la lettre du garde des sceaux à M. Le Bret du 18 février 1733[2]. L'*Explication* elle-même est datée d'Aix, chez Joseph David, MDCCXXXIII.

Il n'y a donc pas grande difficulté à reconnaître quels étaient les marbres envoyés par Guérin, mais, pour s'être reporté à la description qu'en a faite Bouhier, l'archéologue qui aurait voulu s'intéresser aux monuments eux-mêmes n'en était jusqu'ici guère plus avancé.

Il n'en est plus de même aujourd'hui et du fond de la Bavière, de Donaueschingen, petite ville voisine des sources du Danube, reparaissent à la lumière quelques-uns au moins des antiques de Le Bret.

Le fait, malheureusement, n'est pas isolé. En 1902, dans un mémoire sur les *Statues antiques trouvées en France au Musée du Louvre*[3], j'appelais l'attention sur deux statues découvertes à Apt en 1721, accompagnées d'une inscription latine[4]. Décrites par Montfaucon, dans le *Supplément à l'Antiquité expliquée*[5], les dessins lui en avaient été précisément envoyés, en même temps que par le

1. P. 56.
2. P. 59-60.
3. Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LX.
4. P. 19-22.
5. T. III, p. 11 à 16, planche après la pl. IV.

marquis de Caumont d'Avignon, par ce Le Bret, premier président du parlement de Provence, à qui appartenaient les marbres de Smyrne. Montfaucon ajoutait, à la fin de sa notice, que les statues devaient être apportées à Paris. Plus affirmatif, l'abbé Papon, dans son *Histoire générale de Provence*[1], et l'abbé Boze, dans son *Histoire d'Apt*, déclarent qu'elles « furent transportées à Paris en 1728 et placées dans les jardins de Versailles[2] ». Il est permis de douter qu'en réalité il en eût été ainsi. A l'époque, en effet, où se fondait le Musée des Antiques du Louvre, c'est en vain que Dufourny, dans la 419e séance du Conseil du Museum central des arts tenue le 18 nivôse an IX, les avait signalées aux recherches de ses collègues[3]. Les statues ne vinrent pas au Louvre et, d'autre part, comme M. de Clarac, qui, dans son *Musée de sculpture*, déclare ne les connaître que par Montfaucon[4], j'avais constaté qu'elles ne se trouvaient pas davantage à Versailles. Serait-ce par hasard Le Bret qui les aurait gardées en sa possession? Ses goûts d'antiquaire auraient pu se porter sur deux figures trouvées dans le sud de la France, auquel l'attachait sa charge. De la

1. 4 vol. in-4°, Paris, 1776-1786, t. I, p. 69. Cf. du même, *Voyage littéraire de Provence* par M. P. D. L., in-12, Paris, 1780, p. 75.

2. Boze, *Histoire d'Apt*, in-8°, Apt, 1813, p. 93-94.

3. Archives du Louvre.

4. *Musée de sculpture*, t. V, texte, p. 274.

sorte, les statues, après sa mort, eussent tout naturellement été recueillies par un nouvel acquéreur. Il faut remarquer, toutefois, que, dans cette hypothèse, on s'expliquerait assez mal que, son cabinet étant connu, aucune mention ne nous les eût signalées comme en faisant partie. Quoi qu'il en soit, par une heureuse coïncidence, quelques mois après que j'en avais entretenu la Société, M. Furtwängler retrouvait les originaux à Chatsworth-House, chez le duc de Devonshire[1], où je pus, à sa suite, dans une seconde communication, vous les signaler à mon tour[2].

La découverte toute récente de trois stèles jadis en la possession de Le Bret dans la collection du prince de Fürstenberg, à Donaueschingen, est due à M. Harald Hoffmann, à qui elles ont été signalées par le conservateur, M. le Dr H. Schweitzer, et qui les a fait connaître dans une revue des acquisitions des musées du sud-ouest de l'Allemagne parue dans le dernier fascicule du *Jahrbuch* de l'Institut archéologique allemand[3].

Il ne s'agit pas, hâtons-nous de le reconnaître,

1. *Ancient sculptures at Chatsworth-House*, *Journal of hellenic studies*, 1901, p. 217-224, pl. XIV-XV.

2. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1901, p. 300-310.

3. *Aus südwestdeutschen Museen*, III, Kleinasiatische Grabsteine in Donaueschingen, *Jahrbuch des kaiserlich deutschen archäologischen Instituts*, 1904, *Archäologischer Anzeiger*, p. 57-60.

de monuments d'une bien haute qualité ni de grande importance, mais le fait même qu'ils proviennent d'une collection française et qu'ils sont aujourd'hui passés à l'étranger suffit à leur donner pour nous un intérêt particulier. La description suivante en est tirée de la notice de M. Hoffmann. J'aurais voulu y joindre des figures, mais reproduire celles peu satisfaisantes de Bouhier ou de Muratori, qui a également publié les monuments, serait inutile, alors que M. Hoffmann déclare que des photographies en seront données dans un recueil de reliefs funéraires préparé par M. le Dr Pfuhl pour l'Institut archéologique[1] et que l'état des marbres n'est absolument plus celui où ils étaient au XVIIIe siècle.

1° Stèle funéraire, terminée à la partie supérieure par un haut linteau couronné d'acrotères[2].

1. *Ibid.*, p. 57, note 28. Il est malheureusement à craindre que ce recueil des *Griechischen Grabreliefs Kleinasiens und der Inseln*, dont M. Pfuhl est encore occupé à réunir les matériaux, ne paraisse pas avant plusieurs années, mais j'ai pu, grâce à la très grande amabilité de ce savant, avoir communication, depuis la rédaction de ce mémoire, des photographies des stèles de Donaueschingen.

2. *Ibid.*, p. 58, n° 49; Bouhier, *Explication de quelques marbres antiques*, n° II, p. 15-20; Muratori, *Novus thesaurus veterum inscriptionum*, t. II, p. DXLVIII, 1; *Corpus inscriptionum graecarum*, t. II, n° 3217. Manquent actuellement un large éclat au sommet, s'étendant à droite jusqu'à l'acrotère, en bas jusqu'aux couronnes, la tête d'Athenaios, le visage de Nannion et un morceau triangulaire du fond au-dessus de la tête de la servante. Il est facile en outre de constater, par le rapprochement de la photographie, que

Le relief occupe un champ rectangulaire en retrait de 0m055. Athenaios et sa femme se donnant la main. A gauche, Athenaios, debout, vêtu d'une tunique à manches courtes, qui laisse découverts les pieds chaussés de sandales, et d'un manteau qu'il maintient de la main gauche. A droite, Nannion, vêtue d'une tunique et d'un manteau jeté sur l'épaule gauche et ramené sous le bras droit à la hauteur de la taille, debout presque de face. Dans l'angle droit, une servante drapée, plus petite, les jambes croisées. Au-dessus des personnages, deux couronnes avec l'inscription Ο ΔΗΜΟΣ et les noms : à gauche, ΑΘΗΝΑΙΟΝ ΙΚΗΣΙΟΥ, à droite, ΝΑΝΝΙΟΝ ΑΘΗΝΑΙΟΥ.

Hauteur, 1m059, largeur, 0m39, à fort peu de chose près égales aux dimensions indiquées par Bouhier, 3 pieds 3 pouces 3 lignes = 1m02, 1 pied 2 pouces 6 lignes = 0m39.

L'Athenaios représenté est évidemment le mari, non le père de Nannion, du même nom. Bouhier prenait à tort le petit personnage pour leur fils, estimant que le livre qu'il tenait était un signe qu'il « avait commencé ses études et même y avait déjà fait quelque progrès[1] ». Le livre paraît aussi au *Corpus* un argument pour supposer qu'Athenaios devait être un homme instruit et

les gravures anciennes ne sont pas du tout à l'échelle et que la stèle est de forme beaucoup plus élancée qu'elle n'y paraît.

1. P. 20.

par suite, sans doute, comme l'avaient indiqué déjà Bouhier[1] et de même Bimard qui communiqua les monuments à Muratori[2], le fils du célèbre médecin de Smyrne, chef de l'école des Érasistratéens. La chose n'est pas impossible. M. Hoffmann reconnaît, en effet, que la stèle, tant par la forme des caractères que par celle des feuilles des couronnes, doit appartenir au plus tard au Ier siècle avant notre ère[3]. Ikesios vivait précisément vers la fin du IIe siècle et le commencement du Ier. Toutefois, le nom d'Ikesios se rencontre plusieurs fois à Smyrne.

La stèle, de toute façon, est à rapprocher d'une autre, trouvée il y a une trentaine d'années à Smyrne et donnée par M. Demetrios Misthos au Musée de l'École évangélique : sur celle-ci, également, est représenté un descendant d'Ikesios, Artemon, fils d'Artemidoros, fils d'Ikesios, debout, drapé, tenant un rouleau. Il est accompagné de deux petits personnages et a à ses côtés une stèle ornée d'une couronne avec la mention Ο ΔΗΜΟΣ. M. Papadopoulos Kerameus, qui a publié le marbre, n'hésite pas à reconnaître en cet Artemon, désigné par les noms, non seulement de son père, mais aussi de son grand-père et tenant un rouleau, un médecin

1. P. 19.
2. *Misit N. V.* ou *Cl. V. Joseph Bimardus*, ou « de Bimard », *Montis Seleuci Baro.*
3. P. 58.

comme était le fameux Ikesios et son successeur dans son art[1].

2° Stèle à fronton orné d'acrotères[2]. Dans le fronton, une rosace. Sur le linteau, une couronne et l'inscription ΑΜΦΙΠΟΛΙ ΧΑΙΡΕ. Dans le champ rectangulaire, en retrait de 0m04, Amphipolis, debout au repos, vêtue d'un chiton et d'un manteau dont l'extrémité libre retombe par-dessus le bras gauche. Elle tient de la main droite étendue une grappe de raisin avec laquelle elle fait jouer un petit chien qui, debout sur ses pattes de derrière, s'élance vers sa maîtresse. Dans l'autre angle, à droite, une servante plus petite, debout, drapée, les jambes croisées, tenant un éventail cordiforme. Bouhier, non sans hésitation, proposait d'y voir une torche funèbre[3], un de ses critiques, un sistre[4]. Bouhier, aussi, prenait Amphipolis pour un jeune homme[5]. Le costume est bien plutôt celui d'une jeune fille, ou mieux d'une fillette d'une dizaine d'années. Il en résulte que la couronne gravée sur la stèle, qui d'ailleurs ne porte pas la mention ὁ δῆμος, ne peut indiquer un honneur officiel.

1. Ἐπιτύμβιον ἀνάγλυφον πρὸς τιμὴν τοῦ Σμυρναίου ἰατροῦ Ἀρτέμωνος, *Bulletin de correspondance hellénique*, 1878, p. 489-492.

2. Hoffmann, p. 59-60, n° 51; Bouhier, n° IV, p. 21-26; Muratori, t. III, p. MDCXXX, 2; *Corpus inscriptionum graecarum*, t. II, n° 3171.

3. P. 24-26.

4. *Corpus inscriptionum graecarum*, l. c. Cf. Bouhier, p. 23-24.

5. P. 21.

M. Wolters, précisément, a remarqué, au sujet d'une autre stèle funéraire d'enfant également trouvée à Smyrne et décorée de couronnes, à quel point l'octroi de couronnes aux morts était devenu habituel et pour ainsi dire consacré et comment la valeur n'en était plus guère que celle d'un hommage de condoléances[1]. La stèle, qu'il avait vue dans la collection de M. Paul Gaudin, directeur de la compagnie des chemins de fer de Smyrne à Cassaba et prolongements, a depuis été offerte au Louvre par son propriétaire, dont l'inépuisable générosité envers nos collections d'antiquités se répète presque chaque année, et occupe une place honorable dans la salle de Magnésie du Méandre[2]. Une épigramme, composée de quatre distiques, dont la lecture et le sens exact ne vont pas sans difficulté, gravée sur la partie inférieure du marbre, nous apprend qu'il était consacré à deux enfants de trois et un an, Matreas et Metrodoros, fils de Demetrios. Leurs portraits occupent le champ rectangulaire, en retrait, de la stèle : Matreas, debout de face, vêtu d'un chiton et d'un manteau enroulé autour des jambes et ramené sur le bras gauche, tient de la main droite une grosse grappe; à ses pieds un bébé nu, se traî-

1. *Epigramm aus Smyrna*, *Athenische Mittheilungen*, 1898, p. 267-270.
2. Héron de Villefosse et Michon, *Musée du Louvre*, *Département des antiquités grecques et romaines*, *Acquisitions de l'année* 1899 (extrait du *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*), p. 3, nº 15.

nant à terre, s'aide de sa main droite appuyée sur son genou pour lever vers la grappe, à laquelle il jette un regard d'envie, sa petite main gauche. Dans l'angle droit et comme adossé au rebord, un serviteur, debout nu, les jambes croisées, la main gauche sur le genou, soutenant son coude de la main droite. Sur le linteau, au-dessus des noms, ΜΗΤΡΟΔΩΡΟΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ, ΜΑΤΡΕΑΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ, deux couronnes en relief, dans des dépressions circulaires, entourant des restes de lettres, évidemment ὁ δῆμος, effacées après coup. « Il est donc certain, conclut M. Wolters, que ces couronnes n'ont pas été accordées officiellement. Ou bien la stèle funéraire était préparée d'avance à l'exclusion du relief et de l'inscription, mais avec les inévitables couronnes honorifiques, et a été appropriée à sa destination particulière par la suppression de la mention ὁ δῆμος, sans qu'on ait jugé nécessaire de faire disparaître les couronnes si fréquentes sur les stèles funéraires, ou bien il était si commun de voir une stèle funéraire ornée de ces couronnes que le marbrier les avait fait figurer aussi dans ce cas, mais, sans penser, les avait accompagnées de la mention honorifique officielle, qui dut alors être effacée[1]. »

Les dimensions indiquées par Bouhier et reproduites par le *Corpus*, exactes pour la largeur,

1. *Athenische Mittheilungen*, 1898, p. 270.

1 pied 2 pouces 6 lignes = 0m39, sont pour la hauteur démesurément exagérées, 3 pieds 6 pouces = 1m134, au lieu de 0m55 en réalité[1].

3° Stèle funéraire de travail supérieur aux précédentes[2]. Le relief occupe un champ rectangulaire, dont le retrait atteint 0m08. P. Didius Polybius, enveloppé d'une draperie qui laisse la poitrine nue, assis de trois quarts à droite, les jambes croisées, sur un riche fauteuil à dossier cintré, orné de griffes de lion : ses pieds reposent sur un tabouret, le pied droit porté en avant et entièrement détaché du fond. De part et d'autre du siège, deux petits personnages : à droite, une servante drapée, non pas, comme le supposaient Bouhier[3] et le *Corpus* après lui, l'aîné des enfants du défunt, Antonius Polybianus; à gauche, dans l'angle, un enfant nu. Devant son mari assis, Didia Laodice, debout, drapée, dans l'attitude de la Pudicité : seul le bas de la figure subsiste aujourd'hui. La partie inférieure de la stèle porte une épitaphe de neuf lignes ainsi conçue :

1. Il faut noter que, d'après la photographie, tout le haut de la stèle, brisée obliquement au-dessus de la tête d'Amphipolis, dont le visage a également disparu, manque actuellement; la stèle pouvait donc être beaucoup plus haute et de forme très élancée comme l'est la stèle précédente.

2. Hoffmann, p. 58-59, n° 50; Bouhier, n° I, p. 3-14; Muratori, t. III, p. MCCCXXXVI, 6; *Corpus inscriptionum graecarum*, t. II, n° 3271.

3. P. 13.

Π]όπλιος Δείδιος Πολύβιος κατεσκέυασεν
τὸ μνημεῖον ἑαυτῷ καὶ Δειδίᾳ Λαυδίκῃ τῇ
γυναικὶ καὶ Ἀντωνίῳ Πολυβιανῷ τῷ τέκνῳ
κ]αὶ τοῖς ἐκγόνοις σὺν τῇ κειμένῃ σορῷ μυλίν[ῃ
ἐ]ν ᾗ ἔνεστι μου ἡ γυνή · μηδενὸς ἔχοντσς ἐξουσί-
α]ν ἐξωτικὸν πτῶμα [βαλεῖν, ἐὰν δέ τις] βάλῃ, ἀποτεισάτω τῇ
Ζμυρναίων
β]ουλῇ δηνάρια ἀφ. ἐχούσης Νείκης καὶ τῶν Νίκης ἰδιῶν
εἴ]σοδον καὶ ἔξοδον πρὸς τὸ ἴδιον ἐνσόριον
ἀνεπικωλύτως.

« P. Didius Polybius a élevé ce monument à lui-même et à Didia Laodice, sa femme, et à Antonius Polybianus, son fils, et à ses descendants, avec le sarcophage de pierre meulière où repose ma femme. Nul n'a le droit d'introduire un mort étranger et, si quelqu'un le fait, il aura à payer au sénat de Smyrne 1,500 deniers. Nike et les amis de Nike ont l'accès et la sortie sans entrave pour leur propre tombeau. »

Lettres de basse époque munies d'*apices :* α et surtout ω particuliers. A remarquer les formes Ζμυρναίων, Λαυδίκῃ, Νείκης et Νίκης. Le lapicide a évidemment passé à la 6e ligne quelques mots qui doivent être suppléés pour le sens.

L'amende prononcée contre ceux qui voudraient employer un tombeau de famille pour y ensevelir des morts étrangers est, on le sait, une menace très fréquente dans l'épigraphie de certaines régions, en particulier de la côte d'Asie Mineure.

Hauteur : 0m63. Largeur : 0m48. La largeur donnée par Bouhier et reproduite dans le *Corpus*,

1 pied 6 pouces 3 lignes = 0m49, est presque exacte, mais la stèle mesurait alors 2 pieds 11 pouces 1 ligne de haut = 0m947, au lieu de 0m63 seulement aujourd'hui, et la figure de femme, telle que la montrent les reproductions de Bouhier et de Muratori, est entière[1].

De ces trois monuments, des deux premiers au moins, l'histoire, autant qu'on la peut suivre, remonte à une date antérieure même à leur entrée dans la collection de Le Bret. Le *Corpus*, en effet, a utilisé à leur sujet une copie de Sherard, conservée parmi les manuscrits d'Askew au British Museum. Il peut n'être pas sans intérêt de le rappeler, d'autant plus que la biographie de ces deux personnages, elle aussi, par certains points, intéresse la France. L'un, en effet, William Sherwood ou Sherard, plus connu sous ce dernier nom, né en 1659, mort en 1728, *fellow* de St John's College à Oxford, vint à Paris étudier la botanique sous la direction de Tournefort; envoyé ensuite comme consul à Smyrne pour le compte de la compagnie de Turquie, de 1703 à 1717, il en profita pour courir le pays et copier des inscriptions; mais, là encore, il ne faisait, pour ainsi

1. La cassure qui a, depuis, fait disparaître toute la partie supérieure de la stèle part, d'après la photographie, du niveau de la tête de l'homme assis et descend obliquement jusqu'au bord à droite, en coupant le personnage de la femme au niveau de la taille. Manquent en outre le visage de P. Didius Polybianus et le devant du bord gauche.

dire, que marcher sur les traces de Tournefort, qui lui aussi avait visité Smyrne en 1701 et fourni maints renseignements à l'anglais Edmond Chishull (1671-1733), chapelain de la même factorerie de Smyrne de 1698 à 1702 et auteur des *Antiquitates Asiaticae* où sont insérées bon nombre d'inscriptions relevées par Sherard. Le seul ouvrage, enfin, publié par Sherard, plus botaniste qu'épigraphiste ou archéologue, est un catalogue des plantes du Jardin du Roi à Paris en 1689[1]. Anthony Askew (1722-1772), à l'inverse, doit sa réputation, plus qu'à la médecine qu'il exerçait, à ses voyages, à son goût pour l'antiquité et aux collections qu'il avait réunies et qui furent vendues après sa mort en 1775 : marbres antiques, rapportés de Grèce et parmi lesquels figurait le beau relief funéraire de Xanthippos, entré au British Museum par l'intermédiaire de la collection Townley[2], et surtout une très nombreuse et très riche bibliothèque, lors de la dispersion de laquelle le roi de France n'hésita pas à faire concurrence au roi d'Angleterre[3].

M. Omont a raconté, et je n'ai pas à y revenir, les multiples démarches et les ennuis auxquels

1. Sur Sherard, voy. le *Dictionary of national biography* publié par Leslie Stephen, t. LII, p. 67-68. Cf. également sur Chishull, *Ibid.*, t. X, p. 263-264.

2. A. H. Smith, *A catalogue of sculpture in the department of greek and roman antiquities*, *British Museum*, t. I, n° 628.

3. Sur Askew, voy., outre le *Dictionary of national biography*, t. II, p. 192-193, Michaelis, *Ancient marbles in Great Britain*, p. 114, 126.

fut en butte le Marseillais Jean Guérin, établi à Smyrne, qui pendant plus de quinze ans, de 1724 à 1739, entretint une correspondance suivie avec l'abbé Bignon, garde de la Bibliothèque du Roi, à qui il procurait des manuscrits, des médailles et des copies d'inscriptions[1]. Pourvu du titre d'antiquaire de Sa Majesté, il avait eu tout d'abord quelque mal à obtenir la délivrance effective de son brevet[2] et avait dû signer une reconnaissance qu'il ne demanderait jamais rien de la pension de 1,000 livres que ce brevet lui accordait[3]. Il avait alors tenté de se faire nommer au consulat de Salonique; mais d'autres concurrents briguaient également le poste, qui s'offraient comme lui à aller chercher des manuscrits au Mont-Athos[4]. Guérin, après un séjour à Marseille, était donc retourné à Smyrne. Une lettre de Bignon, du 4 août 1729, contient cette phrase qu'on l'engageait à s'épargner une grande partie de la fatigue qu'il avait prise d'envoyer des copies d'inscriptions, « parce que ce qu'il y a de plus curieux se trouve déjà donné au public, ou du moins doit l'être incessament par les Anglois[5] » : il s'agit, sans aucun doute, en particulier des inscriptions « de Sigagik, près des ruines de Teja, Τηΐων[6] »,

1. *Missions archéologiques françaises en Orient aux XVIIe et XVIIIe siècles*, t. II, p. 701-723.
2. *Ibid.*, p. 702.
3. *Ibid.*, l. c., note 2.
4. *Ibid.*, p. 703, 705, 706.
5. *Ibid.*, p. 711.
6. *Ibid.*, l. c., note 2, inscriptions conservées aux fol. 1

qui parurent en effet en 1728 dans les *Antiquitates Asiaticae* de Chishull mentionnées plus haut. La promesse lui était faite, néanmoins, d'une ordonnance de 600 livres. Mais, en attendant, Guérin, qui renouvelait ses envois, en était réduit à implorer au besoin, « au lieu de quelque gratification en argent, la croix de Saint-Michel, ou une petite médaille d'or au portrait du Roy, pour porter dans ce païs[1] ». En 1732, il réclamait encore ses 600 livres[2] « pour remboursement de ce que luy ont coûté diverses médailles et quelques inscriptions qu'il a envoyées pour le Cabinet des antiques du Roy avant 1729[3] ». La même année, enfin, pour comble d'infortune, il était disgracié et rappelé en France par M. de Maurepas

et 2 du ms. supplément grec nº 575 de la Bibliothèque nationale.

1. *Ibid.*, p. 713.

2. *Ibid.*, p. 716.

3. Il semble bien qu'il s'agisse d'inscriptions réellement envoyées, non pas simplement de copies d'inscriptions, et par suite ce ne doit être qu'une coïncidence si ces inscriptions, comme celles que nous retrouvons chez Le Bret, sont précisément au nombre de six. M. Omont cite en effet (p. 716, note 2), au sujet de la réclamation de Guérin, un extrait du journal de l'abbé Jourdain, publié dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* (1893, p. 243, art. 134), ainsi conçu : « 1729, juillet. — Le 10e dudit il a été expédié une ordonnance de 600 livres sur le trésor royal au profit du sieur Guérin pour trois médailles d'or, deux médailles d'argent et dix médailles de bronze que ledit sr a fourni au Cabinet des médailles ..... avec six inscriptions grecques peu importantes trouvées aux environs de Smyrne. »

« pour avoir tenu une conduite irrégulière à Smyrne, pendant qu'il y faisoit les fonctions de consul, en l'absence du sieur Peleran,... surtout en se mariant à une fille du pays, sans avoir demandé la permission et contre les deffenses qui sont faites à tous François de se marier en Levant[1] »; son brevet d'antiquaire lui était ôté, avec défense d'en prendre le titre et la qualité à l'avenir, et même Bignon était invité à n'avoir plus aucune correspondance avec lui pour ce qui regarde le service de la Bibliothèque. Guérin, pourtant, de retour en France, parvint, semble-t-il, à se justifier et tenta de nouveau d'obtenir des manuscrits du Mont-Athos par l'intermédiaire d'un moine du couvent de Pantocrator[2]. Mais il se faisait trop d'illusions sur les promesses de son moine et la correspondance de Bignon avec lui se clôture en 1739 par l'accusé de réception d'un seul petit manuscrit contenant la *Schedographia* de Manuel Moschopulus[3], qui figure en effet parmi les manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale[4].

Le besoin de s'assurer des protecteurs ne fut donc évidemment pas étranger à l'envoi fait par Guérin au président Le Bret en 1730. Depuis deux générations, les Le Bret étaient en possession

1. *Ibid.*, p. 717.
2. *Ibid.*, p. 717-723.
3. *Ibid.*, p. 723.
4. Ms. grec n° 2577. Il contient en outre le *De verborum constructione* de Michel le Syncelle (Omont, p. 721, note 2).

de l'intendance de Provence et de la présidence au parlement d'Aix. De Pierre Cardin Le Bret, son fils Cardin II avait recueilli, d'abord l'intendance, à laquelle était rattachée la surveillance du commerce du Levant, en 1704, puis, à sa mort, le 25 février 1710, la première présidence. Il avait en outre les titres de commandant pour le Roi en Provence et de conseiller d'État. Vraiment grand personnage, par suite, la publication par le président Bouhier de l'*Explication de quelques marbres dont les originaux sont dans le cabinet de M. X...* devait encore, malgré l'anonymat laissé au propriétaire, ajouter à son haut crédit une juste réputation d'amateur. L'année même, malheureusement, où paraissait l'*Explication*, Cardin Le Bret mourait et, lorsque les marbres parurent à nouveau dans le *Thesaurus veterum inscriptionum* de Muratori en 1740, à la mention *misit Joseph Bimardus* est jointe cette autre *apud Heredes Domini Le Bret*. M. Hoffmann a d'ailleurs eu tort d'inférer du texte de Bœckh au *Corpus* que les gravures sur bois de Muratori seraient la reproduction des gravures sur cuivre de Bouhier[1]. Il y a, au vrai, quelques différences : dans la stèle de P. Didius Polybius des variantes dans les draperies et dans la griffe de lion du siège, une autre disposition de l'inscription, dont les lignes sont partout alignées au début au lieu

1. P. 58.

de présenter aux lignes 5, 7 et plus encore 8 un retrait correspondant à la disparition des lettres initiales, moins d'espace en dessous de l'épitaphe; de même dans celle d'Amphipolis, où les cheveux aussi sont indiqués d'une manière assez dissemblable; dans celle, enfin, d'Athenaios et de Nannion, les mots O ΔΗΜΟΣ en caractères plus grands et la signature *Ign^us Lucchesini sc(ulpsit)*.

Les monuments, en même temps qu'ils changeaient de mains, avaient changé d'emplacement. D'Aix ils avaient été transportés *Cellis in Bituricensi provincia*, d'où, nous dit M. Hoffmann, ils passèrent depuis dans une propriété de la famille de Talleyrand et Sagan et, enfin, donnés par un membre de cette famille, à Donaueschingen[1].

L'orthographe du nom chez Muratori m'avait d'abord fait penser à Celles-sur-Belle, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Melle (Deux-Sèvres), siège d'un célèbre monastère d'Augustins remontant au moins à l'année 1095, élevé au rang d'abbaye en 1137 et affilié au XVIIe siècle à la congrégation réformée de France[2] : de cette abbaye, la liste des titulaires se termine, en effet, à la fin du XVIIIe siècle, par le nom de Talleyrand, entre les mains de qui on s'expliquerait ainsi assez aisément que les marbres eussent pu passer.

1. P. 57.
2. Voy. Du Temps, *Clergé de France*, t. II, p. 494-496, et la *Gallia christiana*, t. II, p. 1337-1340.

Il n'en est rien, toutefois. Celles-sur-Belle, tout d'abord, dépendant du Poitou, n'aurait pu être dit *in Bituricensi provincia*[1]. L'histoire de la famille Cardin Le Bret nous apprend, en outre, que la terre de Selles, et non Celles, leur appartenant était à Selles-sur-Cher, aujourd'hui dans le département de Loir-et-Cher, mais dans la petite enclave que ce département projette entre l'Indre et l'Indre-et-Loir, sur la rive gauche du Cher, par suite en Berry[2]. Acheté en 1719 par Cardin Le Bret à Louis-Marie comte de Béthune, neveu du grand Sully, le château, situé à l'extrémité ouest du village, entouré de larges fossés d'eau vive, était un titre de comté et les deux fils de Cardin Le Bret, Paul Cardin Le Bret (1718-1786), chevalier de Malte, brigadier des armées du Roi, et François-Xavier Cardin Le Bret (1719-1756), intendant de Bretagne, président en survivance du Parlement de Rennes, se partagèrent le titre

1. L'opinion courante y reconnaissait un *castrum Sellense* mentionné au VIe siècle dans le diocèse de Poitiers, mais M. Longnon a montré la fausseté de cette identification (*Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XXXVII, p. 141-142).

2. Il peut n'être pas inutile de rappeler, à l'occasion, que à Selles-sur-Cher, M. Lottin, juge de paix, conservait un exemplaire du type des grossières figurines gallo-romaines en terre cuite représentant Vénus, debout, nue, les bras joints au corps, découvert dans le même département à Soings (cf. *Revue archéologique*, 1888[1], p. 152; L. Coutil, *Les figurines en terre cuite des Eburovices, Veliocasses et Lexovii*, p. 30 et pl. II, 5).

de comte de Selles. Héritier de son père et de son oncle non marié, Paul-Charles Cardin Le Bret (1748-1804), avocat au Parlement de Rouen, puis greffier en chef du Parlement de Paris, laissa à sa mort le château et ce qui restait des terres du comté de Selles à la famille de La Bourdonnaye, à laquelle il était allié. De ceux-ci, il passa au marquis de Bartillat, mais fut revendu avant 1830 à des spéculateurs qui le démolirent. Il n'en subsiste plus aujourd'hui que les servitudes et deux pavillons, appartenant au vicomte d'Hardemare; l'emplacement du surplus a été transformé en jardins, mais on voit encore les murs du pourtour baignés par les eaux du Cher[1].

Il ne m'est pas possible de dire comment ni à quelle date, au cours de cette série de transmissions, les stèles de l'ancienne collection Le Bret échurent aux Talleyrand. Mais le voisinage du château de Valençay, possédé par cette dernière famille, expliquerait qu'elles y aient été transportées. Il n'est guère douteux, en effet, que Valençay ne soit cette propriété des Talleyrand où M. Hoffmann suppose qu'elles durent séjourner longtemps abandonnées avant de parvenir, couvertes de mousse, à Donaueschingen, apportées, entre les années 1893 et 1895, comme don de sa

1. Voy. sur cette histoire et sur tout ce qui a trait à la famille Cardin Le Bret, *Maison Le Bret*, *généalogie historique*, par le comte R. Cardin Le Bret, in-4°, Le Mans, 1889.

mère, par la femme du prince Karl Egon IV de Fürstenberg, née princesse de Sagan[1]. Plus heureux en une autre occasion, le Louvre a reçu gracieusement, il y a quelques années, du duc de Talleyrand et Sagan, une plaque de bronze portant un décret de patronage d'un collège de Bénévent; évidemment offerte jadis à Talleyrand par les habitants de sa principauté et qui était restée oubliée et ignorée au château de Valençay jusqu'au jour où, en 1891, L. Palustre la retrouva en préparant l'exposition rétrospective de Tours[2].

Le cabinet de Le Bret, tel que nous le fait connaître l'*Explication* du président Bouhier, ne contenait pas, en fait d'antiquités, que les trois stèles aujourd'hui à Donaueschingen et, sans doute, ne paraîtra-t-il pas hors de propos d'en indiquer brièvement les autres.

C'était, tout d'abord, une épitaphe, également rapportée de Smyrne, publiée par Bouhier à la suite de la stèle d'Athenaios et de Nannion, mais non reproduite :

Ο ΔΗ
ΜΟϹ
ϹЄΛЄΥΚΟΝ
ΔΗΜΑ·

1. P. 57.
2. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. IX, nº 1681; *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1891, p. 123-126.

« La conformité de cette inscription avec la précédente, écrit Bouhier, m'engage à la mettre à la suite. Elle était sans doute inscrite sur le tombeau de je ne sçais quel Seleucus, dont le père s'appelait Δημᾶς[1]. »

Puis venait, après les trois marbres que nous avons étudiés, une inscription bilingue :

POMPEIA · CN · F ·
MAGNA
ΠΟΜΠΕΙΑ · ΜΑΓΝΑ

donnée encore comme provenant de Smyrne, où Bouhier n'hésitait pas à reconnaître une fille du grand Pompée[2]. La filiation même, au contraire, justifie pour nous, et au delà, la défiance exprimée par Mommsen : *mihi de sinceritate videtur posse recte dubitari, cum praesertim* Πομπεια *in lapide sit, non* Πομπηια[3].

Le n° VI, encore, était une stèle funéraire de Smyrne. Les dimensions en étaient de 1 pied 11 pouces 5 lignes de haut, autant de large sui-

1. Bouhier, n° III, p. 20; Muratori, t. II, p. DLVI, 2; *Corpus inscriptionum graecarum*, t. II, n° 3247. Il n'est point indiqué de dimensions.

2. Bouhier, n° V, p. 27-29; Muratori, t. I, p. 6, et t. III, p. MDXCV, 5; *Corpus inscriptionum graecarum*, t. I, n° 3273. Il n'est pas indiqué non plus de dimensions.

3. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, n° 18*. La faute n'avait pas échappé à Bouhier, qui la signale (p. 27-28), mais il ne la jugeait pas plus extraordinaire que telle autre relevée dans des inscriptions de Smyrne déjà publiées.

vant le manuscrit de Bouhier[1], 2 pieds de large suivant le texte imprimé[2]. L'inscription est ainsi conçue :

ΣΕΚΟΥΝΔΑ ΦΑΥΣΤΩ
ΙΔΙΩ ΑΝΔΡΙ ΚΑΙ ΦΙΛΑΙ
ΝΙΔΙ ΤΕΚΝΩ ΙΔΙΩ
ΜΝΗΜΗΣ ΧΑΡΙΝ.

Au-dessus était un bas-relief, mais en fort mauvais état. « Il y a au-dessus de l'inscription, avait d'abord écrit Bouhier, un bas-relief fort mutilé, qui représente une personne couchée devant une table et vis-à-vis une autre debout[3]. » L'*Explication* est un peu plus précise : « Ce monument représente un homme couché sur un lit devant une table et une femme assise sur le pied d'un lit. Une troisième figure est debout à côté d'elle à droite avec une autre petite au bas. On n'a pas cru devoir le faire graver, parce que toutes ces figures sont absolument frustes[4]. »

De tout autre provenance, au contraire, était le septième et dernier monument décrit dans l'*Explication*. Il consistait en une longue inscription

1. P. 30.
2. P. 29.
3. Ms. français nº 23089, p. 30.
4. Bouhier, nº VI, p. 29; Muratori, t. III, p. MCDI, 5, envoyée par Bimard avec l'indication *olim Smyrnae, nunc Divione* et sans la mention qu'elle ait appartenu à Le Bret; *Corpus inscriptionum graecarum*, t. II, nº 3389.

de « Tripoly en Barbarie[1] », plus précisément de Bérénice, aujourd'hui Bengazi, dont il suffira de donner ici la traduction : « L'an LV, le XXV du mois de Phaoph, à l'assemblée de la fête des Tabernacles, sous les archontes Kleandros fils de Stratonikos, Euphranor fils d'Ariston, Sosigenes fils de Sosippos, Andromachos fils d'Andromachos, Marcus Laelius Onasio fils d'Apollonios, Philonides fils d'Agemon, Autokles fils de Zenon, Sonikos fils de Theodotos, Joseph fils de Straton. Attendu que Marcus Tittius, fils de Sextus, de la tribu Aemilia, homme de bien, depuis son avènement à la préfecture, dans le gouvernement des affaires publiques, s'est conduit avec humanité et intégrité et continue à témoigner dans sa manière d'être une constante facilité d'humeur; que, non seulement en cette qualité, mais vis-à-vis des citoyens qui s'adressent à lui en particulier, il s'est montré d'accueil facile et que, en outre, à l'égard des Juifs de notre communauté, tant publiquement qu'en particulier, sa direction est excellente et qu'il ne cesse de se comporter d'une manière digne de son caractère bienveillant. Pour ces motifs, il a plu aux archontes et à la

1. Bouhier, nº VII, p. 30-49; Muratori, t. II, p. DLXII, 1; *Corpus inscriptionum graecarum*, t. III, nº 5361. Les dimensions en étaient, d'après Bouhier, de 1 pied 4 pouces 2 lignes de haut sur 4 pieds 1 pouce 4 lignes de large (p. 32). Il indique en outre dans son manuscrit (p. 31) que l'inscription était en marbre de Paros.

communauté des Juifs de Bérénice de lui accorder un vote de félicitations et de le couronner nominalement à chaque réunion et nouménie d'une couronne d'olivier avec lemnisque, et que les archontes fassent graver ce décret sur une stèle de marbre de Paros et l'exposent dans le lieu le plus insigne de l'amphithéâtre. Tous cailloux blancs. »

Il ne peut être question de discuter ici la valeur exacte des diverses indications chronologiques placées en tête du décret[1]. Pour Bouhier, qui d'ailleurs voyait dans la ville de Bérénice la Bérénice de la Haute-Égypte sur la mer Rouge et, dans le décret, un décret en l'honneur d'un gouverneur d'Égypte[2], le point de départ était l'ère de Cléopâtre ou de la bataille d'Actium et, par suite, le décret se plaçait en l'année 25 ou 26 de notre ère. Maffei, de son côté, avait insisté sur la nécessité de faire concorder le 25 du mois de phaoph avec la fête des Tabernacles et toute une série de calculs ont été établis sur cette donnée. La conclusion en serait, selon Bœckh, que l'ère employée remonterait à l'année 67, où la Cyré-

1. Voy. pour cette discussion *Corpus inscriptionum graecarum*, t. III, p. 558-559.

2. Il l'indique sans discussion aucune dans l'*Explication*, mais les *observationes criticae per Pietro di Conti de Calepio* qui lui furent adressées et que nous avons signalées plus haut (voy. p. 300, note 2) ayant émis l'avis qu'il s'agissait de Bérénice en Cyrénaïque (p. 75), Bouhier, dans sa réponse manuscrite, réfute cette identification (p. 87-89).

naïque aurait été constituée en province romaine et que, par suite, le 25 phaoph 55 correspondrait au 22 octobre de l'an 13 av. J.-C. Le M. Tittius honoré pourrait être, dans ce cas, le personnage de ce nom souvent mentionné à l'époque des Triumvirs, questeur d'Antoine et envoyé par lui à la poursuite de Sextus Pompée qu'il fit mettre à mort, puis rallié à Octave, consul suffect et chef de la cavalerie à la bataille d'Actium, enfin gouverneur de Syrie en l'an 746 de Rome[1] : la *Prosopographia imperii romani saec. I, II, III*, qui lui a donné place[2], eût dû, dans cette hypothèse, mentionner la référence à notre texte. Il n'est pas douteux, en tout état de cause, que l'inscription doive être rapportée à l'époque d'Auguste et, quel qu'ait été au juste le titre de M. Tittius, de quelque nature précise, peut-être extraordinaire, qu'aient été ses pouvoirs, le fait de son gouvernement en Cyrénaïque ne doit pas être oublié de ceux qui ont à retracer l'histoire de cette province.

Le décret en l'honneur de M. Tittius se rattache étroitement à un autre décret de même nature et de même origine que Maffei nous apprend avoir été également en la possession de Le Bret[3]. Il y est dit, en effet, que l'amphithéâtre dont nous venons de trouver la mention avait été construit,

1. *Ibid.*, p. 561.
2. T. III, p. 328, nº 196.
3. Muratori, t. I, p. CDLXXXVII, 1; *Corpus inscriptionum graecarum*, t. III, nº 5362.

de ses propres deniers, par un certain Decimus Valerius Dionysius, fils de Caius, en l'honneur de qui, par reconnaissance, une stèle avait été consacrée. Muratori, qui a reproduit l'inscription avec la seule indication « à Aix, d'après Maffei », n'en donne que la fin, conservée à peu près intacte. Mais Maffei atteste que le texte en était beaucoup plus considérable, quoique certains groupes de lettres seuls fussent de ci de là reconnaissables, et il y a déchiffré notamment la mention initiale des archontes et celles, semblables au décret précédent, relatives au placement de la stèle dans l'amphithéâtre et à l'unanimité des suffrages : λευκὰι πᾶσαι[1].

L'intérêt de ces deux inscriptions, on le voit aisément, est singulièrement supérieur à celui des stèles de Smyrne[2] et les auteurs, en particulier, qui ont eu à s'occuper de l'histoire des Juifs n'ont pu passer la première au moins sous silence[3]. Instruits du texte par le *Corpus*, ils ne se sont pas, en revanche, inquiétés de l'existence des originaux. Le sort même des inscriptions, pourtant,

1. Cf. *Corpus inscriptionum graecarum*, t. III, p. 561.

2. « Ce monument, écrivait Bouhier (p. 32) en faisant connaître le décret en l'honneur de M. Tittius, est beaucoup plus considérable que les précédents et l'un des plus curieux qui ayent jamais été déterrez depuis longtemps. »

3. Voy. par exemple l'article *Judaei* du *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio par M. Th. Reinach, t. I, p. 622, note 47, 624, 625, note 2. Cf. Mommsen-Marquardt, *Manuel des antiquités romaines*, trad. franç., t. IX, Organisation de l'empire romain, 2e partie, p. 435, 436, note 1.

ne peut nous laisser indifférents. Muratori, alors que, pour la première, il indique que, rapportée d'Afrique à Aix, elle se voyait de son temps à Celles en Berry, se borne pour la seconde à l'indication « à Aix, d'après Maffei », mais il est probable qu'elle aussi avait émigré à Celles après la mort du premier président. Il semble donc que toutes deux n'aient pas dû être séparées du reste des antiques du cabinet de Le Bret, dont seul paraît avoir été distrait anciennement le monument élevé par Secunda à son mari et à son fils que Muratori publie comme se trouvant à Dijon[1], et la réapparition récente des trois stèles de Donaueschingen autorise à espérer que, en même temps que les autres stèles de même provenance smyrniote, reviendront peut-être un jour à la lumière les deux décrets plus importants de Bérénice. Souhaitons que, si cette espérance se réalisait, le souvenir de leur appartenance à une ancienne collection française, sur laquelle nous avons voulu attirer l'attention, soit un titre à les empêcher d'émigrer hors de France.

1. Voy. plus haut, p. 323, note 4. Il ne serait pas impossible, par suite, que ce monument eût passé entre les mains de l'éditeur même des marbres de Le Bret, Bouhier, qui, on le sait, était de Dijon.

ERRATUM.

P. 301, l. 14, *au lieu de :* de la Bavière, *lisez :* du grand-duché de Bade.

OUTILS

D'ARTISANS ROMAINS

(SECOND ARTICLE[1])

Par M. Ant. Héron de Villefosse, membre honoraire.

Lu dans la séance du 16 novembre 1904.

I.

Supplément a la liste des pieds romains en bronze trouvés en Gaule.

Comme il advient souvent en pareil cas, à peine avais-je publié une liste des « Pieds romains en

1. Voir mon premier article dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, LXII (1901), p. 205 à 240. Aux compas d'Autun, d'Yverdon et d'autres localités de la Gaule, indiqués plus haut (*Ibidem*, p. 212 et note 2), il faut ajouter un compas de proportion en bronze découvert à Sainte-Colombe-lez-Vienne (Rhône), appartenant à M. Louis Chaumartin, puis un beau compas en bronze trouvé à Jazeneuil, près de Lusignan (Vienne), conservé au Musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest à Poitiers. Ce dernier instrument se compose de quatre pièces facilement démontables : deux branches égales et semblables, guillochées extérieurement dans la partie haute, s'emboîtent

bronze trouvés en Gaule » que je me suis aperçu de son insuffisance : deux au moins de ces modestes instruments avaient échappé à mes premières recherches. Il me semble utile de signaler à ceux de nos confrères que la question intéresse ces nouveaux exemplaires sortis de notre sol. De telles indications n'ont pas seulement pour but de montrer combien l'usage de ces mesures en bronze était répandu ; quand elles sont accompagnées d'un dessin exact, elles attirent forcément l'attention sur certains débris encore indéterminés et conservés dans les vitrines de nos Musées ; par suite, on peut arriver à reconnaître l'objet auquel appartenaient primitivement ces débris et à les désigner par un nom convenable.

10. — *Pied romain, découvert à Apt ou à Vaison (Vaucluse) vers l'année 1835.*

Un exemplaire particulièrement intéressant par sa belle conservation, et connu depuis plus de soixante ans, est exposé au Musée de Lyon. Mon

l'une dans l'autre ; la tête de chaque branche est percée d'un trou rond dans lequel entre un axe en forme de clou, à chapeau guilloché. Cet axe fait saillie du côté opposé à celui par lequel il est entré ; il est percé et reçoit une petite cheville en bronze destinée à maintenir les deux branches et à fixer l'ensemble des pièces. C'est un agencement tout à fait semblable à celui des compas en bronze publiés par Caylus, *Recueil d'antiquités*, V, p. 238 ; pl. LXXXV, 4 et 5 ; VI, p. 308 ; pl. XCIX, 1 à 3.

savant collègue, M. J.-B. Giraud, m'en a fort obligeamment averti. Mon ami M. Paul Dissard, conservateur de la section des antiquités grecques et romaines au Palais Saint-Pierre, a bien voulu m'en adresser un dessin reproduit ci-contre (fig. 8); il m'a fourni en même temps quelques renseignements propres à rectifier certaines assertions de Comarmond.

Décrit en 1850 par le Dr A. Comarmond[1] comme provenant de Vaison, ce pied romain pourrait aussi bien avoir été découvert à Apt. Probablement Artaud l'avait acheté peu de temps avant la cession de sa collection, qui remonte au 29 octobre 1835[2]. Il est, en

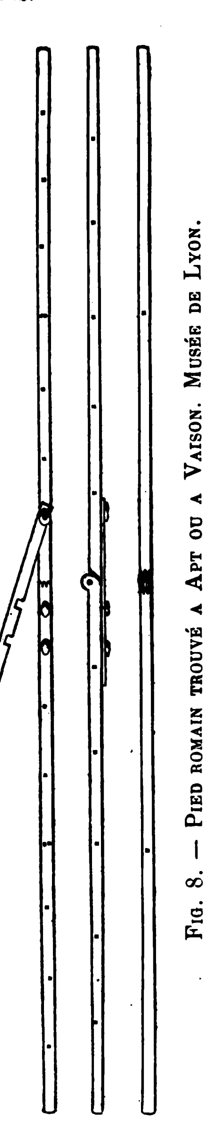


Fig. 8. — Pied romain trouvé a Apt ou a Vaison. Musée de Lyon.

1. *Description des antiquités et objets d'art contenus dans les salles du Palais des Arts de la ville de Lyon*, p. 378, n. 647.

2. La collection d'Artaud n'a été effectivement remise à la ville de Lyon que vingt jours plus tard, le 18 novembre 1835.

effet, mentionné à la dernière page du catalogue manuscrit fourni par Artaud au moment de passer son traité de vente avec la ville de Lyon et cité avec un certain nombre d'objets placés sous la rubrique : *Supplément*. ACHATS NOUVEAUX :

. . . .

11. Un dieu Priape en bronze, *trouvé à Apt*.

12. Un pied romain en bronze, *trouvé dans le même pays*.

. . . .

On voit qu'il n'est pas question de Vaison dans ce catalogue, mais seulement d'Apt. Toutefois les deux localités sont situées dans la même région, et on ne peut pas affirmer que Comarmond ait commis une confusion, car il possédait peut-être des renseignements particuliers sur la découverte.

L'exemplaire du Musée de Lyon, comme celui du Musée de Rouen (n. 4), est d'une conservation irréprochable. Il se compose d'une réglette ou tige carrée, divisée en deux parties égales, formant chacune le demi-pied, unies par une charnière qui permet à l'instrument de s'étendre et de se fermer à volonté. Quand il est ouvert, on peut le fixer dans cette position au moyen d'une petite lamelle tournante, à double échancrure, arrêtée par un bouton sur le dos d'une des branches et qui vient s'abaisser sur deux autres petits boutons fixés à la branche opposée : dans cette position, elle rend la charnière immobile et donne à

l'instrument la même rigidité que s'il était composé d'une tige unique et non articulée.

Trois des faces de la réglette portent des petits points creux correspondant aux divisions en 16, en 12 et en 4; la face divisée en 16 est, en outre, divisée aussi en 4 par deux points superposés inscrits au milieu de chacune des branches[1]. Comarmond affirme à tort que la division en 16 n'est pas indiquée[2]; c'est une erreur, comme on peut le constater en se reportant à l'excellent dessin de M. Paul Dissard, où elle est nettement visible sur une des faces[3]. Belle patine lisse et d'un vert malachiteux.

Longueur (d'après M. P. Dissard), 0m294[4].

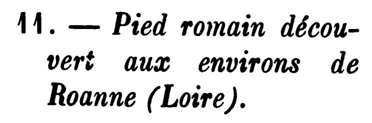
Artaud; Musée archéologique de la ville de Lyon, au Palais Saint-Pierre.

1. C'est toujours la face du pied divisée en 16 qui porte cette seconde division en 4, obtenue par deux points superposés ou plus exactement par le doublement des points centraux de chaque branche; elle se retrouve sur l'exemplaire A du Louvre et aussi sur le pied du Châtelet (fig. 6). Je crois de plus en plus que l'exemplaire A du Louvre est bien celui qui fut trouvé par Grignon au Châtelet, de sorte que les nos 1 et 7 de ma liste désigneraient un seul et même monument; cf. *Premier article*, p. 29 et 36. Sur le dessin de Jomard, le pied du Châtelet a dû être embelli et complété.

2. Comarmond, *loc. cit.*

3. Depuis que ces lignes sont écrites, j'ai examiné moi-même l'objet au Musée de Lyon et j'ai pu vérifier la parfaite exactitude du dessin de M. Dissard.

4. Comarmond dit 0m295.



11. — *Pied romain découvert aux environs de Roanne (Loire).*

Le 19 juin 1904, j'ai remarqué ce pied romain en bronze dans une des vitrines du Musée de Roanne. On ne sait rien de positif sur son origine. M. J. Déchelette, conservateur du Musée, qui a bien voulu m'en envoyer le dessin (fig. 9), suppose qu'il a été découvert dans cette ville ou aux environs. Il se compose de deux parties unies par une charnière; l'une des branches est brisée; elle a perdu une portion de son extrémité, de sorte que les deux branches ne sont plus égales entre elles. L'instrument est actuellement à demi plié et tellement oxydé qu'il est impossible de l'ouvrir et de le faire jouer; les divisions des faces sont cachées par l'oxydation. Les boutons

Fig. 9. — Pied romain conservé au Musée de Roanne.

d'arrêt existent sur chaque branche; l'un d'eux est rongé, mais la place qu'il occupait est facilement reconnaissable.

La branche intacte mesure, en longueur, 0m148; l'autre branche ne mesure plus que 0m11. Dans son état actuel, la longueur totale de l'instrument est donc de 0m258; dans son état primitif, elle était approximativement de 0m296.

Musée de Roanne, à l'Hôtel de ville.

Des recherches, d'ailleurs superficielles, m'ont donc permis de signaler déjà dix[1] ou onze exemplaires de pieds romains pliants, en bronze, trouvés en Gaule. Certainement, il doit en exister d'autres dans nos collections provinciales, publiques ou privées; j'espère qu'ils ne tarderont pas à être connus.

II.

Pieds romains pliants en bronze et en os, trouvés en dehors de la Gaule.

Quelques exemplaires trouvés en Italie, notamment à Rome et à Pompéi, ont été signalés plus haut[2]. Il est probable que les Musées d'Italie, où

1. Dix, s'il y a eu confusion comme je le crois; voir la note 1 de la p. 333.

2. *Premier article*, p. 18; cf. *Mémoires des Antiquaires de France*, LXII (1901), p. 220. Le pied trouvé en 1743 et conservé au Vatican est reproduit en grandeur naturelle dans

depuis de longues années tant de richesses se sont accumulées, doivent en renfermer beaucoup d'autres; mais l'humilité de ces petites réglettes en bronze les condamnent forcément à un oubli, au moins momentané. Il appartient aux savants italiens de les faire sortir de l'obscurité où ils se cachent.

Les Musées de l'Europe centrale, ceux des bords du Rhin, de la Suisse, de l'Angleterre et de l'Espagne devront fournir aussi leur contingent lorsque l'attention aura été suffisamment attirée sur ces petits objets. Pour le moment, je puis en indiquer deux, trouvés dans la partie septentrionale de la Rétie correspondant aujourd'hui à la Bavière. Tous deux sont pliants, à deux branches.

Le premier, très bien conservé, a été découvert à Eining, l'antique *Abusina* de l'Itinéraire d'Antonin[1]; il se trouve au Musée de Landshut (Basse-Bavière[2]).

Le second a été découvert en 1903 dans une petite rue de la forteresse romaine de Weissenburg que l'on identifie avec la station appelée *Biriciana* sur la Table de Peutinger; il a été

Ficoroni, *Le memorie ritrovate nel territorio di Labico*, sur la pl. insérée en regard de la p. 93.

1. *Itiner. Antonini*, n. 250.

2. Il m'a été signalé par M. Fr. Henkel, professeur à Worms, et par M. Julius Tröltsch, président de la Société des Antiquaires de Weissenburg.

signalé de suite par la Société des Antiquaires de cette ville[1]. M. Julius Tröltsch, président de cette Société, a bien voulu m'en adresser un excellent dessin qui permet d'en étudier toutes les faces. D'une très bonne conservation, il est absolument analogue à l'exemplaire B du Louvre (voir plus haut, fig. 4). Sa longueur est de $0^{m}2935$. Comme tous les autres exemplaires connus de ces pieds romains pliants en bronze, il a deux côtés étroits et deux côtés larges; les divisions ne sont pas indiquées avec une précision absolue; les points ne sont pas non plus tous très nets et se rapprochent quelquefois plus ou moins des bords de l'instrument.

Plier en deux ou en trois un instrument qui sert à prendre des mesures et que l'on transporte avec soi, c'est une idée naturelle et simple qui s'est perpétuée à travers les âges. Les exemplaires des anciens pieds en bois, pliants, avec charnière en cuivre, divisés d'un côté en 12 pouces et de l'autre en 33 centimètres, dont nos ouvriers se servaient encore il y a soixante ans, n'ont pas tous disparu.

1. J'en ai eu connaissance par une note signée M. M., insérée dans le *Bulletin de l'art ancien et moderne*, 12 mars 1904. Il y est dit que cette règle pliante, longue exactement d'un pied, pouvait aussi servir de compas. Et on ajoute : « Il n'existe qu'un seul exemplaire analogue de cet instrument trouvé à Pompéi. » Cf. *Wochenschrift für klass. Phil.* 1904, col. 197; *American journal of arch.*, 1904, p. 371.

Nous avons l'habitude de plier aussi notre mètre usuel. Il existe des mètres en bois formés de deux lames d'égale longueur : tels sont ceux qui font partie du *compendium* métrique fourni aux écoles communales par le Ministère de l'Instruction publique. Mais les mètres pliants en bois, d'un usage courant, employés par nos ouvriers et destinés à être conservés dans la poche, sont le plus souvent composés de cinq lames égales, unies par quatre chevilles, autour desquelles chaque lame tourne et se replie sur la précédente. Il existe aussi chez nous des mètres de dix lames en bois, en os, en corne ou en tout autre matière.

Chez les Romains, le pied, mesure de longueur usuelle, était ordinairement pliant et formé de deux branches égales unies par une charnière. Le pied en bronze trouvé à Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or) (fig. 7) est le seul, à ma connaissance, qui soit divisé en trois parties égales par deux charnières : il n'y a aucune raison pour qu'on n'en découvre pas d'autres ainsi sectionnés.

Je n'ai pas hésité à faire dessiner plusieurs de ces pieds romains en bronze, quoique les exemplaires connus ne présentent entre eux aucune différence notable. C'est que souvent on les a pris pour des compas, à cause de leurs branches égales et aussi à cause de la charnière, qui permet d'ouvrir et de fermer l'instrument à volonté. Les extrémités de ces pieds ne sont pourtant pas pointues et les branches sont toujours graduées

sur trois de leurs faces, mais les points qui constituent les divisions étant fort petits sont parfois oblitérés par l'usage ou à peu près cachés soit par la patine, soit par l'oxydation. La curiosité des antiquaires a donc besoin d'être satisfaite non seulement par des explications mais aussi par des dessins donnant une idée claire et complète de ces instruments. Un morceau de bronze, fragment d'un de ces outils, peut avoir été recueilli par un archéologue qui n'a pas su en fixer immédiatement la nature et l'usage. S'il jette les yeux sur ces notes et sur les dessins qui les accompagnent, il n'éprouvera aucune difficulté à classer ce débris antique encore indéterminé; il en comprendra la véritable destination et, par suite, il pourra le désigner d'une manière exacte.

Il ne faudrait pas croire cependant que ces petits instruments étaient toujours fondus en bronze. Il y avait des pieds à mesurer confectionnés dans d'autres matières, notamment en os.

Il a été dit plus haut qu'un demi-pied en os avait été découvert à Pompéi[1]. Cagnazzi, qui l'a minutieusement étudié au Musée de Naples, en a donné une description[2] :

1. *Premier article*, p. 18, note 1.

2. Luca de Samuele Cagnazzi, *Memoria su i valori delle misure e dei pesi degli antichi romani...*, etc., p. 7; cf. p. 103-104.

Morceau d'os, formant un demi-pied; l'autre moitié manque. Longueur, $0^{m}14810$, ce qui donne, pour le pied total, $0^{m}29620$. Cette réglette est tellement bien conservée qu'on y observe encore sur différents points de la surface le lustre donné par l'ouvrier. A l'une des extrémités on remarque un morceau de feuille de bronze encastrée : c'est une partie de la charnière qui permettait de faire manœuvrer les deux moitiés du pied; l'autre extrémité est garnie d'une seconde lamelle de bronze d'environ un demi-millimètre d'épaisseur qui, en étreignant les surfaces des deux moitiés du pied, se trouvait encastrée de manière à former un même plan avec les parties en os. Cette lamelle est teintée d'oxyde; mais on constate qu'elle est assez peu altérée, puisqu'elle forme un même plan avec le morceau d'os qui est intact. La grosseur de cette lamelle semble être au bout du fragment la même que celle des surfaces, ce qui permet de dire que l'objet a probablement très peu perdu de sa largeur primitive et que, pour cette raison, il est fort précieux. Cette mesure en os ne porte pas les divisions en onces et en doigts qu'on observe sur les mesures en bronze; mais, du reste, elle paraît bien établie. Elle ne devait certainement pas appartenir à un artisan grossier ni à un marchand, puisqu'elle est taillée dans une matière plus fragile que le métal; elle ne pouvait être d'un usage continuel. Dans les ruines des cités antiques, le temps a su respecter l'os plus que le métal.

Je regrette de ne pouvoir joindre un dessin à cette description. Le Musée de Naples possède

aujourd'hui un second exemplaire en os d'un pied romain pliant. Malgré les affirmations de Cagnazzi, j'ai peine à croire que les pieds en os du Musée de Naples n'aient reçu aucune division[1]; mais je n'ai jamais examiné ces petits monuments et je ne possède encore sur eux aucun renseignement complémentaire.

III.

Pieds romains rigides.

De même que nous nous servons quelquefois de mètres rigides, de même les anciens se servaient également de pieds à mesurer, rigides, c'est-à-dire sans charnières et non pliants.

J'ai décrit plus haut[2] un outil en bronze à plusieurs fins trouvé en Syrie, à Ras-el-Aïn, près de Tyr, et conservé au Louvre, dont la plus grande branche, entièrement rigide, a la longueur exacte du pied romain normal (voir la fig. 2).

J'ai signalé ensuite un second instrument analogue au précédent, mais en fer au lieu d'être en bronze[3], conservé à Zurich, au Musée national suisse. Je ne connaissais alors qu'un mauvais cro-

1. Domenico Monaco, *Guide général du Musée national de Naples*, 3e édition (1878), p. 221 : mesures de longueur; fragments en ivoire de mesures linéaires. Cf. L. Borsari, *Notizie degli scavi*, 1897, p. 525.

2. *Premier article*, p. 11 à 14; fig. 2.

3. *Ibid.*, p. 15 à 16; fig. 3.

quis de cet instrument publié par Mommsen[1] en 1854 et j'ai eu le tort de le reproduire (fig. 3). Depuis, grâce à l'obligeance de M. Zemp, vice-directeur du Musée de Zurich, je possède un dessin beaucoup plus exact et des renseignements très précis sur l'objet lui-même.

L'instrument en question a été découvert à Neftenbach, canton de Zurich. Dès l'année 1864, un petit croquis, meilleur que celui de Mommsen, en avait été donné par le Dr Ferd. Keller[2]. On voit de suite, en jetant les yeux sur ce dessin, les points de ressemblance que l'instrument de Zurich offre avec celui du Louvre ; mais on voit aussi qu'il en diffère par une particularité essentielle : une des lames est, en effet, munie d'une semelle en saillie qui ne pouvait pas servir à autre chose qu'à maintenir l'instrument sur le bord d'une surface plane lorsqu'on l'utilisait comme équerre. Les équerres de fer dont nos menuisiers font usage aujourd'hui sont beaucoup moins compliquées; elles sont formées seulement de deux lames de fer disposées à angle droit; l'une de ces lames, enveloppée d'une armature saillante en bois garni de cuivre, est destinée à arrêter et à fixer l'instrument sur le bord de la planche à ouvrer. Le dessin que je dois à M. Zemp permet de comprendre l'agencement de l'outil de Zurich et en donne une idée nette (fig. 10).

1. *Inscr. confed. Helveticae latinae*, p. xx.
2. *Statistick der römischen Ansiedelungen in der Ostschweiz*,

L'épaisseur des lames est beaucoup plus mince que l'épaisseur des lames de l'instrument du Louvre; elle est uniformément de 0m002. Deux trous, l'un rectangulaire et l'autre rond, ont été pratiqués dans de la semelle et la traversent entièrement; leur position est indiquée sur la fig. 10. Le trou rond[1] est placé près du milieu de la lame de la semelle; M. Zemp suppose qu'il a servi au passage d'une ficelle ou d'un cordeau. Le trou rectangulaire tombe contre la lame de fer appliquée sur la semelle. Il est assez difficile d'expliquer avec certitude ces dispositions singulières. Je suis tenté de croire que le trou rond a pu servir à placer une lame mobile, aujourd'hui perdue, partant de la lame AC pour aboutir à la lame AB et devenant ainsi parallèle à la lame CB. Le trou rectangulaire est, à mon avis, un trou de consolidation pour l'assemblage de la lame AC avec la semelle; la soudure qui le remplissait et qui fortifiait l'assemblage des deux pièces de métal a disparu.

La largeur des lames AC, AB, AD est de 0m017; la lame CB est plus étroite, sa largeur est seulement de 0m011.

La lame AC, longue de 0m171, est munie de la semelle saillante, dont une coupe perspective est

dans les *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft*, XV, 3, p. 107; pl. XII, fig. 1.

1. Le diamètre de ce trou rond est de 0m004.

donnée ici suivant EF. La largeur de la semelle est de 0m026.

La lame CB mesure en longueur 0m208. La lame AB mesure 0m266. Enfin la lame AD ne nous est pas parvenue dans son intégrité; elle a été certainement brisée, cela semble évident : si elle était intacte, son extrémité n'apparaîtrait pas en sifflet; elle serait rectangulaire. La longueur actuelle de cette lame est de 0m264; quoiqu'il soit impossible de déterminer la longueur de ce qui manque, je persiste à croire que, primitivement, cette branche devait mesurer 0m295, comme le côté long de l'instrument de bronze de Ras-el-Aïn. Elle aurait donc perdu environ 0m03 de sa longueur primitive[1]. Que cette hypothèse soit juste ou non, que cette lame AD ait eu primitivement la longueur du pied romain pour servir d'instrument à mesurer ou non, l'outil n'en est pas moins très digne d'attention[2].

Une dernière particularité à signaler. A l'extrémité D, M. Zemp a remarqué sur le plat de la lame quelques traits assez faibles, vagues indices de la décoration d'une feuille de bronze très mince dont la lame était primitivement recou-

1. M. le vice-directeur du Musée de Zurich, qui a examiné l'objet avec soin, considère mon hypothèse comme possible, en ajoutant toutefois qu'on ne peut pas évaluer la longueur du métal enlevé.

2. Sur cet objet, cf. *Catalog der Sammlungen der antiquarischen Gesellschaft*, II, p. 143, n. 3817, éd. de 1890, in-4o.

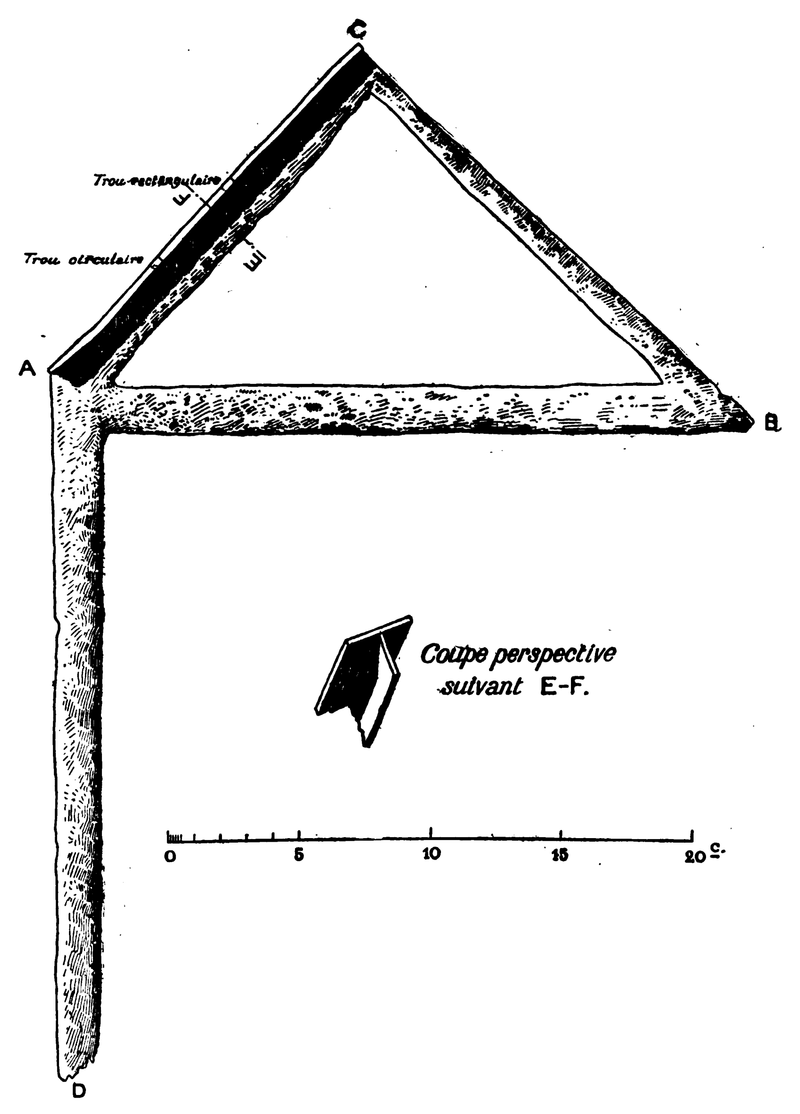


Fig. 10. — Outil d'artisan romain trouvé a Neftenbach (Suisse).
Musée de Zurich.

verte. L'ornementation, sur cette partie de l'objet, consistait probablement en petits compartiments carrés, remplis par deux traits croisés en diagonale sous un bouton central. La feuille de bronze qui était appliquée sur l'instrument tout entier a disparu, excepté sur la lame AC et sous la semelle; les parties ombrées du dessin (voir la fig. 10) indiquent les points où ce placage existe encore. Si la lame AD a jamais porté des divisions, c'est sur ce revêtement extérieur qu'elles étaient tracées.

Mon confrère M. Albert Mayeux, architecte, en voyant le dessin de l'outil de Zurich, a bien voulu me dire que c'était une « équerre à tracer, » analogue à celle que les charpentiers et les plombiers emploient de nos jours. On en fait en fer et en bois; les plombiers en font en zinc. La semelle sert à appliquer l'outil sur la première arête vive tracée et à donner la perpendiculaire à cette arête. Les tailleurs de pierre en ont aussi en fer, mais seulement à angle droit et à 45°; ils n'ont pas l'angle complémentaire.

L'équerre de Neftenbach a donc servi à tracer des angles de 45°, de 90° et même de 135°, à l'aide des branches AC et AD. Peut-être la branche AD avait-elle primitivement la longueur du pied romain? En se reportant à la fig. 2[1], on remarquera que l'outil de Ras-el-Aïn offrait l'avantage de

1. *Premier article*, p. 12 à 14.

pouvoir être utilisé comme niveau (*libella*). Le trou rond qui existe dans la semelle ne me paraît pas placé de manière à faire reconnaître le même avantage à l'outil de Neftenbach; ce trou ne peut pas avoir servi au passage d'un fil à plomb.

J'ai décrit un peu longuement le curieux outil de Neftenbach; les spécialistes sont maintenant à même de l'apprécier et de l'étudier. Mon hypothèse au sujet de la longueur primitive de la branche AD m'a servi de prétexte pour introduire cette description dans un paragraphe consacré aux pieds romains rigides.

On a trouvé à Ostie en 1897, entre le théâtre et la caserne des Vigiles, un fragment de pied romain en os, également rigide, digne d'une mention particulière. J'emprunte à une note de M. L. Borsari[1] le dessin de ce fragment (fig. 11) avec les explications utiles afin de comprendre les signes gravés sur les deux faces de l'instrument.

C'est une règle quadrangulaire en os dont la longueur primitive était celle du pied romain; un peu plus de la moitié en est conservé. La longueur du pied romain correspond à peu près à 296 millimètres, qui se divisaient en seize doigts. Or, le fragment d'Ostie mesure $0^{m}170$ de longueur sur $0^{m}018$ de largeur; il est divisé d'un

1. *Notizie degli scavi*, 1897, p. 524 et fig. 6.

côté en neuf parties égales, indiquées par des lignes formées de quatre petits points.

A la troisième ligne DD, en partant de l'extrémité AA, on a ajouté un triangle de petits points qui a pour base la partie inférieure de cette même ligne et dont le sommet est tourné vers le bas de la règle. A la cinquième ligne EE, un triangle semblable est ajouté. A la huitième ligne BB, sont encore ajoutés deux triangles de petits points ayant pour base commune cette huitième ligne séparative mais dont les sommets sont tournés en sens contraire. Cette dernière disposition indique d'une manière assez évidente que la mesure avait là son point milieu.

Et puisque la longueur de la règle en os, depuis l'extrémité AA jusqu'à la ligne BB correspond à $0^{m}148$, moitié de $0^{m}296$ qui forme la mesure du pied romain, il devient évident que la ligne BB indique la moitié du pied, que la ligne CC en marque le quart, que ce pied était divisé en seize *digiti* et que l'espace compris entre chacune des lignes divisionnaires de petits points représente un *digitus*. Notons encore cette particularité que les quatre premiers *digiti* sont subdivisés en deux parties égales par leur milieu.

Le poli de la règle et la façon dont les angles sont émoussés démontrent que cet instrument a fait un long usage.

De l'autre côté du fragment d'Ostie, on remarque deux petites lignes, formées chacune de trois

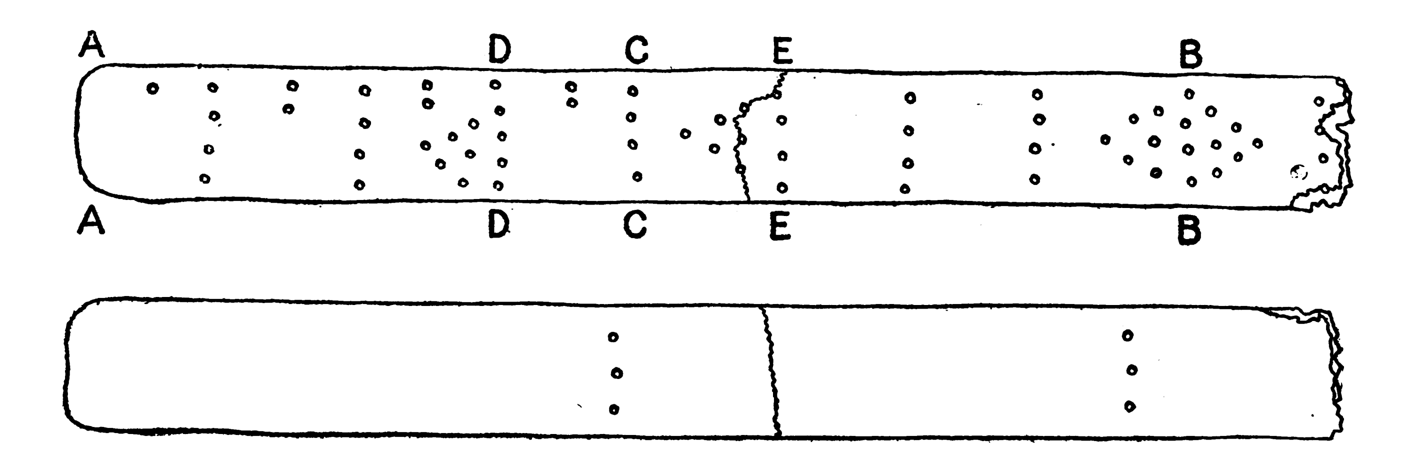


Fig. 11. — Fragment d'un pied romain rigide, en os, découvert a Ostie, en 1897.

points et séparées entre elles par une distance de 0^m07. Le revers de cet instrument était donc divisé en quatre parties = 4 *palmi*.

Comme nous l'avons déjà remarqué sur les pieds pliants en bronze, les divisions sont négligemment tracées; les lignes de points ne sont pas droites, elles ont seulement l'intention de l'être; les espaces entre les lignes de points, qui devraient être mesurés avec soin, sont approximativement calculés. Évidemment, ces instruments d'artisans étaient d'une précision imparfaite au point de vue divisionnaire.

Il résulte des observations précédentes que les pieds romains employés comme instruments de travail sont divisés conformément aux indications données par un officier de Trajan, Balbus, dans son ouvrage sur les mesures romaines[1] :

Pes habet palmos IIII, uncias XII, digitos XVI.

Sur les exemplaires bien conservés des pieds pliants en bronze, cette division en *palmi* IIII, en *unciae* XII et en *digiti* XVI est constamment observée.

Je ne crois pas que le demi-pied, *semipes*, ait été fabriqué isolément en tant que mesure matérielle; tous ceux qui sont parvenus jusqu'à nous

1. Balbi ad Celsum, *Expositio et ratio mensurarum*, dans *Die Schriften der römischen Feldmesser* (Éd. Lachmann, I, p. 95).

proviennent d'un pied complet pliant dont ils ont été détachés par suite de la rupture de la charnière.

IV.

Instruments romains multiples du pied.

Les géomètres, les architectes et les entrepreneurs avaient besoin de mesures matérielles plus longues que le *pes* pour exécuter leurs travaux, leurs mesurages ou leurs relevés. Ils se servaient de perches en bois d'une longueur déterminée.

Le métal ne pouvait pas être employé pour ces grands instruments; il aurait été impossible de les manier et de les transporter facilement. Aussi on ne doit pas conserver l'espoir d'en retrouver jamais des spécimens.

La perche de 10 pieds, appelée *decempeda*, *pertica decempeda*, *pertica decimpeda*[1], constituait une mesure légale pour les évaluations de terrains. C'était la perche type. « Decempeda, quae « eadem pertica appellatur habet pedes x[2]. » Elle était représentée dans la pratique par un instrument de même longueur.

Suétone raconte que, parmi les diverses punitions infligées aux soldats romains par l'empereur Auguste, une des plus humiliantes consistait à

1. Cf. *Die Schriften der römischen Feldmesser* (Éd. Lachmann, II, à l'index verborum).
2. Balbi ad Celsum, *Ibid.*, I, p. 95.

leur faire monter la garde pendant toute la journée devant le praetorium, sans armes, sans insignes militaires, en portant, au lieu de la haste, le bâton appelé *decempeda*[1].

La longueur de cette mesure était de 10 pieds = 2m957. Le bâton qui la représentait atteignait, comme on le voit, près de trois mètres.

Une perche de 5 pieds, appelée *quincupedal*, en formait la moitié; elle ne paraît pas avoir eu le caractère légal du *decempeda*. L'instrument qui représentait cette mesure dans la pratique était constitué par une règle en chêne, marquée de petits traits et terminé par une pointe aiguë :

Puncta notis ilex et acuta cuspide clausa
Soepe redemptoris prodere furta solet[2].

La perche de 5 pieds avait donc exactement la longueur du pas (*passus*), mesure géodésique, fondement des mesures routières. Un mille romain, *millia passuum*, correspondait par conséquent à 5,000 pieds romains, c'est-à-dire que, dans les pays où l'on comptait par milles[3], les

1. *Auguste*, XXIV. Cf. Ciceron, *Pro Milone*, XXVII; Horace, *Odes*, II, xv, 14.

2. Martial, *Epigr.*, XIV, 92. QUINCUPEDAL.

3. On sait que dans le nord de la Gaule, au-dessus de Lyon, c'est la lieue gauloise qui était en usage comme mesure routière, et que, d'après les meilleurs calculs, elle correspondait à 2 kilom. 222.

bornes des routes se suivaient, séparées l'une de l'autre par une distance de 5,000 pieds ou de 1 kilom. 478.

Le *quincupedal* avait une longueur de 5 pieds = 1 m 479.

ERRATUM.

Dans mon premier article (*Mémoires*, t. LXII, p. 239, l. 13; tirage à part, p. 37), le lecteur aura reconnu de lui-même une correction à faire. *Au lieu de :* La face inférieure la plus large, *il faut lire :* La face intérieure la plus large.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des planches des Mémoires.

Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

Nogent-le-Rotrou, impr. DAUPELEY-GOUVERNEUR.

MEMBRES

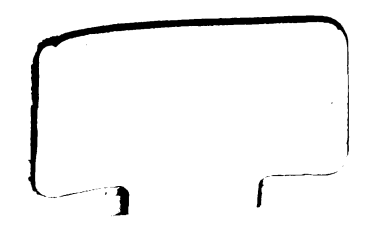
DE LA COMMISSION DES IMPRESSIONS

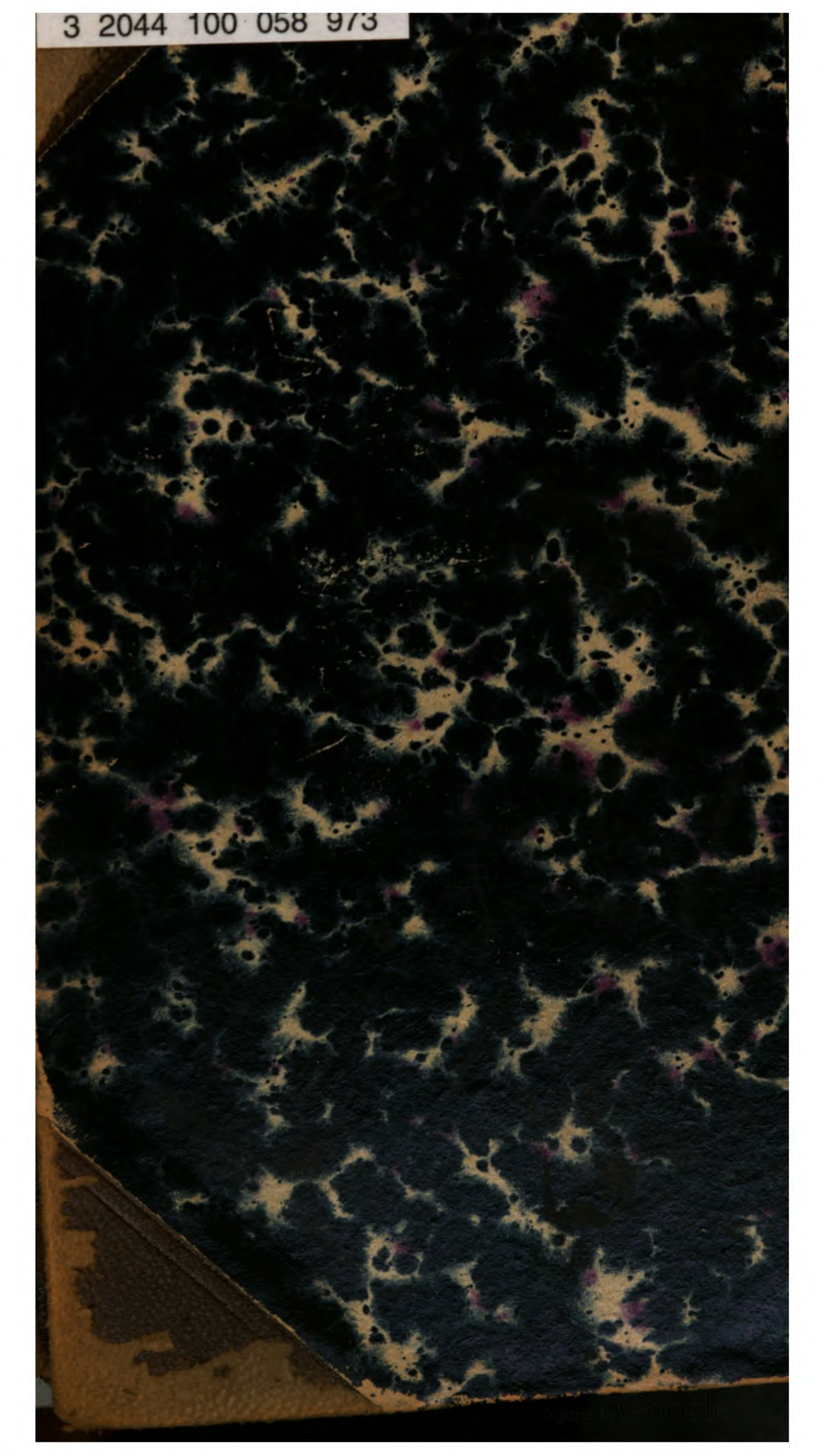
(Art. 18 des Statuts).

MM.

A. HÉRON DE VILLEFOSSE.
L'abbé H. THÉDENAT.
H. OMONT.
E. MICHON.

L'imprimeur-gérant : P. DAUPELEY.




3 2044 100 058 973
Digitized by Google